

REPUBLIQUE DU SENEGAL

AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL



Immeuble EPI, 1er étage. Rue 1 X Boulevard du Sud. Point E
Tél. : 865 22 56 - BP : 16324 Dakar-Fann

RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET DE FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DU SENEGAL (AFDS / BANQUE MONDIALE)

DRAFT DE LA VESIRON PROVISOIRE

1	PRESENTATION DU PROJET	10
1.1	Organisation et fonctionnement de l'Agence.....	10
1.2	Les organes d'administration et d'exécution	11
1.3	Les données du projet.....	11
1.4	Evaluation et classements des performance des principaux dépositaires d'enjeux.....	11
1.4.1	Performance de la Banque.....	11
1.4.2	Performance de l'emprunteur.....	11
1.4.3	Les impacts de développement institutionnels	11
1.5	Les objectifs du projet.....	12
1.5.1	Objectif global.....	12
1.5.2	Les objectifs spécifiques du projet.....	12
1.6	Les différentes phases du projet	12
1.7	Gestion du projet	12
1.7.1	Au plan Administratif.....	12
1.7.2	Au plan institutionnel :	12
1.7.3	Au plan opérationnel :.....	13
1.8	Le dispositif institutionnel de mise en œuvre.....	14
1.8.1	Le sommet hiérarchique (unité de projet et ailleurs).....	14
1.8.2	Le centre opérationnel (les antennes)	14
1.8.3	Les cellules ministérielles	14
1.9	STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN ŒUVRE	14
1.9.1	Une approche par la demande	14
1.9.2	Le ciblage	14
1.9.3	Responsabilisation des Communautés de Base	15
1.9.4	partenariat institutionnel	15
1.10	Ressources mobilisées et Outils de mise en œuvre	17
1.10.1	Les ressources financières.....	17
1.10.2	Les ressources humaines.....	17
1.11	Les composantes du Projet.....	17
1.11.1	Composante 1 : Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de base	17
1.11.1.1	Objectifs de la composante.....	17
1.11.1.2	Stratégie de mise en œuvre.....	18
1.11.1.3	Les séquences de la mise en œuvre de la première génération de projet	18
1.11.1.4	Moyens mis en œuvre	20
1.11.1.5	Cadre de résultats de la composante.....	20
1.11.1.5.1	Les résultats attendus	20
1.11.1.5.2	Indicateurs de résultats	20
1.11.2	Composante 2 : Accès aux services de Micro finance	21
1.11.2.1	Les objectifs	21
1.11.2.2	La stratégie de mise en œuvre	21
1.11.2.2.1	Démarche de mise en œuvre des activités de la composante.....	22
1.11.2.2.2	Appui aux SFD	22
1.11.2.3	Evolution de la stratégie de mise en œuvre	23
1.11.2.3.1	Amélioration de l'appui aux SFD	23
1.11.2.3.2	Amélioration de la stratégie d'appui aux OCB.....	23
1.11.3	Moyens mis en œuvre	24
1.11.4	Le cadre de résultats	24
1.11.4.1	Les résultats attendus	24
1.11.4.2	Indicateurs de résultats	24
1.11.5	Composante 3 : Renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB.....	25
1.11.5.1	Objectif de la composante	25
1.11.5.2	Stratégie de mise en œuvre du programme de renforcement des capacités	26
1.11.5.3	Moyens et outils de mise en œuvre de la composante	26
1.11.5.4	Le cadre de résultats de la composante.....	30
1.11.5.4.1	Résultats attendus de la composante	30
1.11.5.4.2	Les indicateurs de résultats	31
1.11.6	Composante 4 : Suivi et analyse des conditions de vie des ménages.....	32

1.11.6.1 Objectifs de la composante.....	32
1.11.6.2 La Stratégie de monitoring de la pauvreté	33
1.11.6.3 Le cadre de résultats.....	33
2 EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE	34
2.1 L'exécution technique.....	34
2.1.1 Les zones d'intervention.....	34
2.1.2 L'assistance technique	38
2.1.2.1 Les opérateurs d'appui.....	38
2.1.2.1.1 Les opérateurs d'appui à la réalisation des EPP	38
2.1.2.1.2 Les opérateurs d'appui au développement communautaire.....	38
2.1.2.1.3 Les opérateurs d'appui à la micro-finance	38
2.1.2.1.4 Les consultants en FGB (info non disponible sur le RAC)	39
2.1.2.2 Les enquêtes participatives de la pauvreté.....	39
2.1.2.3 Les enquêtes participatives des besoins	40
2.1.2.4 Processus de mise en œuvre des MP et SP (cycle de vie du projet).....	40
2.1.2.5 Niveau d'exécution.....	41
2.1.2.5.1 Composante 1 : accès aux infrastructures et services sociaux de base.....	41
2.1.2.5.2 Composante 2	42
2.2 EXECUTION FINANCIERE DU PFDS.....	42
2.2.1 Exécution financière du budget global du Fonds de Développement Social.....	42
2.2.1.1 Evolution de l'accord de crédit.....	43
2.2.1.2 Décaissements et gestion de la trésorerie (compte spécial IDA).....	43
2.2.1.2.1 Evolution globale des décaissements	43
2.2.1.3 La réallocation	46
2.2.1.4 Gestion de trésorerie.....	47
2.2.1.5 Mobilisation de la contrepartie de l'Etat.....	48
2.2.1.6 Audit des comptes	48
2.2.1.6.1 Situation des immobilisations	49
2.2.1.6.2 L'exécution des Conventions.....	49
2.2.1.6.3 Décaissements et gestion de la trésorerie (compte spécial don japonais)	51
2.2.2 Exécution financière des composantes	52
2.2.2.1 Exécution financière de la composante 1	52
2.2.2.1.1 Financement des microprojets par sous – composante et par secteur	52
La répartition physique par type d'infrastructure réalisée par secteur s'établit comme suit :.....	53
2.2.2.1.2 Le volume de financement de la Composante	54
2.2.2.1.3 Coût de l'assistance technique	55
2.2.2.1.4 Répartition du financement par secteur.....	55
2.2.2.2 Exécution financière composante 2 :	56
2.2.2.3 Exécution financière de la composante 3	57
2.2.2.4 Exécution financière de la composante 4	58
3 LES RESULTATS DU PROJET	62
3.1 Les caractéristiques de la pauvreté avant le PFDS.....	62
3.1.1 Situation globale de pauvreté	62
3.1.2 Niveau d'accès aux services sociaux de base	62
3.1.2.1 Accès à l'eau.....	62
3.1.2.2 Accès à l'éducation	63
3.1.2.3 Accès à la Santé.....	63
3.1.2.4 Accès à un point de commerce	63
3.1.3 Accès aux opportunités Economiques (Activités génératrices de revenus).....	64
3.1.4 Analyse des capacités.....	64
3.1.5 Profil institutionnel des Organisations communautaires.....	65
3.1.6 Situation de référence du capital Social	66
3.1.7 Synthèse de la situation globale de la pauvreté	66
3.2 Bilan des réalisations des composante 1 et 2	67
3.2.1 Les micro et sous projet du PFDS.....	67
3.2.2 Répartition des réalisations par domaine	67

3.2.3 Répartition géographique des investissements.....	70
3.2.3.1 Echelle Région	70
3.2.3.2 Répartition des réalisations par collectivité locale.....	75
3.2.4 Synthèse du Bilan.....	78
3.2.4.1 Résultats physiques et financiers de la composante.....	80
3.3 Consolidation et développement des Systèmes de Financement Décentralisés	81
3.3.1 Les institutions de la première génération	81
3.3.2 Les institutions de la deuxième génération	82
3.4 Les résultats de la composante 3 : formation en Gestion des Organisations et acteurs à la base	83
3.4.1 Généralisation des sessions de formation en gestion à la base (FGB).....	83
3.4.2 Renforcement des capacités des élus locaux :	85
3.4.3 Renforcement des capacités des relais communautaires :	86
3.4.4 Les Centres de Ressources Communautaires (CRC):.....	87
3.4.5 Renforcement des capacités des Comités techniques de mise en œuvre (CTMO).....	87
3.4.6 Renforcement des capacités des Comités d'animation/sensibilisation/formation des cadres de concertation villageois	88
3.4.7 Renforcement des capacités sur le suivi/évaluation participatif :	88
3.4.8 Renforcements des capacités des OCB en passation de marchés	90
3.4.9 Les activités de restitution et de démultiplication de la formation :	90
3.4.10 Le suivi /appui des communautés à la base :	90
3.4.11 L'organisation des ateliers avec les opérateurs sur la pérennisation des MP et SP :	90
3.4.12 Les réseaux et fédérations constitués :	91
3.4.12.1 L'Association des Relais Communautaires d'Appui au Développement (ARCADE).....	91
3.4.12.2 Les fédérations d'organisations communautaires de Base au titre des Sous-Projets	91
3.4.12.3 Les fédérations d'organisations communautaires de Base au titre des Micro- Projets.....	92
3.4.12.4 Les visites d'échanges d'expériences :	92
3.4.13 Conception des manuels et guides illustres en FGB.....	94
3.4.14 Bilan des formations pour la région de Ziguinchor	94
3.4.14.1 Généralisation des sessions de formation FGB en Casamance	94
3.4.14.2 Formation des relais communautaires :	94
3.4.15 Formation dans le suivi/évaluation participatif.....	95
3.5 Les résultats de la Composante 4 : suivi évaluation	95
3.6 Suivi de la pauvreté	95
3.6.1 Un système d'information sur la pauvreté opérationnel	95
3.6.2 Les conventions ministérielles	97
3.6.3 Un suivi régulier du projet effectué durant l'exécution du projet.....	101
3.6.4 Plusieurs études et évaluations réalisées :	102
3.6.5 Plusieurs évaluations techniques et sectorielles réalisées	103
3.7 La passation des marchés.....	104
3.7.1 Bilan des activités de passation de marchés.....	104
3.7.1.1 Les travaux de réhabilitation des antennes régionales.....	105
3.7.1.2 L'équipement du siège et des antennes en mobilier de bureau, matériel bureautique et froid	105
3.7.1.3 Le recrutement des consultants firmes charges des EPP	106
3.7.1.4 Le recrutement des firmes chargées de mission d'OADC	106
3.7.1.5 Le recrutement des firmes chargées de la mission d'opérateur d'appui à la micro finance.	107
3.7.2 L'appui aux autres composantes du projet.....	107
3.7.3 L'Appui aux cellules du ministère de l'économie et des finances et du ministère du développement social	108
3.7.4 Synthèse des résultats	108
3.7.5 Analyse, contraintes et solutions	108
4 LES IMPACTS DU PROJET SUR LA PAUVRETE.....	110
4.1 Amélioration de l'accès aux équipements et services sociaux de base	110
4.1.1 Amélioration du niveau d'accès à l'eau	110
4.1.2 Analyse de l'impact sur l'évolution du niveau d'accès	112
4.1.3 Amélioration de l'accès à l'éducation	114
4.1.4 Analyse de l'impact sur l'évolution du niveau d'accès	115
4.1.5 Amélioration de l'accès à la santé	116
4.1.6 Analyse de l'impact sur l'évolution du niveau d'accès	117
4.1.7 Amélioration de l'accès à un point de commerce	119
4.1.8 Analyse de l'impact sur l'évolution du niveau d'accès	120
4.1.9 Impact global du PFDS sur l'accès aux services sociaux de base.....	122
4.1.10 Illustration quantitative.....	122
4.1.11 Illustration par l'analyse de l'indice de pauvreté	125

4.1.12 Impact du PFDS sur l'environnement.....	127
4.2 L'accès des groupes cibles aux opportunités économiques et financières.....	128
4.2.1 Consolidation et Développement des systèmes de Financement Décentralisé.....	128
4.2.1.1 Impact sur les produits et services offerts.....	129
4.2.1.2 Impact sur les performances des SFD sur l'épargne et le crédit.....	130
4.2.1.2.1 Evolution du nombre de bénéficiaires.....	130
4.2.1.2.2 Evolution de l'épargne.....	131
4.2.1.2.3 Evolution du crédit.....	132
4.2.1.2.4 Impact sur l'accessibilité et la portée.....	134
4.2.2 Impact sur la création de richesse.....	134
4.2.3 Amélioration du capital social des communautés de base.....	137
4.2.3.1 Capacitation des populations et des organisations communautaires de base.....	137
4.2.3.2 Les activités Renforcement des capacités en sensibilisation- IEC/SIDA.....	138
4.2.3.3 Consolidation et émergence des structures communautaires de base.....	139
4.2.3.4 Le Comité de Gestion des Micro Projets et le Comité de Gestion des Sous Projet.....	140
4.2.3.4.1 Comité Technique de Mise en Œuvre (le CTMO).....	141
4.2.3.4.2 Comité d'Animation de Sensibilisation et de Formation (Le CASF).....	142
4.2.3.5 Caractérisation des OCB porteuses.....	142
4.2.3.5.1 Pertinence du ciblage des OCB porteuses.....	144
4.2.3.5.2 Amélioration des compétences opérationnelles des communautés de base.....	145
4.2.3.5.3 Première génération.....	146
4.2.3.5.4 Deuxième génération d'opérateurs.....	147
4.2.3.6 La satisfaction des bénéficiaires du FDS.....	149
4.2.3.7 Impact du FS sur les groupes spécifiques.....	152
4.2.3.8 Impacts sur les structures étatiques.....	154
4.2.3.8.1 Pour la Cellule de Suivi Opérationnel du Ministère du Développement Social.....	154
4.2.3.8.2 Pour la Direction de la Prévision et de la Statistique.....	155
4.2.3.9 Impact sur la gouvernance locale.....	156
4.2.3.9.1 Renforcement des capacités des élus.....	156
4.2.3.9.2 Impact sur le renforcement des processus locaux de planification.....	156
4.2.4 Synthèse de l'impact sur les axes du DSRP.....	159
4.2.4.1 Satisfaction de l'Indice Synthétique de Pauvreté :.....	159
4.2.4.2 Les interventions en matière de création de richesses sont en parfaite cohérence avec les orientations du DSRP :.....	160
4.2.4.3 Le capital social des communautés à la base est amélioré :.....	160
4.2.4.4 Un impact conséquent sur l'amélioration des conditions de vie des groupes spécifiques est observé à travers :.....	160
4.2.5 Les autres impacts.....	160
5 LES FACTEURS DE PERENNITE.....	161
5.1 Pérennité des bénéfices.....	161
5.1.1 Pérennité des opérations.....	163
5.1.2 Les facteurs de Durabilité des MP et SP.....	163
5.1.3 Durabilité de l'impact.....	165
5.1.4 Durabilité des effets.....	165
5.2 Questions de rentabilité.....	166
6 LES LEÇONS TIREES DE L'EXPERIENCE.....	169
6.1 Dans le domaine de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base.....	169
6.1.1 Une capacité de pilotage renforcée:.....	169
6.1.2 Une articulation effective avec les secteurs sur :.....	169
6.1.3 Une stratégie de pérennisation mise en place à travers :.....	170
6.2 Dans le domaine de la micro finance et des activités génératrices de revenus.....	170
6.3 Dans le domaine du renforcement de capacité.....	171
6.4 Dans le domaine du suivi évaluation.....	174
6.4.1 Au niveau du suivi global de la lutte contre la pauvreté.....	174
6.4.2 Au plan de la gestion du projet.....	174
6.5 Synthèse des points forts et faibles.....	175
6.5.1 Principaux points forts.....	175
6.5.2 Principales faiblesses.....	175
7 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	177

8	LES ANNEXES.....	180
8.1	Tableaux.....	180
8.2	Graphiques.....	180
8.3	Documents produits.....	180

Tableau / Figure 1: Organigramme de l'AFDS.....	10
Tableau / Figure 2: Répartition des villages avec EPP.....	13
Tableau / Figure 3: Programme Prévisionnel de l'Accord de Crédit.....	20
Tableau / Figure 4: Indicateurs du Programme Prévisionnel	24
Tableau / Figure 5: Programme Prévisionnel composante 3	30
Tableau / Figure 6 : Indicateurs de résultats composante 4.....	31
Tableau / Figure 7: Synoptique des interventions du FDS	36
Tableau / Figure 8 : Cartographie des interventions et réalisations du Programme.....	37
Tableau / Figure 9: Villages et quartiers financés dans les zones d'intervention	40
Tableau / Figure 10 : Situation de réalisation des MP dans 4 régions.....	41
Tableau / Figure 11: situation des MP résiliés dans 5 régions	42
Tableau / Figure 12: Situation globale des sous projets soumis par les OCB	42
Tableau / Figure 13: Evolution des décaissements.....	44
Tableau / Figure 14: Situation des décaissements par catégorie	45
Tableau / Figure 15: Montant décaissé et engagé.....	45
Tableau / Figure 16: Répartie des décaissements par composante.....	46
Tableau / Figure 17 : Mobilisation de la contrepartie.....	48
Tableau / Figure 18 : situation des immobilisations.....	49
Tableau / Figure 19 : Tableau récapitulatif de l'exécution des conventions au 30 jui 06.....	50
Tableau / Figure 20: situation des décaissements au 31 /05/06.....	52
Figure 21: Nombre de micro projets financés par secteur	53
Tableau / Figure 23 : volume des ressources consacrées aux infrastructures et équipements	54
Tableau / Figure 24 : Exécution financière de la mission des OADC 2 ^{ème} vague.....	54
Tableau / Figure 25 : Financement micro projets par secteurs.....	55
Tableau / Figure 26 : Distribution du financement par secteurs.....	56
Tableau / Figure 27 : Etat d'exécution des sous projets de la première vague	56
Tableau / Figure 28: Etat d'avancement des sous projets deuxième vague	57
Tableau / Figure 29 : Coût des FGB, situation nationale globale des sessions de formation.....	57
Tableau / Figure 30 : Classement du nombre de CR par niveau de satisfaction de l'ISP	62
Tableau / Figure 31 : Classement des CR selon l'IE d'accès à l'eau	62
Tableau / Figure 32 : Classement des CR par catégorie selon l'IE d'Accès à Education	63
Tableau / Figure 33 : Classement des CR selon l'IE d'Accès à la Santé.....	63
Tableau / Figure 34 : Classification des CR selon l'IE d'accès à un lieu de commerce	63
Tableau / Figure 35 : Classification des CR à accès satisfaisant par axe	67
Tableau / Figure 36 : Répartition des Projets (MP et SP) entre secteurs publiques et Economiques	67
Tableau / Figure 37 Répartition des MP par domaine.....	68
Tableau / Figure 38 Répartition des SP réalisés par domaine	69
Tableau / Figure 39 Répartition des réalisations physiques par région	70
Tableau / Figure 40: Répartition des réalisations par région.....	71
Tableau / Figure 41 : Répartition des financement par région (FCFA).....	72
Tableau / Figure 42 Coût moyen par type de projet	72
Tableau / Figure 43 Répartition des projets et subvention par type	73
Tableau / Figure 44 : Bénéficiaires par type de projet et moyenne de subvention par bénéficiaires	74
Tableau / Figure 45 : Répartition physique des projets par type de collectivité.....	75
Tableau / Figure 46 : Classification des collectivités selon le nombre de MP / SP	75
Tableau / Figure 47 : Nombre de collectivités couvert par région	76
Tableau / Figure 48 : Nombre de CR pauvres par région.....	77
Tableau / Figure 49 : Taux de couverture des CR par région.....	77
Tableau / Figure 50 : Répartition des financements entre CR et Communes.....	78
Tableau / Figure 51 : Répartition du nombre de projets par région et par secteur	79
Tableau / Figure 52 : Récapitulatif des réalisations des projets et programmes de lutte contre la pauvreté dans les régions	79
Tableau / Figure 53 : Résultats physiques composante 1	80

Tableau / Figure 54 : niveau d'exécution de DJOMECE	81
Tableau / Figure 55 : Etat d'exécution des Plans d'Affaires des SFD deuxième vague	82
Tableau / Figure 56 : Niveau de réalisation physique des appuis organisationnels	82
Tableau / Figure 57 : Récapitulatif global des formations en FGB	83
Tableau / Figure 58 : Répartition des personnes formées selon le module	83
Tableau / Figure 59 : Récapitulatif des sessions de formations réalisées en ODC et EPB	84
Tableau / Figure 60 : nombre de village touchés avec ou sans Ziguinchor en FGB 2002 - 2006	84
Tableau / Figure 61 : Formation des élus locaux	85
Tableau / Figure 62 : Récapitulatif nombre de réalisés formés par région et par domaine de compétence en 2004T	86
Tableau / Figure 63 : Tableau récapitulatif du nombre de relais formés à la fin du projet	86
Tableau / Figure 64: Effectif des meilleures compétences répertoriées par module	87
Tableau / Figure 65 : Formation et mise en place des organes de gestion	88
Tableau / Figure 66 : sessions de démultiplication en SEP	88
Tableau / Figure 67 : Repérage des animateurs en IST - SIDA	93
Tableau / Figure 68 : Analyse des résultats en passation des marchés de l'Agence	108
Tableau / Figure 69 : Répartition des Projets d'accès à l'eau potable	111
Tableau / Figure 70 : Répartition des réalisations d'accès à l'eau par région	111
Tableau / Figure 71 : Répartition des 52 CR par niveau de satisfaction de l'accès à l'eau (comparaison situations avant et après PFDS)	112
Tableau / Figure 72 : Classement du nombre de CR selon le % de la population ayant accès à l'eau	113
Tableau / Figure 73 : Répartition des MP de salle de classe par région	114
Tableau / Figure 74 : Répartition des 52 CR par niveau de satisfaction de l'accès à l'éducation (Avant et avec AFDS)	115
Tableau / Figure 75 : Répartition du nombre de CR par niveau de satisfaction IE Education (situation comparée avant et après FDS)	115
Tableau / Figure 76 : Répartition des infrastructures par type	116
Tableau / Figure 77 : Répartition des réalisations par région	117
Tableau / Figure 78 : Coût moyen par projet et par région	117
Tableau / Figure 79 : Répartition des 52 CR par niveau de satisfaction de l'accès aux services de santé (avant et après FDS)	118
Tableau / Figure 80 : Répartition d'un nombre des CR par niveau de satisfaction de l'IE Santé (situation avant et après PFDS)	118
Tableau / Figure 81: Classement des CR en fonction de l'évolution de l'accès aux services de santé par pas de 5%	119
Tableau / Figure 82: Répartition des MP / SP de commerce par type	119
Tableau / Figure 83 : Répartition par région des projets d'accès à un lieu de commerce	120
Tableau / Figure 84 : Répartition des 52 CR selon le niveau d'accès à un lieu de commerce (avant et après FDS)	120
Tableau / Figure 85 : illustration de la situation d'accès à un point de commerce avant et après FDS	121
Tableau / Figure 86 : classement des collectivités en fonction de l'évolution de l'accès à un point de commerce sur un pas de 5%	121
Tableau / Figure 87 : Réalisation de l'afds sur les axes sur DSRP	122
Tableau / Figure 88 : indicateurs pondérés / poids attribués	126
Tableau / Figure 89 : Evolution du nombre de membres des SFD avec le FDS	130
Tableau / Figure 90 Evolution de l'épargne des OCB dans l'épargne globale	131
Tableau / Figure 91 : graphique d'évolution de l'épargne par SFD	132
Tableau / Figure 92 : Evolution de la production de crédit par an	133
Tableau / Figure 93 : répartition des réalisations par domaine économique	135
Tableau / Figure 94 : graphique illustratif de la répartition de la subvention par domaine économique	136

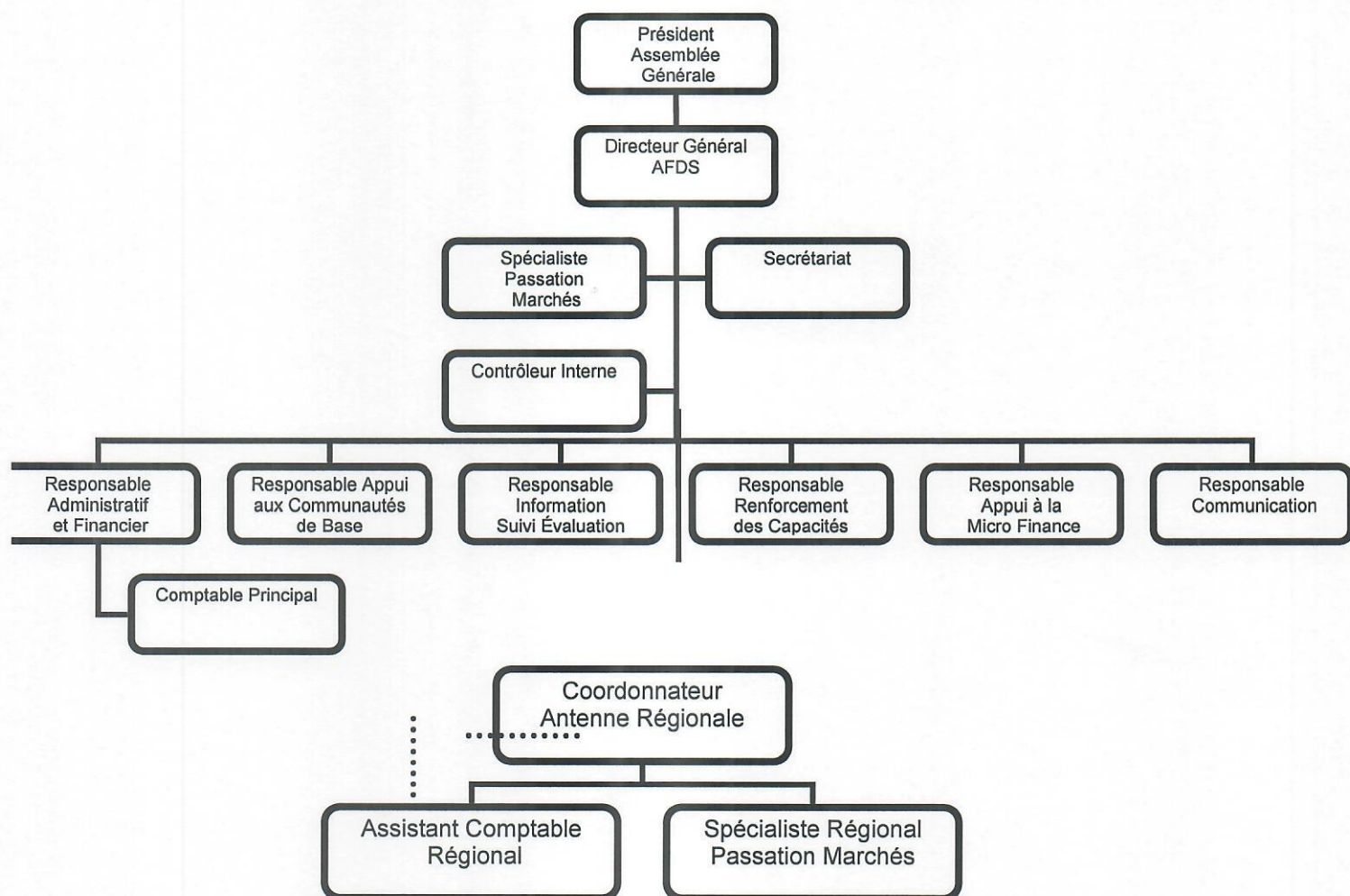
Tableau / Figure 95 : bénéficiaires de la formation par domaine	137
Tableau / Figure 96 : repérage des animateurs IST / SIDA.....	139
Tableau / Figure 97 : Répartition du nombre d'OCB porteuse par catégorie	144
Tableau / Figure 98 : Récapitulatif de la situation des relais pour les régions de Fatick et Kaolack	145
Tableau / Figure 99 : Répartition du nombre de relais formés par région.....	146
Tableau / Figure 100 : Répartition des bénéficiaires de la formation à Ziguinchor	148
Tableau / Figure 101 : Répartition des CM selon leur opinion sur le déroulement di projet	150
Tableau / Figure 102 : Répartition de CM impliqués dans les différentes étapes du processus du Projet.....	150
Tableau / Figure 103 : QUestionnaire de satisfaction des CM.....	151
Tableau / Figure 104: Nombre et coûts des réalisations pour les groupes spécifiques	152
Tableau / Figure 105: Répartition des projets et leurs coûts selon groupes spécifiques	153
Tableau / Figure 106 Répartition du nombre de projets par niveau de satisfaction des critères de pérennité d'impact.....	161
Tableau / Figure 107 : classification des projets par niveau de satisfaction des critères de pérennité d'impact.....	162
Tableau / Figure 108 : niveau de satisfaction des critères de pérennité des opérations	163
Tableau / Figure 109 : niveau de satisfaction des critères de durabilité des infrastructures et SP ...	164
Tableau / Figure 110 : Niveau de satisfaction des critères de durabilité de l'impact.....	165
Tableau / Figure 111 Répartition du nombre de projets par niveau de satisfaction du critère de durabilité des effets.....	165
Tableau / Figure 112 : Niveau de satisfaction des critères de durabilité des effets.....	166
Tableau / Figure 113 : Répartition du nombre de projets en fonction du niveau de satisfaction du critère de rentabilité / production.....	166
Tableau / Figure 114 : Graphique illustratif du niveau de satisfaction du critère de rentabilité de la production	167
Tableau / Figure 115 : Répartition du nombre de projets par niveau de satisfaction du critère de rentabilité financière	167
Tableau / Figure 116 : Niveau de satisfaction du critères de rentabilité financière	168

1 PRESENTATION DU PROJET

Approuvé en décembre 2000, le projet Fonds de Développement Social signé le 22 février 2001 entre l'Etat du Sénégal et l'IDA est entré en vigueur le 06 juillet 2001. Le Projet Fonds de Développement Social est un projet de lutte contre la pauvreté, mis en oeuvre par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque mondiale. D'un coût initial de 23,6 millions de DTS (30 millions USD) pour une durée de 10 ans (2001-2011), il s'inscrit dans la stratégie à long terme de réduction de la pauvreté telle qu'élaborée par le Sénégal dans le cadre du Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP).

1.1 Organisation et fonctionnement de l'Agence

Tableau / Figure 1: Organigramme de l'AFDS



1.2 Les organes d'administration et d'exécution

L'association du Fonds de Développement Social est une structure de type associatif mise en place par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale (crédit IDA N°3446-SE), dans le but d'assurer l'exécution du Projet de Développement Social. Le projet est piloté par deux organes :

- L'assemblée Générale, présidée par le Ministre de la Famille, du Développement Social, chargée de la coordination opérationnelle des projets de lutte contre la pauvreté. Les membres de cette instance sont :
 1. les représentants du gouvernement ;
 2. les représentants des collectivités locales ;
 3. les représentants de la société civile
 4. les représentants des programmes sectoriels (Santé, Education, Infrastructures Rurales).
- La Direction Générale de l'Agence, responsable de l'exécution des opérations et de la gestion du crédit.

Le PFDS social est entré en vigueur en juillet 2001. Sa durée d'exécution était initialement prévue pour 10 ans répartis en 3 phases :

1. Phase 1 : 4 ans (2001 – 2005)
2. Phase 2 : 3 ans (2005 – 2008)
3. Phase 3 : 3 ans (2008 – 2011).

Seule la première phase a été exécutée du fait des perturbations institutionnelles induites par le changement d'option du Sénégal qui s'est traduit par la mise en place du Programme National de Développement Local Participatif (PNDL). Ce programme est la fusion du Programme National des Infrastructures Rurales (PNIR) et du PFDS.

Au cours de la première phase le projet a concentré son intervention dans les six (6) régions que sont, Dakar, Kaolack, Fatick, Louga, Kolda, Ziguinchor et les poches de pauvreté dans les autres régions. Le financement pour cette phase est de 30 millions de \$ US. Une extension sur l'ensemble des autres zones pauvres était prévue à partir de la deuxième phase.

1.3 Les données du projet

- Dénomination du projet : Agence du Fonds de Développement Social
- Pays : Sénégal
- Secteur / sous secteur : Infrastructures, équipement de base - Développement d'activités génératrices de revenus – Micro Finance – Renforcement des Capacités
- Thème : Lutte contre la pauvreté

Les dates clés :

Emprunteur/ Agence d'Exécution :

1.4 Evaluation et classements des performance des principaux dépositaires d'enjeux

- 1.4.1 Performance de la Banque
- 1.4.2 Performance de l'emprunteur
- 1.4.3 *Les impacts de développement institutionnels*

1.5 Les objectifs du projet

1.5.1 Objectif global

Il a pour objectif général de contribuer à la réduction de la pauvreté en aidant les communautés les plus pauvres et les groupes vulnérables en milieu rural ainsi que les plus pauvres des quartiers déshérités, à créer les conditions favorables à l'amélioration de leurs conditions de vie, de manière soutenue et durable.

1.5.2 Les objectifs spécifiques du projet

Plus spécifiquement, le projet vise à : (i) améliorer l'accès des couches sociales démunies aux services sociaux de base, aux équipements et aux infrastructures communautaires ; (ii) améliorer l'accès aux services financiers de proximité et aux opportunités économiques, à travers l'appui aux SFD et le financement d'activités génératrices de revenus ; (iii) renforcer les capacités des communautés de base dans la planification participative, la priorisation de leurs besoins et l'exécution de leurs activités ; et (iv) renforcer les capacités de l'Administration dans l'analyse et le suivi des conditions de vie des ménages et la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté

1.6 Les différentes phases du projet

La mise en œuvre du projet est découpée en trois phases :

- La phase 1 d'une durée de 3 ans, vise essentiellement à : (i) mettre en place et rendre opérationnelle les structures du projet ; (ii) sensibiliser les bénéficiaires sur le projet ; et (iii) mettre à l'essai les structures et stratégies retenues dans le cadre d'opérations à faible échelle favorisant le processus d'apprentissage.
- La phase 2, d'une durée de 3 ans également, vise à mettre en œuvre les composantes du projet sur une plus grande échelle, de manière à toucher l'ensemble des zones défavorisées du pays.
- La phase 3, d'une durée de 4 ans, aura pour but d'ajuster au mieux le mécanisme opérationnel adopté, d'élargir le groupe cible tout en maintenant des structures viables capables de répondre aux besoins exprimés par les populations.

1.7 Gestion du projet

1.7.1 Au plan Administratif

1.7.2 Au plan institutionnel :

- ☞ **Sept sessions de l'Assemblée Générale du Fonds de Développement Social** ont été tenues annuellement, permettant à l'AFDS de partager et d'approuver le bilan des activités et les Plans d'Opérations et Budgets Annuels (POBA) chaque année, et de traiter de certaines questions liées aux orientations, à la stratégie et au fonctionnement, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet.

Chaque session de l'assemblée Générale annuelle a été précédée d'une revue annuelle conjointe du projet entre l'IDA et le Gouvernement du Sénégal

- ☞ **Dix missions de supervision du projet par la Banque Mondiale** : Ces missions de supervision qui ont eu lieu deux fois par an, regroupent une équipe de la Banque Mondiale et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, permettant ainsi de passer en revue l'état d'avancement du projet dans son exécution par rapport aux objectifs fixés, et de faire des recommandations spécifiques.

A l'issue de chaque mission, les recommandations formulées en direction du projet, sont mises en œuvre et suivies régulièrement dans le cadre de tableau de bord confectionné à cet effet.

☞ **Cinq Revues Annuelles Conjointes du projet Banque Mondiale / Gouvernement du Sénégal :** Ces revues annuelles conjointes IDA/Gouvernement de Sénégal ont permis de procéder chaque année au bilan des activités du projet et à la planification (Plans d'Opérations et Budgets Annuels (POBA)) pour l'année suivante, avant soumission à l'approbation de l'Assemblée Générale de l'Association du Fonds de Développement Social.

☞ **Une Revue à mi parcours conjointe Gouvernement/IDA du projet organisée :** La Revue à Mi-parcours conjointe Gouvernement/IDA du projet a eu lieu du 11 au 27 juin 2003. Cette revue à mi-parcours a permis des échanges importants entre l'équipe de la mission et l'organe d'orientation du projet qui est l'Assemblée Générale de l'Association du Fonds de Développement Social, permettant ainsi de partager les premiers résultats du projet à mi-parcours, et de formuler un certain nombre de recommandations liées à l'extension des activités du projet en Casamance, la synergie avec les autres projets de lutte contre la pauvreté, l'articulation avec les collectivités locales etc.

Au terme de cette mission, d'importantes décisions ont été prises, soit en termes d'orientation du projet, soit en termes de mesures correctives. Entre autres, on peut noter : (i) le relèvement du seuil de revue préalable par la Banque Mondiale de sorte que tous les marchés des Opérateurs seront désormais passés avec celle-ci a posteriori, ce qui fera gagner un temps important lors du recrutement des opérateurs. Effectivement il y a eu un gain de temps et la durée de l'attente des communautés de voir leur financement disponible a été réduit de manière significative, (ii) la limitation des réalisations à raison d'un MP maximum par village, (iii) la révision du mandat des OADC et OAMF pour éviter des duplications avec la FGB (formation en gestion de base) exécutée directement par l'AFDS, et également opérer des gains de coût sur les prestations des opérateurs.

1.7.3 Au plan opérationnel :

☞ **Une situation de référence établie :** La réalisation des EPP a permis à l'AFDS de disposer d'outils pertinents et de produits traduisant la situation de référence en matière de pauvreté au niveau village, ainsi qu'une liste d'indicateurs de base, et d'alimenter son système de suivi des impacts sur la pauvreté. Au total, 1116 villages ont été couverts par les EPP.

Tableau / Figure 2: Répartition des villages avec EPP

REGION	NOMBRE VILLAGES ET QUARTIERS AVEC EPP
Fatick/Diourbel	238
Kolda	225
Kaolack	187
Louga/Matam	315
Dakar	67
Ziguinchor	84
Total	1116

Une base de données sur les résultats des EPP est mise en place. Cette base de données renseigne les principaux indicateurs utilisés pour caractériser la situation de référence pour chaque village et quartier. De même un indice de pauvreté globale et des indices sectoriels ont été établis.

☞ **Cinq Plans d'Opérations et budgets annuels (POBA) élaborés et approuvés par l'Assemblée Générale :** Les Plans d'Opérations et Budgets Annuels (POBA) approuvés chaque année par l'Assemblée Générale de l'Association du Fonds de Développement Social, ont été une base pour la planification détaillée des activités des différentes composantes du projet. Le plan d'actions élaboré de façon concertée avec l'ensemble des responsables du projet, a constitué une base de programmation individuelle pour les différentes entités de l'Agence, ainsi qu'un outil pour le suivi de l'évolution des

activités de l'AFDS. Des séances régulières de mise à jour du plan d'actions ont permis de procéder aux réajustements nécessaires.

1.8 Le dispositif institutionnel de mise en œuvre

1.8.1 Le sommet hiérarchique (unité de projet et ailleurs)

1.8.2 Le centre opérationnel (les antennes)

1.8.3 Les cellules ministérielles

1.9 STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN ŒUVRE

1.9.1 Une approche par la demande

Le FDS est un programme de rupture par rapport à l'approche classique de haut en bas adoptée par les projets.

Tout d'abord, la demande est l'élément moteur de ce programme. Le projet ne développe pas un menu détaillée d'activités mais dans le cadre des grandes composantes définies ci dessus, elle suscite et encadre l'expression des besoins, l'élaboration des documents de projet et leur mise en œuvre par les communautés elles mêmes, appuyées par les prestataires de services au niveau national ou local.

Ensuite, l'Agence ne fait pas mais « fait faire » par des opérateurs placés au niveau national, régional et local qui auront manifesté leur intérêt pour participer à l'exécution et seront sélectionnées pour ce faire.

Enfin, le projet met l'accent sur le renforcement des capacités des bénéficiaires eux mêmes pour leur permettre de tirer le maximum de profit de l'exécution, améliorer leur savoir et leur savoir faire.

Dans ce cadre, les regroupements des femmes, les associations de jeunes à la base, les organisations inter villageoises ou les groupes communautaires, etc. pourront jouer un rôle répondant à leurs capacités dans la maîtrise d'ouvrage déléguée.

1.9.2 Le ciblage

Dans le cadre de la préparation du Projet Fonds de Développement Social (PFDS) et dans sa stratégie d'intervention, l'Agence du Fonds de Développement social (AFDS) s'est appuyée sur l'étude de ciblage de 2000 réalisée par la Direction de la Prévision et de la Statistique qui a concerné les 14.000 villages du Sénégal. Ce ciblage a identifié environ 6000 villages considérés comme très pauvres qui sont classés en fonction d'un indice de pauvreté basé sur l'accès de chaque village aux 5 services essentiels suivants : l'eau potable, la route, le poste de santé, l'école primaire et le lieu de commerce. L'accès à chaque service est mesuré en termes de distance séparant les usagers de l'infrastructure.

Sur les résultats de cette étude, le projet PFDS a ciblé les communautés de base, les villages et quartiers les plus pauvres et les Groupes Vulnérables.

Un 2^{ème} ciblage basé sur les critères tels que la taille de population, l'accès à l'eau potable et la dynamique organisationnelle a été réalisé. Un lot de 3500 villages a été identifié dans les 57 communautés et 10 communes des zones d'intervention du Projet.

1.9.3 Responsabilisation des Communautés de Base

L'approche de l'AFDS est basée sur le transfert aux Communautés de Base de la responsabilité de la mise en œuvre de leurs Micro-Projets et Sous-Projets. Ce transfert se met en œuvre au travers des accords de Micro-Projets et des accords de Sous-Projets signés entre l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) et les Organisations Communautaires de Base (OCB). Les OCB assurent la maîtrise d'ouvrage directe de leurs réalisations. Elles sont responsables de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'auto-évaluation de leurs Micro-Projets et Sous-Projets, y compris la gestion financière et la passation des marchés de travaux, biens et/ou services prévus, et sont appuyées pour se faire par les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales et les prestataires privés. Compte tenu du fait que le projet est un cadre de formation à cette maîtrise d'ouvrage, l'évaluation ne peut s'attendre à cette phase, qu'à appréhender des indices de bonne compréhension et d'appropriation des outils et procédés qui peuvent faire espérer que les OCB sont réellement capables d'assumer ce rôle. En vue de leur fournir les services d'assistance technique et d'appui conseil nécessaires pour l'exercice de ces nouvelles responsabilités, l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) a recruté des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC) basés sur le terrain.

En cours de mise en œuvre, certaines mesures prises ont eu des incidences sur le déroulement des activités. Ces mesures ont été prises soit durant la mission de revue à mi-parcours (RMP) de juillet 2003, soit durant les différentes missions de responsables de composantes de l'AFDS auprès des opérateurs. On peut en citer les plus pertinentes qui ont des effets notables :

- La RMP avait estimé que l'excellente performance antérieure en matière de passation de marchés justifie le relèvement du seuil de revue préalable par la Banque Mondiale de sorte que tous les marchés des Opérateurs seront désormais passés avec celle-ci a-posteriori, ce qui fera gagner un temps important lors du recrutement des opérateurs. Effectivement il y a eu un gain de temps et la durée de l'attente des communautés de voir leur financement disponible a été réduite de manière significative. De 8 à 9 mois durant la phase test, cette durée a été réduite. Cela a eu une incidence sur la qualité du travail car autant dans la phase test l'accent était mis sur l'animation pour une appropriation par les communautés, durant la phase post-test par contre, la préoccupation de l'AFDS semble avoir été la recherche de la mise en œuvre d'un plus grand nombre de MP ou de SP. L'animation a fait défaut et l'appropriation a été moins évidente. Ainsi, l'accent a été mis parfois davantage sur le quantitatif que sur le qualitatif.
- La limitation des réalisations à raison d'un MP maximum par village, intervenue en cours d'exécution du projet, a été sans doute une décision pertinente pour améliorer la couverture géographique. Cette décision a par contre provoqué quelques frustrations car tous les villages avaient dégagé des priorités dont la satisfaction devrait leur permettre de prendre en charge les problèmes ou opportunités révélés durant les EPB. Ainsi, dans de nombreux cas, il n'a pas été possible d'accompagner les MP avec les SP tel que cela était prévu.
- La RMP avait également révisé le mandat des OADC et OAMF pour éviter des duplications avec la FGB (formation en gestion de base) exécutée directement par l'AFDS. La FGB a été donnée aux communautés pour les aider à réaliser leur EPB. Cependant, l'absence de formation continue et de recyclage semble avoir amoindri les résultats obtenus par les villages concernés.

1.9.4 partenariat institutionnel

Pour la mise en œuvre du PFDS, notamment dans sa composante 4, trois principaux partenaires sont impliqués du fait du rôle primordial qu'ils jouent dans le suivi de la pauvreté au Sénégal. Ce partenariat a été institutionnalisé à travers des conventions avec les cellules ministérielles que sont :

1. La Cellule de Suivi de la Stratégie de Réduction de la pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances (CS-PLP/MEF), la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP/MEF),

rattachée au Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances, a pour mission d'appuyer la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

2. La Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté du Ministère de développement social (CS/MDS), qui est l'organe de suivi et de coordination des projets de lutte contre la pauvreté du Ministère du Développement Social. Les compétences de la cellule de suivi du MDS sont consacrées par l'arrêté No 000202 du 14 janvier 2002.

Elle a pour rôle de (i) superviser pour le compte du Ministère les programmes mis en œuvre dans le cadre du programme national de lutte contre la pauvreté, (ii) coordonner pour le compte du ministère les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement, (iii) s'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le cas échéant des mesures correctrices, (iv) élaborer et tenir à jour une cartographie de la pauvreté et des interventions dans ce domaine, (v) élaborer pour le compte du MFFDS des politiques et stratégies pertinentes de réduction de la pauvreté, (vi) capitaliser les réussites afin de les faire investir dans d'autres interventions, (vii) procéder annuellement au bilan des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, (viii) participer aux comités de pilotage ou assemblées générales des différents projets intervenants dans la lutte contre la pauvreté, et (ix) conduire la réalisation d'études et d'évaluations d'impact des projets de lutte contre la pauvreté.

3. La Direction de la Prévision et de la Statistique : Sous l'autorité du Ministère de l'Economie et des Finances, la Direction de la Prévision et de la Statistique est chargée de :
 - (i) la collecte, la centralisation et la diffusion des statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale, ainsi que l'appréciation des résultats de cette politique ;
 - (ii) la réalisation d'études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique et financière ;
 - (iii) la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services de l'administration, la préparation et le suivi des programmes économiques et financiers à court terme ;
 - (iv) la préparation de la note d'orientation du budget et du rapport économique et financier annexé à la loi de finances.

Concernant le suivi de la pauvreté, la DPS joue un rôle central dans la production des données sur les indicateurs nationaux relatifs aux conditions de vie des ménages en particulier et dans la production des indicateurs nationaux socio-économiques en général.

En sus des enquêtes légères et du recensement général de la population et de l'habitat, la DPS réalise des enquêtes lourdes telles que l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM1 en 94 et ESAM2) qui lui permettent de dégager un profil de pauvreté et analyser ses déterminants, connaître la distribution des dépenses annuelles selon certaines caractéristiques des ménages et les inégalités entre les différents groupes socio-économiques de la population, analyser les dépenses de consommation des ménages, calculer les indicateurs d'emploi, d'éducation, de santé et nutrition, de patrimoine et d'accès au logement, fournir des données socio-économiques pour les comptes nationaux, l'analyse des prix et les études approfondies sur des questions ayant trait aux conditions de vie des populations et à la pauvreté.

1.10 Ressources mobilisées et Outils de mise en œuvre

1.10.1 Les ressources financières

1.10.2 Les ressources humaines

1.11 Les composantes du Projet

Le projet est mis en œuvre à travers quatre (4) composantes :

1.11.1 Composante 1 : Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de base

La composante Appui aux Organisations Communautaires de Base vise essentiellement l'amélioration de l'accès des communautés des zones rurales et urbaines les plus pauvres aux services sociaux de base, par le financement des Microprojets de développement grâce à des subventions consenties aux Organisations Communautaires de Base.

Cette composante est subdivisée en deux (2) sous composantes :

○ Sous composante 1.1 : Accès aux services sociaux de base

Cette sous composante va améliorer la capacité d'accès et d'utilisation des services sociaux de base des communautés ciblées dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, de l'information et la communication, de l'accès aux marchés etc., par : i) le financement de micro projets de développement, grâce à des subventions consenties aux Organisations Communautaires de Base (OCB) ; ii) le renforcement des capacités des bénéficiaires dans l'identification, la priorisation de leurs besoins et la réalisation de ces micro projets.

La part en infrastructures de ces micro- projets ne devra pas dépasser 20% du coût total du micro projet.

○ Sous composante 1.2 : Infrastructures et équipements de base

Cette sous composante va financer grâce à des subventions, des Micro-Projets prioritaires d'Infrastructures et d'équipements de base soumis par les OCB.

Ces infrastructures et équipements doivent être cohérents avec les programmes locaux et nationaux en cours et en parfaite synergie avec les interventions des autres acteurs du développement local.

1.11.1.1 Objectifs de la composante

L'objectif de la **Composante 1** est d'améliorer l'accès des communautés des zones rurales et urbaines les plus pauvres aux infrastructures, équipements et services sociaux de base par le financement sous forme de subvention de Micro-Projets de développement consentie aux organisations de base.

Les activités de cette composante sont menées à travers deux (2) sous composantes :

- ◆ Sous composante 1.1 : « Accès aux services sociaux de base » dont l'objectif est d'améliorer la capacité d'accès et d'utilisation des infrastructures et équipements de base existants dont les services ne sont pas satisfaisants, par le financement de Micro-Projets visant à les rendre plus performants pour livrer des services de qualité qui satisfassent les utilisateurs. Le coût maximum d'un micro projet de cette catégorie est de **5 000 dollars US** ; aucune contrepartie financière n'est exigée des bénéficiaires.

- ◆ Sous composante 1.2 « Infrastructures et équipements de base » dont l'objectif est de financer des Micro-Projets d'infrastructures et d'équipements de base soumis par les OCB dans les zones où il n'en existe pas. Ces infrastructures et équipements doivent être cohérents avec les programmes d'investissement locaux et nationaux et en parfaite synergie avec les interventions des autres acteurs du développement local. Le coût maximum d'un micro projet de cette catégorie est de **30 000 dollars**; une contribution des bénéficiaires à hauteur de **5%** du coût du microprojet en espèces ou en nature est exigée.

1.11.1.2 Stratégie de mise en œuvre

La démarche du PFDS est fondée sur l'approche par la demande qui implique le respect du droit des communautés de base à définir elles mêmes leurs priorités, et d'identifier ainsi leur microprojets et d'assurer l'exécution correcte grâce à l'appui de l'AFDS. Dès lors ces communautés sont aussi responsables de la passation des marchés, l'adjudication des contrats et l'administration des fonds. Elles sont appuyées par des opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC) recrutés en vue de leur fournir l'assistance technique nécessaire dans l'exécution de leurs microprojets.

Ce transfert de responsabilités aux communautés s'est concrétisé à travers des accords de financement signés entre l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) et les Organisations Communautaires de Base (OCB). Au titre de ces accords, le projet a fourni aux communautés bénéficiaires les ressources nécessaires pour réaliser les investissements à la base.

La mise en œuvre de cette stratégie qui place les communautés de base au cœur du processus de décision a commandé, entre autres : i) la mise en place de mécanismes permettant d'acheminer les ressources financières de façon très décentralisée et sécurisée; ii) la conception d'un programme pertinent de renforcement des capacités permettant de donner aux intéressés les moyens d'assumer leurs nouvelles responsabilités et d'assurer leur auto prise en charge au-delà du projet ; iv) la mise en synergie des acteurs et partenaires à la base à des fins de pérennisation.

La démarche de cohérence de la mise en œuvre des micro projets de la Composante a été articulée autour de :

- l'identification des besoins par la communauté grâce à l'appui des Opérateurs sur la base de la situation de référence et du processus d'évaluation participatif impliquant l'ensemble des acteurs
- La prise en compte des supports de planification des Lettres de Politiques Sectorielles (carte scolaire, sanitaire, plans types et normes techniques en vigueur)
- La prise en compte des orientations stratégiques des PLD/PIC élaborés et validés par les exécutifs locaux
- Un Comité technique d'évaluation régional (CTE) présidé par le Gouverneur et composé des CL, SDA et représentants société civile, responsable de évaluation en premier ressort des projets, de leur transmission pour approbation à l'AFDS

1.11.1.3 Les séquences de la mise en œuvre de la première génération de projet

La mise en œuvre de la première génération de projets a été articulée autour de trois phases successives, la phase d'évaluation participative des besoins et de l'appui à la préparation des microprojets, la phase d'exécution, et la phase de suivi de la pérennisation.

- (i) Phase 1 : Evaluations participatives des besoins et appui a la préparation des Micro-Projets

Les Evaluations Participatives des Besoins sont des exercices de planification participative menées par les communautés avec l'appui des ODAC. Les objectifs de cette phase sont :

- De connaître les besoins exprimés par les communautés ;
- De disposer de Demandes de Micro-Projets (DMP) reflétant les besoins prioritaires des communautés
- De renforcer leur capacité à conduire des processus de planification participative; et élaborer leurs Demandes de Micro-Projets;

(ii) Phase 2 : suivi de l'exécution des Micro-Projets

Cette phase fait suite à l'évaluation des Micro-Projets par les comités techniques régionaux chargés de la sélection des Micro-Projets ;

L'objectif global de cette phase est d'appuyer les communautés bénéficiaires du financement de leur micro-projet à exécuter correctement les activités afin que les résultats et impacts attendus puissent être atteints.

Dans cette phase les OADC avaient pour principales mission de :

- Appuyer l'exécution des Micro-Projets y compris l'exécution des plans de passation de marchés) en conformité avec les dispositions du manuel de procédures ;
- Mettre en œuvre les activités de formation ;
- Appuyer les OCB pour la gestion technique et financière de leur Micro-Projets;
- Appuyer les OCB dans l'élaboration des rapports périodiques ;
- Appuyer les exercices d'auto-évaluation
- Faciliter les échanges intergroupes et intercommunautaires pour un partage d'expériences ;
- Faire le suivi opérationnel de l'exécution des Micro-Projets;
- Faire le suivi financier des fonds mis à la disposition des OCB ;

(iii) Phase 3 : suivi de la pérennisation des Micro-Projets

A la fin de l'exécution de chaque micro-projet, les opérateurs assurent le suivi technique et financier ainsi que les visites d'échanges d'expériences entre communautés bénéficiaires. En d'autres termes ils suivent l'état physique des infrastructures, les mécanismes de communication, les mécanismes de maintenance et de pérennisation.

1.11.1.4 Moyens mis en œuvre

Les moyens financiers, matériels et humains mis en œuvre pour l'exécution de la Composante 1 sont essentiellement mobilisés par les trois principaux acteurs que sont l'Etat du Sénégal à travers une contrepartie financière, l'IDA, en tant que bailleur de fonds avec un montant de 12,04 millions dollars US et les Bénéficiaires avec une contribution en nature équivalents à 5% du coût de chaque micro projet financé. L'assistance technique est composée essentiellement par les Opérateurs chargés de la réalisation des Evaluations Participatives de la Pauvreté (OEPP) et les Opérateurs d' Appui au Développement Communautaire (OADC). Ces derniers ont une mission d'accompagnement des Organisations Communautaires de Base (OCB) dans l'identification de leurs besoins, leur priorisation, la préparation et la mise en œuvre des microprojets, le suivi évaluation et leur pérennisation.

1.11.1.5 Cadre de résultats de la composante

Le cadre de résultat est conçu autour des résultats attendus et des indicateurs d'activités et d'impact.

1.11.1.5.1 Les résultats attendus

Les résultats et indicateurs assignés à la composante et inscrits dans le manuel de procédures sont énumérés ci-dessous :

- Services sociaux et infrastructures de base sont demandés par les communautés testées
- La capacité des OCB de gérer leur propre développement économique et de satisfaire leurs besoins socio-économiques est accrue ;

Tableau / Figure 3: Programme Prévisionnel de l'Accord de Crédit

Sous composante 1.1	2002	2003	2004	Total
Nombre de MP	100	250	50	400
Budget Prévisionnel (000\$ US)	761	1946	389	3115
Sous composante 1.2				
Nombre de MP	30	80	40	150
Budget prévisionnel (000 \$ US)	1941	3100	1600	5855

1.11.1.5.2 Indicateurs de résultats

- Sur les 525 communautés cibles, 300 communautés ont présenté des microprojets qui respectent les critères du Fonds de Développement Social et au moins 75% des microprojets sont achevés.
- Au moins 2/3 des microprojets financés sont dans le domaine des services sociaux de base et au moins 75% ont des modules d'IEC intégrant le VIH/SIDA et les MST
- Au moins 75% des membres de la communauté pilote connaissent le circuit de communication intra communautaire et 50% le trouvent utile
- 75% des communautés ayant reçu la formation en FGB disposent d'un comité structuré opérationnel, capable de mobiliser les ressources (humaines, techniques, financières) additionnelles.
- Les OCB suivent des procédures transparentes

1.11.2 Composante 2 : Accès aux services de Micro finance

Grâce aux liens qui seront établis avec les structures de Micro finance, cette composante va faciliter : i) l'accès des services de micro finance aux individus et groupes les plus vulnérables pour le financement des activités génératrices de revenus ; ii) le financement d'activités génératrices de revenus ; iii) la création ou le renforcement de mutuelles, de groupements et de caisses villageoises d'épargne et de crédit ; iv) le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et de gestion des intermédiaires de micro finance.

1.11.2.1 Les objectifs

L'objectif de la **Composante 2** est d'accroître la possibilité, pour les individus et groupes vulnérables des communautés pilotes ciblées par le Projet, d'avoir accès au crédit et aux opportunités économiques en offrant un soutien aux structures financières décentralisées (SFD) et en finançant des activités génératrices de revenus (AGR).

La Composante « Appui à la Micro Finance » comprend deux sous composantes :

- Une sous-Composante 2.1 : « Renforcement des capacités des SFD » qui vise à renforcer les capacités de SFD sélectionnées par un appui institutionnel et organisationnel, en vue de leur permettre d'améliorer leurs services d'épargne et de crédit au profit d'un plus grand nombre de pauvres, de diversifier leurs activités et services, d'accroître leur capacité de gestion afin de rendre plus performantes leurs structures de gestion ;
- Une sous-Composante 2.2 : « Financement des activités génératrices de revenus » qui appuiera des groupes au sein des communautés pauvres par la mise à leur disposition de ressources pour financer, à certaines conditions, les investissements nécessaires à la réalisation de leurs activités génératrices de revenus.

1.11.2.2 La stratégie de mise en oeuvre

La stratégie adoptée a consisté à développer un partenariat entre les institutions de microfinance et les communautés les plus pauvres en vue de faciliter leur accès au crédit et aux opportunités économiques.

C'est ainsi que le Projet apporte un appui institutionnel et organisationnel aux SFD proches des communautés et intéressées à participer au projet pour qu'elles développent des produits financiers adaptés aux individus et groupes pauvres. Cet appui se traduit par le financement des activités de renforcement de capacités des SFD, la prise en charge des coûts d'expansion de la SFD, la formation en gestion à la base et l'appui organisationnel aux communautés et groupes pauvres pour les rendre éligibles aux financements des SFD. Les SFD renforcées utiliseront leur propres fonds pour accorder des petits crédits aux individus ou groupes qui auront reçu au préalable la formation et l'assistance du projet.

Par contre, dans les communautés les plus pauvres qui ne sont pas couvertes par les SFD, la composante appuie le financement d'activités génératrices de revenus (AGR) pour ces communautés ou groupes. La communauté ou le groupe soumet à l'AFDS, par l'intermédiaire d'un opérateur d'appui à la microfinance (OAMF), un projet productif à condition de fournir 10% du coût du projet dont 5% en espèces. La mobilisation de cet apport se fait dans une institution financière tout comme le financement du projet et les produits générés par l'exploitation seront domiciliés dans ce compte. La formation en gestion à la base est obligatoire dans le cadre de cet appui.

Cette approche a permis aux communautés de base d'être informées de l'existence des SFD et de développer un partenariat dès le début de l'appui de l'AFDS en vue d'assurer la pérennisation des activités financières par l'implication de ces institutions en plus de l'assistance des OAMF.

1.11.2.2.1 Démarche de mise en oeuvre des activités de la composante

La stratégie d'exécution du Projet repose sur le transfert aux communautés de base la responsabilité de l'identification, la formulation, la mise en oeuvre le suivi et l'évaluation interne de leur propre Sous-Projet.

- Evaluations Participatives des Besoins (EPB) : Dans le cadre de l'approche Faire-Faire, l'une des missions réalisées par les OAMF a consisté à faciliter l'expression par les communautés de leurs besoins prioritaires. L'identification de ces besoins prioritaires devait se faire selon des processus de planification participative impliquant toutes les couches de la population y compris les groupes vulnérables.
- Elaboration des Demandes de Sous-Projets (DSP) : Les DSP sont élaborés par les communautés avec l'appui des OAMF pour répondre aux besoins prioritaires identifiés lors des EPB et déposés à l'AFDS pour financement.
- Evaluation des DSP : Elles sont évaluées par les Comités Techniques d'Evaluation installés dans chaque région d'intervention du projet avant l'approbation par la Direction Générale de l'AFDS.
- Signature d'Accords de Sous-Projets (ASP) : Les Sous-Projets approuvés font l'objet de signature d'accords entre le Directeur Général de l'AFDS et le (la) Président(e) du Comité de Gestion de l'OCB bénéficiaire. Ces accords fixent les conditions de mise en œuvre des Sous-Projets et les responsabilités de chaque partie dont pour l'AFDS, la mise en place des fonds dans les comptes des OCB ouverts dans des institutions financières.
- Le renforcement de capacités par des séances de formation, d'information, de communication et de mobilisation sociale, en vue d'assurer une mise en confiance des populations par rapport aux approches de l'AFDS concernant la composante 2, ainsi que son processus de mise en oeuvre ;
- Exécution des Sous-Projets : L'exécution des Sous-Projets relève des communautés qui procèdent aux activités d'achat et de vente, choisissent toutes les structures ou personnes pouvant leur faciliter la mise en œuvre, selon des procédures simples et transparentes.

1.11.2.2.2 Appui aux SFD

Le renforcement des SFD obéit elle aussi à une logique de responsabilisation des institutions dans la définition des plans d'affaires et de leur mise en oeuvre. Le processus de sélection utilisé auparavant a été réadapté, car la méthode de sélection utilisée (sélection basée sur la qualité et le coût) considérait les SFD comme des consultants plutôt que des bénéficiaires d'un appui institutionnel. En vue d'éviter les obstacles dans la mise en œuvre, la méthodologie utilisée repose désormais sur la performance des orientations définies dans le plan d'affaires et se résume comme suit :

- Lancement de la sollicitation d'intérêt
- Etablissement d'une liste restreinte
- Formation des gérants et dirigeants à l'élaboration des plans d'affaires
- Dépôt des plans d'affaires
- Evaluation et sélection des SFD sur la base des capacités à la qualité du portefeuille, à l'efficacité, à la rentabilité, l'expérience et la situation juridique de la SFD
- Notification et signature des accords
- Mise en oeuvre des plans d'affaires

- Suivi- évaluation des activités réalisées

1.11.2.3 Evolution de la stratégie de mise en oeuvre

1.11.2.3.1 Amélioration de l'appui aux SFD

Le mode de sélection qui était fixé dans le dossier de consultation des SFD (sélection basée sur la qualité technique et le coût) s'il était conduit à terme, ne permettait de retenir qu'une seule SFD parmi toutes celles qui sont qualifiées pour exécuter la mission. Or, l'objectif de l'AFDS est d'appuyer toutes les SFD ayant proposé un plan d'affaires satisfaisant au regard de l'objectif qui est de leur permettre d'améliorer leur capacité à offrir des produits et services adaptés à la clientèle pauvre.

Lors de la première phase de sélection en avril 2002, les plans d'affaires soumis par les SFD représentaient plus un catalogue de besoins qu'à des plans d'affaires qui prennent en charge les orientations stratégiques et opérationnelles de l'institution en vue d'assurer sa pérennité et définir les politiques et moyens pour atteindre les plus pauvres.

Face à ces contraintes, le Projet avec l'accord de l'IDA a revu la stratégie d'appui des SFD en **octobre 2002** en abandonnant la méthode SBQC au profit du choix basée sur l'évaluation des performances des institutions. Cela se traduit d'abord par l'établissement de la liste restreinte établie à la suite d'une manifestation d'intérêt sur la base la vision, des résultats et des performances réalisées durant les trois d'exercice.

Les SFD retenues devront subir une formation à l'élaboration de plan d'affaires instrument essentiel à toute institution de microfinance avant la sélection définitive avec l'appui de la Cellule AT/CPEC du Ministère des Finances comme partenaire et membre du comité d'évaluation.

1.11.2.3.2 Amélioration de la stratégie d'appui aux OCB

La stratégie de mise de la sous composante 2.2 a été revue à trois niveaux :

1. *Le recrutement d'opérateurs firmes* : la première vague de sous projets a été conduit avec l'appui d'opérateurs firme. Ils avaient en charge d'accompagner les OCB depuis la phase évaluation participative des besoins, la mise en œuvre et le suivi des sous projets sur une période de 24 mois sur 46 villages d'intervention en moyenne. Avec le mode de sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC), nous étions arrivés avec un coût moyen de **111 668 831 FCFA**. Ainsi, le coût d'appui pour une OCB représentait **2 384 815 FCFA** voire plus de plus de **50%** sur la subvention accordée aux communautés de base de 8 000\$ (4 400 000 FCFA). Pour des raisons d'efficience et d'efficacité, le Projet a préféré recruter lors de la seconde vague des sous projets des consultants individuels pour un coût moyen de **500 000 FCFA** par projet pour une période de trente (30) jours. Les activités d'appui de mise en oeuvre et de suivi sont assurés par les SDA, les relais, les SFD et le partenariat entre le Projet avec d'autres institutions comme ANCAR et PAPEL.
2. *L'évaluation des SP par un Expert Indépendant* : le processus de sélection et d'évaluation des sous projet nécessitait un premier niveau d'évaluation par un Expert Indépendant. Le recrutement de l'Expert est fait sur la base du domaine des sous projets proposés en financement. Le rôle de l'Expert est de procéder une évaluation des capacités organisationnelles et de gestion de chaque communauté ou groupe ciblé, en tenant compte notamment du réalisme de la proposition, de la cohérence et de la faisabilité des objectifs visés et du plan de renforcement des capacités proposé par chaque projet d'AGR. L'évaluation de l'expert se fera aussi bien sur la base des documents soumis par les bénéficiaires potentiels que sur la base de visites de terrain. Au terme de cette évaluation, l'Expert soumet un rapport et des recommandations à l'AFDS.

Sur la base du rapport de l'Expert, un Comité Technique d'Evaluation Technique (CTE) est mis en place au niveau régional pour procéder à l'évaluation des Propositions de Sous-Projets AGR, de la proposition de l'OCB, de la liste des critères d'éligibilité, et de l'évaluation des capacités de la communauté. Ce travail se fait aussi bien sur la base des documents que des visites de terrain auprès de OCB. Pour des raisons de coût et célérité, seule l'évaluation du CTE a été retenue d'autant plus que le comité est composé par les représentants des SDA qui ont en charge les secteurs où évoluent les sous projets comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, le développement communautaire.

3. *La suppression de l'Association d'Epargne et de Crédit (AEC) :* La mise en oeuvre des sous projets nécessitait la création, au sein de la communauté, une Association d'Epargne et de Crédit (AEC) pour, dans un premier temps, collecter les ressources générées par l'AGR pour recouvrer le coût de l'investissement initial de l'AGR et, faire en sorte que cette AEC ouvre un compte dans une SFD existante pour, dans un deuxième temps, que la SFD puisse offrir des services et des produits financiers aux membres de l'AEC à taux acceptable pour le développement de l'AEC. L'AEC devait également développer des accords contractuels avec une ou des SFD existantes pour éventuellement, servir d'intermédiaire financier entre ces SFD et les propres membres de l'AEC. Cette approche a été abandonnée lors de la mission de supervision de juillet 2004 vu que sur le plan institutionnel, une AEC n'est pas reconnue par la loi. En plus, les ressources mises à la disposition des OCB doivent servir à créer un capital de démarrage pour une activité économique et le retrait de ces fonds au profit de l'AEC risque de compromettre la viabilité des activités financées.

1.11.3 Moyens mis en oeuvre

La mise en oeuvre des sous projets a nécessité une implication de l'ensemble des acteurs que sont l'Etat, l'IDA et les OCB bénéficiaires des sous projets. C'est ainsi que le financement d'un sous projet nécessite 8 000\$ avec un apport des communautés de base 10 % avec l'appui d'un opérateur recruté par le Projet pour les accompagner depuis l'identification jusqu'à l'auto évaluation des sous projets.

1.11.4 Le cadre de résultats

Le cadre de résultat est conçu autour des résultats attendus et des indicateurs d'activités et d'impact.

1.11.4.1 Les résultats attendus

Tableau / Figure 4: Indicateurs du Programme Prévisionnel

<i>Sous composante 2.1</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>Total</i>
Nombre de sous projets SFD	5	5	5	15
Budget prévisionnel (en millier USD)	190	194	198	582
<i>Sous composante 2.2</i>				
Nombre de Sous-Projets AGR	50	100	200	350
Budget prévisionnel (en millier USD)	435	887	1 810	3 133

1.11.4.2 Indicateurs de résultats

- Plus de 100 % (*sur un objectif d'au moins 50 %*) des 472 (*sur 350 prévues*) communautés cibles ont reçu une assistance technique dans le cadre des Sous-Projets AGR et représentent une clientèle future viable pour les SFD.
- Plus de 100 % (*sur un objectif d'au moins 75%*) des 472 bénéficiaires (*sur 350 OCB prévues*) à l'échelon communautaire sont informés des opportunités économiques, des possibilités de financement au plan local et du système de marketing
- Plus de 100 % (*sur un objectif d'au moins 30% des 350 OCB prévues*) des groupes vulnérables au sein des OCB financées ont accès aux services de microfinance (*soit, 472 OCB membres d'une mutuelle*).

1.11.5 Composante 3 : Renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB

Cette composante va améliorer les capacités des OCB, des groupes de femmes et de jeunes vivant dans les zones pauvres du Sénégal, dans leurs activités de planification, de conception et d'exécution de leurs activités, la gestion de leurs organisations et de leurs Micro-Projets ainsi que la maintenance des infrastructures mises à leur disposition.

1.11.5.1 Objectif de la composante

L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités en gestion des organisations communautaires de base (OCBs) et des groupes vulnérables ciblés par les composantes 1 et 2 dans les zones rurales et urbaines les plus pauvres pour améliorer l'organisation et la gestion de leur micro-finance, ainsi que la planification et la gestion de leurs activités de développement communautaire. De manière globale il s'agit de contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en place d'une stratégie novatrice permettant aux populations de se prendre en charge sur une période relativement plus courte que par le passé et mettant en oeuvre l'approche «Formation en Gestion à la base (FGB) »qui privilégie les capacités des communautés de base à satisfaire leurs propres besoins. L'approche ainsi développée qui prendra aussi en compte la continuité des actions de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance locale menée auprès de la population avec les acteurs concernés et les partenaires au développement, sera mise en application dans le cadre des orientations du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté. Les actions prévues avec L'AFDS visent à améliorer à long terme les conditions de vie des communautés de base et à leur assurer une gestion durable de leurs ressources

Cette composante comporte deux (2) sous composantes :

- Sous composante : Programme de renforcement des capacités en gestion des Micro-Projets.

Cette sous composante a pour objectif d'améliorer la capacité d'accès et d'utilisation des services sociaux de base et la gestion des infrastructures communautaires dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, des marchés, de l'information et de la communication, etc. ainsi que le renforcement des capacités des bénéficiaires dans l'identification, la planification et la réalisation de leur micro projets. La formation en FGB peut concerner les intervenants et autres acteurs du développement local comme les collectivités locales et les structures administratives décentralisées. La mise en oeuvre de cette sous-composante doit se faire en fonction des besoins de formation identifiés dans la réalisation des programmes d'investissement. et en appui à la composante 1

- Sous composante : Programme de renforcement des capacités institutionnelles:

Cette sous composante vise le renforcement des capacités des SFD/OCB/Gv par la Formation en gestion à la base (FGB), Les SFDs sélectionnées avec la composante 2 doivent bénéficier de formation en approche FGB pour une meilleure efficacité de leur intervention sur le terrain. La formation des OCB doit faciliter (i) la mise en place et l'émergence de vastes réseaux de systèmes d'Epargne et de crédit plus viables au profit des

communautés de base, (ii) la démultiplication des activités d'épargne et de crédit à d'autres segments pauvres de la population, (iii) la diversification des produits et services financiers adaptés aux besoins des groupes vulnérables. Dans cette sous - composante, la Formation en FGB doit, par l'implication des ONGs et autres structures d'appui, suffisamment préparer les communautés de base à la création et à la gestion d'activités génératrices de revenus et de développement économique.

1.11.5.2 Stratégie de mise en œuvre du programme de renforcement des capacités

Plutôt que d'imposer de l'extérieur des solutions erronées ou que les populations connaissent déjà, il s'agit seulement de promouvoir, au moyen d'une « facilitation » adaptée aux réalités locales, un processus qu'il appartient à la communauté elle-même de mettre en œuvre et de développer. Le reste des connaissances nécessaires, essentiellement techniques, peuvent être transmises par des spécialistes (techniciens) extérieurs à la communauté. Car, la plupart des connaissances nécessaires à la solution des problèmes qui se présentent doivent partir des membres et des acteurs à la base.

La stratégie est fondée sur le développement, chez les communautés et groupes vulnérables concernés, de la capacité de choisir, de décider et d'exécuter leurs activités en s'appuyant sur l'utilisation des outils de formation en FGB. Ce développement de capacités se fera avec l'implication des acteurs et des structures partenaires au travers d'accords de collaboration et de convention de formation en gestion à la base (FGB) signés entre l'AFDS, les OCB et les structures partenaires.

1.11.5.3 Moyens et outils de mise en œuvre de la composante

- Sessions de formation en FGB :

Ces types de formations s'adressent aux OCB et aux membres des organes de gestion (CGMP et CGSP) éligibles aux financements des composantes 1 et 2. Ces formations qui sont de courte durée ne dépassent généralement pas 5 jours et s'appuient sur l'utilisation et de **manuels de formateurs** et de **guides illustrés** adaptés à des groupes cibles non alphabétisés ou semi alphabétisés

- Sessions de formation spécifiques en techniques:

Elles sont programmées sur demandes des OCBs et entrepreneurs individuels sur la base d'une convention entre l'AFDS et l'OCB. Un contrat d'exécution et de suivi de la formation doit lier l'institution ou l'Opérateur prestataire de services de formation et de conseil. Ces formations initiales en technique qui peuvent s'organiser sous forme de stages ne doivent pas dépasser une durée d'un mois. Elles s'appuient sur l'utilisation **de fiches techniques**

Sessions de formation en FGB : Ces types de formations s'adressent aux OCB et aux membres des organes de gestion (CGMP et CGSP) éligibles aux financements des composantes 1 et 2. Ces formations qui sont de courte durée ne dépassent généralement pas 5 jours et s'appuient sur l'utilisation et de **manuels de formateurs** et de **guides illustrés** adaptés à des groupes cibles non alphabétisés ou semi alphabétisés

- Sessions de formation spécifiques en techniques:

Elles sont programmées sur demandes des OCBs et entrepreneurs individuels sur la base d'une convention entre l'AFDS et l'OCB. Un contrat d'exécution et de suivi de la formation doit lier l'institution ou l'Opérateur prestataire de services de formation et de conseil. Ces formations initiales en technique qui peuvent s'organiser sous forme de stages ne doivent pas dépasser une durée d'un mois. Elles s'appuient sur l'utilisation **de fiches techniques**

Sessions de formation en FGB : Ces types de formations s'adressent aux OCB et aux membres des organes de gestion (CGMP et CGSP) éligibles aux financements des composantes 1 et 2. Ces formations qui sont de

courte durée ne dépassent généralement pas 5 jours et s'appuient sur l'utilisation et de **manuels de formateurs** et de **guides illustrés** adaptés à des groupes cibles non alphabétisés ou semi alphabétisés

- **Sessions de formation spécifiques en techniques:**

Elles sont programmées sur demandes des OCBs et entrepreneurs individuels sur la base d'une convention entre l'AFDS et l'OCB. Un contrat d'exécution et de suivi de la formation doit lier l'institution ou l'Opérateur prestataire de services de formation et de conseil. Ces formations initiales en technique qui peuvent s'organiser sous forme de stages ne doivent pas dépasser une durée d'un mois. Elles s'appuient sur l'utilisation **de fiches techniques**

- **Sessions de formation et de perfectionnement en gestion :**

Elles s'adressent aux OCB/groupes vulnérables et les organisations locales ainsi que les SFDs qui en expriment le besoin. Elles portent sur des modules spécifiques en gestion conçus à cet effet. Ces types de formations ne doivent pas dépasser 5 jours.

- **Sessions de formation des formateurs seniors en FGB :**

Elles visent le renforcement des capacités des formateurs de haut niveau sélectionnés en méthodologie de formation FGB et en matières de techniques de conception des outils pédagogiques, de Planification, d'animation et de suivi des sessions de formation. Ces types de formations qui sont organisées sous formes de séminaires ne doivent pas dépasser 8 jours. Le nombre de participants à ce genre d'atelier ne doit pas dépasser 20 personnes. Elle s'appuie sur l'utilisation **du manuel des formateurs**

- **Sessions de formation des formateurs juniors et des relais communautaires en FGB:**

Ces sessions s'adressent d'une part aux formateurs de niveau intermédiaire possédant déjà une qualification technique et ayant l'expérience de travailler avec les groupes vulnérables et familiers avec les techniques d'animation à la base et de diagnostic participatif et d'autre part, aux personnes ressources locales issues des OCBs ou des organisations locales. Ils doivent appuyer le formateur senior dans la conduite des modules sur le terrain. Ces types de formation ne doivent pas dépasser une durée de 5 jours. Le nombre de participants à ce genre d'atelier ne doit pas dépasser 30 personnes

- **Sessions de démultiplication suivi/appui des communautés à la base et de conseils:**

Elles sont systématiquement organisées après chaque session de formation modulaire par l'équipe pédagogique. Elles donnent l'occasion aux formateurs de vérifier si les restitutions sont correctement faites aux autres membres de la communauté et aux groupes vulnérables qui n'ont pas pu assister à la formation et si la formation est bien pratiquée sur le terrain. Il s'agit par ailleurs de vérifier s'il n'y a pas d'autres besoins nouveaux ou complémentaires. Ces sessions ne dépassent généralement pas un jour de visites /conseil par OCB. La présence des responsables des comités de gestion et des comités techniques est obligatoire. Elles utilisent les **guides, fiches illustrés** et des **boîtes à images**.

- **Visites d'échange d'expériences entre communautés de base :**

Il s'agit de renforcer les capacités de concertation et négociation des organisations de base particulièrement celles des groupes vulnérables par des visites d'échanges d'expériences. Par ces contacts intercommunautaires, les associations pourront mieux identifier leurs potentialités/priorités et être en mesure d'établir des plates-formes en vue de négocier pleinement avec leurs partenaires aux prises des décisions d'actions les concernant. Elles visent à valoriser les expériences locales qui ont donné le plus de succès et à démultiplier par l'échange les innovations et inventions technologiques.

- **Système d'information et de communication**

Il repose sur une stratégie de communication qui vise à réduire le déficit de communication au niveau des communautés rurales et des organisations communautaires de base en favorisant entre autres, des cadres de concertation et d'échanges entre acteurs mais aussi entre acteurs et partenaires au développement pour favoriser la synergie des efforts quant à la réalisation des activités des **composantes 1 et 2** à travers les CASF avec l'organisation des sessions d'IEC sur le VIH/SIDA, l'hygiène de l'eau etc.....

Il s'agit d'aider les acteurs de base à mettre en place une stratégie de communication et d'information interne et externe prenant en considération des outils suivants: Réunions décentralisées entre communauté de base, décideurs et partenaires financier et technique, Bulletin d'information. Tranches d'horaires au niveau des radios communautaires rurales, « prix de mérite » décerné aux OCB ayant contribué efficacement à la réalisation des Programmes.

- **Traduction des outils didactiques:**

Les actions seront conçues, pour la traduction du matériel pédagogique en langue locale, la production de guides en locale reprenant le contenu de la formation avec la participation de la population et les services et organismes intervenant dans le développement, sur la base de la réutilisation des acquis et compétences des alphabétisés

- **Sessions de formation et de perfectionnement en gestion :**

Elles s'adressent aux OCB/groupes vulnérables et les organisations locales ainsi que les SFDs qui en expriment le besoin. Elles portent sur des modules spécifiques en gestion conçus à cet effet. Ces types de formations ne doivent pas dépasser 5 jours.

- **Sessions de formation des formateurs seniors en FGB :**

Elles visent le renforcement des capacités des formateurs de haut niveau sélectionnés en méthodologie de formation FGB et en matières de techniques de conception des outils pédagogiques, de Planification, d'animation et de suivi des sessions de formation Ces types de formations qui sont organisées sous formes de séminaires ne doivent pas dépasser 8 jours. Le nombre de participants à ce genre d'atelier ne doit pas dépasser 20 personnes. Elle s'appuie sur l'utilisation **du manuel des formateurs**

- **Sessions de formation des formateurs juniors et des relais communautaires en FGB:**

Ces sessions s'adressent d'une part aux formateurs de niveau intermédiaire possédant déjà une qualification technique et ayant l'expérience de travailler avec les groupes vulnérables et familiers avec les techniques d'animation à la base et de diagnostic participatif et d'autre part, aux personnes ressources locales issues des OCBs ou des organisations locales. Ils doivent appuyer le formateur senior dans la conduite des modules sur le terrain. Ces types de formation ne doivent pas dépasser une durée de 5 jours. Le nombre de participants à ce genre d'atelier ne doit pas dépasser 30 personnes

- **Sessions de démultiplication suivi/appui des communautés à la base et de conseils:**

Elles sont systématiquement organisées après chaque session de formation modulaire par l'équipe pédagogique. Elles donnent l'occasion aux formateurs de vérifier si les restitutions sont correctement faites aux autres membres de la communauté et aux groupes vulnérables qui n'ont pas pu assister à la formation et si la formation est bien pratiquée sur le terrain. Il s'agit par ailleurs de vérifier s'il n'y a pas d'autres besoins nouveaux ou complémentaires. Ces sessions ne dépassent généralement pas un jour de visites /conseil par OCB. La présence des responsables des comités de gestion et des comités techniques est obligatoire. Elles utilisent les **guides, fiches illustrés et des boîtes à images.**

- **Visites d'échange d'expériences entre communautés de base :**

Il s'agit de renforcer les capacités de concertation et négociation des organisations de base particulièrement celles des groupes vulnérables par des visites d'échanges d'expériences. Par ces contacts intercommunautaires, les associations pourront mieux identifier leurs potentialités/priorités et être en mesure d'établir des plates-formes en vue de négocier pleinement avec leurs partenaires aux prises des décisions d'actions les concernant. Elles visent à valoriser les expériences locales qui ont donné le plus de succès et à démultiplier par l'échange les innovations et inventions technologiques.

- **Système d'information et de communication**

Il repose sur une stratégie de communication qui vise à réduire le déficit de communication au niveau des communautés rurales et des organisations communautaires de base en favorisant entre autres, des cadres de concertation et d'échanges entre acteurs mais aussi entre acteurs et partenaires au développement pour favoriser la synergie des efforts quant à la réalisation des activités des **composantes 1 et 2** à travers les CASF avec l'organisation des sessions d'IEC sur le VIH/SIDA, l'hygiène de l'eau etc.....

Il s'agit d'aider les acteurs de base à mettre en place une stratégie de communication et d'information interne et externe prenant en considération des outils suivants: Réunions décentralisées entre communauté de base, décideurs et partenaires financier et technique, bulletin d'information. Tranches d'horaires au niveau des radios communautaires rurales, « prix de mérite » décerné aux OCB ayant contribuées efficacement à la réalisation des Programmes.

- **Traduction des outils didactiques:**

Les actions seront conçues, pour la traduction du matériel pédagogique en langue locale, la production de guides en locale reprenant le contenu de la formation avec la participation de la population et les services et organismes intervenant dans le développement, sur la base de la réutilisation des acquis et compétences des alphabétisés

- **Sessions de formation et de perfectionnement en gestion :**

Elles s'adressent aux OCB/groupes vulnérables et les organisations locales ainsi que les SFDs qui en expriment le besoin. Elles portent sur des modules spécifiques en gestion conçus à cet effet. Ces types de formations ne doivent pas dépasser 5 jours.

- **Sessions de formation des formateurs seniors en FGB :**

Elles visent le renforcement des capacités des formateurs de haut niveau sélectionnés en méthodologie de formation FGB et en matières de techniques de conception des outils pédagogiques, de Planification, d'animation et de suivi des sessions de formation Ces types de formations qui sont organisées sous formes de séminaires ne doivent pas dépasser 8 jours. Le nombre de participants à ce genre d'atelier ne doit pas dépasser 20 personnes. Elle s'appuie sur l'utilisation **du manuel des formateurs**

- **Sessions de formation des formateurs juniors et des relais communautaires en FGB:**

Ces sessions s'adressent d'une part aux formateurs de niveau intermédiaire possédant déjà une qualification technique et ayant l'expérience de travailler avec les groupes vulnérables et familiers avec les techniques d'animation à la base et de diagnostic participatif et d'autre part, aux personnes ressources locales issues des OCBs ou des organisations locales. Ils doivent appuyer le formateur senior dans la conduite des modules sur le terrain. Ces types de formation ne doivent pas dépasser une durée de 5 jours. Le nombre de participants à ce genre d'atelier ne doit pas dépasser 30 personnes

- **Sessions de démultiplication suivi/appui des communautés à la base et de conseils:**

Elles sont systématiquement organisées après chaque session de formation modulaire par l'équipe pédagogique. Elles donnent l'occasion aux formateurs de vérifier si les restitutions sont correctement faites aux autres membres de la communauté et aux groupes vulnérables qui n'ont pas pu assister à la formation et si la formation est bien pratiquée sur le terrain. Il s'agit par ailleurs de vérifier s'il n'y a pas d'autres besoins nouveaux ou complémentaires. Ces sessions ne dépassent généralement pas un jour de visites /conseil par OCB. La présence des responsables des comités de gestion et des comités techniques est obligatoire. Elles utilisent les guides, fiches illustrés et des boîtes à images.

- **Visites d'échange d'expériences entre communautés de base :**

Il s'agit de renforcer les capacités de concertation et négociation des organisations de base particulièrement celles des groupes vulnérables par des visites d'échanges d'expériences. Par ces contacts intercommunautaires, les associations pourront mieux identifier leurs potentialités/priorités et être en mesure d'établir des plates-formes en vue de négocier pleinement avec leurs partenaires aux prises des décisions d'actions les concernant. Elles visent à valoriser les expériences locales qui ont donné le plus de succès et à démultiplier par l'échange les innovations et inventions technologiques.

- **Système d'information et de communication**

Il repose sur une stratégie de communication qui vise à réduire le déficit de communication au niveau des communautés rurales et des organisations communautaires de base en favorisant entre autres, des cadres de concertation et d'échanges entre acteurs mais aussi entre acteurs et partenaires au développement pour favoriser la synergie des efforts quant à la réalisation des activités des **composantes 1 et 2** à travers les CASF avec l'organisation des sessions d'IEC sur le VIH/SIDA, l'hygiène de l'eau etc.....

Il s'agit d'aider les acteurs de base à mettre en place une stratégie de communication et d'information interne et externe prenant en considération des outils suivants: Réunions décentralisées entre communauté de base, décideurs et partenaires financier et technique, bulletin d'information. Tranches d'horaires au niveau des radios communautaires rurales, « prix de mérite » décerné aux OCB ayant contribuées efficacement à la réalisation des Programmes.

- **Traduction des outils didactiques:**

Les actions seront conçues, pour la traduction du matériel pédagogique en langue locale, la production de guides en locale reprenant le contenu de la formation avec la participation de la population et les services et organismes intervenant dans le développement, sur la base de la réutilisation des acquis et compétences des alphabétisés

1.11.5.4 Le cadre de résultats de la composante

1.11.5.4.1 Résultats attendus de la composante

Tableau / Figure 5: Programme Prévisionnel composante 3

<i>Sous composante</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>Total</i>
1.1				
Nombre de sessions de formation	30	60	60	150
Nombre de bénéficiaires				
Budget prévisionnel en 000 de USD	216	432	432	1080
1.2				
Nombre de sessions	20	40	40	100

Nombre de bénéficiaires	600	120	120	300
Budget prévisionnel 000 USD	144	288	288	720
Total budget	360	720	720	1800

1.11.5.4.2 Les indicateurs de résultats

La capacité des OCBs de gérer leur propre développement économique et de satisfaire leurs besoins socio-économiques s'est accrue :

Tableau / Figure 6 : Indicateurs de résultats composante 4

RESULTATS DE LA COMPOSANTE	INDICATEURS DE RESULTATS
1. FGB en Gestion des Micro-Projets	1.1 Les outils pédagogiques et les modules identifiés lors de l'analyse des besoins sont conçus, testés et vulgarisés 1.2 Parmi les 300 Communautés qui ont présenté des Micros projets qui respectent les critères du FDS au moins 75 % ont reçu la formation en FGB. 1.3 75% des communautés ayant reçu la formation en FGB dispose d'une commission de formation opérationnelle, capable de participer à la démultiplication de la formation 1.4 75% des communautés ayant reçu la formation en FGB dispose d'un comité de gestion structurée opérationnelle, capable de suivre et évaluer la mise en place et l'exécution des Formations. 1.5 Au moins 75% des membres de la Communauté ayant reçu la formation FGB pilote connaissent les procédures de négociation et de passation des marchés. 1.6 un noyau opérationnel de formateurs et d'animateurs de base en FGB gestion des Formations est constitué.
2. FGB en Micro-finance sont demandés par les communautés	2.1 Les outils pédagogiques et les modules identifiés lors de l'analyse des besoins sont conçus, testés et vulgarisés 2.2 100% des communautés qui ont accès aux services de micro-finance ont reçu une formation en FGB 2.3 75% des communautés ayant reçu la formation en FGB dispose d'une commission de formation opérationnelle, capable de participer à la démultiplication de la formation 2.4 un noyau opérationnel de formateurs et d'animateurs de base en FGB micro-finance est constitué.

1.11.6 Composante 4 : Suivi et analyse des conditions de vie des ménages

Cette composante va améliorer la capacité de gestion et de suivi de la pauvreté, aussi bien en référence à ce projet en cours que par rapport aux efforts d'allègement de la pauvreté en général. Elle sera mise en œuvre par l'Unité de Suivi Opérationnel du MDSN, la Direction de la Prévision et de la Statistique et la Direction Générale de l'AFDS. Elle comprend deux sous composantes :

- Sous composante .1 : Suivi de la pauvreté

Cette sous composante financera la création d'un système permanent de collecte et d'analyse de données sur la pauvreté et de suivi des performances dans la réduction de l'incidence de la pauvreté. Elle financera la réalisation d'une enquête sur les ménages, la réalisation de deux enquêtes légères qui fourniront les données de base et les indicateurs de mesure des standards de vie, une cartographie de la pauvreté ainsi que des enquêtes qualitatives et des évaluations participatives de la pauvreté. Elle facilitera la concertation entre les producteurs et utilisateurs de données socio-économiques sur les conditions de vie des ménages.

- Sous composante .2 : Gestion du projet

Cette composante permettra à la Direction Générale de l'Agence pour le Fonds de Développement Social et à ses démembrements, de remplir leurs obligations et tâches, accroître le niveau de participation des acteurs identifiés et la qualité des services à offrir. L'unité sera dotée d'un personnel sous contrat, composé de professionnels présentant les aptitudes et qualifications requises dans les domaines d'expertise ciblés. La description de l'Agence et sa composition Tableau / Tableau / Figurent dans la partie III.4.2. et III.4.3. du Manuel de procédures général.

1.11.6.1 Objectifs de la composante

L'objectif global de cette composante est d'améliorer la capacité de gestion et de suivi de la pauvreté, aussi bien en référence à ce projet en cours que par rapport aux efforts d'allègement de la pauvreté en général. Elle est mise en œuvre par la Cellule de Suivi et de Coordination Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté (CS-PLP/MDSSN), la Cellule de Suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances (CS-MEF), la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) et l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS).

Pour cette première phase du projet, les objectifs spécifiques sont les suivantes :

- Le développement d'une base de données sur la situation de référence ;
- La création, le développement et l'opérationnalisation d'un système d'information de gestion de façon à (i) collecter les données sur la pauvreté, (ii) collecter l'ensemble des données relatives aux projets et programmes de lutte contre la pauvreté, y compris le Projet Fonds de Développement Social, (iii) produire périodiquement une information de l'équipe de gestion du projet, l'Assemblée Générale de l'Association du Fonds de Développement Social, tous les ministères sectoriels (Santé, Education, Développement Rural), les Bailleurs de Fonds, les Gouvernements locaux, et les communautés et populations à travers les média ;
- La réalisation d'études afin de générer l'information et les feedback des populations

1.11.6.2 La Stratégie de monitoring de la pauvreté

La composante 4 est mise en œuvre à travers deux sous composantes :

- **Une sous composante 4.1 : « Suivi de la pauvreté »** dont l'objectif est d'appuyer la création d'un système permanent de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données sur la pauvreté et de suivi des performances dans la réduction de l'incidence de la pauvreté. L'exécution de cette sous composante implique différents partenaires notamment la direction de la Prévision et de la statistique (DPS), la Cellule de Suivi du Ministère de l'Economie et des Finances (CS/MEF), la Cellule de Suivi Opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté du Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale (CS/MDSSN).

La mise en œuvre de ces sous composantes du projet s'est opérée à travers des conventions signées entre l'AFDS et ces structures :

- Une Convention AFDS/MEF pour la réalisation de l'ESAM II, l'équipement de l'Observatoire des conditions de vie des populations, la mise en place d'une base de données (milieu urbain/rural) et d'un tableau de bord des indicateurs sociaux, la réalisation d'enquêtes de suivi, et l'élaboration d'une Matrice Comptabilité Sociale (MCS) et d'un Modèle d'équilibre général calculable (MEGC). Elle est exécutée par la Direction de la Prévision et de la Statistique ;
- Une Convention AFDS /MEF pour l'appui à la Cellule de Suivi de la Stratégie de réduction de la Pauvreté, pour la mise en place d'un sous-système informatisé de suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté, des outils d'aide à la décision en matière d'analyse de la pauvreté, un portail sur le développement du Sénégal, ainsi que la production de divers documents qui rendent compte des performances de la politique de réduction de la pauvreté ;
- Convention AFDS/MDSS N° 04B/2002 pour l'appui à la Cellule de Suivi opérationnelle du MDSSN pour : (i) la mise en place d'un système fonctionnel de coordination et de suivi des projets/programmes de lutte contre la pauvreté doté d'une base de données en milieu rural et urbain, (ii) l'harmonisation des stratégies d'intervention des projets/programmes à travers des rencontres de partage et cadres de partenariat, (iii) la supervision des activités des projets sur le terrain, (iv) la mise en œuvre d'une stratégie de communication entre les projets de lutte contre la pauvreté, (v) la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des agents impliqués dans le suivi des expériences de lutte contre la pauvreté.

Un rapport détaillé d'achèvement est disponible pour chacune de ces structures.

- **Sous composante 4.2 : « Gestion du projet »**, permettant à la Direction Générale de l'Agence pour le Fonds de Développement Social et à ses démembrements, de remplir leurs obligations et tâches, accroître le niveau de participation des acteurs identifiés et la qualité des services à offrir.

1.11.6.3 Le cadre de résultats

Le cadre de résultat est conçu autour des indicateurs d'activités et des indicateurs de performance de la composante qui sont les suivants :

- Le niveau de pauvreté des communautés s'est amélioré selon un indice supérieur à l'indice de base. La construction de cet indice ainsi que l'estimation de son objectif de progression seront définies dans le cadre de l'EPP
- 90% des groupes vulnérables dans les communautés pilotes sont satisfaits des services du FDS et trouvent qu'il est équitable et transparent

- 90% des membres vulnérables des communautés pilotes connaissent les objectifs du FDS
- Le ciblage des communautés pilotes par le FDS est basé sur les données fournies par le suivi de la pauvreté
- Les enquêtes participatives sur la pauvreté sont menées dans toutes les communautés pilotes
- Trois rapports annuels sur la réduction de la pauvreté sont publiés
- Une base de données sur les conditions de la pauvreté réalisée
- Une base de données réalisée pour chaque communauté pilote sur les prix, la performance des systèmes de marketing, les institutions financières et les contractants potentiels

2 EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE

2.1 L'exécution technique

2.1.1 Les zones d'intervention

Le Projet PFDS s'est fixé comme objectif initial la couverture de 450 communautés de base. Cet objectif a été revu à la hausse par le Gouvernement du Sénégal sur proposition de la Banque Mondiale dès la troisième année d'intervention. Ainsi le nombre de communautés villageoises et de quartiers cibles passe de 450 à 525 puis 578 auxquels s'ajoutent les 74 communautés touchées par le Programme Casamance.

Au total un nombre de 1032 villages et quartiers des régions de Kaolack, Fatick, Kolda, Louga et Dakar, des communes de Linguère, Foundiougne et Fatick, Kounghoul, Vélingara et Kolda, de Yeumbeul Nord et Yeumbeul Sud et des poches de pauvreté situées dans les régions de Matam et Diourbel ont été retenus et répartis dans 65 collectivités locales (54 communautés rurales et 11 communes).

Avec l'extension du projet dans la région de Ziguinchor où 69 villages et 15 quartiers répartis dans 11 communautés rurales et 2 communes ont été touchés, la couverture globale de la zone d'intervention concerne 78 collectivités locales dont 65 communautés rurales et 13 communes pour une population totale bénéficiaire de microprojets de 522.210 habitants issus des 1116 villages et 82 quartiers.

Tableau / Figure 7: Synoptique des interventions du FDS

Région	Département	Nombre de Communautés Rurales et communes	Nombre villages prévus	Population touchée
LOUGA	LOUGA	5 CR et 1 commune	110 villages et 5 quartiers	29638
	KEBEMER	6 CR et 1 commune	101 villages et 2 quartiers	20932
	LINGUERE	5 CR et 1 commune	82 villages et 3 quartiers	21340
Sous total 1	3	16 CR et 3 communes	293 villages et 10 quartiers	71910
MATAM	RANEROU	2 CR	21 villages	4455
Sous total 2	2	2 CR	21 villages	4455
FATICK	FOUNDIOUGNE	7 CR et 1 commune	182 villages et 04 quartiers	79643
	FATICK	1 commune	8 quartiers	
	GOSSAS	2 CR	40 villages	14239
Sous total 3	3	9 CR et 2 communes	222 villages et 12 quartiers	93882
DIOURBEL	DIOURBEL	2 CR	22 villages	6780
Sous total 4	1	2 CR	22 villages	6780
KAOLACK	KAFFRINE	9 CR et 1 commune	150 villages et 3 quartiers	56 140
	NIORO	2 CR	20 villages	5 975
	KAOLACK	2 CR	14 villages	3 575
Sous total 5	3	13 CR et 2 communes	184 villages et 3 quartiers	65 690
KOLDA	KOLDA	6 CR et 1 commune	103 villages et 8 quartiers	28327
	VELINGARA	4 CR et 1 commune	122 villages et 4 quartiers	31636
Sous total 6	2	10 CR et 2 communes	225 villages et 12 quartiers	59963
DAKAR	RUFISQUE	2 CR	37 villages	47754
	PIKINE	2 communes	30 quartiers	
Sous total 7	2	2 CR et 2 communes	67 villages et 30 quartiers	47754
Ziguinchor	Ziguinchor	4 CR et 1 Commune	24 villages et 12 quartiers	140 787
	Bignona	5 CR	35 villages	23 918
	Oussouye	2 CR et 1 Commune	10 villages et 3 quartiers	7 071
Sous total 8	3	11 CR et 2 communes	69 villages et 15 quartiers	171 776
Total général	19 départements	65 CR et 13 communes	1116 villages et 82 quartiers	522 210

2.1.2 L'assistance technique

2.1.2.1 Les opérateurs d'appui

Dans la logique de la stratégie du « Faire faire », l'AFDS a mis à la disposition des communautés de base treize (13) opérateurs et des consultants individuels pour la mise en œuvre de leurs micro - projets.

Quatre types (?) d'opérateurs ont été recrutés selon les procédures de l'IDA.

2.1.2.1.1 Les opérateurs d'appui à la réalisation des EPP

Les opérateurs pour la réalisation des Evaluations Participatives de la Pauvreté (OEPP). Leur mandat était d'accompagner les communautés à connaître leur situation de référence avant le démarrage des activités du Projet. Cinq (5) opérateurs, constitués pour l'essentiel de bureaux d'études, ont été recrutés pour couvrir les 1032 villages et quartiers.

2.1.2.1.2 Les opérateurs d'appui au développement communautaire

Les opérateurs d'appui au développement communautaire (OADC) : leur mandat consistait à accompagner les communautés dans l'identification, la mise en œuvre ainsi que le suivi de leurs micro projets. Au total, treize (13) OADC qui sont des bureaux d'études ou ONG ont été recrutés en 2 phases pour couvrir la totalité des villages et quartiers (1032) de la zone d'intervention du Projet

La couverture des villages et quartiers financés par le projet durant sur les 1^{ère} et 2^{ème} vagues est respectivement de 271 et 307. La durée contractuelle d'exécution des 1^{ère} et 2^{ème} missions a été respectivement de 24 mois et 18 mois. Le couplage des EPP et EPB lors de la 2^{ème} mission a permis de réduire de 6 mois cette durée d'exécution par rapport à la 1^{ère} mission.

2.1.2.1.3 Les opérateurs d'appui à la micro-finance

- Les Opérateurs d'Appui à la Micro Finance première vague

La mise en œuvre de la sous composante 2.2 : s'est effectuée avec la contractualisation de six (6) opérateurs d'appui à la micro finance en vue d'appuyer les communautés de base de développer activités génératrices de revenus. Durant la première phase, des opérateurs firmes avaient été recrutés pour accompagner les OCB dans tout le processus durant une période de 24 mois. Cela s'est traduit par des coûts moyens 2 384 815 FCFA par village d'intervention, soit 99 367 FCFA par jour d'intervention, ce qui a amené le projet à revoir sa stratégie d'appui aux communautés de base par le recrutement d'opérateurs individuels pour une période de 30 jours d'intervention par sous projet. Il faut noter que parmi les 6 OAMF, deux (2) sont des ONG et quatre (4) sont des cabinets privés.

- Les Opérateurs d'Appui à la Micro Finance de la deuxième vague

Pour mieux optimiser les ressources, le Projet a procédé au recrutement d'opérateurs individuels lors de la seconde phase de préparation des DSP pour appuyer les OCB dans la formulation des sous projets. Le coût moyen par sous projet est de 500 000 FCFA pour trente (30) jours d'intervention, ce qui est largement inférieur au coût de la première phase qui représentait en moyenne 2 384 000 FCFA soit une baisse des coûts d'intervention de 377%.

2.1.2.1.4 Les consultants en FGB (info non disponible sur le RAC)

La mise en œuvre du programme de formation a démarré avec la sélection à titre de consultants individuels de **8 formateurs seniors¹** et **8 formateurs juniors²** en FGB en **2001** pour assurer entre autre l'évaluation des besoins de formation, la conception, le test et la vulgarisation des modules de formation. Ils assuraient avec l'appui des **relais communautaires³ formés en FGB** (formateurs communautaires) la conduite des sessions, les missions de suivi de l'application des formations et d'appui/conseil auprès des communautés de base.

A partir de **2003**, on assiste à l'émergence des **relais communautaires** qui passent de 200 à 1050 en 2004 ainsi qu'au retrait progressif des formateurs qui ne seront que 10 pour faire face à la consolidation et à l'extension du projet dans des régions comme Dakar et Ziguinchor. Désormais, dans les régions de première génération Louga, Kaolack, Fatick et Kolda où les relais communautaires assurent la conduite des sessions de formation et les activités de démultiplication dans les villages.. Cette tendance va s'affirmer en 2005 avec le retrait et le départ des opérateurs d'appui entraînant du coup une diminution des coûts d'assistance technique. Aujourd'hui, avec la fin du projet, les relais qui sont au nombre de **1215** jouent à travers leurs associations respectives un rôle de prestataires de services de formation et d'appui/conseil. dans leurs zones respectives.

2.1.2.2 Les enquêtes participatives de la pauvreté

La détermination de la situation de référence de chaque village ou quartier cible de même qu'une liste d'indicateurs de base ont constitué les premières activités menées par chaque communauté de base avec l'appui des opérateurs (OEPP).

L'étape des EPB a été un exercice participatif réalisé par les communautés bénéficiaires accompagnées des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC). Cet exercice avait un double objectif : assurer un renforcement des capacités des OCB selon un processus participatif et participer au suivi et à la visibilité de l'AFDS dans la zone d'intervention.

L'identification des besoins, leur priorisation, la mise en œuvre et le suivi et la pérennisation ont été faits avec l'implication de toutes les couches de la population, y compris les groupes vulnérables en collaboration parfaite avec les services déconcentrés et les collectivités locales.

¹ Un formateur senior a un niveau Bac+4 avec une grande expérience en matière de conception d'outils pédagogiques et de conduite de programme de formation pour les communautés pauvres. Il est responsable de l'équipe pédagogique

² Il appuie le formateur senior dans la conduite des sessions de formations. Il doit être un technicien du développement (niveau Bac ou Bac+2) avec une grande expérience dans l'appui/conseil aux communautés pauvres

³ Il est issu de la communauté et formé en FGB pour jouer un rôle d'interface avec la communauté puis de formateurs communautaires.

Tableau / Figure 9: Villages et quartiers financés dans les zones d'intervention

Régions	Nombre villages et quartiers ayant réalisé leur diagnostic participatif	Nombre villages et quartiers disposant de documents de projets suite au diagnostic	Nombre villages et quartiers financés	Nombre de villages et quartiers non financés	
				Nombre villages et quartiers disposant de MP élaborés en attente de financement	Nombre villages et quartiers disposant de documents de diagnostic
Fatick/Diourbel	238	238	150	63	0
Kolda	225	139	117	20	86
Kaolack	187	127	86	31	60
Louga/Matam	315	220	172	48	95
Dakar	67	67	53	13	0
Ziguinchor	84	84	74	0	10
Total	1116	875	652	175	251

2.1.2.3 Les enquêtes participatives des besoins

Un rapport d'EPP est disponible et un indice de pauvreté est calculé pour chaque village ou quartier touché par l'étude. De même, un rapport pour chaque communauté rurale ou commune couverte par le Projet FDS est disponible. Une base de données sur les principaux indicateurs est aussi disponible. Sa mise à jour a permis de mesurer l'évolution de l'indice de pauvreté des villages et communautés rurales.

2.1.2.4 Processus de mise en œuvre des MP et SP (cycle de vie du projet)

La stratégie d'exécution du Projet repose sur le transfert aux communautés de base la responsabilité de l'identification, la formulation, la mise en œuvre le suivi et l'évaluation interne de leur propre Micro et/ou Sous Projet. Ce processus est structuré autour de plusieurs phases :

- **Evaluations Participatives des Besoins (EPB) :** Dans le cadre de l'approche Faire-Faire, l'une des missions réalisées par les OADC et OAMF a consisté à faciliter l'expression par les communautés de leurs besoins prioritaires. L'identification de ces besoins prioritaires devait se faire selon des processus de planification participative impliquant toutes les couches de la population y compris les groupes vulnérables.
- **Elaboration des Demandes de Micro-Projet (DMP) et Sous-Projets (DSP) :** Les DMP et DSP sont élaborés par les communautés avec l'appui des OAMF pour répondre aux besoins prioritaires identifiés lors des EPB et déposées à l'AFDS pour financement.
- **Evaluation des DSP :** Elles sont évaluées par les Comités Techniques d'Evaluation installés dans chaque région d'intervention du projet avant l'approbation par la Direction Générale de l'AFDS.
- **Signature d'Accords de Sous-Projets (ASP) :** Les Sous-Projets approuvés font l'objet de signature d'accords entre le Directeur Général de l'AFDS et le (la) Président(e) du Comité de Gestion de l'OCB bénéficiaire. Ces accords fixent les conditions de mise en œuvre des Sous-Projets et les responsabilités de chaque partie dont pour l'AFDS, la mise en place des fonds dans les comptes des OCB ouverts dans des institutions financières.

- Le renforcement de capacités par des séances de formation, d'information, de communication et de mobilisation sociale, en vue d'assurer une mise en confiance des populations par rapport aux approches de l'AFDS concernant la composante 2, ainsi que son processus de mise en oeuvre ;
- Exécution des Sous-Projets : L'exécution des Sous-Projets relève des communautés qui procèdent aux activités d'achat et de vente, choisissent toutes les structures ou personnes pouvant leur faciliter la mise en œuvre, selon des procédures simples et transparentes.

2.1.2.5 Niveau d'exécution

2.1.2.5.1 Composante 1 : accès aux infrastructures et services sociaux de base

Sur les **1116** villages et quartiers ayant réalisé des EPP, **875** ont été couverts par les deux (2) vagues d'OADC et disposent chacun d'un document de projet suite au diagnostic participatif.

Entre 2002 et 2005, en réponse à la forte demande exprimée par les communautés de base, le PFDS a financé **652** projets pour une subvention globale de **8.043.753.118 F CFA**. Dans le lot de **875** demandes, un reliquat de **223** demandes de projets ont été formulées parmi lesquels **175** sont approuvées et en attente de financement.

En guise de rappel, un total de **578 projets** de services sociaux de base correspondant à **193%** de l'objectif du Projet était financé. Sur l'objectif global de A la date du **31 mai 2006**, sur les **578 MP** financés, **544** sont achevés et clôturés, y compris les formations spécifiques et les formations sur le VIH/SIDA, soit un taux d'achèvement de **94%**. Parmi les **34** projets restants, **19** sont en cours d'exécution dont **10** avec des taux variant entre **80% et 95%**, **09** au stade de démarrage et **15** résiliés pour des raisons diverses (apports non mobilisés, terrains non disponibles, etc.).

La situation globale d'exécution des **578** projets de services sociaux de base (non compris Ziguinchor) se présente comme suit :

- **Achèvement et clôture de la 1ère vague de projets de services de base** : En guise de rappel, un lot de **271** projets de services de base financé entre mai 2003 et avril 2004 était achevé et clôturé, soit **100%**. Les assemblées de clôture ont été organisées par les communautés bénéficiaires avec la participation des représentants des collectivités locales, de l'Administration et des Services Déconcentrés de l'Administration (SDA) concernés. Le tableau ci-dessous donne le détail par région.

Tableau / Figure 10 : Situation de réalisation des MP dans 4 régions

Régions	Cumul MP 1 ^{ère} vague		Taux d'achèvement des MP (%)
	Nbre MP financés	Nbre MP achevés et clôturés	
Fatick	60	60	100
Kaolack	54	54	100
Kolda	53	53	100
Louga	104	104	100
Total	271	271	100

- **Achèvement et clôture de la 2ème vague de projets de services de base** : Sur le lot de **307** projets de service de base financés entre octobre 2004 et juillet 2005, **273**, soit **89%** sont achevés et toutes les assemblées de clôture sont organisées avec la participation des représentants des collectivités locales, de l'Administration et des SDA concernés. Parmi les **34** projets restants, les

19 en cours d'exécution sont retardés par des problèmes de virements de ressources et 15 sont résiliés, faute de mobilisation d'apports ou d'obtention de terrains disponibles.

L'achèvement des 10 microprojets de services sociaux de base parmi les 19 restants est prévu avant le 30 juin 2006 (cf. tableau ci-dessous).

Tableau / Figure 11: situation des MP résiliés dans 5 régions

Régions	Cumul MP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} vagues		MP en cours d'exécution (80%<Taux >90%)	Cumul MP résiliés
	Nbre MP financés	Nbre MP achevés et clôturés		
Fatick (Diourbel)	150	139	02	09
Kaolack	86	86	00	00
Kolda	117	112	03	02
Louga/Matam	172	156	12	04
Dakar	53	51	02	00
Total	578	544	19	15

2.1.2.5.2 Composante 2

Au total, 577 demandes de sous projets ont été présentées par les communautés et 541 DSP ont été approuvées avec 36 DSP rejetées (33 par le CTE et 3 par le CAD) à cause d'une non-conformité par rapport aux critères de sélection et/ou d'évaluation. Parmi les 541 DSP approuvées, 472 ont été effectivement financées, 30 DSP résiliées pour défaut de mobilisation d'apport et 39 DSP (10 de la région de Louga et 29 dans la région de Dakar) sont attente de financement et devraient être prises en charge par le nouveau programme.

Tableau / Figure 12: Situation globale des sous projets soumis par les OCB

CTE	Nombre de DSP Soumises	Nombre de DSP Classées A au CTE	Nombre DSP Approuvées Par le CAD	Nombre DSP financées	DSP en attente de financement	Résiliés	Rejetés
Louga	175	165	162	146	10	6	13
Kaolack	106	105	105	104	0	1	1
Fatick	136	122	122	114	0	8	14
Kolda	131	123	123	108		15	8
Dakar	29	29	29	0	29	0	0
Total	577	544	541	472	39	30	36

Avec la finalisation des EPB, 18 sous projets ont été priorisés et soumis par les OCB dans les trois départements dont 17 SP ont été approuvés et un SP est rejeté. Le niveau d'exécution financière est de 54 %. Treize (13) sous projets sont en cours de formulation.

2.2 EXECUTION FINANCIERE DU PFDS

2.2.1 Exécution financière du budget global du Fonds de Développement Social

L'exécution financière couvre toute la durée du projet. Il intègre aussi le financement du PPF qui fait parti intégrant du budget global. Si ce dernier financement a été exécuté par une équipe très réduite autour du Président du comité de préparation, le PFDS a lui été exécuté par l'AFDS suivant l'Accord de Projet. L'organigramme de l'Agence est constitué autour d'une équipe d'une dizaine de responsables au niveau central contre 3 au niveau de chacune des 6 régions (voir

annexe). Le dispositif en place au niveau régional est complété par l'équipe de l'opérateur d'appui chargé de la mise en œuvre.

L'AFDS a aussi été chargée de mettre en œuvre un volet du programme de reconstruction de la Casamance à travers le don japonais (JFDS TF 054216) signé le 22 mars 2005. Dans ce cadre, l'implantation et le fonctionnement de l'Antenne Régionale de Ziguinchor ont été essentiellement financés sur les ressources du PFDS.

Au plan de la gestion financière et comptable, l'équipe est organisée au niveau central autour du Directeur Général, du Responsable Administratif et Financier, du Comptable principal et de l'Assistant Comptable. Cette équipe a été complétée depuis août 2003 par un contrôleur interne.

Au niveau régional, les activités financières sont exécutées par le Coordonnateur assisté par un Comptable qui se charge en outre du suivi et supervision financiers des activités sur le terrain, de l'appui aux communautés de base à comprendre un système de gestion financière, à se conformer aux procédures financières et comptables, à appréhender et maîtriser les techniques budgétaires, à organiser la conservation des documents financiers et comptables.

2.2.1.1 Evolution de l'accord de crédit

Comme indiqué plus haut, le projet Fonds de Développement Social a été approuvé en décembre 2000 et l'accord signé le 22 février 2001 entre l'Etat du Sénégal et l'IDA. Il est entré en vigueur le 06 juillet 2001. Cet accord de crédit a connu quelques amendements au cours de son application :

- Le 21 juillet 2003, l'IDA a accepté de revoir les pourcentages de financement des infrastructures d'accès aux services sociaux de base et des activités génératrices de revenus. Les refinancements respectifs 90 et 95% précédemment arrêtés ont été ajustés pour atteindre le taux de 100%.
- Le 30 mars 2004, les seuils de passation des marchés ont été revus à la hausse (voir rapport sur passation de marchés)

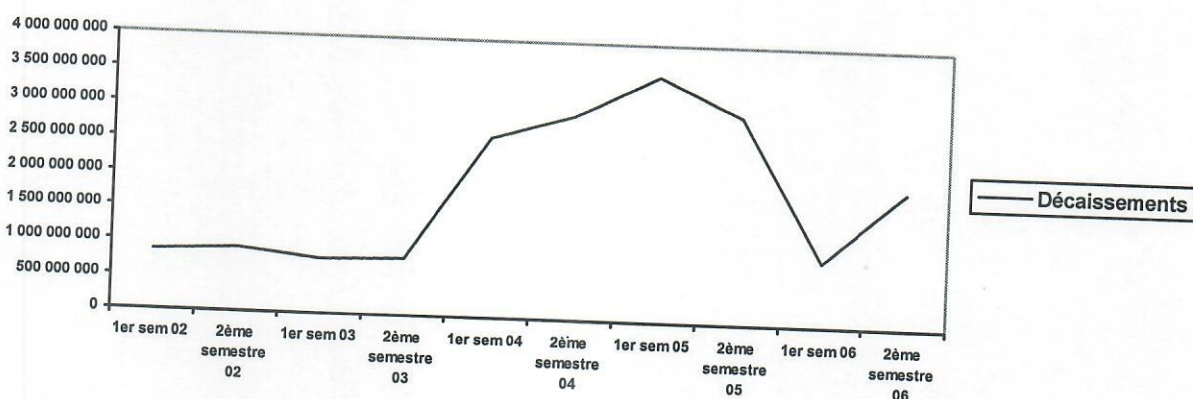
2.2.1.2 Décaissements et gestion de la trésorerie (compte spécial IDA)

Conformément à l'accord de crédit, une avance de 1,5 milliards de FCFA a été versée dans le Compte Spécial ouvert à la Société Générale de Banque du Sénégal (SGBS) en deux tranches. L'utilisation adéquate des ressources, en conformité avec les documents de base de l'Agence a abouti en avril 2004 à l'amendement de l'accord de crédit. Cette modification a porté les montants plafond des contrats firmes et consultants individuels à 200 000 \$ et 100 000 \$. Elle a ainsi permis d'accélérer le rythme de conclusion des contrats et l'exécution de certaines activités.

2.2.1.2.1 Evolution globale des décaissements

Au 30 juin 2006, les décaissements cumulés ont atteint la somme de 18 606 millions FCFA, soit 98,75 % du crédit. Plus d'une soixantaine de DRFs ont été envoyées à la Banque pour la mobilisation de fonds correspondant à une moyenne de plus d'une DRF par mois. Les décaissements ont suivi le rythme de conclusion des marchés et d'exécution du projet et se présentent comme suite :

Tableau / Figure 13: Evolution des décaissements



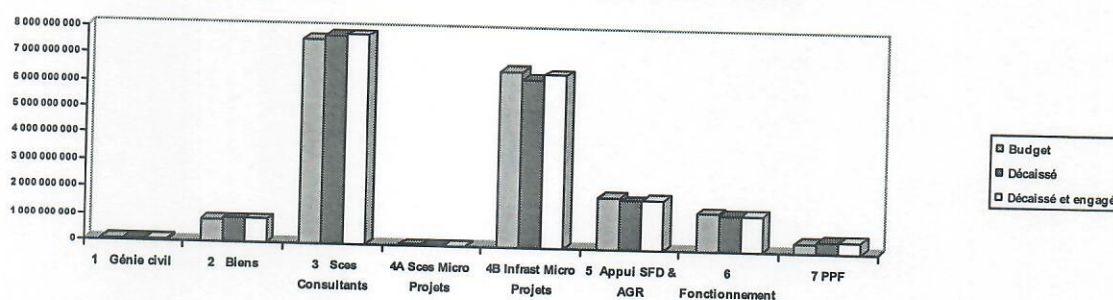
Le graphique représentant les décaissements opérés par l'Agence à partir des ressources mise à disposition révèle que pendant pratiquement les 2 premières années, les décaissements opérés étaient très faibles. En effet, durant cette période, seules les dépenses de fonctionnement et les études EPP, EPB étaient réalisées. Le niveau du compte spécial était aussi maintenu à un niveau très moyen (750 millions). A partir de mai 2003, les microprojets ont été approuvés et le financement des opérations au profit des communautés a pu démarré. Après de premières sessions d'approbation assez timides pour s'assurer de la maîtrise du cycle, les financements ont été accélérés à partir du premier semestre de 2004. Ces nouveaux financements couplés aux paiements des tranches promises dans les DMP ont permis un accroissement important des décaissements qui a abouti, par moment, à un assèchement du compte spécial. La baisse s'est accélérée entre la fin du 2nd semestre de 2005 et 1^{er} semestre 2006 du fait de d'une part du ponctionnement opéré par la Banque pour la reconstitution du compte spécial mais aussi par le dossier de demande de réallocation en traitement au niveau de la Banque.

Les différentes activités qui ont fait l'objet de décaissement s'analysent en catégorie ou en composante du projet. Elles s'établissent ainsi :

Tableau / Figure 14: Situation des décaissements par catégorie

Catégorie	Montant Alloué	Montant Décaissé	Montant disponible	Taux de Décaisse	Montants engagés	Montant décaissé et engagé		Solde au 30/06/2005
	FCFA	FCFA	FCFA	%	FCFA	FCFA	%	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2) / (1)	(5)	(7) = (2) + (5) + (6)	(8)=(7) / (1)	(9) = (1) - (7)
1 Génie civil	59 878 770	63 554 581	-3 675 811	106%		63 554 581	106%	-3 675 811
2 Biens	846 286 619	867 916 904	-21 630 285	103%	1 275 000	869 191 904	103%	-22 905 285
3 Sces Consultants	7 652 506 830	7 747 607 266	-95 100 436	101%	61 877 874	7 809 485 140	102%	-156 978 310
4A Sces Micro Projets	43 911 098	15 021 900	28 889 198	34%	1 299 750	16 321 650	37%	27 589 448
4B Infrast Micro Projets	6 556 326 144	6 306 900 813	249 425 331	96%	153 426 486	6 460 327 299	99%	95 998 845
5 Appui SFD & AGR	1 917 717 413	1 838 962 290	78 755 123	96%	17 304 174	1 856 266 464	97%	61 450 949
6 Fonctionnement	1 400 364 839	1 336 002 072	64 362 767	95%		1 336 002 072	95%	64 362 767
7 PPF	364 861 306	430 703 909	-65 842 603	118%		430 703 909	118%	-65 842 603
8 NON AFFECTE	0	0	0			0		0
TOTAL	18 841 853 019	18 606 669 734	235 183 284	98,75%	235 183 284	18 841 853 018	100%	0

Tableau / Figure 15: Montant décaissé et engagé



L'essentiel des décaissements par catégorie est constitué des « services consultants » et des infrastructures de micro projets. Ces 2 catégories de dépense représentent 75 % des décaissements, répartis en 41 et 34 %.

Les « services consultants » ont enregistré essentiellement les conventions signées avec la DPS et la CSO/MEF pour 17 et 11 % des décaissements de la catégorie. Les consultants OADC, OAMF et ceux chargés des EPP ont presté pour respectivement 20, 8 et 6 % alors que les paiements réalisés au profit du personnel se chiffrent à 23 % de la catégorie.

Le niveau de décaissement au profit par les MP de 6 322 millions de FCFA s'explique par le dépassement de l'objectif de départ en terme de nombre de MP à financer et la suppression du rapport 30 – 70 explicités dans la partie réallocation.

Tableau / Figure 16: Répartition des décaissements par composante

Composante	Montant Alloue FCFA (1)	Montant Decaisse FCFA (2)	Montant disponible au 30 juin 06 FCFA (3)	Montant Decaisse % (4) = (2) / (1)	Montants engagements fermes FCFA (5)	Montant Decaisse + Engagé FCFA (6) = (2) + (5)	% décaissé et engagés (7) = (6) / (1)	Solde prévisionnel fin d'exécution (8) = (1) - (6)
1AMEL ACCES INFRAST	7 560 355 543	8 581 346 189	-1 020 990 646	114%	156 598 812	8 737 945 001	116%	-1 177 589 458
2 ACCES MICRO FINANCE	2 707 484 029	2 286 279 590	421 204 439	84%	37 304 174	2 323 583 764	86%	383 900 265
RENF CAPACITE GV & OCB	2 216 984 139	808 960 296	1 408 023 843	36%		808 960 296	36%	1 408 023 843
4 SUIVI ANALYSE CONDITION VIE	5 697 586 433	6 499 379 849	-801 793 416	114%	41 280 200	6 540 660 049	115%	-843 073 616
5 PPF	659 442 874	430 703 909	228 738 965	65%		430 703 909	65%	228 738 965
TOTAL	18 841 853 019	18 606 669 833	235 183 186	98,75%	235 183 186	18 841 853 019	100%	0

Le tableau 16 indique des décaissements importants au niveau de la 1^{ère} et de la 4^{ème} composante du projet avec respectivement 46 et 35 % des décaissements, soient un cumul de 81 %.

La 1^{ère} composante cumule des éléments importants des catégories présentées plus haut. Il s'agit des MP (6 322 millions de FCFA), des OADC et EPP qui représentent à eux deux, 26% de la catégorie « services consultants ».

Les conventions signées avec le DPS et la CSO/MEF ainsi que les rémunérations du personnel de l'Agence constituent l'essentiel de la 4^{ème} composante avec respectivement 22, 17 et 20 %.

La stratégie mise en place au niveau de la composante renforcement des capacités (consultants formateurs, ateliers FGB) a permis de minorer les coûts tout en restant efficace. En effet, seuls 36 % du budget a été absorbé avec un coût de formation par bénéficiaire de 13 674 FCFA.

2.2.1.3 La réallocation

L'Agence a sollicité et obtenu, à travers les autorités, une réallocation de fonds pour à ajuster le budget arrêté par catégorie, à la lumière de l'exécution du projet. Cette requête agréée par l'IDA est essentiellement marquée par les demandes de dotation supplémentaire des catégories « consultants » et « accès aux infrastructures de base » pour respectivement 4,935 et 2,167 millions de DTS.

Catégorie	Montant budgétisé en DTS		Ecart
	1 ^{ère} allocat°	Réallocation	
1 Génie civil	150 000	75 000	75 000
2 Biens	4 000 000	1 060 000	2 940 000
3 Sces Consultants	4 650 000	9 585 000	-4 935 000

4A Sces Micro Projets	2 000 000	55 000	1 945 000
4B Sces Micro Projets	4 100 000	8 212 000	-4 112 000
5 Appui SFD & AGR	2 400 000	2 402 000	-2 000
6 Fonctionnement	3 200 000	1 754 000	1 446 000
7 PPF	850 000	457 000	393 000
8 NON AFFECTE	2 250 000		2 250 000
TOTAL	23 600 000	23 600 000	0

La demande de dotation supplémentaire formulée pour la catégorie consultant s'explique par :

- Les salaires des agents de l'AFDS budgétisés à hauteur 1 492 KDTs en coût d'opération, dans la catégorie 6 (fonctionnement), ont été imputés en totalité dans la catégorie consultants, du fait de la nature des contrats et des indications de l'avis de non objection obtenu de la Banque. Les prestations des agents de l'AFDS s'élèvent à 1530 KDTs. Le dépassement constaté sur cette catégorie s'explique par l'ouverture d'une 6^{ème} agence, la prolongation des activités pendant 2 années supplémentaires, le recrutement d'un contrôleur interne, d'un responsable de la communication et d'un comptable non budgétisés initialement.
- A l'image des salaires, les coûts de l'enquête ESAM étaient prévus en coût d'opération pour un montant de 1 627 KCFA. Ils ont été imputés dans la rubrique consultant pour 1 265 DTS, conformément à l'avis de non objection obtenu de la Banque.
- Les opérations initiées par la cellule MEF ont entraîné un dépassement de son budget consultant de 593 KDTs dont 70 KDTs constituent des équipements achetés dans le cadre de la convention.
- La table des coûts ne prévoyait pas le financement de consultant pour la cellule de suivi du MFFDS. Il a été convenu par la suite, avec l'IDA, de financer des activités. Elles s'élèvent à hauteur de 153 KDTs.
- Les budgets des consultants des composantes 1 (accès aux services sociaux de base), 2 (micro finance) et 4 (unité de gestion du projet) ont connu des dépassements respectifs de 283, 304 et 176 KDTs. Ces dépassements sont liés essentiellement à l'augmentation du nombre de micro et de sous projets.
- L'évolution des cours de change a aussi entraîné une perte au niveau du budget global de la catégorie de 503 KDTs.

La demande supplémentaire de 2,167 millions de DTS s'inscrit dans la droite ligne de la modification de l'accord de crédit du 30 mars annulant le ratio 70-30 et fusionnant les 2 sous catégories d'accès aux services sociaux de base. En effet, eu égard au principe de réponse à la demande, les communautés ont plus demandé de nouvelles infrastructures que des projets de facilitation d'accès aux infrastructures existantes. Cette raison combinée au dépassement du nombre de micro projets justifie la demande de ressources supplémentaires.

2.2.1.4 Gestion de trésorerie

Les fonds ont été gérés au niveau d'un compte spécial ouvert dans une banque commerciale de la place, conformément aux dispositions de l'accord de crédit. Les dépenses s'exécutent selon les procédures arrêtées et transcrites dans le manuel.

○ **Dépenses à régler durant la période grâce**

Les activités du PFDS ont pris fin le 30 juin 2006. Comme l'indiquent les procédures de l'IDA en ce qui concerne la clôture, les factures et demandes de paiement antérieures à cette date sont recensées et envoyées à la Banque Mondiale pour paiement. Le règlement de ces dernières factures portera le taux de décaissement à 100%.

○ **Perte de change**

La perte de change globale de 2 150 millions de FCFA, soit une décote de 10% a contribué réduire considérablement la capacité du projet à pouvoir financer plus d'activités. Des Micro-Projets et sous projets ont ainsi, après évaluation, été mis en attente.

2.2.1.5 Mobilisation de la contrepartie de l'Etat

Le second bailleur du PFDS est l'Etat du Sénégal qui, dans le cadre des accords conclus avec l'IDA doit allouer des ressources au projet au titre de la contrepartie. Le tableau qui suit présente donc les montants alloués, par l'Etat.

Tableau /Figure 17 : Mobilisation de la contrepartie

Exercice	Montant (CFA)	Observations
2001	100.000.000	Versée à bonne date
2002	350.000.000	Versée en deux tranches, à bonne date
2003	348.000.000	Versée avec un léger retard
2004	300.000.000	Versée en une tranche, à bonne date
2005	300.000.000	Versée en une tranche, à bonne date
2006	93.000.000	Versée en une tranche, à bonne date
	1.491.000.000	Montant cumulé

D'une manière générale l'Etat tient ses engagements et verse les fonds avec régularité, même si l'on constate quelques légers retards. L'Agence entretient de bons rapports de collaboration avec les services du MEF en charge de la gestion du Budget Consolidé d'Investissement (la DCEF, la DDI, le trésor...) (BCI).

2.2.1.6 Audit des comptes

Les comptes du Projet ont été audités chaque année. L'auditeur a toujours respecté les dates de dépôt des rapports sur le contrôle interne et l'audit des comptes. Les rapports ont toujours été transmis à temps à la Banque Mondiale, au Ministère de la Famille de la Femme et du Développement Sociale et au Ministère des Finances.

L'audit relatif à l'exercice 2006 n'a pas encore été réalisé. L'auditeur a été contacté pour commencer ses travaux dès le 30 septembre 2006. il devra terminer son travail technique à la fin de la période de grâce. En ce qui concerne les honoraires de l'auditeur, le montant a été déjà provisionné en accord avec la Banque.

2.2.1.6.1 Situation des immobilisations

Tableau / Figure 18 : situation des immobilisations

Libellés	AFDS	ESAM	CS/MEF	CS/MFFDS	PPF	Total
Logiciels	16 872 932		26 530 326			43 403 258
Aménagement agencement installations	82 556 536		25 986 557	19 547 182		128 090 275
Matériels informatiques	302 993 370	41 985 884	44 397 500	11 769 000	39 198 000	440 343 754
Matériels de froid	24 527 538		16 614 400	5 390 000		46 531 938
Mobiliers et matériel de bureau	219 598 985		17 987 500	4 344 550		241 931 035
Matériels de transport	233 198 455	41 000 000	9 525 958	15 950 000	189 742 796	489 417 209
Dépôts et cautionnements	9 820 238					9 820 238
	889 568 054	82 985 884	141 042 241	57 000 732	228 940 796	1 399 537 707

Les immobilisations acquises par le PFDS s'élèvent à 1 399 millions de FCFA. Le tableau ci-dessus récapitule leur situation en valeur brute ainsi que leur répartition entre les différentes entités ayant participées à l'exécution du projet. Le fichier des immobilisations donne le détail par compte, code financier, géographique, analytique et par date d'acquisition, pour les besoins de suivi, un numéro d'identification est attribué à chaque bien.

2.2.1.6.2 L'exécution des Conventions.

L'objectif d'amélioration de la capacité de gestion et de suivi de la pauvreté qui se réfère aussi bien au projet qu'aux efforts de réduction de la pauvreté au niveau national, présente quatre niveaux d'opérationnalisation : (i) l'AFDS; (ii) la Cellule de Suivi et de Coordination Opérationnelle des Projets et Programmes de lutte contre la Pauvreté du MFFDS ; (iii) la Cellule de Suivi stratégique du Programme de lutte contre la Pauvreté du MEF ; et (iv) la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS).

La mise en œuvre de ces volets du projet se fait à travers des conventions signées entre l'AFDS et ces structures. Un rapport détaillé est disponible pour chaque structure.

Tableau /Figure 19 : Tableau récapitulatif de l'exécution des conventions au 30 jui 06

Convention	Montant Convention	Montant décaissé	%
DPS	1 546 103 580	1 326 863 179	86 %
CS/MEF	1 159 968 676	1 124 351 220	97 %
CS/MFDSSN	218 000 012	207 723 745	95 %

➤ **Convention AFDS/MEF (DPS) N° 01B/2001 pour la réalisation de l'ESAM II**

Cette deuxième convention signée en décembre 2001, pour un montant initial de 1 320 552 428 FCFA a fait l'objet d'un avenant pour être porté à **1 546 103 580**. Sa durée initiale a aussi été prorogée au 30 juin 2006. Elle a été mise en place pour couvrir la réalisation de la deuxième Enquête Sénégalaise auprès des Ménages – ESAMII, l'équipement de l'Observatoire des conditions de vie des populations, la mise en place d'une base de données (milieu urbain/rural) et d'un tableau de bord des indicateurs sociaux, la réalisation d'enquêtes de suivi, et l'élaboration d'une Matrice Comptabilité Sociale (MCS) et d'un Modèle d'équilibre général calculable (MEGC). Elle est exécutée par la Direction de la Prévision et de la Statistique.

Depuis son entrée en vigueur un montant de **1 326 863 179 FCFA** a été décaissé. Il concerne essentiellement les activités relatives à l'ESAM, et représente un taux de décaissement de 86%. Le bilan des réalisations est présenté dans le rapport de la DPS.

➤ **Convention AFDS /MEF N°03B/2002 pour l'appui à la Cellule de Suivi de la Stratégie de réduction de la Pauvreté**

Dans le cadre de cette convention, la Cellule de suivi du DSRP devra mettre en place le sous-système informatisé de suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté, des outils d'aide à la décision en matière d'analyse de la pauvreté, un portail sur le développement du Sénégal, ainsi que la production de divers documents qui rendent compte des performances de la politique de réduction de la pauvreté.

Signée le 18 mars 2003 pour un montant de **1 159 968 676 FCFA** pour la période 2003 - 2004, cette convention a été prorogée au 30 juin 2006. Elle a été exécutée à hauteur de **1 124 351 220 FCFA**, soit un taux de décaissement de 97%.

Ces dépenses sont réparties en services de consultants aménagement et installations, en équipements (véhicules, matériel et mobilier de bureau, matériels informatiques), et en formations/sensibilisations pour la vulgarisation du DRSP.

Le bilan technique des activités et réalisations figure dans le rapport joint en annexe.

➤ **Convention AFDS/MDS N° 04B/2002 pour l'appui à la Cellule de Suivi opérationnelle du MFFDN**

L'objet de cette convention est de permettre aux services de la Cellule de Suivi et de Coordination Opérationnels du MDSSN de procéder à, (i) la mise en place d'un système fonctionnel de coordination et de suivi des projets/programmes de lutte contre la pauvreté doté d'une base de données en milieu rural et urbain, (ii) l'harmonisation des stratégies d'intervention des projets/programmes à travers des rencontres de partage et cadres de partenariat, (iii) la supervision des activités des projets sur le terrain, (iv) la mise en œuvre d'une stratégie de communication entre les projets de lutte contre la pauvreté, (v) la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des agents impliqués dans le suivi des expériences de lutte contre la pauvreté.

La convention (N° 04B/2002) a été signée le 12 mai 2003 pour un montant de **218 000 012** FCFA couvrant initialement la période 2003-2004. Elle a été prorogée au 30 juin 2006. La convention a été exécutée à hauteur de 95 %, soit **207 723 745** FCFA. Le bilan des réalisations est présenté dans le rapport de la CSO/MFFDS.

2.2.1.6.3 Décaissements et gestion de la trésorerie (compte spécial don japonais)

▪ **Décaissements**

L'accord de don signé le 29 mars 2005 porte sur un montant de 1 967 200 \$ réparti suivant les catégories : Services consultants et Audit, Formations, Financement des micro et sous projets et supervision AFDS (voir tableau : Situation des décaissements).

Conformément à la lettre de décaissement en date du 1^{er} août 2005, une avance de 120 000 000 FCFA a été versée dans le Compte Spécial ouvert à la BICIS. Suivant cette même lettre les dépenses qui nécessitent la revue préalable de la Banque sont les dépenses au titre de ; (i) les contrats avec les bureaux dont les valeurs sont égales ou supérieures à l'équivalent de 100 000\$; (ii) les contrats avec les consultants individuels dont les valeurs sont égales ou supérieures à l'équivalent de 50 000\$.

. L'accord de don signé le 29 mars 2005 porte sur un montant de 1 967 200 \$ réparti suivant les catégories : Services consultants et Audit, Formations, Financement des micro et sous projets et supervision AFDS (voir tableau : Situation des décaissements).

Conformément à la lettre de décaissement en date du 1^{er} août 2005, une avance de 120 000 000 FCFA a été versée dans le Compte Spécial ouvert à la BICIS. Suivant cette même lettre les dépenses qui nécessitent la revue préalable de la Banque sont les dépenses au titre de ; (i) les contrats avec les bureaux dont les valeurs sont égales ou supérieures à l'équivalent de 100 000\$; (ii) les contrats avec les consultants individuels dont les valeurs sont égales ou supérieures à l'équivalent de 50 000\$.

Au 30 mai 2006, les décaissements cumulés n'ont atteint que la somme de 326 millions FCFA, soit 30 % du crédit qui, par ailleurs a été engagé à hauteur de 95 %.

Tableau / Figure 20: situation des décaissements au 31 /05/06

Situation des décaissement au 30/06/2006 en FCFA									
Cat.		Budget alloué	Montants décaissés	Disponible au 31/06/06	Taux décais	Engagement au 30/06/06	Engagement + décaissement	Taux décais et engagé	Reliquat
1	Services consultants et audit	146 541 199	66 708 043	79 833 156	46%	53 146 184	119 854 227	82%	26 686 972
2	Formations	26 929 470	25 172 426	1 757 044	93%	1 757 044	26 929 470	100%	0
3	Financement des MP & SP	921 212 283	346 475 067	574 737 216	38%	562 257 527	908 732 594	99%	12 479 689
4	Supervision AFDS	8 976 490	6 088 788	2 887 702	68%		6 088 788	68%	2 887 702
	Total	1 103 659 442	444 444 324	659 215 118	40%	617 160 755	1 061 605 079	96%	42 054 363

2.2.2 Exécution financière des composantes

2.2.2.1 Exécution financière de la composante 1

2.2.2.1.1 Financement des microprojets par sous – composante et par secteur

Conformément au manuel de procédures de la Composante1, les microprojets identifiés, formulés, approuvés et mis en œuvre se répartissent dans les deux (2) catégories suivantes :

◆ Sous composante 1.1 : Accès aux services sociaux de base (ASSB)

Dans l'ensemble des régions d'intervention, les demandes de microprojets d'accès aux services sociaux de base soumises par les communautés bénéficiaires sont de 23 au total, contre un objectif initial de 400, soit un taux de réalisation de 6% environ.

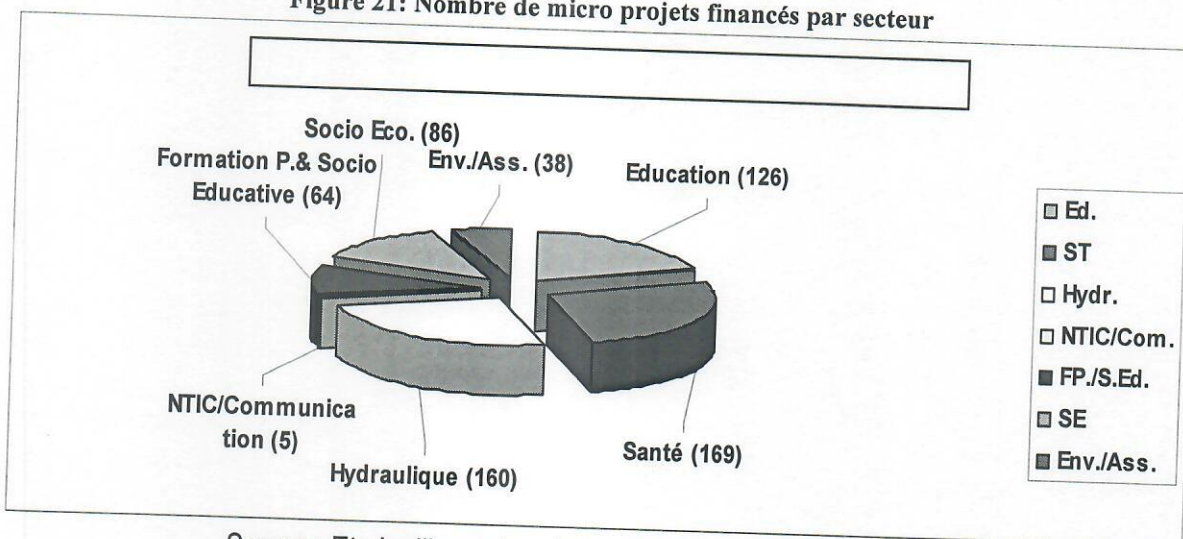
◆ Sous composante 1.2 : Amélioration accès aux infrastructures, équipements

Selon le manuel de procédures du Projet FDS, 1/3 des microprojets financés (33%) devaient être dans cette sous composante, soit 150 microprojets. Hors, sur les 578 microprojets financés, les microprojets d'infrastructures et d'équipements de base sont au nombre 555. Ce niveau de réalisation équivaut à 3 fois plus que l'objectif initialement fixé, soit un peu plus de 96%.

Cette situation issue de « l'approche par la demande » est à l'origine des changements opérés lors de la revue à mi-parcours de 2003 du PFDS. Ces changements ont entraîné la suppression des ratios de répartition des Micro Projets initialement fixée à 1/3 pour les MP d'Infrastructures et d'Equipements (MP/IE) et 2/3 pour les MP d'Accès aux Services Sociaux de Base (MP/ASSB).

Les principaux secteurs prioritaires choisis par les communautés de base se présentent comme suit : Santé : 169 projets; Hydraulique : 160 projets; Education : 126 projets; Socio économie : 86 projets; Formation professionnelle et socio-éducative : 64 projets; Environnement et assainissement : 38 projets; NTIC/communication et autres : 5 projets. (cf. graphique N°1 ci-dessous).

Figure 21: Nombre de micro projets financés par secteur



Source : Etude d'impact sur les PLD (Birane DIEYE Juin 2006)

La répartition des projets financés par secteur et par région est ainsi qui suit :

- Pour les secteurs de la Santé, de l'hydraulique et de l'Education : les régions les plus pourvues sont celle de Kolda avec respectivement 34 ; 50 et 52 projets réalisés suivies de celles de Louga avec 32 ; 36 et 52 projets et de Fatick avec respectivement 28, 36, et 27 projets financés.
- Les autres régions comme Kaolack a mis l'accent sur l'hydraulique avec 28 projets, suivies de Dakar et Ziguinchor pour la santé avec respectivement 26 et 18 projets.
- Dans le secteur de la socio économie, les régions de Fatick et Louga ont réalisé respectivement 30 et 22 projets.
- Dans le domaine de la formation professionnelle et socio éducative, les régions de Dakar avec 20 projets, Fatick avec 13 projets et Louga 10 projets ont fait les plus importantes réalisations.

La répartition physique par type d'infrastructure réalisée par secteur s'établit comme suit :

- Secteur Santé : 145 cases de santé construites et équipées, 17 postes de santé réhabilités et équipés et 3 maternités rurales construites et équipées.
- Secteur Education : 195 salles de classe construites et équipées avec la plupart des ouvrages annexes tels que blocs administratifs, murs de clôture, blocs sanitaires, cantines scolaires, rampes d'accès pour les handicapés et 04 garderies d'enfants construites et équipées
- Secteur Hydraulique : 133 puits forés et équipés, 113 bornes fontaines
- Secteur Assainissement/Environnement : 637 latrines familiales, 04 digues de protection et 11 autres projets d'équipement en matériels de lutte contre l'insalubrité et de pépinières villageoises de reboisement
- Secteur Formation Professionnelle et Socio Educative : 60 centres de formation polyvalents, 04 foyers de jeunes construits et équipés, 05 centres de ressources communautaires et 05 foyers socio éducatifs
- Socio Economie : 58 magasins de stockage, 18 halles de marché et 10 parcs à vaccination construits et équipés
- NTIC/communication : 04 radios communautaires et accès à l'Internet.

2.2.2.1.2 Le volume de financement de la Composante

Au 31 mai 2006, le cumul global de financements des **578** Micro-Projets est de **7 195 051 325 F CFA**. Cependant, le financement cumulé des **563** microprojets achevés et clôturés ou en cours d'exécution se chiffre à **6 977 968 907 F CFA**. A la même date, le montant total des virements effectués monte à **6 050 710 107 F CFA**, soit un taux moyen de décaissement de 86 % caractérisé par des extrêmes : un maximum enregistré dans la région de Kaolack (93%) et un minimum observé dans la région de Dakar (68%). Le coût moyen d'un microprojet financé a été de 12.394.261 FCFA pour la 1^{ère} phase.

Tableau / Figure 22 : volume des ressources consacrées aux infrastructures et équipements

Région	Cumul MP financés	Cumul MP achevés, clôturés ou en cours d'exécution	Cumul des MP financements clôturés ou en cours d'exécution	Cumul des virements	
				Montants virés	Taux décaissement (%)
Kolda	117	115	1 211 858 514	1 007 626 257	83 %
Kaolack	86	86	940 436 282	873 173 020	93 %
Fatick	150	141	1 836 304 182	1 620 669 730	88 %
Louga	172	168	2 317 130 318	2 093 026 898	90 %
Dakar	53	53	672 239 611	456 214 202	68 %
Total	578	563	6 977 968 907	6 050 710 107	86 %

En guise de rappel, le coût global de la mission des OADC de la 1^{ère} vague a été de **781 514 060 F CFA** pour une couverture de **276** villages et quartiers, soit un coût moyen d'appui par village de **2 831 573 F CFA** pendant **24 mois**, ce qui correspondait à **117 982 F CFA par mois**. Le taux de décaissement était de **98%**.

Par rapport à la 2^{ème} vague, le coût global de la mission des OADC est de **787 449 158 F CFA** pour une couverture totale de **578** villages et quartiers, soit un coût moyen d'appui par village de **1.456.629 F CFA** sur **18 mois**. Le taux moyen de décaissement de la mission est de **95%** au **31 mai 2006**.

Tableau / Figure 23 : Exécution financière de la mission des OADC 2^{ème} vague

Département	Nombre villages ayant réalisé un diagnostic	Nom Opérateurs	Coût mission F CFA	Coût par village FCFA	Montant décaissé	Taux d'exécution	Durée mission
Louga	60 villages	CECI	103 639 362	1717322	76 819 680	74%	18 mois
Kébémér	63 villages	SCIEPS	118 000 000	1873015	113 284 680	96%	18 mois
Foundiougne et Fatick	119 villages	Groupement Sénagrosol/ WAAME	144 595 000	1 215084	142591124	98,6%	18 mois
Gossas Diourbel et	62 villages	PASTEEF	74 555 046	1 202 500	72682372	97,5%	18 mois
Kafrine	67 villages	MSA	106 130 000	1 584 029	105130000	99%	18 mois
Kolda Vélingara et	122 villages	Sénagrosol Consult	146 470 000	1 200 574	144568149	98,7%	18 mois
Rufisque Pikine et	67 villages	ENDA Ecopole	94 059 750	1 403 877	92 046 034	97,8%	18 mois
Total	578 villages et quartiers	7 OADC	787 449 158	1 456 629	747 122 039	95%	

2.2.2.1.3 Coût de l'assistance technique

Le coût de l'assistance technique de la première génération d'Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC1) se chiffrait à **781514060 F CFA**. Ceci **correspond** à un coût d'appui moyen de **2 831 573 F CFA** par village.

Ce coût d'assistance technique s'est chiffré à **787 449 158 F CFA** avec la 2^{ème} génération d'OADC. Ce qui correspond à un coût d'appui moyen de **1.456.629 F CFA** par village.

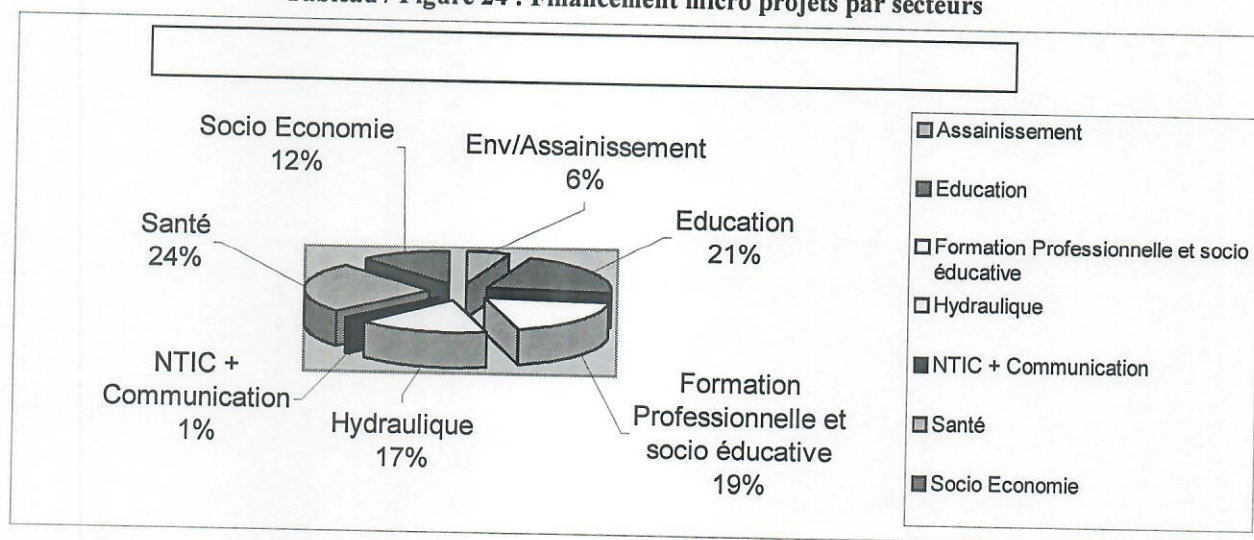
L'analyse comparative des coûts d'appui moyens révèle plus d'efficacité pour la 2^{ème} génération d'opérateurs. Ce résultat s'explique par le couplage des EPP et EPB réalisé lors de l'exécution de la 2^{ème} génération de projets.

Le deuxième facteur de l'efficacité est relatif à la réduction de la durée d'exécution de la mission des OADC qui est passée de **24 mois à 18 mois**.

2.2.2.1.4 Répartition du financement par secteur

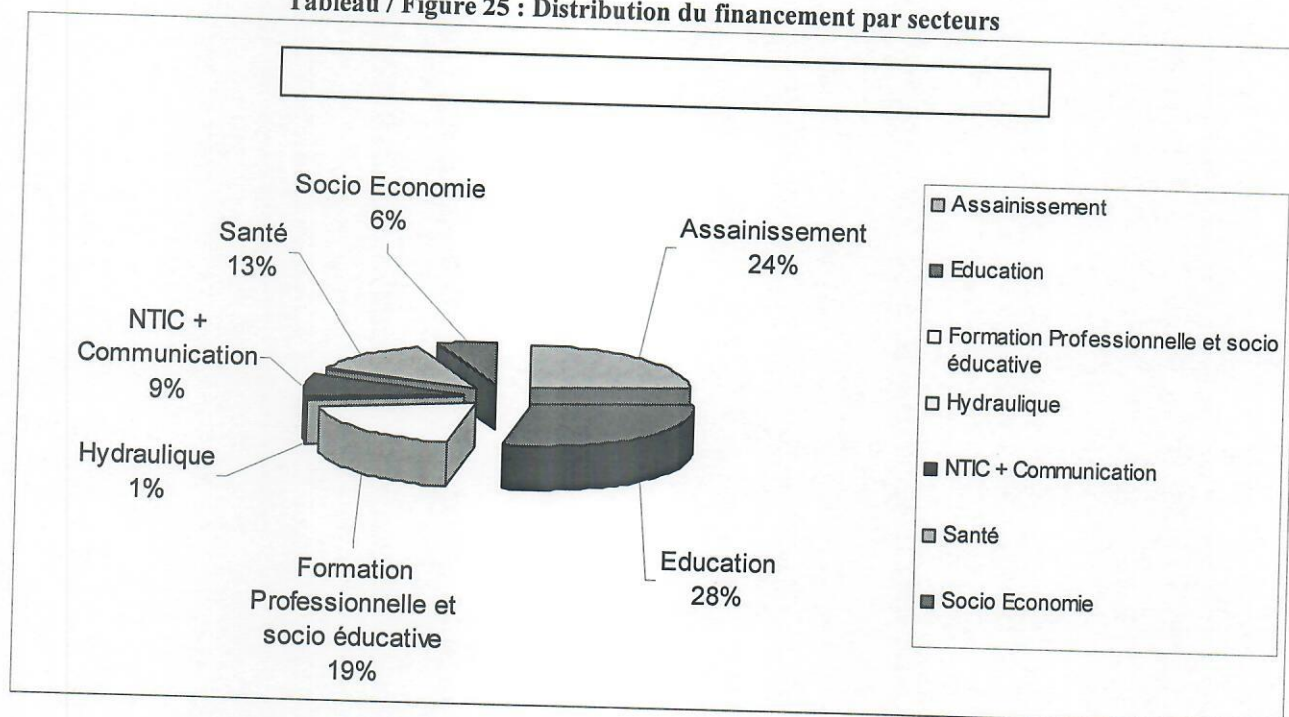
Par rapport à la répartition des financements par secteur, le **graphique N°2** montre que la santé occupe la première place avec un taux de 24%, suivi respectivement de l'éducation (21%), la formation professionnelle et socio-éducative (19%), l'hydraulique (17%), la socio économie (12%), l'environnement et l'assainissement (6%), l'NTIC + Communication (1%).

Tableau / Figure 24 : Financement micro projets par secteurs



Par rapport aux décaissements par secteur, le **graphique N°3** indique la place importante occupée par les quatre secteurs que sont l'éducation avec 28%, l'environnement et l'assainissement (24%), la formation et la santé avec respectivement (19%) et (13%).

Tableau / Figure 25 : Distribution du financement par secteurs



2.2.2.2 Exécution financière composante 2 :

Durant la première vague 332 SP ont été approuvés dont 313 ont été effectivement financés pour un montant total de 1 121 169 518 FCFA et dix neuf (19) SP ont été résiliés faute d'apport. Sur les 313 SP financés, 309 sous projets sont clôturés et 4 ont entamé le processus de clôture.

Tableau / Figure 26 : Etat d'exécution des sous projets de la première vague

REGION	NBRE DE SP FINANCES	MONTANT SP	MONTANT AFDS	MONTANT DECAISSE	TAUX DE DECAISSEMENT	NBRE DE SP CLOTURES	% SP CLOTURES
LOUGA	86	392 716 319	349 596 659	334 764 771	96%	86	100%
KAOLACK	76	271 989 365	242 614 425	242 614 425	100%	76	100%
FATICK	66	250 740 475	225 665 603	225 651 298	100%	66	100%
KOLDA	85	381 764 011	343 587 317	318 139 024	93%	81	95%
TOTAL	313	1 297 210 170	1 161 464 004	1 121 169 518	97%	309	99%

Ces sous projets concernent surtout la zone de Vélingara. Au niveau d'exécution financière, le taux global pour les 4 régions représente 97 %. Les économies réalisées lors de l'exploitation des activités surtout dans la zone de Louga, ont contribué à assurer les activités sans nécessité pour les OCB de faire appel aux dernières tranches de financement. Par contre dans la région de Kolda, la rupture du contrat avec l'opérateur a retardé la mise en œuvre et le processus de demande de refinancement des dernières tranches. Le dispositif d'appui mis en place a permis de résorber le retard et renforcer le processus de clôturer des SP.

Tableau / Figure 27: Etat d'avancement des sous projets deuxième vague

REGION	EN NOV 2005	NBRE DE SP FINANCES	COUT SP	MONTANT AFDS	MONTANT DECAISSE	TAUX DE DECAISSEMENT	NBRE DE SP CLOTURES
LOUGA	71	60	222 600 405	200 190 282	200 180 279	100%	60
KAOLACK	28	28	112 395 450	101 023 750	101 023 750	100%	28
FATICK	51	48	140 490 786	126 454 398	126 004 101	100%	48
KOLDA	30	23	59 710 105	53 875 911	53 785 908	89%	7
DAKAR	22						
TOTAL	202	159	535 196 746	481 544 341	480 994 038	98%	143

Durant cette seconde vague, 159 sous projets de la deuxième vague ont été effectivement financés avec un taux de décaissement de 98% et un niveau d'achèvement de 90%. Les sous projets de Kolda attendent le virement de leurs dernières tranches procéder à la clôture définitive. Dans 43 sous projets restants à financer, 29 SP de la région de Dakar et 10 SP de la région de Louga sont en attente de financement et quatre (4) sont résiliés faute d'apport.

2.2.2.3 Exécution financière de la composante 3

Cette analyse a pour objet l'actualisation des coûts du Programme de Formation en Gestion à la Base au terme de la phase test du Projet de Développement Social. Cette situation devrait également nous édifier sur le nombre de bénéficiaires directs des sessions de formation ainsi que les coûts récurrents de la diffusion des différents modules.

Au total plus de vingt mille acteurs du développement communautaires ont été des bénéficiaires directs du Programme FGB à travers les cinq (05) régions test que sont : Dakar, Kaolack, Fatick, Kolda et de Louga ; 20 178 bénéficiaires pour un coût total de 275 913 384 Francs CFA.

Tableau / Figure 28 : Coût des FGB, situation nationale globale des sessions de formation

LIBELLES	SITUATION DE REFERENCE PROGRAMME FGB CLÔTURE AFDS					
	Dakar	Kaolack	Fatick	Kolda	Louga	National
COMPOSANTE 1						
Nombre de participants	1 033	2 344	2 997	2 423	2 809	11 606
Coût Total C 1	12 997 590	28 351 099	37 037 337	43 599 597	38 170 685	160 156 308
Coût moyen national						13 799
Coût moyen régional	12 582	12 095	12 358	17 994	13 589	
COMPOSANTE 2						
Nombre de participants	0	1 678	1 416	2 678	2 800	8 572
Coût Total C 2	0	22 517 500	18 689 888	37 500 378	37 049 310	115 757 076
Coût moyen national						13 504
Coût moyen régional		13 419	13 199	14 003	13 232	
Effectif total bénéficiaires	1 033	4 022	4 413	5 101	5 609	20 178
Coût total FGB	12 997 590	50 868 599	55 727 225	81 099 975	75 219 995	275 913 384

Les 58 % des dépositaires des connaissances des modules FGB sont répartis entre les micro projets de la Composante 1 qui représentent 574 de bénéficiaires ciblés par le Programme FGB au sein de leurs communautés pour un coût global de **160 156 308 F** qui correspond à un coût unitaire de **13 799 Francs** par bénéficiaire d'un micro projet formé aux cinq modules génériques relatifs à leurs activités de

préparation, de suivi de la réalisation, de la gestion et de la pérennisation des infrastructures communautaires à la base cofinancées avec l'AFDS.

Les 42 % des dépositaires des connaissances des modules FGB sont les bénéficiaires des 515 sous projets ciblés par le Programme FGB au sein de leurs communautés au cours de la phase test pour un coût global de **115 757 076** Francs CFA soit un coût unitaire de **13 504** Francs par bénéficiaire d'un sous projet formé aux six modules relatifs à leurs activités génératrices de revenus.

Le coût moyen d'un atelier est de **424 482** francs au niveau national pour un nombre total de participants de 31 personnes par atelier de formation. Ce coût moyen est inférieur au seuil de tolérance de 500 000 F par atelier prévu par l'AFDS

2.2.2.4 Exécution financière de la composante 4

L'objectif d'amélioration de la capacité de gestion et de suivi de la pauvreté qui se réfère aussi bien au projet qu'aux efforts de réduction de la pauvreté au niveau national, présente quatre niveaux d'opérationnalisation : (i) l'AFDS; (ii) la Cellule de Suivi et de Coordination Opérationnelle des Projets et Programmes de lutte contre la Pauvreté du MFDSSN ; (iii) la Cellule de Suivi stratégique du Programme de lutte contre la Pauvreté du MEF ; et (iv) la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS).

La mise en œuvre de ces volets du projet s'est faite à travers des conventions signées entre l'AFDS et ces structures.

▪ Convention AFDS/MEF (DPS) N° 01B/2001 pour la réalisation de l'ESAM II

Cette deuxième convention signée en décembre 2001, pour un montant de **1 320 552 428 FCFA**, couvrant la période 2001-2004, a fait l'objet d'un avenant pour être porté à **1 546 103 580 FCFA**. Sa durée initiale a aussi été prorogée au 30 juin 2006. Elle a été mise en place pour couvrir la réalisation de la deuxième Enquête Sénégalaise auprès des Ménages – ESAMII, l'équipement de l'Observatoire des conditions de vie des populations, la mise en place d'une base de données (milieu urbain/rural) et d'un tableau de bord des indicateurs sociaux, la réalisation d'enquêtes de suivi, et l'élaboration d'une Matrice Comptabilité Sociale (MCS) et d'un Modèle d'équilibre général calculable (MEGC). Elle est exécutée par la Direction de la Prévision et de la Statistique.

Les réalisations dans le cadre de cette convention sont les suivantes :

○ Une deuxième enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II) réalisée

La réalisation de cette enquête a permis de dégager un profil de pauvreté et d'analyser ses déterminants, de déterminer la structure des dépenses selon certaines caractéristiques des ménages et de mesurer les inégalités entre les différents groupes socio-économiques, d'analyser la structure de la consommation des ménages, d'analyser la qualité de l'alimentation des populations et de calculer des indicateurs d'emploi, d'éducation, de santé, de nutrition, de patrimoine et d'accès au logement. La base de données de l'enquête est disponible depuis 2003. Les données produites ont permis la production de deux rapports qui ont fait l'objet d'une forte demande : (i) un rapport sur « la pauvreté au Sénégal, de la dévaluation de 1994 à 2001-2002 ». Ce rapport a été publié avec la collaboration de la Banque Mondiale ; (ii) un second rapport de synthèse disponible depuis 2004 ;

○ La mise en place d'un observatoire des conditions de vie des ménages

L'appui de l'AFDS à la mise en place de l'observatoire, porte sur les équipements, conformément à la convention qui les lie. Les spécifications du matériel nécessaire, les estimations de quantités et de coûts faites par le consultant d'IDEA INTERNATIONAL (Canada) ont été actualisées pour tenir compte des changements intervenus dans l'environnement informatique de la DPS. La livraison du matériel est assujettie à la signature du décret portant création de l'OCV. La remise de ces équipements qui va contribuer à une amélioration notable des conditions de travail du personnel de l'OCV.

○ **La mise en place d'un réseau Producteurs-Utilisateurs de données**

La mise en place de cet espace de dialogue et de communication entre producteurs et utilisateurs de données pour la définition des besoins et la validation des produits est considérée comme une activité devant accompagner la mise en œuvre de l'observatoire. Compte tenu des délais court et du programme chargé de la DPS pour la réalisation des activités de la convention, cette activité a été suspendue.

La mission de supervision de la Banque Mondiale de novembre 2005 a proposé le transfert des ressources allouées à cette activité à l'AFDS pour lui permettre de faire face à la forte demande de financement de Micro-Projets pour les communautés. Cette recommandation a été mise en œuvre

○ **Une base de données sur les infrastructures socio-économiques disponible**

L'enquête village réalisée par la DPS en 2000 a permis de constituer une base de données qui a servi de référence pour le ciblage des communautés les plus démunies, susceptibles de bénéficier des premières interventions du programme de lutte contre la pauvreté. Cette enquête qui a collecté essentiellement des données sur l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, marchés, infrastructures, etc.), a été utilisée par l'AFDS pour le ciblage de ses communautés rurales et villages d'intervention

○ **Une enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal réalisée**

La réalisation de cette enquête a connu des retards. Cependant, les travaux se poursuivent avec les enquêtes de terrain. La collecte de données est achevée le 15 avril 2006 et la saisie des données bouclée le 8 mai 2006. La base de données de l'enquête sera disponible à la fin de l'apurement prévu en juin 2006.

Compte tenu de ces retards qui ont une incidence sur les phases suivantes, les activités risquent de se poursuivre au-delà du 30 juin 2006, échéance de clôture du PFDS.

○ **Une MCS et un MEGC élaborée**

Comme pour la mise en place d'un réseau Producteurs-Utilisateurs, cette activité a été suspendue pour permettre à la DPS de se consacrer aux activités prioritaires telles que l'enquête de suivi de la pauvreté. Le budget relatif à cette activité a été réaffecté à l'AFDS pour le financement de projets au profit des communautés.

Au plan de l'exécution financière de la convention, depuis son entrée en vigueur en 2001, sur un montant global de **1 546 103 580 FCFA**, le total des décaissements s'élève à **1 326 863 179 FCFA**, soit 86% du montant prévu.

Le bilan des réalisations est présenté dans le rapport de la DPS.

■ **Convention AFDS /MEF N°O3B/2002 pour l'appui à la Cellule de Suivi de la Stratégie de réduction de la Pauvreté**

Signée le 18 mars 2003 pour un montant de **1 159 968 676 FCFA** pour la période 2003 - 2004, cette convention a été prorogée au 30 juin 2006. Elle a été exécutée à hauteur de **1 054 351 220 FCFA**, soit un taux de décaissement de 91%.

Ces dépenses sont réparties en aménagement et installations, en équipements (véhicules, matériel et mobilier de bureau, matériels informatiques), et en formations/sensibilisations pour la vulgarisation du DRSP.

Le bilan technique des activités et réalisations Tableau / Tableau / Figure dans le rapport de la Cellule.

■ Convention AFDS/MDS N° 04B/2002 pour l'appui à la Cellule de Suivi opérationnelle du MDSSN

La convention (N° 04B/2002) a été signée le 12 mai 2003 pour un montant de 218 000 012 FCFA couvrant la période 2003-2004. La mise en oeuvre de cette convention a eu un impact notoire sur l'opérationnalité de la Cellule. Les plus importants sont :

- La Cellule a été dotée de moyens humains (recrutement du Coordonnateur de la cellule, d'un expert statisticien et du personnel d'appui) et matériels (aménagement des locaux à usage de bureaux, mise en place d'un dispositif de sécurité physique des plateformes serveurs et équipements actifs au réseau, mise en place d'équipements informatiques et de mobilier de bureau);
- un système de coordination et de suivi opérationnel des Projets de Lutte contre la pauvreté a été mis en place et est fonctionnel, permettant de renseigner les activités d'exécution et de suivi de chaque programme mais surtout les indicateurs que la cellule s'est engagée à fournir dans le cadre du système d'information partagé sur la pauvreté. Ce dispositif intègre des représentants régionaux et départementaux du ministère impliqués dans la collecte et la fourniture d'informations sur les projets et programmes au niveau décentralisé.
- Une cartographie de la pauvreté réalisée avec l'appui du Centre de Suivi Ecologique, concernant les zones d'intervention des différents projets de lutte contre la pauvreté, et leurs réalisations. Au total 07 modèles de cartes disponibles qui constituent de formidables outils d'aide à la prise de décision des autorités et des partenaires ;
- Dans le cadre de l'harmonisation des stratégies d'intervention en matière de lutte contre la pauvreté., plusieurs études comparatives portant sur les approches, le mode opératoire, la démarche de mise en œuvre et de suivi, les résultats, les points forts et les points faibles de chaque programme, ont été réalisées . il s'agit (i) d'une Etude comparative de la composante renforcement des capacités des programmes de lutte contre la pauvreté, (ii) d'une étude comparative de la composante Accès à la Micro finance/ AGR de ces programmes, (iii) d'une étude comparative des systèmes de suivi-évaluation ;
- l'implication de la cellule à toutes les activités menées au niveau des programmes du ministère mais aussi des autres programmes sectoriels contribuant à la réduction de la pauvreté, lui permettant de mieux jouer son rôle de coordination et de suivi des projets et programmes de lutte contre la pauvreté. La cellule a en effet participé à diverses rencontres ou réunions pour essayer de donner de la visibilité sur les efforts accomplis dans le domaine de la lutte contre la pauvreté ;
- une stratégie de communication sociale intégrée des différents Projets de lutte contre la Pauvreté a été élaborée, et un Centre de Ressources d'Informations Documentaires est en cours de réalisation avec le recrutement d'une documentaliste ;
- un programme de renforcement des Capacités des agents impliqués dans le suivi des Projets de Lutte contre la pauvreté mis en œuvre. Les formations ont principalement porté sur : (i) la gestion par résultat (indicateurs de performance et système de suivi – évaluation) au Canada / Setym International, (ii) la gestion et la planification de Projets organisé au Maroc par SETYM International au profit de 2 experts de la Cellule de Suivi chargés des Etudes et de la Formulation des projets, la passation de marchés au profit de l'expert financier de la cellule de suivi Opérationnel, organisé par SETYM International au Maroc, et (iii) la formation des secrétaires de la

cellule de suivi Opérationnel, aux techniques administratives et gestion électronique des documents et de données organisé par ISADE à Dakar ;

- la capitalisation des expériences externes en matière de lutte contre la pauvreté au niveau national et international

Au plan de l'exécution financière de la convention, 90% du montant de la convention ont été décaissés, représentant un montant global de 196 723 745 FCFA. Le détail des réalisations est présenté dans le rapport de la cellule.

3 LES RESULTATS DU PROJET

3.1 Les caractéristiques de la pauvreté avant le PFDS

3.1.1 Situation globale de pauvreté

Sur la base de ces critères les communautés rurales ayant bénéficié de l'action du PFDS ont été classées. On obtient ainsi, la répartition établie par le tableau 31 : 43 communautés rurales sur les 52 couvertes par le PFDS (soit 82,69%) ne satisfaisaient pas l'accès de leurs populations aux services sociaux de base. Six d'entre elles se situent à un accès moyen, alors que seulement 3 avaient un niveau d'accès satisfaisant (soit 5,77%)

Tableau / Figure 29 : Classement du nombre de CR par niveau de satisfaction de l'ISP

NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE AVANT AFDS	%AVANT AFDS
CR A ACCES FAIBLE	43	82,69%
CR A ACCES MOYEN	6	11,54%
CR A ACCES SATISFAISANT	3	5,77%
TOTAL	52	100,00%

Source : Déterminée à partir de l'Etude de ciblage des communautés rurales selon niveau d'accès aux services, DPS 2000

3.1.2 Niveau d'accès aux services sociaux de base

3.1.2.1 Accès à l'eau

L'analyse du niveau de satisfaction des services d'accès à l'eau potable des habitants des communautés rurales bénéficiaires est présentée au tableau 32. Elle relève que l'accès à l'eau était satisfaisant que pour 17,31% des communautés rurales, 21,15% avaient un accès moyen, alors que la large majorité (61,54%) ne satisfaisait pas l'accès aux services de l'eau potable.

Tableau / Figure 30 : Classement des CR selon l'IE d'accès à l'eau

NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE AVANT AFDS	%AVANT AFDS
CR A ACCES FAIBLE	32	61,54%
CR A ACCES MOYEN	11	21,15%
CR A ACCES SATISFAISANT	9	17,31%
TOTAL	52	100,00%

Source : Déterminée à partir de l'Etude de ciblage des communautés rurales selon niveau d'accès aux services, DPS 2000

3.1.2.2 Accès à l'éducation

La proportion des communautés rurales qui avaient un accès satisfaisant aux services de l'éducation était de 30,77%, à égalité avec celles qui ne l'avaient pas encore satisfait. Alors que les communautés à accès moyen étaient légèrement plus nombreuses (38,46%).

Tableau / Figure 31 : Classement des CR par catégorie selon l'IE d'Accès à Education

NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE AVANT AFDS	%AVANT AFDS
CR A ACCES FAIBLE	16	30,77%
CR A ACCES MOYEN	20	38,46%
CR A ACCES SATISFAISANT	16	30,77%
TOTAL	52	100,00%

Source : Déterminée à partir de l'Etude de ciblage des communautés rurales selon niveau d'accès aux services, DPS 2000

3.1.2.3 Accès à la Santé

Le Tableau 34 relève que 42/52 (soit 80%) des communautés rurales n'avaient pas satisfait le niveau d'accès de leurs populations aux services de santé, 11, 54% avaient un accès moyen et seulement 7,69% satisfaisaient le niveau d'accès.

Tableau / Figure 32 : Classement des CR selon l'IE d'Accès à la Santé

NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE AVANT AFDS	%AVANT AFDS
CR A ACCES FAIBLE	42	80,77%
CR A ACCES MOYEN	6	11,54%
CR A ACCES SATISFAISANT	4	7,69%
TOTAL	52	100,00%

Source : Déterminée à partir de l'Etude de ciblage des communautés rurales selon niveau d'accès aux services, DPS 2000

3.1.2.4 Accès à un point de commerce

L'analyse de la répartition des communautés rurales par niveau de satisfaction de l'accès aux services d'un lieu de commerce se présente comme suit : 44,23% avaient un accès faible, 36,54% un niveau d'accès moyen et seulement 19,23% avaient un niveau satisfaisant.

Tableau / Figure 33 : Classification des CR selon l'IE d'accès à un lieu de commerce

NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE AVANT AFDS	%AVANT AFDS
CR A ACCES FAIBLE	23	44,23%
CR A ACCES MOYEN	19	36,54%
CR A ACCES SATISFAISANT	10	19,23%
TOTAL	52	100,00%

Source : Déterminée à partir de l'Etude de ciblage des communautés rurales selon niveau d'accès aux services, DPS 2000

3.1.3 Accès aux opportunités Economiques (Activités génératrices de revenus)

Il est établi au Sénégal que la pauvreté est pour une large part localisée dans les zones rurales, plus particulièrement celles situées au Centre, au Sud et au Nord Est. En effet, l'indice de pauvreté varierait en zone rurale entre 72% et 88 % alors qu'en zone urbaine, elle varie entre 44% et 59 %⁴. La principale activité économique en milieu rurale étant l'agriculture, l'analyse des activités économiques des communautés bénéficiaires du PFDS ne peut pas être dissociée de celle de la production agricole au Sénégal.

La situation de la production agricole au Sénégal est caractérisée par des insuffisances notoires. Elle participe pour 10% à la formation du PIB, alors qu'elle occupe plus de la moitié de la population. La production nationale ne satisfait que 52% des besoins alimentaires de base.

En effet, cette agriculture à dominance pluviale souffre de rendements de plus en plus faibles du fait d'aléas climatiques défavorables continus et de plus en plus exacerbés. Les réalisations d'infrastructures sont concentrées dans les zones bénéficiant des possibilités d'irrigation, alors que la pauvreté est plus marquée dans les régions dominées par l'agriculture sous pluies. Les intrants agricoles sont difficilement accessibles, alors que les débouchés se précarisent davantage. Le crédit agricole, inaccessible pour les populations les plus pauvres, reste un handicap majeur et ceci en dépit de nombreuses initiatives pour le développement de financements alternatifs, notamment à travers l'implantation de SFD (Système Financiers Décentralisés).

Ce tableau sommaire mais très significatif de la situation agricole du Sénégal se traduit très nettement par la dégénérescence des activités génératrices de revenus et la précarité de l'emploi rurale dans les zones les plus pauvres. Alors que des alternatives ne sont pas visibles malgré l'existence de potentialités réelles.

Compte tenu de ce qui précède, la situation économique de référence des communautés bénéficiaires du PFDS est articulée autour des éléments suivants :

- (i) l'amenuisement des possibilités offertes par l'agriculture, du fait d'un environnement de plus en plus défavorable (aléas climatiques, déficit d'infrastructures et de soutien financier, etc.) ;
- (ii) la précarité des activités économiques, du fait d'un manque de soutien à des initiatives ;
- (iii) l'insuffisance de revenus au sein des ménages.

3.1.4 Analyse des capacités

L'intervention du PFDS a été centrée directement sur les communautés à la base. Celles-ci, malgré la situation de pauvreté qui les caractérise ne sont pas, pour autant, des entités vierges ou dépourvues de connaissances des interventions de développement, encore moins des unités inactives. Tout au contraire, elles capitalisent un vécu important de tout point de vue et ont développé des logiques et stratégies sous l'effet combiné des interventions de développement (qu'elles ont fini d'assimiler) et de leurs conditions de vie, pour surmonter les difficultés de subsistance.

Ne disposant pas d'études préalables sur le profil de ces communautés avant l'intervention du PFDS, l'évaluation centre son analyse sur ce premier axe de la situation de référence, que constitue le profil institutionnel des communautés, sur des standards qui caractérisent leurs structures et modes d'organisation.

⁴ Source : EPPS 2001 (Evaluation Participative de la Pauvreté au Sénégal)

3.1.5 Profil institutionnel des Organisations communautaires

Le mouvement associatif au niveau des communautés à la base est très hétérogène. L'origine et la forme de structuration et d'organisation des associations qui le composent sont assez diversifiées. Cependant, de par leur origine, on peut déterminer deux catégories d'organisations communautaires de base (OCB):

- (i) Les organisations « instrumentalisées » : elles sont mises en place par des structures d'appui au développement (Programmes, Projets, ONG, Services Techniques, etc....) dans le but de satisfaire leurs propres objectifs et stratégies d'intervention. Cette catégorie d'organisations est caractérisée par son manque d'ancrage locale et de légitimité sociale. La durabilité des organisations qui la composent, en terme de performance opérationnelle et fonctionnelle est souvent circonscrite à celle des structures, projets ou programmes ayant induit leur création. Par contre, certaines organisations « instrumentalisées » peuvent s'émanciper de la main mise de leur promoteur et se centrer sur les problématiques essentielles de développement de la communauté d'origine.

Elles deviennent alors, de véritables leviers endogènes de promotion d'activités pour le mieux être de la communauté. Dans tous les cas, les rudiments laissés par les interventions extérieures sur les structures et organisations des communautés, ont contribué, dans une large mesure, à rendre hétéroclite le paysage des OCB.

- (ii) Les organisations endogènes : elles se créent de façon spontanée, sous le poids de situations d'existence difficiles, des exigences sociales, de croyances coutumières et/ou religieuses. Cette catégorie d'organisations émerge, fonctionne et se développe, la plupart du temps, sur la base de règles et logiques endogènes, ne traduisant pas forcément des critères des organismes d'appui au développement, mais très largement partagées et acceptées par la communauté. Elles sont ainsi et très souvent écartées des programmes de développement qui considèrent les conditions locales inaptes, inefficaces, antidémocratiques, irrespectueuses des règles et procédures de genre, etc. Où alors, elles sont transformées par des procédés et approches pour les rendre éligibles aux projets. Processus de transformation qui leur enlèvent en générale leur valeur endogène ou crée les conditions de déstabilisation sociale des OCB. En général, les incidences se traduisent en conflits de compétence entre anciens et nouveaux dépositaires d'enjeux, conduisant à un éclatement des organisations.

Dans les deux cas, les organisations à la base conduisent, dans plusieurs domaines des actions ayant un rapport direct avec le développement de leurs communautés. Mais compte tenu des caractéristiques ici abordées, la conduite de ces actions quand bien même elles agiraient de façon directe ou indirecte sur l'ensemble de la communauté se fait de manière cloisonnée. On peut ainsi observé une démultiplication d'une même activité au sein d'une même communauté, sans résultats satisfaisants. Par ailleurs, ce cloisonnement favorise la discrimination et l'exclusion dans la répartition et l'exploitation des ressources, les plus vulnérables étant les plus défavorisés.

3.1.6 Situation de référence du capital Social

Compte tenu de ce qui précède et d'autres standards observés dans les processus de développement, mais insuffisamment ou pas du tout développé ici, la situation du capital social des communautés avant l'intervention du PFDS est ainsi caractérisée :

- (i) l'existence de limites réelles pour identifier, planifier et mettre en œuvre des actions de développement, de façon concertée et participative ;
- (ii) l'existence de différentes formes d'exclusion au niveau des communautés, fondées sur le sexe, l'âge, le statut social, etc., résultantes des systèmes locaux d'organisation traditionnelle et culturelle, mais également pour une large part induites par des déséquilibres engendrés par des procédés de développement ayant favorisé l'instauration de conflits de nature diverse mais centrés sur le contrôle du pouvoir et des ressources ;
- (iii) un déficit de capacités et de compétences pour faire face aux difficultés de subsistance ;
- (iv) un déficit des démarches participatives dans le processus de décentralisation et de développement local, les élus, les communautés et les acteurs qui les accompagnent n'appréhendent pas suffisamment les enjeux et ne saisissent pas de ce fait les opportunités offertes ;
- (v) un faible accès aux ressources tant financières que techniques.

3.1.7 Synthèse de la situation globale de la pauvreté

Les trois axes de la situation de référence ci-dessus établie montrent que la situation socio-économique des communautés cibles du PFDS se trouvait dans des conditions de pauvreté exacerbées, avant l'intervention de celui-ci.

Les possibilités de création de richesses étaient dérisoires, les revenus insignifiants, du fait que les activités économiques essentiellement agricoles étaient fortement réduites par un environnement défavorable, insuffisamment structuré et empiré par des aléas climatiques, alors que des alternatives, en terme d'appui étaient amoindries par le fait de plusieurs facteurs combinés.

L'organisation et le développement des initiatives partagées et respectueux des principes d'équité et de genre dans le cadre de la conception, de la planification et de la mise en œuvre d'actions de développement étaient très faibles du fait de plusieurs contraintes liées à la fois à des causes endogènes et externes (incidence des processus d'intervention de différents acteurs et effets collatéraux des politiques de développement).

Enfin le niveau de satisfaction de l'accès aux services sociaux de base était insignifiant, particulièrement pour les services de la santé de l'eau potable et d'un lieu de commerce (Tableau 36).

Tableau / Figure 34 : Classification des CR à accès satisfaisant par axe

Domaines	Nombre CR	Nombre Total de CR	Taux
Accès à l'Eau	9	52	17,31%
Accès à l'Education	16	52	30,77%
Accès à la Santé	4	52	7,69%
Accès à un Lieu de commerce	10	52	19,23%

Source : Déterminée à partir de l'Etude de ciblage des communautés rurales selon niveau d'accès aux services, DPS 2000

3.2 Bilan des réalisations des composante 1 et 2

3.2.1 Les micro et sous projet du PFDS

Le fond de développement social a permis la réalisation de 1172 projets répartis en 653 Micro-Projets (MP), portant sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et 519 Sous-Projets (SP) axés sur les activités génératrices de revenus. Ces actions ont couvert huit (8) régions et quatorze (14) départements. Elles ont concerné à la fois des communautés rurales et des communes.

La démarche de présentation est axée sur une analyse de la répartition par domaine ou secteur et une distribution géographique. Elle a l'avantage de prendre en compte en même temps tous les contours du cadre institutionnel de l'évaluation du Projet. En effet, les impacts relevés traduisent les effets du PFDS à la fois sur la réduction de la pauvreté que sur les processus de décentralisation et de renforcement du capital d'infrastructures des collectivités locales.

3.2.2 Répartition des réalisations par domaine

Tableau / Figure 35 : Répartition des Projets (MP et SP) entre secteurs publics et Economiques

DOMAINE	NOMBRE DE PROJET	NBRE D'OUVRAGES	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTIO N	COUT MOYEN/PROJ ET
SECTEURS DES SERVICES PUBLICS	561	1 071	7 355 396 297	6 962 824 374	392 571 923	13 111 223
SECTEURS ECONOMIQUES	611	611	3 148 372 192	2 881 506 291	266 865 901	5 152 819
TOTAL	1 172	1 682	10 503 768 489	9 844 330 665	659 437 824	8 962 260
TAUX SERVICES PUBLICS	47,87%	63,67%	70,03%	70,73%	59,53%	
TAUX SECTEURS ECONOMIQUES	52,13%	36,33%	29,97%	29,27%	40,47%	

Source : Etude d'impact sur les PLD

Les moyens du PFDS ont été pour l'essentiel concentré sur les domaines du service public non marchand. En effet, même si au nombre de réalisations, on observe que 52,13% des projets ont concerné les secteurs économiques, 70,73% de la subvention ont été affectés aux secteurs du service public. Cette situation, mise en évidence par le tableau 37 (ci-dessus), s'explique par le fait que le projet sur le service public est largement plus coûteux (13 111 223FCFA/projet en moyenne) que celui du secteur économique (5 152 819FCFA). En effet, un projet sur le service public peut être constitué de plusieurs ouvrages, alors que celui portant sur les secteurs économiques, n'en compte qu'un seul.

Tableau / Figure 36 Répartition des MP par domaine

DOMAINES	NOMBRE DE PROJET	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION	COUT MOYEN/PROJET	TAUX NOMBRE	TAUX SUBV.
EDUCATION	180	2 715 769 135	2 575 891 938	139 877 197	15 087 606	27,57%	32,03%
SANTE, HYGIENNE ET ACTION SOCIALE	176	2 404 270 831	2 279 724 068	124 546 763	13 660 630	26,95%	28,34%
HYDRAULIQUE	161	1 588 590 410	1 493 586 651	95 003 759	9 867 021	24,66%	18,57%
AGRICULTURE	56	649 917 393	613 024 331	36 893 062	11 605 668	8,58%	7,62%
GRN ENVIRONNEMENT ET CADRED DE VIE	24	323 387 836	307 144 174	16 243 662	13 474 493	3,68%	3,82%
LIEU DE COMMERCE	19	314 366 225	298 529 049	15 837 176	16 545 591	2,91%	3,71%
SANTE ANIMALE	10	68 805 596	66 442 346	2 363 250	6 880 560	1,53%	0,83%
JEUNESSE	8	122 862 151	116 230 746	6 631 405	15 357 769	1,23%	1,45%
URBANISME ET HABITAT	8	127 454 991	120 843 916	6 611 075	15 931 874	1,23%	1,50%
COMMUNICATION	3	52 066 250	49 491 000	2 575 250	17 355 417	0,46%	0,62%
CULTURE	3	52 099 393	49 491 331	2 608 062	17 366 464	0,46%	0,62%
CONSERVATION FRUITS ET LEGUMES	1	13 500 596	12 825 566	675 030	13 500 596	0,15%	0,16%
PECHE	2	21 158 560	20 100 632	1 057 928	10 579 280	0,31%	0,25%
SPORT	1	20 961 550	19 911 550	1 050 000	20 961 550	0,15%	0,25%
TOURISME	1	20 779 767	19 729 767	1 050 000	20 779 767	0,15%	0,25%
TOTAL	653	8 495 990 684	8 042 967 065	453 023 619	218 954 285	100,00%	100,00%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

La répartition de l'ensemble des réalisations du PFDS fait ressortir 25 domaines touchés dont 15 par les MP et 10 par les SP. Il résulte de cette répartition que les MP ont concerné plus de domaines que les SP. Ceci est essentiellement dû au fait que les MP ont concerné à la fois des secteurs de services publiques (secteurs non marchands) et les secteurs économiques, alors que les SP n'ont concerné que des activités génératrices de revenus.

Le tableau 38, ci-dessus, présente la répartition exhaustive des MP par domaine, en nombre, coûts et taux (par rapport au nombre global de réalisations et à la subvention).

Les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique représentent à eux seuls 79,18% du nombre global des réalisations et 78,94% de la subvention. Cette situation met en évidence la concentration des ressources du PFDS sur l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base. Dans un second temps, le tableau 38 permet de relever que les actions du PFDS ont touché pratiquement à des degrés divers les principaux domaines de compétences transférés aux collectivités locales.

Il s'agit notamment de : (i) l'Education, Formation professionnelle, Alphabétisation et Promotion des langues nationales ; (ii) la Santé, Hygiène et Action Sociale ; (iii) l'Environnement et la Gestion des ressources naturelles ; (iv) la Jeunesse, Sports et Loisirs ; et, (v) l'Urbanisme et l'Habitat, soit 5 sur les neuf domaines transférés.

En ce qui concerne les secteurs économiques, l'agriculture concentre l'essentiel des interventions avec 8,52% du nombre de MP et 7,62% de la subvention. Ce qui s'explique essentiellement par les nombreuses réalisations dans la construction et la réhabilitation de magasins de stockage, d'une part, et de parcs de vaccination d'autre part. Il faut signaler que les réalisations d'abreuvoirs pour bétail n'ont pas été prises en compte parmi les actions sur l'agriculture, compte tenu du fait que le PFDS les a comptabilisées dans les réalisations d'ouvrages hydrauliques.

Tableau / Figure 37 Répartition des SP réalisés par domaine

DOMAINES	NOMBRE DE PROJET	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION	COUT MOYEN/PROJET	TAUX NOMBRE	TAUX SUBVENTION
AGRICULTURE	299	1 202 856 908	1 078 944 644	123 912 264	4 022 933	57,61%	59,90%
COMMERCE	135	482 529 750	433 272 341	49 257 409	7 061 212	26,01%	24,05%
ALLEGEMENT DES TRAVAUX	64	239 307 913	214 419 259	24 888 654	3 739 186	12,33%	11,90%
AUTRES	21	83 083 234	74 727 356	8 355 878	3 956 344	4,05%	4,15%
TOTAL	519	2 007 777 805	1 801 363 600	206 414 205	18 779 675	100,00%	100,00%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Les SP ont concerné 10 domaines. L'agriculture, le commerce et l'allégement des travaux de la femme couvrent 95,95% du nombre de projets et 95,85% de la subvention. Les sept autres domaines regroupés dans la rubrique autres concernent : l'artisanat (6 projets), la communication (2 projets), les services (5 projets), le transport (2 projets), la micro industrie (1 projet), la pêche (3 projets) et divers (multi-sectoriel, 2 projets). L'ensemble de ces domaines représente 4,05% du nombre de SP et 4,15% de la subvention.

Ces éléments mis en évidence par le tableau 12 s'expliquent par le fait que les actions dans les domaines de la création des richesses sont concentrées sur l'élevage avec 228 projets pour une subvention de plus de 800 000 000FCFA et 52 projets horticoles (maraîchage) avec une subvention de près de 200 000 000FCFA. Egalement, près de 50 boutiques villageoises ou communautaires pour une subvention de plus de 150 000 000FCFA ont été réalisées. Enfin les moulins à mil qui ont le double avantage de générer des revenus et d'alléger le travail des femmes ont concerné 64 projets pour plus de 200 000 000FCFA de subvention.

3.2.3 Répartition géographique des investissements

3.2.3.1 Echelle Région

Tableau / Figure 38 Répartition des réalisations physiques par région

Régions	nombre de projets	Micro Projet	Taux mp	SP	Taux sp
LOUGA	302	162	53,64%	140	46,36%
FATICK	262	145	55,34%	117	44,66%
KOLDA	240	118	49,17%	122	50,83%
KAOLACK	191	86	45,03%	105	54,97%
ZIGUINCHOR	91	74	81,32%	17	18,68%
DAKAR	53	53	100,00%	-	0,00%
DIUBEL	18	8	44,44%	10	55,56%
MATAM	15	7	46,67%	8	53,33%
TOTAL	1 172	653	55,72%	519	44,28%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Le tableau (40) présente le nombre total de projets réalisés par le PFDS et leur répartition géographique et par type (MP ou SP). A l'analyse, il permet de faire deux constats.

- Le premier porte sur une répartition inégale des projets entre les différentes régions avec un écart presque constant de 40 à 50 projets entre les quatre premières régions (respectivement Louga 302 projets, Fatick 262, Kolda 240 et Kaolack 191). Alors que, entre Ziguinchor qui arrive en cinquième position et Kaolack quatrième, il y a un écart de 100 projets. Dakar sixième avec seulement 53 réalisations se situe à une quarantaine de projets de Ziguinchor, alors que les deux dernières régions (Diourbel et Matam) comptent moins de 20 projets chacune.

Cependant, ce tableau cache certaines spécificités. Les quatre régions les mieux servies (Louga, Fatick, kolda et Kaolack) bénéficient de l'intervention du Fond depuis le démarrage de sa phase pilote (en 2000). Par ailleurs, dans ce lot des quatre, les interventions du FDS ont touché l'ensemble des trois départements des régions de Louga et de Fatick, alors qu'à Kolda deux départements (kolda et Vélingara) ont été concernés et un seul (Kaffrine) de la région de Kaolack. Les régions de Ziguinchor et de Dakar n'ont été couvertes que bien après les autres. Dans la région de Ziguinchor tous les trois départements ont été couverts, alors qu'à Dakar, seul les départements Pikine et de Rufisque ont été concernés. L'intervention du fond dans les régions de Diourbel et de Matam n'a concerné qu'une petite partie des territoires de chacune de ces régions, dénommée poche de pauvreté. Il s'agit de deux communautés rurales dans le département de Diourbel et d'une seule de Matam, dans le jeune département de Ranérou.

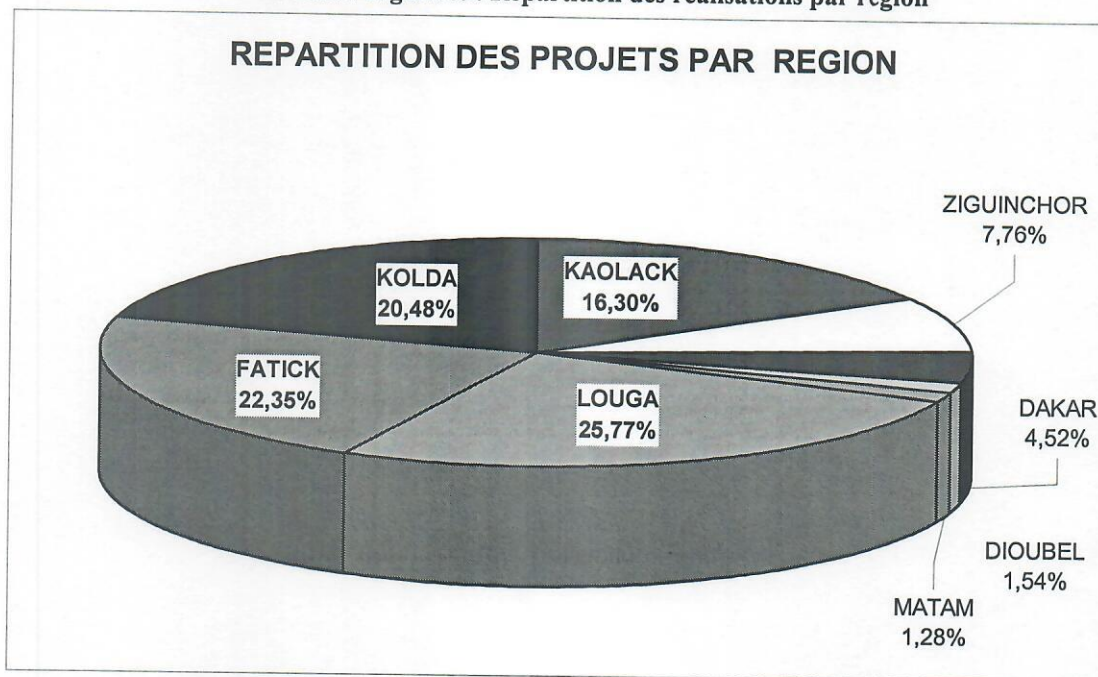
- Le second constat porte sur le fait qu'on observe que le nombre total de réalisations portant sur les MP (55,72%) est sensiblement supérieur à celui des SP constituant 44,28%. Cependant, cette répartition n'est pas systématique pour l'ensemble des régions. Pour Louga (53,64% contre 46,36%) et Fatick (55,34% contre 44,66%) qui occupent les deux premières places, on note plus de MP que de SP.

Alors que cette disposition est inversée à Kolda (49,17% contre 50,83%), Kaolack (45,03% contre 54,97%), Diourbel (44,44% contre 55,56%) et Matam (46,67% contre 53,33%). La région de Ziguinchor compte seulement 18, 68% de réalisations de SP contre 81,32% de MP, tandis que la région de Dakar ne compte aucune réalisation de sous projet. Ces deux dernières régions couvertes depuis seulement le démarrage de la phase de développement du projet, ont sans doute

été défavorisées par le temps et les changements institutionnels intervenus et ayant conduit à l'interruption du cours du programme.

Somme toute, ce résultat sur la répartition des réalisations entre MP et SP reflète à bien des égards la priorité accordée, par le PFDS, à l'amélioration de l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base.

Tableau / Figure 39: Répartition des réalisations par région



Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Tableau / Figure 40 : Répartition des financement par région (FCFA)

REGIONS	NOMBRE DE PROJET	Taux Nbre de projets	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION	Taux coût
LOUGA	302	25,77%	2 986 113 535	2 801 846 629	184 266 906	28,43%
FATICK	262	22,35%	2 410 406 450	2 256 034 667	154 371 783	22,95%
KOLDA	240	20,48%	1 816 470 931	1 701 466 960	115 003 971	17,29%
KAOLACK	191	16,30%	1 407 124 943	1 300 509 060	106 615 883	13,40%
ZIGUINCHOR	91	7,76%	956 934 188	905 701 462	51 232 726	9,11%
DAKAR	53	4,52%	707 217 611	672 239 611	34 978 000	6,73%
DIIOUBEL	18	1,54%	141 544 696	133 149 216	8 395 480	1,35%
MATAM	15	1,28%	77 956 135	73 383 060	4 573 075	0,74%
TOTAL	1 172		10 503 768 489	9 844 330 665	659 437 824	

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Le tableau 42 met en évidence le coût global des projets et sa répartition par région. Au total, l'ensemble des projets a coûté Dix milliards cinq cent trois millions sept cent soixante huit mille quatre cent quatre vingt neuf francs CFA (10 503 768 489 FCFA). Le montant global de la subvention s'élève à **Neuf milliards huit cent quarante autre millions trois cent trente mille six cent soixante cinq francs (9 844 330 665FCFA)**. Les bénéficiaires ont contribué pour un montant de six cent cinquante neuf millions quatre cent trente sept mille huit cent vingt quatre (659.437.824FCFA). La répartition des financements par région est proportionnelle à celle du nombre de réalisations. L'ordre de classement des régions est donc le même. Par contre, on note que pour les régions de Louga, de Fatick, de Ziguinchor et de Dakar, les taux de financement par région sont plus élevés que ceux du nombre de réalisations. Alors que pour Kolda et Kaolack c'est l'inverse. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par le rapport entre le nombre de Micro-Projets et celui des Sous-Projets. En effet, le volume de financement alloué à une région progresse si le nombre de MP est supérieur à celui de SP et régresse dans le cas inverse. Les régions comptant un plus grand nombre de MP ont bénéficié d'un taux de répartition du financement plus élevé. Le tableau 15, ci-dessous met en évidence des éléments explicatifs sur la répartition des financements entre les deux types de projets.

Tableau / Figure 41 Coût moyen par type de projet

TYPE DE PROJET	NOMBRE DE PROJET	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION	COÛT MOYEN/PROJET	TAUX DE CONTRIBUTION
MP	653	8 495 990 684	8 042 967 065	453 023 619	13 010 705	5,33%
SP	519	2 007 777 805	1 801 363 600	206 414 205	3 868 551	10,28%
TOTAL	1 172	10 503 768 489	9 844 330 665	659 437 824	8 962 260	6,28%
TAUX MP	55,63%	80,84%	81,66%	68,66%	145,17%	84,93%
TAUX SP	44,37%	19,16%	18,34%	31,34%	43,16%	163,76%

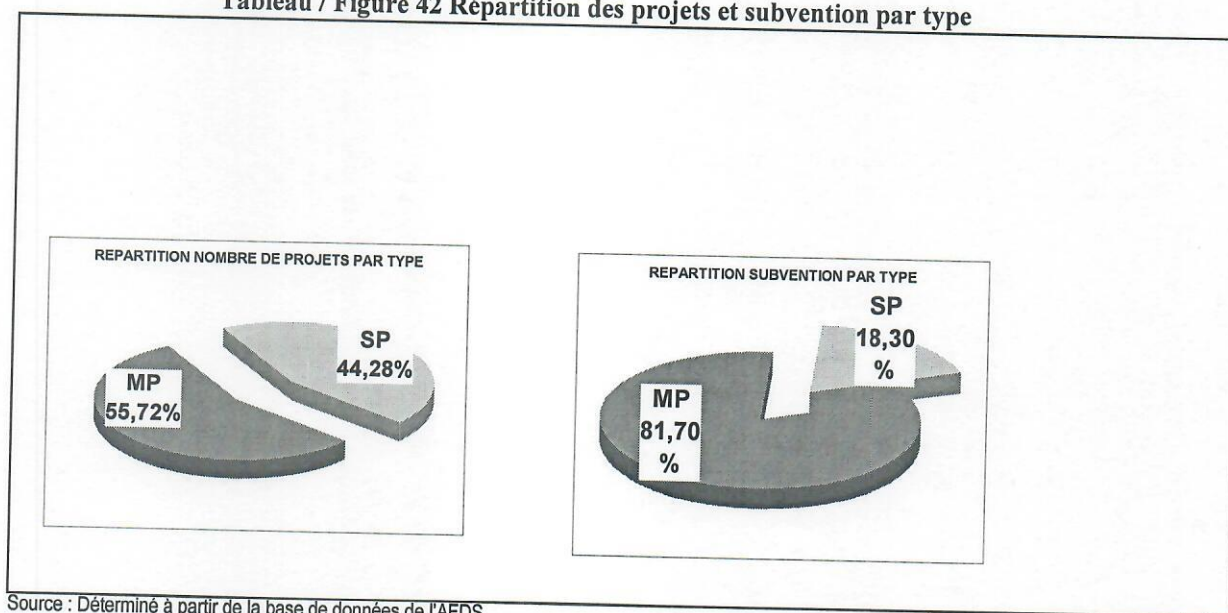
Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Le Tableau 43 présente trois éléments intéressants à analyser. Dans un premier temps, on note que l'écart entre les taux de répartition du nombre de réalisations entre MP et SP et celui des montants du financement est disproportionné. D'une différence de moins de 10%, dans la répartition du nombre de projets, l'écart passe à plus de 60% dans l'allocation des fonds. En effet, le montant alloué aux MP représente plus des 4/5 de l'investissement global (81,66%), contre seulement 18,31% pour les SP.

Alors que le nombre de projets MP représente 55,63% du nombre global de projets et celui des SP, 44,37%. Cette disproportion entre les deux taux s'explique par le second élément que met en évidence le tableau 15 et qui porte sur le coût moyen des projets. On remarque que le coût moyen d'un Micro-projet est quatre fois supérieur à celui d'un Sous-projet : **13 010 705 FCFA/MP**, contre seulement **3 868 551 FCFA/SP**. Ces deux éléments apportent ainsi des réponses à l'évolution observée au tableau 9 entre le taux de répartition du nombre de projets et celui du financement par région.

En plus de ces deux éléments, le tableau 43 détermine le taux de contribution des bénéficiaires par type de projet. Il est de 5,33% pour les MP et de 10,28% pour les SP, alors que le taux de contribution pour MP et SP confondu est de 6,28%. On retiendra sous ce chapitre que autant le PFDS a été prudent dans le financement des SP, autant il a été plus exigeant dans la contribution des bénéficiaires au financement. Ce qui peut s'expliquer par la différence de l'utilité collectif des deux types de projet.

Tableau / Figure 42 Répartition des projets et subvention par type



Le Tableau 44 met en évidence : (i) le nombre de bénéficiaires hommes et femmes par type de projet ; (ii) la moyenne de bénéficiaires par projet selon le type ; (iii) ; les taux du nombre de bénéficiaires par sexe et par type de projet ; et (iv) la moyenne de subvention par individu selon le type de projet.

Tableau / Figure 43 : Bénéficiaires par type de projet et moyenne de subvention par bénéficiaires

TYPES DE PROJETS	NOMBRE DE PROJET	Bénéf. Hommes	Bénéf. Femmes	Total Bénéf.	SUBVENTION	MOYENNE BENE/PROJ ET	TX BENE FEMMES	TX BENE HOMMES	MOYENNE SUBV/INDIVIDU
MP	653	532 245	360 178	892 423	8 042 967 065	1 367	40,36%	59,64%	9 013
SP	519	6 649	18 323	24 972	1 801 363 600	48	73,37%	26,63%	72 135
TOTAL	1 172	538 894	378 501	917 395	9 844 330 665	783	41,26%	58,74%	10 731

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

A l'analyse, on retiendra que la moyenne de bénéficiaires par projet pour les MP de 1.367 individus est largement supérieure à celle des SP qui n'est que de 48 individus par projet. Ce qui met en relief l'observation relevée plus haut sur la différence de l'utilité collective des deux types de projet. En effet, dans le cadre du PFDS, la population touchée par une infrastructure comme la case de santé ou l'école est de loin plus importante que celle concernée par un moulin à mil ou un jardin maraîcher. Les MP polarisent plusieurs villages, alors qu'un SP se circonscrit à un groupe d'individus ou tout au plus à la population du village site.

Ensuite, le tableau 45 permet de poursuivre l'analyse dans la répartition des financements avec la comparaison entre les moyennes de subvention par individu selon le type de projet. On s'aperçoit de ce point de vue que le bénéficiaire de SP est largement plus cher que celui du MP, avec respectivement 72 135FCFA et 9013FCFA de moyenne de subvention par individu.

Enfin, le tableau 45 ressort des éléments intéressants en terme de répartition du nombre de bénéficiaires en fonction du sexe. On observe, de ce point de vue que cette répartition est très contrastée, en passant du MP au SP. En effet, le taux de femmes bénéficiaires représente environ les 2/5 (40,36%) du nombre total des bénéficiaires de MP, alors qu'il s'élève à près de ¾ (73,37%) de celui des SP. Ceci démontre les efforts consentis par le projet dans le cadre du renforcement de l'autonomie financière des femmes.

Globalement, il ressort de l'analyse de la répartition des financements mise en évidence par les trois tableaux précédents, dans le cadre du PFDS :

- (i) une forte concentration des moyens du projet sur la réalisation de Micro-Projets ;
- (ii) le capital intensif est fortement plus élevé dans le cadre du MP que dans celui des SP, ce qui est explicité la différence de leur utilité collective mise en évidence par les écarts importants entre les moyennes de bénéficiaires (1.367 personnes pour les MP contre 48 pour les SP) et entre les montants de subvention moyenne par bénéficiaire (72 135FCFA pour les SP contre 9 013FCFA pour les MP) ;
- (iii) les femmes ont été particulièrement prises en compte, notamment en ce qui concerne les SP pour lesquelles, elles constituent près des ¾ du nombre de bénéficiaires ;
- (iv) l'importance des taux de financements par région est proportionnel à celui du nombre de MP, plus le nombre de MP est élevé dans une région plus le montant du financement est important ;
- (v) les taux de contribution des bénéficiaires au financement des projets est fonction de la vocation et des coûts des projets, le caractère lucratif des SP et social du MP ont été déterminants, mais également, compte tenu de l'importance du coût moyen des MP, un taux de plus de 5% de contribution aurait été difficilement mobilisable au sein des communautés.

3.2.3.2 Répartition des réalisations par collectivité locale

Tableau / Figure 44 : Répartition physique des projets par type de collectivité

COLLECTIVITES	NOMBRE DE PROJET	NOMBRE DE COLLECTIVITES	MOYENNE DE PROJET/CL
COMMUNAUTES RURALES	1 040	52	20
COMMUNES	132	13	10
TOTAL	1 172	65	18

Source : Etude d'Impact sur les PLD (B.ND.D)

Au total, le Fond a couvert dans son intervention soixante cinq (65) collectivités locales dont 52 communautés rurales et 13 communes. Sur l'ensemble des communautés rurales, le nombre de projets réalisés s'élève à 1040 avec une moyenne de 20 projets par collectivités Cette moyenne se réduit de moitié (10 projets/collectivité) en ce qui concerne les réalisations au niveau des communes, qui comptent globalement 132 projets. Cette répartition traduit une forte orientation rurale de l'intervention du programme.

Tableau / Figure 45 : Classification des collectivités selon le nombre de MP / SP

CLASSES	NOMBRE DE CR	NOMBRE DE COMMUNES	TOTAL
ENTRE 1 ET 10 PROJETS	23	8	31
ENTRE 10 ET 20 PROJETS	11	4	15
ENTRE 20 ET 30 PROJETS	9	1	10
ENTRE 30 ET 40 PROJETS	1		1
ENTRE 40 ET 50 PROJETS	3		3
ENTRE 50 ET 60 PROJETS	3		3
ENTRE 60 ET 70 PROJETS	1		1
ENTRE 70 ET 80 PROJETS	1		1
TOTAL	52	13	65

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

La moyenne de 18 projets réalisés par collectivité locale (tableau 46), cache bien des disparités dans la répartition des réalisations par collectivité locale. En effet, on s'aperçoit que si on classe les communautés rurales sur un pas de 10 projets (Tableau 47), le nombre de réalisations pour les communautés rurales varie de 1 à plus de 70 et de 2 à plus de 20 pour les communes. Au niveau des communautés rurales, Ribot Escalé, située dans le département de Kaffrine région de Kaolack, est la moins servie avec 1 seul projet, alors que Diossong, dans le département Foundiougne région de Fatick, est la mieux servie avec 73 projets. Au niveau des communes, Bignona avec seulement 2 projets se situe en dernière position, alors que Foundiougne avec 21 projets est en tête. Dans les deux cas, on peut noter que les deux collectivités les mieux servies appartiennent à la même région et au même département. Le classement de l'ensemble des 52 communautés rurales et 13 communes est détaillé à l'ANNEXE ()

Tableau / Figure 46 : Nombre de collectivités couvert par région

Régions	Nombre de CR	Nombre de Communes	Total	Nombre Moyen de projets/collectivité
Louga	13	3	16	19
Ziguinchor	11	3	14	7
Fatick	9	2	11	24
Kaolack	8	1	9	21
Kolda	6	2	8	30
Dakar	2	2	4	13
Diourbel	2		2	9
Matam	1		1	15
Total	52	13	65	18

Source : Etude Impact PFDS sur les PLD

La région de Louga avec seize (16) collectivités locales couvertes, en compte le plus grand nombre. En effet, 13 communautés rurales et 3 communes ont bénéficié de l'action du projet. Elle semble disposer ainsi, d'une meilleure répartition des réalisations sur le territoire régional. Elle est suivie respectivement de Ziguinchor avec 14 dont 3 communes, de Fatick 11 collectivités dont 2 communes, de Kaolack 9 dont 1 commune et de Kolda 8 dont 2 communes. Les régions de Dakar, Diourbel et Matam occupent les trois dernières places avec respectivement 4, 2 et 1 collectivités locales couvertes.

Cette répartition des projets au niveau régional se reflète très nettement sur la densité des réalisations par collectivité locale. Les régions ayant couvert le plus grand nombre de collectivités locales ont une densité plus faible. C'est ainsi que la région de Kolda classée quatrième au nombre de collectivités locales couvertes se retrouve avec la meilleure moyenne de densité (30 projets par collectivité). Elle est suivie de Fatick et Kaolack, alors que Louga et Ziguinchor comptant le plus grand nombre de collectivités couvertes n'enregistrent que successivement la quatrième et la cinquième meilleure moyenne de densité.

De façon générale, on observe que cette couverture géographique reflète à quelques exceptions près les orientations du PFDS définies par l'étude de ciblage, réalisée par la Direction de la Prévision et de la Statistique en 2000. En effet, cette étude avait permis de déterminer les communautés rurales pauvres dans chacune des régions du Sénégal. Les résultats obtenus (voir tableau 49, ci-dessous) situaient les régions de Louga, Kolda, Kaolack et Diourbel parmi les cinq régions les plus pauvres du Sénégal. Elle révélait 26 communautés rurales pauvres sur un total de 48 dans la région de Louga, réparties dans ses trois départements. Alors que les régions de Kolda, Tamba⁵, Kaolack et Diourbel avec respectivement 23/43, 22/35, 14/41 et 9/32 suivaient derrière. Dans la région de Kolda, les communautés rurales pauvres étaient réparties dans les deux départements de Kolda et de Vélingara, alors qu'à Kaolack, l'ensemble des communautés rurales pauvres étaient situées dans le seul département de Kaffrine.

⁵ La région de Tamba n'avait pas été retenue dans les cibles du PFDS du fait que d'autres programmes y intervenaient déjà.

Tableau / Figure 47 : Nombre de CR pauvres par région

Région	NOMBRE DE CR		INDICE D'ACCES MOYEN	
	PAUVRES	TOTAL	PAUVRES	TOTAL
Louga	26	48	92	194
Kolda	23	43	130	219
Tamba	22	35	132	196
Kaolack	14	41	111	246
Diourbel	9	32	172	313
Ziguinchor	7	25	157	324
Fatick	6	35	125	314
St-Louis	2	28	150	375
Dakar	0	2	0	500
Total	115	320	126	271

Source : Etude de ciblage (Direction de la Prévision et de la statistique) (Extrait)

En outre, le tableau 49 renseigne, d'une part, sur la situation relativement plus aisée des régions de Fatick (6 CR pauvres/35) et de Saint-Louis (2/28), comparativement aux régions pauvres, d'autre part, sur l'absence de communautés rurales pauvres dans la région de Dakar.

Tableau / Figure 48 : Taux de couverture des CR par région

Régions	CR pauvres	CR couvertes	taux de couverture
Louga	26	13	50,00%
Kolda	23	6	26,09%
Kaolack	14	7	50,00%
Diourbel	9	2	22,22%
Ziguinchor	7	11	157,14%
Fatick	6	9	150,00%
St-Louis ⁶	2	1	50,00%
Dakar	0	2	
Total	87	51	58,62%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS et de l'étude de ciblage (extrait)

Au regard du tableau 50, on note tout d'abord que même si la région de Louga dispose du plus grand nombre de collectivités bénéficiaires, elle ne bénéficie pas pour autant du meilleur taux de couverture des communautés rurales considérées pauvres par l'étude de ciblage de 2000. Avec 50%, elle est à égalité avec les régions de Kaolack et de Saint-Louis à laquelle appartenait Matam. Ensuite, on peut lire au niveau des régions de Fatick et de Ziguinchor, des taux de couverture situés à plus de 150%. La moyenne de couverture générale de plus de 58% est fortement tributaire des effets de celles de ces deux régions. On observe ainsi une confirmation de la tendance déjà relevée au tableau précédent, sur la couverture d'un nombre de communautés supérieur à celui des pauvres. Les interventions du projet dans ces régions ont donc concerné des communautés rurales qui n'étaient pas considérées pauvres en 2000 par l'étude de ciblage. Alors que dans d'autres régions, des collectivités de cette catégorie n'ont pas bénéficié de l'action du projet.

⁶ En 2000, au moment où se réalisait l'étude de ciblage, la région de Matam n'existait pas. Elle faisait partie de celle de Saint Louis

C'est le cas dans les régions de Kolda et de Diourbel avec respectivement des taux de couverture de 26% et 22%. Par ailleurs, Dakar compte deux communautés rurales couvertes, alors qu'en 2000, l'étude de ciblage n'en avait pas identifié une seule de pauvre.

Compte tenu de ce qui précède, on peut noter que le niveau de pauvreté n'a pas été une justification systématique ou le critère principal du choix des collectivités locales bénéficiaires pour l'ensemble des régions.

Cependant, si on analyse ces résultats sous l'angle d'un souci général d'harmonisation des ressources mobilisées par l'Etat - dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, à travers plusieurs programmes ou projets spécifiques de lutte contre la pauvreté - on s'aperçoit que les régions de Kolda et de Diourbel bénéficient en même des interventions du Programme de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP). Par contre, cette option de l'Etat dans la répartition des ressources, obéissant à des critères d'optimisation des investissements, d'efficacité des moyens et de couverture homogène des zones de pauvreté du pays, ne suffit pas à expliquer les taux de couverture des régions de Fatick, de Dakar et de Ziguinchor.

Tableau / Figure 49 : Répartition des financements entre CR et Communes

COLLECTIVITES	NOMBRE DE PROJET	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION MOYENNE/CCL	SUBVENTION MOYENNE/CCL
COMMUNAUTES RURALES	1 040	8 951 919 442	8 380 338 989	571 580 453	161 160 365
COMMUNES	132	1 551 849 047	1 463 991 676	87 857 371	112 614 744
TOTAL	1 172	10 503 768 489	9 844 330 665	659 437 824	151 451 241
TAUX COMMUNAUTES RURALES	89%	85%	85%	87%	106%
TAUX COMMUNES	11%	15%	15%	13%	74%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Même si le Fonds a couvert des communes, il a concentré l'essentiel de ses interventions et de ses moyens au niveau des communautés rurales. Le tableau ci-dessus permet d'observer que 89% des projets équivalents à 85% du financement (**8.380.338.989** FCFA) sont consacrés à des réalisations dans les collectivités locales rurales. Cette orientation cadre parfaitement avec la localisation de la pauvreté dans les zones rurales.

Les moyennes de subvention par communauté rurale et par commune, respectivement de **161.160.365** FCFA et de **112.614.744** FCFA, montre que c'est plus le nombre de projets qui a été déterminant dans le niveau global de la subvention allouée à chaque type de collectivité. Par ailleurs, ces moyennes englobent les caractéristiques de disparités entre les collectivités locales relevées dans la répartition du nombre de projets. On note ainsi que la communauté rurale de Ribot Escal n'a bénéficié que de **19.560.500** FCFA, alors que celle de Diossong enregistre une subvention de **520.441.467** FCFA. En ce qui concerne les communes les deux extrêmes sont respectivement Bignona **14.696.872** FCFA et Foundiougne **212.652.924** FCFA. Le détail de cette répartition est situé à (L'ANNEXE 1)

3.2.4 Synthèse du Bilan

En somme, les différents aspects ainsi relevés révèlent, de la part du PFDS, une orientation résolue et volontariste de concentrer l'essentiel des moyens dans les domaines concernés par l'amélioration du niveau d'accès aux services sociaux de base, principal déterminant de développement et premier indicateur de pauvreté. Le projet se situe ainsi dans le cadrage et les orientations générales de sa mission, mais également en cohérence avec les axes retenus par le DSRP.

Globalement, les projets réalisés par le PFDS, dans toutes les régions couvertes, ont été centrées sur les trois axes prioritaires du DSRP à savoir : (i) « la création de richesses » ; (ii) le « renforcement des capacités et l'amélioration des services sociaux de base » (Education et Santé, Eau potable) et (iii) « l'amélioration des conditions de vie des groupes spécifiques ».

En outre ce bilan met en évidence deux éléments majeurs : (i) 5 des neufs domaines de compétences ont été couverts pour 397 projets représentant 33,87% de l'ensemble des réalisations mais équivalents à un volume de subvention de 5.419.746.392FCFA (soit 55,05%) de la subvention globale, (ii) les autres domaines couverts contribuent tous à relever le capital d'infrastructures des collectivités locales, mais également à soutenir le développement des secteurs économiques.

La répartition par régions de l'ensemble des projets dans l'ensemble des domaines est mise en évidence par le tableau 52. En effet, ce tableau donne une meilleure lisibilité de la cohérence des réalisations du projet avec les axes stratégiques du DSRP. Il permet par ailleurs, d'avoir un regard comparatif avec le Bilan 2004 des réalisations de l'ensemble des projets et programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté.

Tableau / Figure 50 : Répartition du nombre de projets par région et par secteur

REGIONS	EDUCATION	HYDRAULIQUE	SANTÉ	LIEU DE COMMERCE	AGRICULTURE	ALLEGEMENT DES TRAVAUX	ENVI. ET GRN	ELEVAGE	AUTRES	TOTAL
DAKAR	20		27	5					1	53
DIORBEL	1	2	4	6	-	1		4	0	18
FATICK	32	35	25	13	55	12	11	30	49	262
KAOLACK	11	28	32	23	15	22		51	10	191
KOLDA	18	50	35	16	38	16		62	5	240
LOUGA	59	34	30	50	14	10	12	82	29	302
MATAM	3	2	1	2	-			6	1	15
ZIGUINCHOR	36	10	22	7	4	3	1	4	5	91
TOTAL	180	161	176	122	126	64	24	229	90	1172

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Tableau / Figure 51 : Récapitulatif des réalisations des projets et programmes de lutte contre la pauvreté dans les régions

Régions	Secteurs (Nombre de projets)								
	Education	Santé	Socio économie	Hydraulique	Socio culturel	Agriculture	NTIC	Elevage	Envi-Assainis-Ecotour
Dakar	2	13	0	2	6	25	0	34	0
Thies	0	3	0	17	8	90	0	41	0
Diourbel	0	3	0	36	8	100	0	50	0
Kaolack	20	54	11	33	1	0	0	0	1
Kolda	46	83	11	106	15	74	0	40	1
Louga	87	33	11	54	1	0	2	5	13
Fatick	24	24	27	33	6	1	1	0	17
Tamba	0	3	0	31	6	75	0	51	0
St-Louis	6	9	0	13	0	0	0	0	0
Total	185	225	60	325	51	365	3	221	32

Source: Situations établies par le Cabinet TDC-Sénégal sur la base des informations fournies par les projets et programmes concernés (extrait Rapport d'avancement DSRP-2004)

Les deux tableaux présentent une légère différence sur les régions couvertes. On note que le PFDS n'est pas intervenu à Thiès, Tamba et Saint-Louis, alors que les régions de Matam et Ziguinchor n'étaient pris en compte par le Rapport d'avancement du DSRP_2004. Une année sépare les deux bilans, donc, il ne peut s'agir d'une comparaison à temps réel. Cependant, cette comparaison donne des indications fortes sur la part de contribution du PFDS au bilan des projets et programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté.

En outre, le regard des deux tableaux permet surtout de mettre en évidence la cohérence dans la répartition des ressources entre les secteurs et entre les régions (à l'exception de Dakar).. Répartition appréciée positivement dans le rapport d'avancement du DSRP_2004

3.2.4.1 Résultats physiques et financiers de la composante

Tableau / Figure 52 : Résultats physiques composante 1

RESULTATS DE LA COMPOSANTE 1	INDICATEURS DE RESULTATS	RESULTATS OBTENUS	ECARTS (+,-) ⁷
1. Services sociaux et infrastructures de base sont demandés par les communautés testées	Sur les 525 communautés cibles, 300 communautés ont présenté des microprojets qui respectent les critères du Fonds de Développement Social et ;	578 communautés ont présenté des MP ayant respecté les critères d'éligibilité du Fonds de Développement Social (193%) du résultat attendu	+ 278 MP, soit 93% de plus
	Au moins 75% des microprojets sont achevés (225 MP achevés).	544 MP sont achevés et clôturés, soit 94% du résultat obtenu et 241% du résultat attendu	+ 319 MP achevés et clôturés, soit 141% de plus
	Au moins 2/3 des microprojets financés sont dans le domaine des services sociaux de base et	(100%) 578 MP financés sont dans le domaine des services sociaux de base	<i>cet indicateur de résultats a été supprimé au cours de l'exécution, notamment en 2003</i>
	Au moins 75% ont des modules d'IEC intégrant le VIH/SIDA et les MST	Tous les MP ont des modules d'IEC intégrant le VIH/SIDA et les MST	+25%

L'observation des écarts ci-dessus indiqués, entre les réalisations effectives et les attentes montre que les objectifs fixés ont été largement atteints. En effet, pour tous les indicateurs de résultats, la performance obtenue se situe au-delà des attentes.

○ Résultats financiers (mobilisation des ressources)

Le financement global des **578 MP** se chiffre à **7.191.899.410 F CFA** répartis entre la subvention du Projet PFDS et la contribution des communautés bénéficiaires dans les proportions suivantes :

- Subvention⁸ du projet : **95%**, soit **6.977.220.762 F CFA**
- Contribution des communautés de base : **5%** en nature ou en espèces évaluée à **367.222.145 F CFA**.

⁷ (+) Au-delà des résultats attendus, (-) En dessous des résultats attendus

⁸ Pour plus de détail, cf. tableau du paragraphe 4.5.4

3.3 Consolidation et développement des Systèmes de Financement Décentralisés

3.3.1 Les institutions de la première génération

La mutuelle DJOMEC et l'ONG FDEA furent les premières institutions à être sélectionnées en décembre 2003 parmi 10 SFD lors de la première vague. Seule la mutuelle de DJOMEC a pu mettre en exécution son plan d'affaires. Le protocole d'accord avec FDEA a été résilié en décembre 2004 faute de réalisations. A ce jour, le niveau d'exécution du plan d'affaires de DJOMEC se traduit comme suit :

Tableau / Figure 53 : niveau d'exécution de DJOMEC

DJOMEC	Objectifs à atteindre dans le cadre du Plan d'affaires	Réalisation au 31/12/2004	Réalisation au 30/12/2005	Au 31/04/06	Cumul
Nombre d'adhérents	1 565				
Volume d'épargne	129 888 907				
Nombre de prêts accordés	1 820			1 962	
Volume de crédits	158 065 000			226 368 521	

Dès la signature de l'accord de partenariat, Djomec a mis en place, sur ses fonds propres, un produit de crédit dénommé "AFDS" de 50 000 FCFA par personne a touché près de **3301** personnes et groupements pour un montant de **128 501 250 FCFA**. Djomec a profité de son partenariat avec l'AFDS pour développer son taux de pénétration et son taux de couverture en mettant en place de nouveaux guichets. Elle a introduit de nouveaux produits innovants et accessibles (crédit tontine, crédit marché potentiel, crédit construction d'une durée de 5 ans, crédit rachat de créance, encaissement de chèques, domiciliation de salaires et de pensions, etc.) pour faire face aux besoins de la clientèle qui devient de plus en plus nombreuse compte du renforcement des capacités de l'institution, de son dynamisme et surtout de la mise en partenariat entre les OCB et la mutuelle. C'est ainsi que les OCB ont développé le réflexe de s'adresser aux SFD pour des services financiers plus diversifiés, notamment en matière d'épargne. Le mécanisme de fonctionnement direct dans les comptes de l'OCB a en outre permis de renforcer la sécurité des transactions financières des communautés.

Cela a permis également de raccourcir les délais de décaissement par la mise en place des ressources financières en vue de compléter les apports certaines OCB et pour d'autres de démarrer les activités.

L'analyse des données du portefeuille en fin avril 2006 montre une évolution satisfaisante de la mutuelle qui a hissé son niveau d'épargne à **576 856 280 FCFA**. Et le volume de crédit à **1 496 643 909 FCFA**. Ainsi, nous avons un taux de croissance de **938%** pour l'épargne et **556%** pour le crédit.

La densification de son portefeuille et la volonté accrue de toucher les plus de pauvres dans le cadre du plan d'affaires a conduit la mutuelle à mettre en place un produit dénommé « Crédit AFDS » qui consiste à donner à la cible femme. Cette situation lui sera profitable d'ici les années à venir, d'autant plus qu'elle ne sera plus obligée à employer les mêmes efforts pour atteindre cette clientèle qui est déjà acquise. Durant l'exercice 2005, le résultat hors subvention de **32 millions** au mois d'octobre 2005.

3.3.2 Les institutions de la deuxième génération

Après la formation en business plan qui est le premier niveau d'appui apporté aux SFD, **12 SFD** ont été sélectionnées et ont signé un accord de partenariat **en mai 2005** sur la base des plans d'affaires en vue de faciliter l'accès aux services de microfinance aux populations démunies. Cet appui a permis la réalisation de **dix sept (17) guichets** de proximité pour mieux desservir les populations à la base. La réalisation de ces guichets favorise l'accès des services financiers aux populations à la base, contribue à sécuriser les fonds des mutuelles aux braquages et incite les populations à avoir plus de confiance aux institutions financières pour leur confier leurs épargnes.

Tableau / Figure 54 : Etat d'exécution des Plans d'Affaires des SFD deuxième vague

N°	Nom SFD	Localisation	Montant financement	Mobiliers et matériels fournis par l'AFDS
1	Keur Ayip KA	Keur Ayip KA	16 002 000	3 000 000
2	GEC Bokk Jom de Boustane Diaw	Gossas	11 010 000	3 240 000
3	MEC des femmes de Foundiougne	Foundiougne	11 110 500	2 840 000
4	Fadec Djambour	Kébémér	12 252 500	1 240 000
5	MECAPP Keur Momar Sarr	Louga	16 300 000	16 300 000
6	MEC des Femmes de Kébémér	Kébémér	15 300 000	1 600 000
7	RECEC	Rufisque	13 640 000	2 040 000
8	FAFS	Louga	16 360 000	14 940 000
9	Mutuelle des Femmes de Kolda	Kolda	13 248 000	-
10	MECARUL	Louga	12 000 000	2 850 000
11	ASACASE	Ziguinchor	19 920 000	3 000 000
12	MEC Takku L igguey	Sangalkam	11 500 000	3 000 000
TOTAL			168 643 000	54 050 000

De même, cela a contribué d'améliorer la bancarisation des zones rurales par l'ouverture de ces guichets, le renforcement de la mobilité par la mise à disposition des moyens de transport (**3 véhicules, 8 motos et 2 pirogues**) pour la densification de la clientèle et la sécurisation des opérations financières par la fourniture de matériels d'exploitation (**12 coffres, 10 ordinateurs, 13 détecteurs de faux billets**).

Tableau / Figure 55 : Niveau de réalisation physique des appuis organisationnels

Numéro	Structure	Réfection siège	Construction siège	Construction guichets	Autres
1	MEC Keur Ayib Ka	1	0	1	
2	MEC Foundiougne	1	0	0	1 pirogue
3	MEC Boustane Diaw	1	0	1	1 pirogue
4	MECAPP	0	0	3	1 véhicule
5	DJOMEK	0	1	3	1 véhicule
6	M.F.Kébémér	0	1	1	
7	FAFS	0	0	0	1 véhicule
8	MECARUL	1	1	0	
9	FADEC NJAMBUR	0	0	1	
10	M.F.Kolda	0	1	1	
11	RESEC	0	1	2	
12	MEC Sangalkam	0	0	2	
13	ASACASE	0	0	2	
TOTAL		4	5	17	

3.4 Les résultats de la composante 3 : formation en Gestion des Organisations et acteurs à la base

3.4.1 Généralisation des sessions de formation en gestion à la base (FGB)

Les sessions de formation ont démarré timidement en 2003 se sont intensifiées en 2004 et 2005. Comme le montre le tableau suivant :

Tableau / Figure 56 : Récapitulatif global des formations en FGB

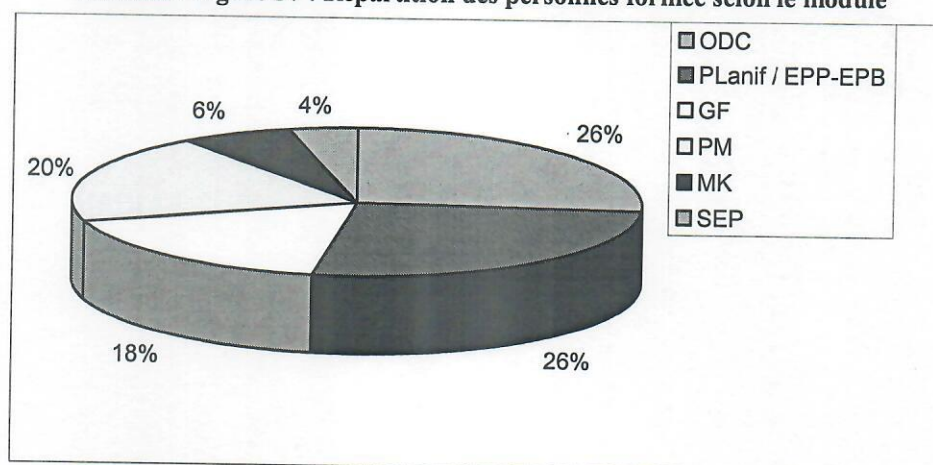
Régions	Année	Modules												Totaux	
		ODC		Planif / EPP-EPB		GF		PM		MK		SEP			
		AT	PF	AT	PF	AT	PF	AT	PF	AT	PF	AT	PF	AT	PF
Dakar	2004	4	153	5	158	2	52	7	232	0	0	1	20	18	615
	2005	0	0	7	250	5	148	0	0	0	0	1	20	13	418
Fatick	2003-2004	14	486	30	1 040	14	415	12	429	2	77	2	64	74	2 511
	2005	12	434	11	393	15	441	13	441	4	145	2	48	57	1 902
Kaolack	2003-2004	18	615	14	505	16	477	17	598	1	39	4	111	70	2 345
	2005	19	649	10	342	7	220	6	218	5	166	3	82	49	1 677
Kolda	2003-2004	31	1 071	23	817	13	384	11	384	7	228	4	120	88	3 004
	2005	10	366	8	275	16	483	14	486	5	162	11	325	64	2 097
Louga	2003-2004	27	930	26	927	16	487	13	469	6	227	1	15	90	3 055
	2005	18	635	13	462	14	412	20	686	10	335	1	24	75	2 554
Ziguinchor	2005	11	394	18	626	12	370	10	362	0	0	1	30	53	1 782
Total*		164	5 733	166	5 795	130	3 889	123	4 305	39	1 379	29	859	650	21 960

AT = Atelier

PF = Personnes formées

Au total **650 ateliers** de formation ont été réalisés de 2003 à 2006 qui ont permis la formation de **21 960** responsables d'OCB. Les sessions de démultiplication assurées par les relais ont touché **658 800 acteurs** communautaires dans les villages et quartiers cibles du projet. Les femmes et les groupes vulnérables représentent 40% des participants à ces ateliers soit un effectif de **263 520** personnes formées.

Tableau / Figure 57 : Répartition des personnes formées selon le module



Ces performances sont obtenus grâce à la mise en application des recommandations de la Revue à mi-parcours du projet (2003) a permis de repositionner la FGB dans le dispositif d'intervention de l'Agence avec l'organisation avant le démarrage des diagnostics des besoins, de formations portant sur les processus d'identification participative des besoins (EPB), l'organisation et la dynamique communautaire

(ODC). Ainsi, la formation n'est plus une activité « d'accompagnement » mais prépare les communautés à la prise en charge du programme.

Conformément à la Stratégie Accélérée de Développement des Compétences (SADEC), les relais communautaires ont assuré la conduite des ateliers sous la supervision des formateurs juniors. Le tableau suivant donne un aperçu des résultats atteints en 2004.

Tableau / Figure 58 : Récapitulaif des sessions de formations réalisées en ODC et EPB

Régions	Ateliers ODC	Ateliers EPB	Villages	Personnes ressources formées
Fatick	15	15	172	415
Louga	14	14	114	342
Kolda	11	11	101	416
Kaolack	8	8	65	247
Dakar	6	6	67	176
Total	54	54	520	1596

L'obtention de ces résultats a été rendue possible grâce à la forte implication des relais et des personnes ressources formés et coachés dans le processus de mise en œuvre par les formateurs juniors et seniors.

En plus de la performance des résultats obtenus, ce changement d'approche a permis aussi de réduire considérablement les coûts de la formation FGB .

Les villages touchés par les formations FGB sont au nombre de 796 et 880 avec la Casamance comme le montre le tableau suivant :

Tableau / Figure 59 : nombre de village touchés avec ou sans Ziguinchor en FGB 2002 - 2006

▪ **Sans Ziguinchor**

2002	2003	2004	2005-2006	TOTAL
-	276	467	53 (Dakar)	796

▪ **Avec Ziguinchor**

2002	2003	2004	2005-2006	TOTAL
-	276	467	53 (Dakar) 84 (Ziguinchor)	880

Mais, le nombre de villages bénéficiaires de financement ayant reçu le paquet de formation sont au nombre de **578** sans Ziguinchor et de **652** avec Ziguinchor.

3.4.2 Renforcement des capacités des élus locaux :

Le programme de renforcement des capacités des élus s'est poursuivi dans les régions avec une demande toujours plus forte. Cette activité a permis de boucler le test des 4 manuels conçus à cet effet. La vulgarisation de ces manuels a touché toutes les régions d'intervention de l'AFDS sauf celles de Ziguinchor. Ces manuels portent sur :

- Le développement local et dynamique organisationnelle des collectivités locales ;
- La planification du développement local et le suivi de la gestion des projets
- Le développement local et passation des marchés
- Le développement local, la mobilisation et la gestion des ressources financières

Ces thèmes ont été illustrés par des guides qui portent sur :

- La Communauté Rurale, Organisation et Fonctionnement
- Calendrier Budgétaire des Communautés Locales / Étapes et Procédures
- Les Finances de la Communauté Rurale, Comment Mobiliser et Gérer les Finances locales ?
- Le développement local et la passation des marchés

Les résultats des formations des élus qui ont été organisées sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau / Figure 60 : Formation des élus locaux

Régions	Modules								Totaux	
	DL et D Org des CL		PDL et Suivi des Projets		DL et MGRF		DL et PM			
	AT	PF	AT	PF	AT	PF	AT	PF	AT	PF
Dakar	2	41							2	41
Fatick	1	31	1	25					2	56
Kaolack	1	32	2	53	1	37	1	27	5	149
Kolda	2	42	1	44	2	45	2	38	7	169
Louga	2	50							2	50
Total*	8	196	4	122	3	82	3	65	18	465

DOCL = Développement local et Dynamique Organisationnelle des Collectivités Locales **PDL/SP** = Planification du Développement Local et Suivi des Projets **DL et PM** = Développement local et Passation des Marchés **DL et MGR** = Développement local, Mobilisation et Gestion des Ressources Financières

Ces formations organisées au niveau des régions ont touché environs 465 personnes et ont vu la participation des services techniques déconcentrés de l'Etat et ont permis :

- de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de la collectivité locale ainsi que le rôle de l' élu pour un développement harmonieux au niveau local
- de renforcer les relations de partenariat entre Communautés de base, collectivités locales et services déconcentrés de l'Etat pour la pérennisation des infrastructures communautaires
- d'évaluer l'importance de la communication entre acteurs du développement local avec l'organisation de forums communautaires
- d'adopter et de vulgariser le concept de « l' élu développeur »

3.4.3 Renforcement des capacités des relais communautaires :

Les formations visant le renforcement des capacités des relais ont démarré en 2003, se sont poursuivies en 2004 à un rythme plus intense. Le tableau suivant donne la répartition des relais selon leur domaine de compétence.

Tableau / Figure 61 : Récapitulatif nombre de relais formés par région et par domaine de compétence en 2004

Régions/Thèmes/modules	ODC	EPB	PM	GF	Planification	Marketing	Total
Louga	90	20	70	50	30	20	280
Kolda	80	10	60	20	20	10	200
Fatick	40	12	65	30	20	11	178
Kaolack	20		30	20	20	12	102
Dakar	20	10	10	10	-	-	50
TOTAL	250	52	225	120	90	53	810

En 2005 et 2006 cette situation a été consolidée et donne une situation globale suivante sur le nombre de relais formés à la fin du programme :

Tableau / Figure 62 : Tableau récapitulatif du nombre de relais formés à la fin du projet

Régions	Nombre de Relais formés
Dakar	47
Fatick	206
Kaolack	313
Kolda	363
Louga	286
Total*	1215

Un répertoire des compétences a été établi à partir d'une grille de compétences par module pour les relais communautaires et les organes de gestion formés en FGB dans le cadre du programme ; Le tableau suivant donne les résultats de l'évaluation :

Tableau / Figure 63: Effectif des meilleures compétences répertoriées par module

Modules	Total répertoire	Total Meilleures compétences par module
Evaluation Participative des Besoins (EPB)	617	302
Organisation et Dynamique Communautaire (ODC)	653	353
Gestion Financière (GF)	479	211
Passation des Marchés (PM)	792	530
Marketing (MK) ⁹	319	210
Planification Participative	584	560
Suivi Evaluation Participatif (SEP)	353	259
Totaux	3797	2425

Les ateliers de formations ont facilité l'émergence de spécialistes locaux dans les différents domaines pour. Les modules Organisation et dynamique Communautaire (353 spécialistes), Passation des marchés (530) et Planification participative (560) ont eu plus d'impact en terme d'appropriation.. Les noyaux de compétences ainsi formés ont facilité en tant qu'élément de pérennisation ont joué un grand rôle dans l'animation des sessions de formation et l'appui/conseil après le retrait des formateurs FGB et le départ des opérateurs l'émergence de réseaux et de fédérations autour des MP et SP

3.4.4 Les Centres de Ressources Communautaires (CRC):

Aujourd'hui, la dynamique d'appropriation du programme par les relais communautaires est effective avec l'émergence des associations de relais dans les communautés rurales. Aux fins de capitalisation, cinq projets de création de centres de ressources communautaires (CRC) pour les communautés rurales de Diosong (région de fatick), de Lour Escale, de Ngueth Pathé et Makka Yopp (région de Kaolack) de Saré Bidji (région de Kolda) financés dans le programme 2005 ont été réalisés (voir note sur les Centres de ressources communautaires en annexes).

La consolidation de cette dynamique à travers des formations et recyclage des relais a été poursuivie pour qu'ils deviennent de véritables agents d'appui au développement des communautés de base et des collectivités locales.

3.4.5 Renforcement des capacités des Comités techniques de mise en œuvre (CTMO)

Les formations des membres des comités techniques de mise en œuvre des micros projets d'infrastructures en suivi des chantiers et en passation des marchés communautaires sont bouclées. La formation des CTMO de deuxième et troisième génération est en cours. Aujourd'hui **578 CTMO** sont touchés par les formations soient **1156** membres formés avec les démultiplication dans les régions.

Les formations en suivi et entretien des infrastructures des MP et SP ont été consolidées en 2005, en référence au Guide d'entretien et de maintenance élaboré et aux outils de vulgarisation qui sont produits en 2005.

⁹ Ce module ne concerne que les sous-projets

3.4.6 Renforcement des capacités des Comités d'animation/sensibilisation/formation des cadres de concertation villageois

Un programme de renforcement des capacités des Comités d'animation, de sensibilisation et de formation (1 par village) en techniques de communication a été mené dans les 5 régions. L'approche méthodologique privilégiant l'interactivité, a permis de produire et valider les supports de communication les plus appropriés pour chaque région. Les membres des CAF à raison de 3 par CAF, ont été formés et assurent la démultiplication.

Les modules portant sur : les techniques et tactiques de communication, le répertoire des canaux de communication, l'identification des contraintes en communication, la recherche de solution et de consensus, les techniques d'animation et de mobilisation ont été dispensés. Au total **546** CAFS ont été formés soit **1638** personnes formées.

Tableau / Figure 64 : Formation et mise en place des organes de gestion

Régions	CGMP	CGSP	CTMO	CASF
Dakar	53	-	53	24
Fatick	141	114	150	145
Kaolack	86	104	86	88
Kolda	117	108	117	117
Louga	172	146	172	172
Total*	578	472	578	546

3.4.7 Renforcement des capacités sur le suivi/évaluation participatif :

Le renforcement des capacités en suivi/évaluation participatif a permis l'organisation de **29** sessions de formation pour les relais communautaires au niveau des différentes zones d'intervention et a permis la formation de **859** personnes. Les sessions de démultiplication formation ont touché **4387** personnes.

Tableau / Figure 65 : sessions de démultiplication en SEP

	Kaolack	Kolda	Fatick	Louga	Dakar	Total
Nombre de sessions de démultiplication	44	56	15	11	13	138
Nombre de participants	820	2667	495	345	405	4387

3.4.8 Renforcements des capacités des OCB en passation de marchés

Les Organisations Communautaires de Base (OCB) par leurs organes concernés, à savoir les Comités de gestion et les Comités Techniques, ont elles mêmes menées toutes les activités de passation de marchés y compris le suivi des chantiers à travers des outils très simples de vérification de dosage et de la qualité des matériaux avec l'appui des Maîtres d'œuvre qui ont été recrutés par elles même, par les Spécialistes Régionaux en passation de marchés dans le domaine des micro projets et sous projets.

Le Spécialiste Régional en Passation (SPM) de Marchés, a eu comme mission :

- i) d'appuyer les communautés de base dans les actions liées à la passation des marchés ;
- ii) appuyer les opérateurs privés dans leur mission d'appui au développement communautaire ;
- iv) appuyer les formateurs FGB dans leur mission de renforcement des capacités des OCB ; v) servir d'interface entre le projet, les communautés de base, les entrepreneurs, les consultants individuels ou firmes, les membres du Comité Technique d'Evaluation dans tous les domaines liés à la passation des marchés

Le démarrage des activités des ARFS ont démarré à compter de leur implantation par la supervision des entrepreneurs chargés de l'aménagement des locaux des Antennes Régionales;

Les activités des Spécialistes régionaux en passation de marchés ont démarrées avec :

- Un recueil des plans types des infrastructures au niveau des secteurs (plans types case de santé, salle de classe, magasin céréalier, puits, halle de marchés, etc)
- Le lancement d'une Demande de manifestation d'intérêt pour la constitution d'une base de données préliminaire des entrepreneurs, tacherons, artisans, techniciens, fournisseurs et autres consultants intéressés dans la mise en œuvre du Projet. Cette demande de manifestation d'intérêt a été affichée au niveau local dans les lieux publics (Gouvernance, Préfecture, conseil rural, loulamas, etc).

Cette demande de manifestation d'intérêt a permis d'avoir une base de données préliminaire ayant permis d'identifier le tissu des prestataires de la Région et d'établir :

- un registre des entreprises et tacherons implantées dans la zone d'intervention et ayant manifesté leur intérêt à travailler dans le cadre du Projet,
- un registre des maîtres d'œuvres et autres consultants,
- un registre des fournisseurs.

La mise en place d'une base de données des prix usuels au niveau de chaque région.

Cette activité préliminaire a permis d'avoir, d'une part, une vue d'ensemble des ressources humaines disponibles dans la Région pour la mise en œuvre des projets de niveau communautaire.

D'autre part, l'ARFS a pu avoir une idée sur les prototypes de plans a réalisé ainsi une série de différents prix intéressants dans les infrastructures. Le renforcement des capacités a porté sur les différentes étapes du processus de passation des marchés.

En effet pour procéder à la passation de marché, les organisations communautaires de bases (OCB) des villages concernés ont lancés des appels d'offres pour la réalisation de leurs infrastructures conformément au manuel de procédures de l'AFDS.

Les avis d'appel d'offres ont été affichés au niveau des villages et dans tous les lieux publics à grande fréquentation (chambres de métiers, maisons communautaires, Préfecture, Mairie, Gouvernance, et dans l'antenne régionale de l'AFDS à Louga) pour permettre au plus grand nombre d'entrepreneurs d'accéder à la publicité.

▪ Ouverture des offres et évaluation

Les séances publiques d'ouverture des plis et évaluation se sont déroulées au niveau des villages ou au niveau des chefs lieu de communauté rurale conformément aux dispositions de l'avis d'appel d'offres avec les présidents de CGMP, les Comités Techniques de Mises en Œuvre (CTMO), les maîtres d'œuvre sous la supervision de l'opérateur et de l'ARFS .

- **Attribution des marchés et signature des contrats**

Les marchés ont été attribués aux entreprises évaluées moins disantes et conformes par rapport au cahier des charges.

La signature des contrats s'est faite au niveau des villages sous la présence des membres de l'OCB, de l'opérateur et de l'ARFS.

- **Exécution et suivi des travaux**

Les travaux débutent généralement deux (02) à cinq (05) jours après la signature des contrats.

Le suivi était assuré par le maître d'œuvre recruté par la communauté, les CTMO qui ont bénéficié d'une formation sur le terrain du maître d'œuvre, le chargé des infrastructures de l'OADC et du SPM de l'ARFS.

- **Réception provisoire**

A ce jour, l'ensemble des infrastructures a été réceptionné provisoirement. Toutes les réceptions ont été faites au niveau des villages en présence du Conseil rural, du CGMP, de l'entrepreneur, du chargé des infrastructures de l'OADC et du SPM de l'ARFS.

- **Réception définitive**

Les réceptions définitives constatent la livraison du bâtiment au bénéficiaire.

3.4.9 Les activités de restitution et de démultiplication de la formation :

Conformément à l'approche de la FGB des ateliers de restitutions villageoises ont été organisés par les relais et les formateurs avec l'appui des opérateurs. Ces importantes sessions villageoises ont permis de toucher plus de 658 800 personnes et leaders villageois dont plus de 40% sont des femmes et des personnes en situation de handicap qui ont manifesté un intérêt particulier pour ces sessions puisqu'elles rencontrent plus de difficultés pour participer aux ateliers résidentiels. Ces sessions de restitution ont permis aussi aux membres de la communauté qui n'ont pas pu participer à la formation de s'approprier du contenu de la formation.

Pour illustrer l'importance de ces ateliers de restitution nous pouvons citer la visite du FMI dans le département de Kébémér. En effet, lors de la visite du FMI d'un MP du village de Santhiou Djinakh dans le département de Kébémér, une femme analphabète et qui n'a participé qu'aux restitutions a expliqué à l'aide d'illustrations tout le processus de mise en œuvre de la passation des marchés communautaires à la mission.

3.4.10 Le suivi /appui des communautés à la base :

Pour consolider les activités de formation auprès des communautés bénéficiaires, les formateurs FGB ont organisé en relation avec les opérateurs des séances de suivi/appui pour vérifier l'appropriation des formations reçues par les bénéficiaires. Ces visites organisées et répétées après les sessions de formation ont permis de mesurer le degré d'appropriation des outils pédagogiques par les communautés et une bonne implication des relais communautaires.

3.4.11 L'organisation des ateliers avec les opérateurs sur la pérennisation des MP et SP :

Pour soutenir la dynamique d'appropriation des MP et des SP, plusieurs ateliers ont été organisés en 2004 avec les animateurs des opérateurs dans les différentes zones d'intervention. Ces ateliers qui avaient démarré à Kolda avec l'appui du responsable de la composante se sont poursuivis dans les régions de

Kaolack, Fatick et Louga. Pour chaque MP et SP des plans de pérennisation ont été élaborés et mise en œuvre avec les communautés.

3.4.12 Les réseaux et fédérations constitués :

3.4.12.1 L'Association des Relais Communautaires d'Appui au Développement (ARCADE)

Dans la région de Kaolack, les Relais formateurs sont d'ores et déjà constitués en une Association régionale des Relais formateurs qui compte aujourd'hui plus de **200 membres** et dotée d'une personnalité juridique. L'émergence des associations des relais d'appui au développement est devenue une réalité dans toutes les régions d'intervention de l'AFDS avec des accords de partenariat établis avec les ONGs et partenaires au développement local pour la fourniture de prestations de services en matière de formation et d'appui/conseil

3.4.12.2 Les fédérations d'organisations communautaires de Base au titre des Sous-Projets

- La Fédération des Groupements d'Embouche (FEDERGEM) : 39 OCB

Les groupements qui gèrent des activités d'embouche bovine et ovine ont mis en place leur réseau depuis la fin de 2004.dans la région de Kaolack.

Ce réseau dénommé FEDERGEM compte 37 membres répartis dans trois communautés rurales et la commune. Les organes sont déjà constitués et comprennent :

- une assemblée générale
- un conseil d'administration
- un bureau exécutif
- une commission chargée des aliments de bétail.

La FEDERGEM bénéficie déjà de l'appui du PAPEL (Projet d'Appui à l'Elevage) dans le renforcement des capacités et en appui institutionnel.

- La fédération des Producteurs de Mais de Keur Samba GUEYE :14 OCB

Au niveau de la Communauté rurale de Keur Samba Gueye dans la région de Fatick, les relais communautaires ont mis en place en 2003, une structure de promotion de la culture et de la commercialisation du maïs, dénommée la fédération des producteurs de maïs .Le dossier de reconnaissance est constitué et la procédure de demande d'agrément est lancée

Cette fédération compte aujourd'hui **14 GIE** totalisant **578 ha** et concentre ses activités sur l'achat et la distribution d'intrants, la vente et la commercialisation du maïs, le suivi des activités de labour et de reconstitution du capital semencier. La fédération développe des activités de partenariat avec l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) et l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR).

- Mise en place du réseau moulin / FEDERMO : 13 OCB

Ce réseau est constitué en majorité de femmes. Les participantes ont élu un bureau exécutif de 6 membres et une commission de contrôle de 2 membres.

- Mise en place d'un réseau Commerce : FEDERCOM : 37 OCB

La FEDERCOM de Kaolack regroupe en son sein les Comités de Gestion de Sous Projet (CGSP) qui gèrent : les boutiques villageoises, la commercialisation de céréales, les activités de petit commerce, la

transformation des produits. La fédération a un bureau exécutif de 6 membres et une commission de contrôle de 2 membres.

3.4.12.3 Les fédérations d'organisations communautaires de Base au titre des Micro- Projets

- Le Réseau des Comités de Santé (RECOS) : 17 OCB

Ce réseau a été mis en place lors d'un atelier tenu au mois de juin 2005 à Kaolack pour prendre en charge la gestion des cases de santé et comprend un bureau de six membres et une commission de contrôle de trois membres. Cet atelier a permis aux participants de mieux comprendre leur stratégie de pérennisation de leurs MP. Des cotisations individuelles ont été collectées pour la formalisation de leur réseau.

- Le Réseau des Comités de Gestion de l'Eau (RECOGE) : 28 OCB

A l'instar des cases de santé, les OCB bénéficiaires de MP hydrauliques se sont réunis le 28 juillet 2005 pour mettre sur pied leur réseau (RECOGE). Sur les 232 villages qui devaient être présents, seuls 6 étaient absents. Ce qui montre l'intérêt et l'engagement de la part de ces communautés.

Là également, un bureau (6 membres) et une commission de contrôle (3 membres) ont été installés. Des possibilités de partenariat sont envisagées avec l'ASUFOR (Association des Usagers de Forage au Sénégal).

3.4.12.4 Les visites d'échanges d'expériences :

- Les visites d'échanges d'expérience entre communautés :

Dans le cadre de la capitalisation et de l'internalisation des résultats du projet plusieurs villages font cas d'écoles communautaires qui accueillent des visites d'autres communautés ayant prévu d'initier des activités dans les mêmes domaines c'est le cas du magasin de stockage de Diagane Barka, de la case de santé de Sorom dans la région de Fatick, de la garderie communautaire de Khoungueul, de la case de santé de Ngouye Jaraf Mouride, du projet d'embouche du quartier de Bamba Modou Coura de Koungueul dans la région de Kaolack, l'école de Kandio Kamako dans la région de Kolda et le projet de pêche de Guidick dans la région de Louga.

- *Les visites d'échanges d'expérience entre relais communautaires :*

Avec l'émergence des associations de relais communautaires des visites d'échanges d'expérience ont été organisées entre la fédération de l'association des relais de Louga et celle de Kaolack et de la région de Fatick dans le cadre de la consolidation des acquis de l'AFDS et des nouveaux rôles que doivent désormais jouer ces types d'organisation à l'échelle régionale

- Activités IEC/SIDA

Le thème VIH SIDA a été également transversal et a fait l'objet d'une sensibilisation dont les populations se sont appropriées, en fonction des couches sociales touchées, avec différents niveaux de succès.

Dans la stratégie de l'AFDS, l'IEC – SIDA a été intégrée dans les activités de chaque micro projet ou du sous projet financé, au lieu d'être comme une activité isolée. Chaque OCB bénéficiaire d'un MP ou SP s'est engagé dans la réalisation de cette activité.

Les sessions de formation et d'information ont été menées avec l'appui des responsables régionaux du Service de l'Éducation pour la Santé (EPS) du district et de l'Infirmier Chef de Poste (ICP) et des relais de santé identifiés dans chaque zone (5 relais santé dans chaque village). Les groupes vulnérables et les leaders d'opinion ont été fortement impliqués.

Sur les 1032 villages qui constituent les bénéficiaires de la phase test du projet, le nombre d'animateurs du thème IST-SIDA au sein des communautés est estimé à 5160 personnes dont 406 CASF et le reste des bénéficiaires est constitué de membres des CTMO, des CGSP, des CGMP et autres personnes ressources locales. Ces données s'établissent comme il suit :

Tableau / Figure 66 : Repérage des animateurs en IST - SIDA

Région	Nbre de villages	Nbre animateurs	Total bénéficiaires directs
Kaolack	184	5	920
Fatick	232	5	1160
Kolda	229	5	1145
Louga	321	5	1605
Dakar	66	5	330
Total	1032		5160

La démultiplication a été assurée par les relais et membres des CASF formés suivant un planning élaboré et suivi avec les animateurs des opérateurs. Les séances de sensibilisation dépassent les villages ciblés par l'AFDS et intègrent les localités polarisées.

Diverses actions de démonstration et de distribution de supports de communication ont pu être réalisées grâce à la disponibilité et l'utilisation de divers canaux de diffusion des messages de prévention et d'accompagnement de la prise en charge des personnes vivant avec le SIDA.

L'ensemble des villages et organes de gestion des sous projets et micro projets disposent de personnes ressources formées en techniques d'animation en session IEC SIDA (CASF et relais). Au niveau de certaines zones d'intervention, il a été noté l'existence d'animateurs de l'IST-SIDA antérieurs à l'intervention de l'AFDS.

Aujourd'hui, au moins le tiers des bénéficiaires directs des formations en sensibilisation à la lutte contre les Infections Sexuellement Transmises dont le SIDA (plus de 1500 relais en santé communautaires) sont opérationnels dans les communautés concernées.

Cette prédisposition permettra la mise en place de réseaux d'animateurs expérimentés en IEC-SIDA. Ces formations ont également bénéficié aux populations d'autres localités polarisées des séances d'animation et de sensibilisation et de formation

3.4.13 Conception des manuels et guides illustres en FGB

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante, plusieurs manuels et guides ont été élaborés, testés et diffusés avec l'appui des formateurs FGB et la participation des communautés bénéficiaires

La plupart de ces outils ont été traduits en quatre langues : Pular du Nord, Pular du Sud, Wolof et Sérère. L'ensemble de ces outils est joint en annexe :

3.4.14 Bilan des formations pour la région de Ziguinchor

3.4.14.1 Généralisation des sessions de formation FGB en Casamance

Le changement d'approche dans la région de Ziguinchor avec le recrutement d'opérateurs individuels (superviseurs et animateurs) à côté des formateurs FGB a permis d'avoir des résultats importants dans des délais très réduit (3 à 4 mois) avec des coûts réduits¹⁰. Plus de 1782 ont été formés au niveau des différents modules et les sessions de démultiplication ont touché plus de 5000 personnes dans les 84 villages ciblées, les 11 communautés rurales et 2 communes.

Régions	Année	Modules												Totaux	
		ODC / PB		PLanif / EPP-EPB		GF		PM		MK		SEP			
		AT	PF	AT	PF	AT	PF	AT	PF	AT	PF	AT	PF	AT	PF
Ziguinchor	2005-2006	11	394	18	626	12	370	10	362	0	0	1	30	53	1 782
Total*		11	394	18	626	12	370	10	362	0	0	1	30	53	1 782

AT : atelier

ODC : Organisation et dynamique communautaire GF : Gestion financière

PF : Personnes formées

PB : Peace building

PM : Passation des Marchés MK : Marketing

3.4.14.2 Formation des relais communautaires :

Dans un contexte post conflit les personnes ressources identifiées ont été formées en peace building et en Formation en Gestion à la Base (FGB)

Au total 2 ateliers de formations ont été organisés pour **70 relais** sur les techniques de formation en Gestion et la base. Le coaching des formateurs juniors doit permettre à ces relais d'être opérationnels sur le terrain pour appuyer les communautés dans la dynamique de construction de la paix

¹⁰ Le coût d'un superviseur est estimé à 500 000/mois et d'un animateur à 200 000 FCFA ce qui de loin est inférieur au coût mensuel d'un opérateur classique

3.4.15 Formation dans le suivi/évaluation participatif

Parmi les relais **30 relais** ont été formées au module suivi/évaluation participatif avec l'introduction d'indicateurs spécifiques à la construction de la paix dans les zones d'intervention du projet comme par exemple : le nombre de personnes en situation de retour dans le village, le nombre d'habitats reconstruit etc....

3.5 Les résultats de la Composante 4 : suivi évaluation

3.6 Suivi de la pauvreté

3.6.1 Un système d'information sur la pauvreté opérationnel

La mise en place du Système d'Information de Suivi de la Réduction de la Pauvreté a été opérée en plusieurs phases :

La phase d'études :

Les études engagées en 2002 dans le cadre de la mise en place du système d'information sur la pauvreté ont été poursuivies jusqu'en 2004. Les produits attendus de cette phase étaient : Un rapport d'étude de faisabilité, un rapport d'étude portant sur la définition de l'architecture générale du système, et un dossier d'appel d'offres pour le recrutement du consultant chargé de la mise en place du système. Les produits attendus sont disponibles. Pour ce faire, deux consultants individuels ont été recrutés selon les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale. Les réalisations enregistrées sont les suivantes :

- L'audit diagnostic des besoins et ressources informationnelles qui a fait l'objet d'un premier rapport diagnostic validé par le Groupe de Coordination du Système d'Information sur la Pauvreté ;
- des exercices de concertation au sein du comité de coordination, permettant de disposer d'une grande partie des informations émanant des différentes entités et une esquisse du contenu de la future banque de données sur la pauvreté (Catégories informationnelles retenues pour la base de données : indicateurs, projets, intervenants, communautés et publications) ;
- la définition des prérogatives de chaque entité quant aux modalités de fournir à la base de donnée centrale, les différentes rubriques des catégories informationnelles, de même que les formats dans lesquelles ces données seraient produites, leur périodicité, leur niveau de couverture (national, régional, départemental, etc..) ;
- la conception d'une grille de perception ayant pour objectif de décliner la ou les vues, à travers lesquelles, chaque entité veut percevoir les données de la base dont elle a besoin (soit telles que produites, soit moyennant un retraitement, une consolidation etc.) ;
- la définition, suivant les types d'échanges et les flux informationnels identifiés, des orientations techniques quant à l'architecture du futur système d'information. Il a été ainsi défini des scénarii détaillés pour chacune des solutions d'architectures afin d'orienter le Groupe de Coordination mis en place pour piloter l'étude, dans le choix judicieux de la solution. Ce volet est déjà bouclé et le deuxième rapport d'orientation technique a été soumis par le consultant et validé par le Groupe de coordination.
- La définition de l'architecture du système et l'adoption de la plate-forme technique devant être respectés par tous les sous-systèmes pour assurer leur communicabilité immédiate et leur intégrabilité à terme ;

- La préparation d'un dossier d'appel d'offres international solide permettant de recruter un consultant pour la mise en place du système. Au terme du processus de sélection qui a duré de septembre 2004 à mars 2005, le Groupement SIVA – Matookaï – Blaise Electronics a été recruté.

Cette période d'étude a été certes longue, compte tenu de la nécessité d'intégrer différentes entités qui sont à des niveaux différents d'opérationnalité. Cependant, elle a permis d'avoir une visibilité l'existant au niveau de chacune de ces entités, de concertation entre celles –ci pour une prise en compte effective des besoins spécifiques de chaque entité et de son environnement et des exigences informationnelles du système.

La phase de réalisation technique du système :

L'étape de réalisation technique effectuée avec l'appui d'un Groupement de Cabinet « SIVA – Matookaï – Blaise Electronics », recruté suite au processus de sélection par Appel d'offres International. Cette étape a concerné l'installation des équipements et réseaux dans les différents sites au niveau central et décentralisé, la conception et le développement des applicatifs, la validation des prototypes du système, la codification des indicateurs, la formation, le test et la réception du système. Cette étape prévue pour une durée de six mois a duré un an, compte tenu de l'approche participative adoptée, caractérisée par des échanges continus sur les propositions du consultant, en vue de la mise en place d'un système adapté aux besoins des différentes entités.

La phase de mise en exploitation

Cette étape de mise en exploitation a permis de procéder à la reprise de l'existant au niveau des différentes entités (importation des données sur les localités, les intervenants, les projets, etc.) et à la mise à jour des données. Cette dernière étape se poursuit de façon continue.

La phase de réception

La réception du système a été opérée de façon progressive, en fonction des étapes et des produits de la réalisation technique. Pendant cette étape, un cahier de recette conçu avec l'appui d'un consultant, a constitué le tableau de bord du Groupe de Coordination, pour apprécier et approuver tous les produits attendus. Le système est réceptionné et le cahier de recette est disponible.

De façon générale, l'ensemble des travaux se sont déroulés de façon participative, avec la création d'un groupe de coordination composé des différentes entités impliquées, et auquel ont été associés la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) du Ministère de l'économie et des finances et la Direction de l'Informatique de l'Etat. Ce Groupe de Coordination a constitué un cadre de (i) supervision et de validation au plan technique de l'exécution du système, (ii) d'examen et d'approbation des rapports d'étapes, d'échange et de concertation entre les différentes entités.

Actuellement, le système est fonctionnel et comporte les informations sur : (i) les indicateurs portant sur des grands comptes nationaux, les indicateurs sectoriels sur les conditions de vie des populations, les indicateurs d'exécution et d'impact des différents PLCP, (ii) les *Micro-Projets* exécutés spécifiquement par les organismes de LCP, (iii) *les activités de concertation et de coordination nationale* engagées par les institutions cadres de la lutte contre la pauvreté notamment le CS/MDS et la CS/MEF, (iv) *les activités engagées à la base* par les structures opérationnelles auprès des communautés affectées par la pauvreté, (v) *les communautés* visées par le programme de lutte contre la pauvreté, (vi) *les intervenants impliqués* dans la lutte contre la pauvreté, permettant ainsi de disposer d'un répertoire national des acteurs, (vii) l'essentielle de la documentation produite par les structures impliquées dans la lutte contre la pauvreté (*publications spécialisées, rapports, études enquêtes et toute documentation en général pertinente*)

Leçons apprises

Du processus de mise en place du Système d'Information de Suivi de la Lutte contre la Pauvreté, il ressort plusieurs leçons à capitaliser :

- Le facteur temps : Le temps de préparation a été jugé long, mais nécessaire. Ceci a eu une incidence sur l'opérationnalisation totale au niveau des différentes entités. Cependant, les études ont permis de baliser le terrain et de donner de la visibilité aux différents prestataires, de façon à disposer d'un système adapté. Il est important de noter que les résultats obtenus dans la mise en œuvre du système répondent aux objectifs de la phase 1 du PFDS qui étaient de mettre en place et rendre opérationnel le système.
- La nécessité d'avoir un système qui tienne compte du développement des infrastructures connexes (intranet gouvernemental) et d'avoir un système intégrable dans l'intranet gouvernemental au moment voulu. L'implication de la Direction de l'Informatique de l'Etat dans tout le processus de préparation a permis de faciliter le travail. Actuellement, toutes les dispositions sont prises pour qu'au moment opportun, le système soit intégré à l'intranet gouvernemental
- L'importance de l'harmonisation des données de base sur les localités et la codification des indicateurs afin d'assurer une cohérence entre les données des différentes entités du groupe
- La nécessité d'avoir un système flexible à développement progressif, qui peut accommoder des besoins des différentes entités qui sont à différents niveaux d'informatisation
- La formalisation des protocoles d'information entre les différentes entités
- L'importance du profil et de la motivation des membres du groupe de coordination, compte tenu de la charge de travail relative à la préparation du système

3.6.2 Les conventions ministérielles

L'objectif d'amélioration de la capacité de gestion et de suivi de la pauvreté qui se réfère aussi bien au projet qu'aux efforts de réduction de la pauvreté au niveau national, présente quatre niveaux d'opérationnalisation : (i) l'AFDS; (ii) la Cellule de Suivi et de Coordination Opérationnelle des Projets et Programmes de lutte contre la Pauvreté du MFDSSN ; (iii) la Cellule de Suivi stratégique du Programme de lutte contre la Pauvreté du MEF ; et (iv) la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS).

La mise en œuvre de ces volets du projet s'est faite à travers des conventions signées entre l'AFDS et ces structures.

▪ Convention AFDS/MEF (DPS) N° 01B/2001 pour la réalisation de l'ESAM II

Cette deuxième convention signée en décembre 2001, pour un montant de **1 320 552 428 FCFA**, couvrant la période 2001-2004, a fait l'objet d'un avenant pour être porté à **1 546 103 580 FCFA**. Sa durée initiale a aussi été prorogée au 30 juin 2006. Elle a été mise en place pour couvrir la réalisation de la deuxième Enquête Sénégalaise auprès des Ménages – ESAMII, l'équipement de l'Observatoire des conditions de vie des populations, la mise en place d'une base de données (milieu urbain/rural) et d'un tableau de bord des indicateurs sociaux, la réalisation d'enquêtes de suivi, et l'élaboration d'une Matrice Comptabilité Sociale (MCS) et d'un Modèle d'équilibre général calculable (MEGC). Elle est exécutée par la Direction de la Prévision et de la Statistique.

Les réalisations dans le cadre de cette convention sont les suivantes :

- **Une deuxième enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II) réalisée**

La réalisation de cette enquête a permis de dégager un profil de pauvreté et d'analyser ses déterminants, de déterminer la structure des dépenses selon certaines caractéristiques des ménages et de mesurer les inégalités entre les différents groupes socio-économiques, d'analyser la structure de la consommation des ménages, d'analyser la qualité de l'alimentation des populations et de calculer des indicateurs d'emploi, d'éducation, de santé, de nutrition, de patrimoine et d'accès au logement. La base de données de l'enquête est disponible depuis 2003. Les données produites ont permis la production de deux rapports qui ont fait l'objet d'une forte demande : (i) un rapport sur « la pauvreté au Sénégal, de la dévaluation de 1994 à 2001-2002 ». Ce rapport a été publié avec la collaboration de la Banque Mondiale ; (ii) un second rapport de synthèse disponible depuis 2004 ;

- **La mise en place d'un observatoire du les conditions de vie des ménages**

L'appui de l'AFDS à la mise en place de l'observatoire, porte sur les équipements, conformément à la convention qui les lie. Les spécifications du matériel nécessaire, les estimations de quantités et de coûts faites par le consultant d'IDEA INTERNATIONAL (Canada) ont été actualisées pour tenir compte des changements intervenus dans l'environnement informatique de la DPS. La livraison du matériel est assujettie à la signature du décret portant création de l'OCV. La remise de ces équipements qui va contribuer à une amélioration notable des conditions de travail du personnel de l'OCV.

- **La mise en place d'un réseau Producteurs-Utilisateurs de données**

La mise en place de cet espace de dialogue et de communication entre producteurs et utilisateurs de données pour la définition des besoins et la validation des produits est considérée comme une activité devant accompagner la mise en œuvre de l'observatoire. Compte tenu des délais court et du programme chargé de la DPS pour la réalisation des activités de la convention, cette activité a été suspendue.

La mission de supervision de la Banque Mondiale de novembre 2005 a proposé le transfert des ressources allouées à cette activité à l'AFDS pour lui permettre de faire face à la forte demande de financement de Micro-Projets pour les communautés. Cette recommandation a été mise en œuvre

- **Une base de données sur les infrastructures socio-économiques disponible**

L'enquête village réalisée par la DPS en 2000 a permis de constituer une base de données qui a servi de référence pour le ciblage des communautés les plus démunies, susceptibles de bénéficier des premières interventions du programme de lutte contre la pauvreté. Cette enquête qui a collecté essentiellement des données sur l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, marchés, infrastructures, etc.), a été utilisée par l'AFDS pour le ciblage de ses communautés rurales et villages d'intervention

- **Une enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal réalisée**

La réalisation de cette enquête a connu des retards. Cependant, les travaux se poursuivent avec les enquêtes de terrain. La collecte de données est achevée le 15 avril 2006 et la saisie des données bouclée le 8 mai 2006. La base de données de l'enquête sera disponible à la fin de l'apurement prévu en juin 2006.

Compte tenu de ces retards qui ont une incidence sur les phases suivantes, les activités risquent de se poursuivre au-delà du 30 juin 2006, échéance de clôture du PFDS.

- **Une MCS et un MEGC élaborée**

Comme pour la mise en place d'un réseau Producteurs-Utilisateurs, cette activité a été suspendue pour permettre à la DPS de se consacrer aux activités prioritaires telles que l'enquête de suivi de la pauvreté. Le budget relatif à cette activité a été réaffecté à l'AFDS pour le financement de projets au profit des communautés.

Au plan de l'exécution financière de la convention, depuis son entrée en vigueur en 2001, sur un montant global de **1 546 103 580 FCFA**, le total des décaissements s'élève à **1 326 863 179 FCFA**, soit 86% du montant prévu.

Le bilan des réalisations est présenté dans le rapport de la DPS.

- **Convention AFDS /MEF N°03B/2002 pour l'appui à la Cellule de Suivi de la Stratégie de réduction de la Pauvreté**

Signée le 18 mars 2003 pour un montant de **1 159 968 676 FCFA** pour la période 2003 - 2004, cette convention a été prorogée au 30 juin 2006. Elle a été exécutée à hauteur de **1 054 351 220 FCFA**, soit un taux de décaissement de 91%.

Ces dépenses sont réparties en aménagement et installations, en équipements (véhicules, matériel et mobilier de bureau, matériels informatiques), et en formations/sensibilisations pour la vulgarisation du DRSP.

Le bilan technique des activités et réalisations Tableau / Tableau / Figure dans le rapport de la Cellule.

- **Convention AFDS/MDS N° 04B/2002 pour l'appui à la Cellule de Suivi opérationnelle du MDSSN**

La convention (N° 04B/2002) a été signée le 12 mai 2003 pour un montant de 218 000 012 FCFA couvrant la période 2003-2004. La mise en oeuvre de cette convention a eu un impact notoire sur l'opérationnalité de la Cellule. Les plus importants sont :

- La Cellule a été dotée de moyens humains (recrutement du Coordonnateur de la cellule, d'un expert statisticien et du personnel d'appui) et matériels (aménagement des locaux à usage de bureaux, mise en place d'un dispositif de sécurité physique des plateformes serveurs et équipements actifs au réseau, mise en place d'équipements informatiques et de mobilier de bureau);
- un système de coordination et de suivi opérationnel des Projets de Lutte contre la pauvreté a été mis en place et est fonctionnel, permettant de renseigner les activités d'exécution et de suivi de chaque programme mais surtout les indicateurs que la cellule s'est engagée à fournir dans le cadre du système d'information partagé sur la pauvreté. Ce dispositif intègre des représentants régionaux et départementaux du ministère impliqués dans la collecte et la fourniture d'informations sur les projets et programmes au niveau décentralisé.
- Une cartographie de la pauvreté réalisée avec l'appui du Centre de Suivi Ecologique, concernant les zones d'intervention des différents projets de lutte contre la pauvreté, et leurs réalisations. Au total 07 modèles de cartes disponibles qui constituent de formidables outils d'aide à la prise de décision des autorités et des partenaires ;

- Dans le cadre de l'harmonisation des stratégies d'intervention en matière de lutte contre la pauvreté, plusieurs études comparatives portant sur les approches, le mode opératoire, la démarche de mise en œuvre et de suivi, les résultats, les points forts et les points faibles de chaque programme, ont été réalisées. Il s'agit (i) d'une Etude comparative de la composante renforcement des capacités des programmes de lutte contre la pauvreté, (ii) d'une étude comparative de la composante Accès à la Micro finance/ AGR de ces programmes, (iii) d'une étude comparative des systèmes de suivi-évaluation ;
- l'implication de la cellule à toutes les activités menées au niveau des programmes du ministère mais aussi des autres programmes sectoriels contribuant à la réduction de la pauvreté, lui permettant de mieux jouer son rôle de coordination et de suivi des projets et programmes de lutte contre la pauvreté. La cellule a en effet participé à diverses rencontres ou réunions pour essayer de donner de la visibilité sur les efforts accomplis dans le domaine de la lutte contre la pauvreté ;
- une stratégie de communication sociale intégrée des différents Projets de lutte contre la Pauvreté a été élaborée, et un Centre de Ressources d'Informations Documentaires est en cours de réalisation avec le recrutement d'une documentaliste ;
- un programme de renforcement des Capacités des agents impliqués dans le suivi des Projets de Lutte contre la pauvreté mis en œuvre. Les formations ont principalement porté sur : (i) la gestion par résultat (indicateurs de performance et système de suivi – évaluation) au Canada / Setym International, (ii) la gestion et la planification de Projets organisés au Maroc par SETYM International au profit de 2 experts de la Cellule de Suivi chargés des Etudes et de la Formulation des projets, la passation de marchés au profit de l'expert financier de la cellule de suivi Opérationnel, organisé par SETYM International au Maroc, et (iii) la formation des secrétaires de la cellule de suivi Opérationnel, aux techniques administratives et gestion électronique des documents et de données organisé par ISADE à Dakar ;
- la capitalisation des expériences externes en matière de lutte contre la pauvreté au niveau national et international

Au plan de l'exécution financière de la convention, 90% du montant de la convention ont été décaissés, représentant un montant global de 196 723 745 FCFA. Le détail des réalisations est présenté dans le rapport de la cellule.

3.6.3 Un suivi régulier du projet effectué durant l'exécution du projet

Ce suivi effectué à travers plusieurs tableaux de bord, concerne :

Les indicateurs de performance du projet

Le suivi des indicateurs de performance du projet a permis de disposer régulièrement des progrès et performances réalisés par les différentes composantes du projet

Les recommandations des missions de supervision de l'IDA

Les recommandations des missions de supervision de l'IDA ont fait l'objet d'un suivi régulier. Pour ce faire, un tableau de bord spécifique a été conçu et régulièrement mis à la disposition des équipes de supervision.

☞ Un programme de renforcement des capacités en suivi évaluation participatif développé au niveau des communautés

Ce programme de formation qui s'inscrit dans la dynamique de pérennisation des Micro-Projets et Sous-Projets financés par l'AFDS au niveau des communautés, vise le développement des compétences des acteurs à la base en matière de suivi/évaluation participatif de leurs MP et SP, leur permettant ainsi de façon simplifiée, de : (i) construire les indicateurs clés liés à la réalisation de leurs MP et SP, (ii) définir un système de collecte adapté à l'organisation communautaire (élaboration de tableaux de collecte et de tableaux de suivi, et iii) et re planifier la mise en œuvre par rapport aux résultats du suivi/évaluation. Au total 180 personnes ont été formées.

☞ Plusieurs guides élaborés et diffusés pour le suivi-évaluation

Un guide d'auto-évaluation participative des MP par les communautés élaboré, partagé et diffusé

En vue de l'auto-évaluation des Micro-Projets achevés, par les communautés bénéficiaires, un guide d'auto-évaluation a été élaboré, partagé, et mis à la disposition des OADC. Auparavant, ce guide a été testé dans trois villages de la région de Kolda (Kandio Kamako, Saré Bilali, et Boguel), par le Responsable de l'Unité Information Suivi-Evaluation, en rapport avec l'Antenne Régionale de Kolda et l'équipe de l'OADC – FRAO, permettant ainsi de disposer du document adapté à la réalité de terrain. Par la suite, un atelier de partage avec tous les responsables de l'AFDS, les Coordonnateurs des Antennes régionales et les Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC) a été organisé à l'AFDS et a permis de disposer d'un document finalisé et validé. Cet outil a été utilisé pour l'auto-évaluation des Micro-Projets.

3.6.4 Plusieurs études et évaluations réalisées :

Une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du projet FDDS

Dans le cadre du système de suivi-évaluation du programme, l'AFDS a commandité une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires. Cette enquête a été jugée indispensable, car permettant d'évaluer, deux années après le démarrage du Programme, le niveau de satisfaction des bénéficiaires du Programme, en vue de déterminer les améliorations éventuelles à apporter à sa mise en œuvre de manière à pouvoir mieux répondre aux besoins et aspirations de ces bénéficiaires.

La réalisation a été confiée au Groupement Agriconsulting Europe / Agriconsulting Maroc, sélectionné à l'issue d'une consultation internationale et qui a choisi le cabinet APAPS comme partenaire national pour la mise en œuvre de l'enquête. Cette enquête a permis de recueillir l'opinion des bénéficiaires sur le projet et sur les avantages qu'ils en ont tirés, d'identifier les améliorations à apporter en priorité et de les hiérarchiser pour pouvoir agir efficacement sur les sources d'insatisfaction. Pour atteindre cet objectif, la méthodologie adoptée a consisté en une combinaison d'approches quantitatives et qualitatives. Cette démarche a permis de dépasser la simple description du phénomène étudié, à savoir la satisfaction des bénéficiaires, pour s'inscrire dans une perspective explicative en vue de dégager des orientations stratégiques pour l'action.

Les résultats de l'enquête ont été établis dans 5 rapports thématiques et un rapport de synthèse, permettant d'aborder 6 thèmes suivants : (i) la notoriété de l'AFDS et des autres acteurs, (ii) la perception du ciblage des bénéficiaires des MP et SP, (iii) la perception du déroulement des étapes d'implantation des projets ainsi que des résultats obtenus et des intervenants, (iv) l'implication et l'engagement des bénéficiaires, (v) la transparence des procédures et l'intégrité des acteurs, (vi) l'impact et les retombées des projets (MP et SP). Les rapports sont disponibles.

Ces résultats ont été largement diffusés au niveau national (organisation d'un atelier national de partage), et au niveau des cinq (5) régions couverts par l'enquête (un atelier de partage organisé dans chaque région).

Une évaluation d'impact du projet réalisée

Au terme de l'exécution de la première phase du projet, l'AFDS se devait de réaliser une évaluation d'impact dont l'objectif est de d'améliorer l'impact du programme à travers une meilleure connaissance de son contenu et des effets de ses activités, de documenter les résultats de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté mis en œuvre par le Gouvernement du Sénégal à travers le Projet Fonds de Développement Social, de vérifier l'existence réelle de résultats positifs par rapport à l'utilisation des ressources du programme, et fournir aux gestionnaires du programme et au Gouvernement, des informations permettant la prise de décision.

Au plan méthodologique, l'évaluation a combiné des enquêtes quantitatives et des enquêtes qualitatives sur un échantillon représentatif de villages et de ménages. L'échantillonnage a été effectué sur les cinq (5) régions couvertes par le projet et les poches de pauvreté, les départements, les villages/quartiers cibles, les Micro-Projets et les Sous-Projets. Un échantillon de 100 villages/quartiers représentatif au niveau du programme global, par type d'intervention, par secteur et par région a été choisi dans les cinq régions (Dakar, Fatick, Louga, Kolda et Kaolack ainsi que dans les départements de Diourbel, Ranérou et Matam. Les informations collectées ont été analysées et structurées en s'inspirant du cadre d'évaluation d'impact des fonds sociaux élaboré par la Banque Mondiale. Elle s'articule autour de trois principales parties : (i) l'évaluation d'impact socio-économique ; (ii) l'évaluation d'impact sur le renforcement des capacités et le capital social ; et (iii) l'évaluation d'impact sur les institutions.

Les principaux résultats de cette évaluation sont présentés de façon synthétique dans le chapitre IV du présent rapport. Les rapports détaillés de l'évaluation sont disponibles en deux volumes.

3.6.5 Plusieurs évaluations techniques et sectorielles réalisées

Ces évaluations techniques ont pour objectif de vérifier le niveau d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base des communautés et la qualité des infrastructures et équipements notamment dans les principaux secteurs d'intervention du projet FDS, notamment la santé, l'éducation, l'hydraulique, l'assainissement, et la socio-économie. Ces études ont permis : (i) d'analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des microprojets financés dans les différents secteurs, (ii) d'identifier et analyser les contraintes (respect des délais, etc.) ayant influencé la mise en œuvre des microprojets sur les plans technique et organisationnel, et d'évaluer la qualité des services offerts dans les structures récemment érigées par le Projet, en terme d'accessibilité (physique et financière) à toutes les couches sociales notamment les groupes vulnérables, de conformité et de fonctionnalité des structures par rapport aux normes techniques requises, de niveau de satisfaction des bénéficiaires par rapport aux services offerts.

Une évaluation d'impact des réalisations du projet sur la réduction de la pauvreté à travers les axes stratégiques des plans locaux de développement

L'objectif de cette étude est de mesurer les impacts des financements de Kaffrine dans le développement des collectivités locales. Les domaines prioritaires retenus dans les outils de planification et de mise en œuvre de la décentralisation que sont les PLD et les PIC sont la base de l'évaluation. Dans cette optique, la recherche des intersections entre les axes stratégiques d'orientation des PLD et des PIC et les réalisations du FDS constituent la principale préoccupation et le fondement même de l'étude. Par ailleurs la pertinence comparative des approches de la planification locale impulsées à partir de la zone (PLD) et les méthodes d'évaluation participative des besoins des communautés impulsées à partir du village par Kaffrine a constitué une préoccupation de l'étude.

Une étude d'impact des financements MP et SP au niveau des SFD

Cette étude a été commanditée pour apprécier l'impact des financements des Micro et Sous Projets au niveau des institutions financières décentralisées partenaires du Projet. A cet effet, un consultant a été recruté pour apprécier dans quelles mesures les financements des MP et SP ont amélioré ou perturbé le fonctionnement des SFD qui n'ont pas été ciblées par l'AFDS mais par les bénéficiaires. Le rapport de l'étude est disponible.

Une étude sur la prise en charge des impacts environnementaux des Micro-Projets et Sous-Projets financés par l'AFDS

Une étude environnementale dans la zone d'intervention du projet a été menée en vue d'intégrer les contraintes et opportunités environnementales et sociales de façon optimale dans les Micro-Projets et Sous-Projets, de façon à ce qu'elles répondent aux exigences du code de l'environnement du Sénégal et aux directives de la Banque Mondiale. Cette intégration se fera par un perfectionnement systématique des éléments environnementaux et sociaux dans le manuel de procédures, par l'adoption de ces procédures par les acteurs concernés, et par la promotion des Micro-Projets et Sous-Projets qui visent une meilleure gestion de l'environnement au niveau des organisations communautaires de base.

Le rapport comporte un plan de gestion environnementale ainsi que des indicateurs de mesure de l'impact pour tous les types de MP, et fait des recommandations qui mettent l'accent sur les points suivants : (i) l'intégration dans les termes de référence des opérateurs d'appui, les aspects liés à une prise en compte des aspects environnementaux, (ii) la prise plus en compte des aspects environnementaux dans les EPP et EPB, (iii) le renforcement des capacités des ARFS, des CTE, des OADC et OAMF sur ces aspects, (iv) l'établissement de relations de partenariat avec le ministère de l'environnement et organiser des sessions conjointes d'évaluation, (v) la promotion des MP d'environnement.

Une étude Impact Emploi des activités de l'AFDS

L'AFDS a entrepris, en partenariat avec la Direction de l'Emploi, de réaliser une étude qui lui permette d'intégrer la dimension "emplois générés" dans son dispositif de suivi-évaluation. Cette étude permettra à l'AFDS de (i) d'évaluer l'impact emploi des activités menées sur le terrain par l'AFDS ; (ii) de mettre en place une base de données des emplois générés ; (iii) d'élaborer des indicateurs de suivi-évaluation des emplois générés ; et (iv) de disposer d'un dispositif permanent de collecte et de mise à jour des informations.

Il ressort de cette étude que les activités menées par l'AFDS ont déjà un impact emploi très significatif (plus de 2000 emplois créés ou consolidés au 31 mars 2004) au delà des autres impacts non moins importants dont le renforcement des capacités des communautés de base de sorte qu'elles puissent prendre en charge elles-mêmes leurs propre devenir permettra certainement d'assurer la pérennisation des actions menées.

Par ailleurs, le dispositif de suivi-évaluation de l'impact emploi proposé devrait permettre de mesurer, chaque fois que de besoin, les progrès réalisés par l'AFDS dans sa croisade contre la pauvreté, tout au moins en ce qui concerne la création et la consolidation d'emplois.

Le rapport de l'étude est disponible.

3.7 La passation des marchés

3.7.1 Bilan des activités de passation de marchés

Dans l'ensemble, les activités en passation de marchés ont concerné plusieurs aspects :

- a) La période de mise en place du Projet avec la réhabilitation du Siège et des Antennes Régionales. : les locaux qui ont fait l'objet de baux ont été réhabilités.
- b) Le lancement au niveau de la presse de Sollicitations de Manifestation d'Intérêt pour obtenir un registre de Cabinets Consultants capables de mener des évaluations participatives de la pauvreté, et d'accompagner les OCB dans la mise en œuvre de leurs micro projets et sous projets,.
- c) L'équipement du siège et des antennes en mobilier de bureau, matériel de bureau et bureautique
- d) Le démarrage des activités sur le terrain par :
 - le recrutement des cabinets chargés des évaluations participatives de la pauvreté (EPP),
 - le recrutement de la première vague des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC),
 - le recrutement de la deuxième vague des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC),
 - le recrutement de la première vague des Opérateurs d'Appui à la Micro finance (OAMF)
 - le recrutement de la deuxième vague des Opérateurs d'Appui à la Micro finance (OAMF)
 - Le recrutement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

- le recrutement de consultants individuels en appui au Projet
- e) Dans le cadre de l'exécution des différentes conventions signées entre l'AFDS et la Cellule de suivi du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Développement Social et de la Direction de la Prévision et de la Statistique, le Spécialiste Principal en passation de marchés, a apporté un appui technique dans la préparation de leur plan de passation de marchés et dans l'acquisition de biens et services (acquisition de véhicules, de mobilier et matériel bureautique, et matériel informatique)
 - f) La conception et la finalisation d'un manuel didactique illustré à l'intention des acteurs à la base (OCB, Comités technique du micro projet, autres bénéficiaires du projet) afin de mieux vulgariser et maîtriser les procédures simplifiées de passation de marchés.

3.7.1.1 Les travaux de réhabilitation des antennes régionales

Au démarrage du Projets, les locaux des différentes Régions qui ont fait l'objet de baux ont été réhabilités pour les rendre plus convivial par rapport aux exigences d'un bureau.

C'est ainsi qu'un appel d'offres national de travaux a été lancé en quatre lots pour réhabiliter les ARFS qui étaient prévues à savoir les ARFS de Kaolack, Fatick, Louga et Kolda.

Trois entreprises ont été attributaires de ces appels d'offres, une entreprise ayant obtenue deux marchés.

De légers aménagements ont été aussi réalisés pour augmenter le nombre de bureaux au niveau du Siège.

La deuxième phase de cette réhabilitation concerne la cablage informatique et téléphonique ainsi que l'équipement téléphonique des ARFS.

Pour ce faire, une consultation restreinte a été organisée auprès de spécialistes du secteur et à l'issu duquel une entreprise (CGE) a été attributaire des quatre (4) lots. Pour les ARFS qui ont été ouvert bien plus tard (Dakar et Ziguinchor), une consultation restreinte a été organisé pour procéder aux aménagements nécessaires.

3.7.1.2 L'équipement du siège et des antennes en mobilier de bureau, matériel bureautique et froid.

L'AFDS a lancé en fin 2 001, six (6) AON de marchés de fournitures concernant :

- Le mobilier de bureau
- Le matériel bureautique
- Le matériel froid
- Le matériel électro ménager.
- Le matériel roulant (véhicules et cyclomoteurs)
- Le matériel informatique.

Ces quatre marchés, conformément aux dispositions de l'Accord de Crédit, ont été soumis à la revue préalable, et ont donc fait l'objet d'une procédure de non objection de l'IDA.

3.7.1.3 Le recrutement des consultants firmes charges des EPP

Pour le démarrage des activités de terrain, une Sollicitation de manifestation d'intérêt a été initié en Août 2 001 par l'Agence afin d'avoir une liste des firmes ayant les capacités pour conduire cette mission.

A la suite des réponses recueillies, des shorts lists ont été élaborées pour chaque lot et des lettres d'invitation envoyés aux cabinets qui présentaient les meilleurs profils.

L'objectif de la mission est de mener un second niveau de ciblage après celui de la DPS à travers des Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP), dont l'objectif vise la collecte des données permettant d'avoir une compréhension contextuelle plus approfondie des aspects qualitatifs de la pauvreté au niveau de la communauté et d'aider à :

- (a) Etablir une situation de référence sur la base des principaux indicateurs de pauvreté
- (b) Confirmer que les communautés ciblées sont les plus pauvres et identifier les sous groupes marginalisés/vulnérables au sein de ces communautés, qui seront les bénéficiaires potentiels des composantes 1 et 3 du projet au cours de sa première phase 2001-2004 ;
- (c) Identifier au sein de ces communautés celles qui sont hors d'atteinte des Structures Financières Décentralisées et qui seront les bénéficiaires de la composante 2b du projet, étant entendu que la composante 2 s'applique dans les mêmes zones géographiques que la composante 1.
- (d) Identifier l'ensemble des SFD évoluant dans les zones concernées (couverture géographique, données sur les statistiques financières, cibles, produits et services, etc..)

Six (6) Cabinets firmes ont été recrutés selon la Sélection basée sur la qualité technique et le coût (SBQC) pour mener cette mission qui était prévue pour cinq mois au maximum.

Conformément aux dispositions de l'Accord de crédit, tous ces contrats ont fait l'objet d'une revue à priori.

3.7.1.4 Le recrutement des firmes chargées de mission d'OADC

Une fois les missions d'Evaluation participatives de la pauvreté achevées, l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) a recruté des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC) qu'elle met en relation avec les communautés pauvres et groupes spécifiques à l'intérieur des Organisations Communautaires de Base (OCB), en vue de les aider dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de leurs Micro-Projets pour la réalisation de la composante 1 du projet.

Les OADC sont des structures de type ONG ou bureaux d'études privés, ayant des capacités d'organisation, des ressources humaines, des moyens logistiques, des capacités de gestion requis pour fournir des services d'appui au développement et seront recrutés à l'issue d'une procédure de Sélection Basée sur la Qualité technique et le Coût (SBQC). Une liste restreinte de 6 candidats par département a été constituée sur la base des réponses des sollicitations de manifestations d'intérêt publiées en août 2001 C'est ainsi qu'une première vague de six (6) OADC a été recruté pour assumer cette mission pendant une durée d'un mois vingt quatre (24) mois.

Conformément aux dispositions de l'Accord de crédit, tous ces contrats ont fait l'objet d'une revue à priori.

Une deuxième vague de sept (7) OADC a ensuite été recruté pour compléter le dispositif :

Le recrutement de cette deuxième vague a coïncidé avec la modification de l'Accord de Crédit suite aux performances de l'Agence en passation de marchés ; les plafonds des seuils de revue préalable ont été revus à la hausse et sont passés de 100 000 USD à 200 000 USD pour le recrutement des firmes.

D'autre part, parmi les OADC qui ont été retenus, un seul a fait l'objet de résiliation pour objectifs non atteints ; il s'agit du Groupement de moyens ACA/APROFES/ASRADEC qui était attributaire du Département de Kaffrine.

Tous les autres OADC ont pu terminer leur mission.

3.7.1.5 Le recrutement des firmes chargées de la mission d'opérateur d'appui à la micro finance.

Une fois les missions d'Evaluation Participatives de la pauvreté achevées, l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) a recruté des Opérateurs d'Appui à la Micro finance (OAMF) dans le cadre de la Composante 2 du Projet.

L'objectif de la mission est d'apporter une assistance technique aux communautés cibles par un processus totalement participatif dans l'identification, la formulation, l'exécution, le suivi de leurs activités génératrices de revenus (AGR) et l'émergence d'Associations d'Epargne et Crédit (AEC).

De manière générale, la mission du consultant OAMF consiste à appuyer et à renforcer la capacité des communautés cibles de l'AFDS dans tout le processus d'identification, d'exécution, de suivi des Sous-Projets AGR et de mise en place d'AEC. Dans chaque village/communauté, la mission va se dérouler en trois (3) phases successives :

- Evaluation Participatives des Besoins en AGR et appui à la préparation des documents de Sous-Projets AGR ;
- Appui à la mise en exécution et au suivi des AGR
- Appui à la création d'Associations d'Epargne et de Crédit (AEC).

Les OAMF sont des structures de type ONG ou bureaux d'études privés, ayant des capacités d'organisation, des ressources humaines, des moyens logistiques, des capacités de gestion requis pour fournir des services d'appui au développement et seront recrutés à l'issue d'une procédure de Sélection Basée sur la Qualité technique et le Coût (SBQC). Une liste restreinte de 6 candidats par département a été constituée sur la base des réponses des sollicitations de manifestations d'intérêt publiées en août 2001.

C'est ainsi qu'une première vague de six (6) OAMF a été recrutée pour assumer cette mission pendant une durée d'un mois vingt quatre (24) mois.

Conformément aux dispositions de l'Accord de crédit, tous ces contrats ont fait l'objet d'une revue a priori. Une deuxième vague de six (6) OAMF a ensuite été recrutée pour compléter le dispositif. Il faut cependant signaler qu'à l'issue de la mission de la première vague, il a été retenu pour la deuxième vague de recruter les OAMF sur la base de consultants individuels chargés d'appuyer les OCB à l'élaboration des demandes de sous projets et AGR.

Pour le recrutement des Systèmes financiers décentralisés, il avait été retenu dans le manuel des procédures d'y procéder selon la méthode SBQC qui est inappropriée pour ce type de sélection. Finalement ces SFD ont été sélectionnés sur la base d'un plan d'affaires validé par un Comité d'approbation ou siège la Cellule ATCPEC du Ministère de l'Economie et des Finances.

3.7.2 L'appui aux autres composantes du projet

L'Unité de passation de marchés a aussi appuyé les autres composantes à savoir le recrutement des formateurs en FGB, le recrutement des prestataires dans le domaine de la communication, du suivi évaluation et de la gestion du projet.

3.7.3 L'Appui aux cellules du ministère de l'économie et des finances et du ministère du développement social

Dans le cadre des conventions, l'AFDS était chargé d'appuyer les Cellules de suivi du Ministère de l'Economie et des Finances, la Cellule de suivi du Ministère du Développement social et la Direction de la Prévision et de la Statistique pour leurs acquisitions et autres activités en passation de marchés.

A cet effet, l'AFDS a acquis pour le compte des deux Cellules de suivi, du mobilier de bureau, du matériel roulant, du matériel informatique, et des travaux d'aménagement de bureaux. (cf la liste des marchés en annexe.

3.7.4 Synthèse des résultats

Tableau / Figure 67 : Analyse des résultats en passation des marchés de l'Agence

Numéro	Typologie des marchés	Nombre de marchés type par de passation	Durée moyenne du processus de passation de marché	Durée moyenne des demandes de non objection
1	AOI	1	120 jours	15 jours
2	AON pour marchés de biens	26	104 jours	14 jours
3	AON pour marchés de travaux	4	64 jours	Sans objet
4	Sélection de Consultants firme	30	166 jours	20 jours EPP 19 jours OADC 24 jours OAMF
5	Sélection de Consultants Individuel	185	17 jours	15 jours
6	Consultation restreinte (cotations)	31	15 Jours	
7	Gré à gré	1	30 jours	20 jours

AON : Appel d'Offres National / DDP : Demande de propositions pour la Sélection de Consultants / COT : Dossier de cotation

D'une manière générale, l'IDA a donné suite aux différentes demandes de non objection dans un délai acceptable qui est en moyenne de 15 jours, comme constaté dans le tableau ci-dessus.

Par contre la durée moyenne du processus de passation des marchés pour la sélection de consultants firmes nous a semblé un peu long ; il est de cinq mois et demi.

3.7.5 Analyse, contraintes et solutions

Concernant la passation des marchés, les résultats ont été globalement positifs dans l'ensemble au regard des conclusions figurant dans les Aides mémoire des missions de supervision du Projet.

A titre d'illustration, l'Agence est passé d'un mode de contrôle à priori à un mode de contrôle à posteriori après le satisfecit délivré par la Banque Mondiale sur les capacités de l'Agence en passation des marchés. Compte tenu des performances de l'Agence en passation des marchés, la Banque a accepté de relever le seuil de revue préalable des marchés de 100 000 à 200 000 dollars pour les contrats de firme de consultants, et de 30 000 à 100 000 dollars pour les consultants individuels. En outre,

- a) Aucune réclamation de soumissionnaires n'a été enregistrée par le Projet.

- b) Un appel d'offres à la concurrence a été déclaré infructueux avant d'être relancé (impression du rapport sur l'enquête ESAM)
- c) Tous les appels à la concurrence ont été attribués à des entreprises et firmes nationales à l'exception de la demande de proposition relative à l'enquête auprès des Bénéficiaires du Projet qui a été attribué à une société Marocaine qui a néanmoins sous traité une partie des activités de la mission à un cabinet national.

La seule fausse note provient du dossier relatif à l'acquisition de matériel informatique pour les Cellules de suivi et dans lequel un appel d'offres international aurait dû être lancé en lieu et place d'un appel d'offre national.

Une lettre a été adressée dans ce sens précisant que les prix qui ont été proposés par l'attributaire du contrat sont sensiblement équivalents pour certains articles, et dans une moindre mesure moins élevés que les prix pratiqués pour d'autres articles dans le cadre d'appels d'offres internationaux

4 LES IMPACTS DU PROJET SUR LA PAUVRETE

4.1 Amélioration de l'accès aux équipements et services sociaux de base

La mesure de l'impact du PFDS sur l'amélioration des services sociaux de base, a consisté à évaluer son effet sur l'évolution du niveau de satisfaction de l'accès aux services sociaux par les communautés rurales, sur la base de la même démarche qui a conduit à établir le profil de la pauvreté.

Dans la pratique, les nouveaux indices (IE et ISP) ont été déterminés de la façon suivante :

- (i) la population bénéficiaire de l'action du PFDS a été déterminée au niveau de chaque communauté rurale et par rapport à chaque service ;
- (ii) le taux que représente cette population par rapport au nombre total d'habitants de la communauté rurale (projection 2003, sauf pour quatre communautés rurales de la région de Ziguinchor dont la population est apparue inférieure à celle de 2000, dans ces quatre cas, le chiffre de 2000 a été reconduit) a été calculé ;
- (iii) ce taux est additionné à celui de la situation de référence pour obtenir la nouvelle proportion de la population ayant accès au service ;
- (iv) ensuite les IE sont déterminés selon le procédé décrit au chapitre portant sur la situation de référence
- (v) les nouveaux IE sont additionnés pour obtenir le nouvel ISP par communauté rurale.

L'impact des réalisations du PFDS, en fonction des indices ainsi déterminés est analysé à deux niveaux. Tout d'abord, il est procédé à une analyse sur la répartition des collectivités locales selon le niveau d'accès à chaque service pris individuellement, en fonction des indices élémentaires, déterminés également à la suite de l'intervention du PFDS. Ensuite, une analyse est effectuée sur la répartition des 52 communautés rurales bénéficiaires entre les trois niveaux d'accès en fonction de l'ISP déterminé à la suite de l'intervention du PFDS.

4.1.1 Amélioration du niveau d'accès à l'eau

Une grande partie des réalisations porte sur des ouvrages d'accès à l'eau (puits, adduction d'eau potable). Cependant, le PFDS a également favorisé l'achat ou la réparation d'équipements d'exhaure, pour améliorer les conditions de puisage de l'eau au niveau d'ouvrages hydrauliques existants. Dans ce cadre il a soutenu 16 projets de mise en place ou de réhabilitation de systèmes d'exhaures, pour une population bénéficiaire de 3.576 personnes. Ces projets qui n'ont concerné que deux régions : Louga (10 projets) et Kaolack (6 projets) ne sont pas pris en compte dans l'analyse du niveau d'accès, car ne constituant pas de ce point de vue des réalisations l'ayant permis, même si elles en améliorent les conditions.

Le tableau 70 ci-après permet de visualiser l'ampleur des actions de création d'infrastructures d'accès à l'eau. Au total 145 projets ont été réalisés avec un nombre d'ouvrages et/ou d'équipements s'élevant à 185.

Ces réalisations ont coûté **un milliard quatre cent un millions cent soixante neuf mille six cent soixante dix francs (1.401.169.670FCFA).**

Le montant de la subvention s'élève à un milliard trois cent dix huit mille cent huit mille six cent onze francs (1.318.108.611FCFA) et la contribution des populations `quatre vingt deux millions neuf cent quatre vingt et un mille cinquante neuf francs (82.981.059FCFA).

Tableau / Figure 68 : Répartition des Projets d'accès à l'eau potable

TYPES	NOMBRE DE PROJET	NBRE D'OUVRAGES	H	F	T	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION
ADDUCTION	53	70	24 630	26 859	51 489	697 779 948	649 931 929	47 848 019
CHARETTES CITERNES	2	2	81	71	152	6 290 000	6 290 000	-
PUISARD	1	1	6	48	54	15 615 727	14 834 941	780 786
FORAGE	2	2	198	251	449	13 976 294	13 456 294	520 000
PUITS	87	110	9 092	9 471	18 563	667 507 701	633 675 447	33 832 254
TOTAL	145	185	34 007	36 700	70 707	1 401 169 670	1 318 188 611	82 981 059

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

La plus grande partie des projets et des ressources, consacrés à l'accès à l'eau, ont porté sur la construction de puits hydrauliques (87 projets, pour 633.475.447FCFA de subvention) et de réalisation d'adduction d'eau potable à partir d'un réseau déjà existant (53 projets, pour une subvention de 649.931.929FCFA). On note deux actions atypiques : l'équipement de populations en charrettes dites citernes sans contribution locale et le fonçage d'un puisard. Ces deux actions sont toutes localisées dans la région de Louga. En effet, dans une grande partie de cette région, notamment le département de Linguère, la charrette constitue le principal moyen pour les populations de rallier les sites de forages et/ou de réservoirs d'eau potable située très souvent à plusieurs dizaines de kilomètres. Le puisard est un petit ouvrage d'accès à l'eau souterraine, peu coûteux, conçu généralement à des endroits où la nappe phréatique est peu profonde. Il est à l'image du puits (d'où son nom) avec cependant des dimensions beaucoup plus petites.

Tableau / Figure 69 : Répartition des réalisations d'accès à l'eau par région

REGIONS	NOMBRE DE PROJET	NBRE D'OUVRAGES	H	F	T	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION
DIORBEL	2	2	326	290	616	26 539 351	25 212 383	1 326 968
FATICK	35	52	3 886	4 763	8 649	420 243 285	388 229 483	32 013 802
KAOLACK	22	30	6 828	7 400	14 228	187 270 208	175 687 412	11 582 796
KOLDA	50	53	4 514	4 538	9 052	326 894 599	310 420 165	16 474 434
LOUGA	24	24	2 064	2 233	4 297	347 326 156	330 073 401	17 252 755
MATAM	2	2	81	71	152	6 290 000	6 290 000	-
ZIGUINCHOR	10	22	16 308	17 405	33 713	86 606 071	82 275 767	4 330 304
TOTAL	145	185	34 007	36 700	70 707	1 401 169 670	1 318 188 611	82 981 059

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

En terme de répartition par région des réalisations, Kolda est mieux pourvu avec 50 projets, suivi respectivement de Fatick (35 projets), Louga (24), Kaolack (22) et de Ziguinchor (10). Alors que les réalisations dans les régions de Diourbel et de Matam enregistrent chacune 2 projets. Il faut rappeler que ces deux dernières régions ne sont couvertes par le PFDS que dans leur partie dénommée poche de pauvreté.

Du point de vue de l'allocation des moyens financiers, la région de Fatick (**420.243.285 FCFA**) bénéficie d'un montant de subvention plus élevé suivi de Louga (**330.073.401 FCFA**). Alors que Kolda, qui compte le plus grand nombre de réalisations vient en troisième position. Ce qui s'explique, d'une part, par le nombre d'ouvrages (Fatick 52 et Kolda 53) et, d'autre part, par le type d'ouvrage (adduction d'eau ou puits) mais également par les caractéristiques hydro- géologiques des différentes régions qui déterminent le coût de fonçage d'un puits.

En effet, les réalisations dans la région de Louga sont dominées par l'adduction d'eau potable (14, contre 8 puits), alors que dans celle de Kolda la quasi totalité des réalisations sont des puits (49/50).

4.1.2 Analyse de l'impact sur l'évolution du niveau d'accès

L'action du PFDS en matière d'accès à l'eau a concerné 38 communautés rurales sur un ensemble de 52 bénéficiaires de l'intervention globale du PFDS et trois communes sur 13.

L'analyse du nombre de communautés rurales ayant bénéficié de l'action du PFDS, fait ressortir que plus de ¼ d'entre elles n'a pas été concernée par les réalisations d'accès à l'eau. Alors que l'indicateur élémentaire (IE) portant sur ce service, déterminé par l'étude de ciblage de 2000 révèle que 61% des 52 collectivités bénéficiaires avaient un accès faible à l'eau et 22% un accès moyen. Par ailleurs, si on examine le tableau de répartition des réalisations dans le domaine de l'accès à l'eau, on s'aperçoit que des communautés rurales ayant un accès faible n'ont pas bénéficié d'actions dans ce domaine. C'est le cas de : Ribot Escalé (avec une proportion de 30% de la population ayant accès à l'eau) et Ndioum Ngainth (34,2%), dans la région de Kaolack ; Santhiaba Manjacque (8,7%), Niaguis (34,9%) et Kafountine (10,4%) dans la région de Ziguinchor ; de Léona (30,7%) et Gande (25,7%) dans celle de Louga etc.

Le contexte de l'évaluation n'a pas permis de trouver des éléments d'explication à cette situation. Par contre, dans certains cas, l'accès à la nappe n'est possible qu'à travers la réalisation d'ouvrages très coûteux, pour lesquels, des limites objectives sont observées, notamment en termes de mobilisation de la contre partie des bénéficiaires. Dans d'autres cas, la présence d'un autre partenaire peut avoir contribué à orienter les demandes adressées à Kaffrine sur d'autres secteurs. Il convient également de noter que la stratégie de l'intervention reposant sur la demande peut induire un déphasage entre les besoins exprimés des populations et les orientations d'intervention retenues par des études réalisées par des techniciens. En effet, l'expression des besoins des populations ne traduit pas forcément les équilibres qui caractérisent ces études. Par exemple une communauté rurale considérée comme ayant résolu le problème d'accès à l'eau du fait de la présence d'un nombre suffisant de points d'eau sur le territoire communautaire, peut ne pas paraître comme telle pour l'ensemble des villages qui la composent. Du fait tout simplement d'un déséquilibre dans la répartition géographique des infrastructures, fondé sur les critères des populations elles-mêmes. En effet, les critères de satisfaction retenus pour mesurer l'accessibilité d'un service se fondent sur la position de l'infrastructure par rapport aux populations en terme de distance. Alors que pour les communautés à la base, ces distances peuvent ne pas traduire un niveau d'accès satisfaisant.

Malgré cette insuffisance notée dans la couverture des communautés rurales, les actions du PFDS dans le domaine de l'accès à l'eau restent très significatives.

Leur impact, en terme d'amélioration du niveau d'accès à l'eau potable par les populations est réel (voire tableau 27).

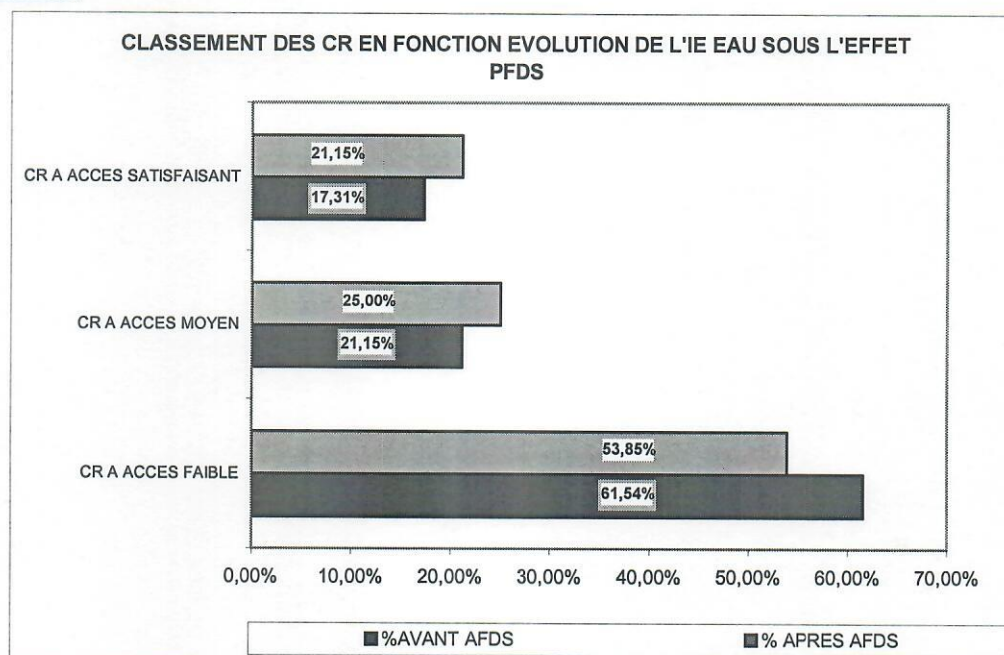
Tableau / Figure 70 : Répartition des 52 CR par niveau de satisfaction de l'accès à l'eau (comparaison situations avant et après PFDS

NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE AVANT AFDS	%AVANT AFDS	NOMBRE APRES AFDS	% APRES AFDS
CR A ACCES FAIBLE	32	61,54%	28	53,85%
CR A ACCES MOYEN	11	21,15%	13	25,00%
CR A ACCES SATISFAISANT	9	17,31%	11	21,15%
TOTAL	52	100,00%	52	100,00%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS et de l'étude de ciblage (extrait)

En effet, le tableau 72 permet d'observer que le nombre de communautés rurales à accès faible a diminué de près de 10% passant de 32 à 28. Ce qui se reflète sur l'augmentation successive des taux des collectivités à accès moyen et satisfaisant.

Graphique 3 : Répartition du nombre des CR en fonction du niveau de l'évolution de l'IE Eau sous l'effet du PFDS



Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS et de l'étude de ciblage (extrait)

Cet impact manifeste des effets du PFDS sur l'accès à l'eau, illustré par le graphique 4, se traduit en effet par une mise à disposition d'infrastructures à une population de 70.707 personnes (voire tableau 25 et 26), sur l'ensemble des communautés rurales couvertes.

Par ailleurs, le tableau 31 conçu sur la base de l'évolution entre les trois niveaux d'accès ne met pas suffisamment en évidence l'augmentation conséquente de la proportion de la population ayant accès à l'eau, dans chacune des communautés rurales concernées.

Le tableau 28 présente de façon on ne peut plus nette, une meilleure lisibilité de l'action du PFDS, sur la base d'un classement des communautés rurales sur un pas de 5 à 10% d'amélioration du taux de population ayant accès.

Tableau / Figure 71 : Classement du nombre de CR selon le % de la population ayant accès à l'eau

CLASSES	NOMBRE	TAUX
ENTRE 0 ET 5%	20	52,63%
ENTRE 5 ET 10%	11	28,95%
ENTRE 10 ET 20%	5	13,16%
ENTRE 20 ET 30%	1	2,63%
ENTRE 30 ET 40%		
ENTRE 40 ET 50%		
PLUS DE 50%	1	2,63%
TOTAL	38	100,00%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

A la lecture du tableau 28, on s'aperçoit que près de 50% (18/38), des communautés rurales couvertes par les réalisations d'accès à l'eau ont amélioré la proportion de leur population ayant accès à ce service d'au moins 5%. Ce qui représente une évolution relativement significative.

4.1.3 Amélioration de l'accès à l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, on note trois types de projets soutenus. Le premier type porte sur la création d'infrastructures d'accès équivalent à la construction de salles de classe pour des écoles de l'éducation formelle et pour l'enseignement non formelle (école arabe et alphabétisation). Le second type concerne des infrastructures entrant dans le cadre de la gestion de la qualité de l'école et de l'enseignement (clôture, latrines, bibliothèques, etc.). Enfin, le PFDS a réalisé de nombreux centres polyvalents de formation.

En ce qui concerne les réalisations entrant dans le cadre de la gestion de la qualité de l'école et de la formation professionnelle, non prises en compte dans l'analyse de l'amélioration du niveau d'accès à l'école, le PFDS a soutenu respectivement **21** projets pour une subvention de **271 885 977 FCFA** et **56** projets pour **793 128 465 FCFA** de subvention. Les populations bénéficiaires s'élèvent respectivement à 23 022 et 236 401 personnes.

La construction de salles de classe, déterminants de l'amélioration du niveau d'accès a porté sur la réalisation de **98 projets, pour une subvention de un milliard quatre cent cinquante cinq millions cent soixante sept mille huit cent cinquante deux francs (1.455.167.852 FCFA).**

Tableau / Figure 72 : Répartition des MP de salle de classe par région

Regions	Nombre de projet	Nbre d'ouvrages	H	F	T	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION
Diourbel	1	2	112	128	240	15 408 251	14 710 340	697 911
Fatick	15	23	1 101	1 079	2 180	227 168 327	215 678 474	11 489 853
Kaolack	6	6	2 054	972	3 026	84 457 990	77 723 039	6 734 951
Kolda	7	18	498	333	831	108 698 326	103 262 594	5 435 732
Louga	45	78	9 647	10 677	20 324	782 076 312	743 103 156	38 973 156
Matam	1	2	51	49	100	12 569 610	11 939 610	630 000
Ziguinchor	23	45	13 869	13 993	27 862	303 951 045	288 750 639	15 200 406
TOTAL	98	174	27 332	27 231	54 563	1 534 329 861	1 455 167 852	79 162 009

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Sur les huit régions couvertes par le PFDS, sept ont bénéficié des actions de construction de salles de classe. Dakar est la seule région à n'avoir pas enregistré de réalisations. La région de Louga est la mieux servie avec 45 projets, suivi de Ziguinchor 23, de Kaolack et Kolda avec respectivement 7 et 6 projets. Tandis que les poches de pauvreté dans les régions de Matam et Diourbel enregistrent, chacune un projet. Les montants des subventions allouées à chacune des régions sont fonction du nombre de projets (voire tableau 74). La répartition du nombre de bénéficiaires entre hommes et femmes est assez équilibrée (27.232 garçons et 27.231 filles).

La répartition par collectivités fait ressortir trente deux (32) communautés rurales et 6 communes (voire ANNEXE 4).

4.1.4 Analyse de l'impact sur l'évolution du niveau d'accès

L'analyse du nombre de communautés rurales, montre que 20 sur les 52 bénéficiaires ne sont pas concernées par les actions d'amélioration du niveau d'accès à l'école. Ces résultats cadrent avec la situation de référence déterminée par l'étude de ciblage. En effet, sur les 52 communautés rurales couvertes 15 d'entre elles disposaient d'une proportion de population ayant accès à l'eau supérieure à 75%. Ce qui représente pour les collectivités concernées un IE de 100, traduisant un accès satisfaisant.

Le tableau 75 met en évidence une amélioration très nette du niveau d'accès des communautés rurales couvertes.

Tableau / Figure 73 : Répartition des 52 CR par niveau de satisfaction de l'accès à l'éducation (Avant et avec AFDS)

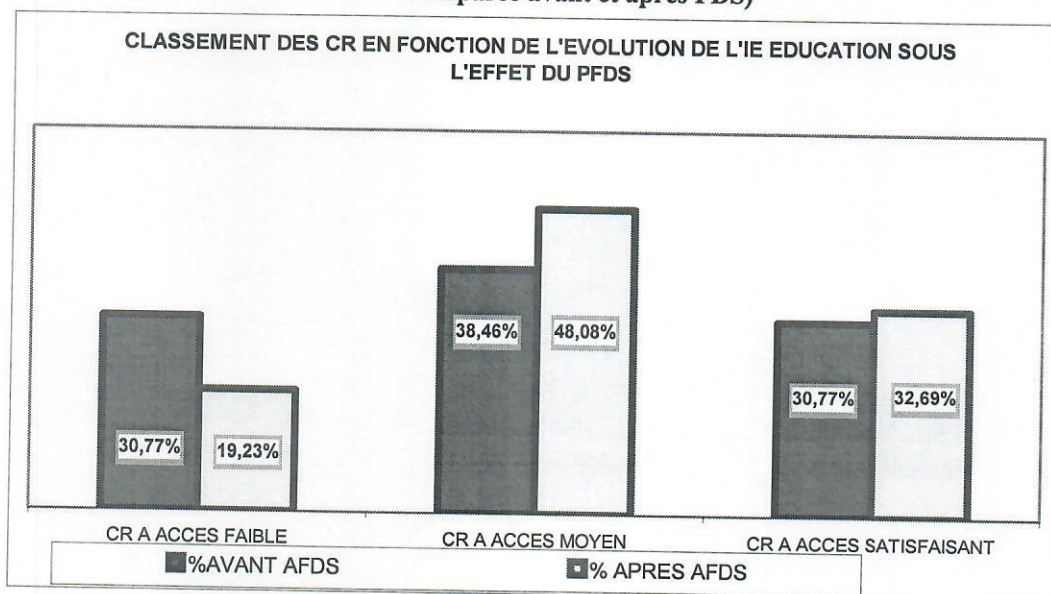
NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE AVANT AFDS	%AVANT AFDS	NOMBRE APRES AFDS	% APRES AFDS
CR A ACCES FAIBLE	16	30,77%	10	19,23%
CR A ACCES MOYEN	20	38,46%	25	48,08%
CR A ACCES SATISFAISANT	16	30,77%	17	32,69%
TOTAL	52	100,00%	52	100,00%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS et de l'étude de ciblage (extrait)

Cette amélioration est effective dans la réduction de plus de 1/3 du nombre de collectivités locale à accès faible. Par contre, l'évolution des communautés rurales à accès moyen est insignifiante, une seule communauté rurale a déclassé. Somme toute, ce résultat traduit que dans le cadre des investissements d'accès à l'éducation, l'action du projet a ciblé en priorité les populations les plus démunies, c'est à dire celles des CR à accès faible.

Par ailleurs, les actions sur l'Education ont permis à une population de 54.563 individus (des enfants pour l'essentiel) d'avoir accès à une école.

Tableau / Figure 74 : Répartition du nombre de CR par niveau de satisfaction IE Education (situation comparée avant et après FDS)



Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS et de l'étude de ciblage (extrait)

4.1.5 Amélioration de l'accès à la santé

Les réalisations du PFDS dans le domaine de la santé sont concentrées dans la construction et l'équipement de poste de santé, de maternités, mais surtout de cases de santé. Le reste des actions dans le domaine de la santé a porté sur l'équipement de relais de santé (2 projets), d'un bloc sanitaire au sein d'une école. Sur la compétence Santé, Hygiène et action sociale, on note en plus de ces réalisations, 5 projets de promotion de la femmes (portant sur la construction et l'équipement de foyer des femmes) et un projet de couverture de maisons pour des familles en Casamance.

Tableau / Figure 75 : Répartition des infrastructures par type

TYPES DE PROJETS	NOMBRE DE PROJET	NBRE D'OUVRAGES	H	F	T	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTIO N
POSTES DE SANTE	14	14	67 154	41 451	108 605	181 467 023	172 548 496	8 918 527
MATERNITES	5	5	24 110	10 422	34 532	58 676 530	55 739 253	2 937 277
CASES DE SANTE	147	147	65 851	33 954	99 805	2 047 880 676	1 940 692 289	107 188 387
TOTAL	166	166	157 115	85 827	242 942	2 288 024 229	2 168 980 038	119 044 191

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Les réalisations du PFDS portant sur les infrastructures de santé s'élève à 166 projets correspondant à une subvention de plus de deux milliards (2.168.980.038FCFA).

Les cases de santés ont été privilégiées. Elles représentent les 9/10 des projets (147/166) et de la subvention mobilisée (1.940.692.289FCFA/2.168.980.038FCFA).

Ce tableau sur le type de réalisations dans le domaine de la santé est induit par l'option de répartir les ressources de manière à couvrir le maximum de villages possibles, dans le but de rapprocher au mieux les infrastructures des communautés.

La case de santé, compte tenu de son coût, permet de répondre parfaitement à cette préoccupation. Quand bien même son fonctionnement, dans de nombreux cas, ne serait pas très performant, du fait notamment d'une carence de personnel qualifié, la case de santé fait partie de la pyramide des infrastructures sanitaires du Sénégal. Elle permet un tant soit peu de soins au niveau local, mais surtout, elle constitue un lien fort entre les communautés les plus éloignées et les services de santé en général. En effet, l'existence d'une case de santé dans une localité favorise des visites régulières d'un ICP (Infirmier Chef de Poste), la disponibilité d'un minimum de stock de médicaments essentiels dans la localité, mais également et surtout la formation d'un personnel local à des techniques de soins primaires et de précaution à prendre dans des cas d'urgence ou de différentes situations d'épidémie. La case de santé constitue donc une véritable structure sanitaire dans son contexte et ne peut être ignorée dans le décompte de l'amélioration de l'accès des populations à une infrastructure de santé.

Les infrastructures de santé ont été réalisées dans l'ensemble des régions avec une répartition assez hétérogène. En effet, le déficit d'infrastructures de santé se pose sur toute l'étendue du territoire national.

En effet, la situation initiale établie par l'étude de ciblage révèle que c'est dans le domaine de la santé que les collectivités couvertes enregistraient le plus faible taux d'accès. Seules trois (3) communautés rurales sur les 52 disposaient d'un IE équivalent à un accès satisfaisant aux services de santé. Les actions dans le domaine de la santé ont amélioré le niveau de couverture sanitaire pour une population de 242 942 personnes sur l'ensemble des 43 CR concernées. Il s'agit là d'un résultat excellent.

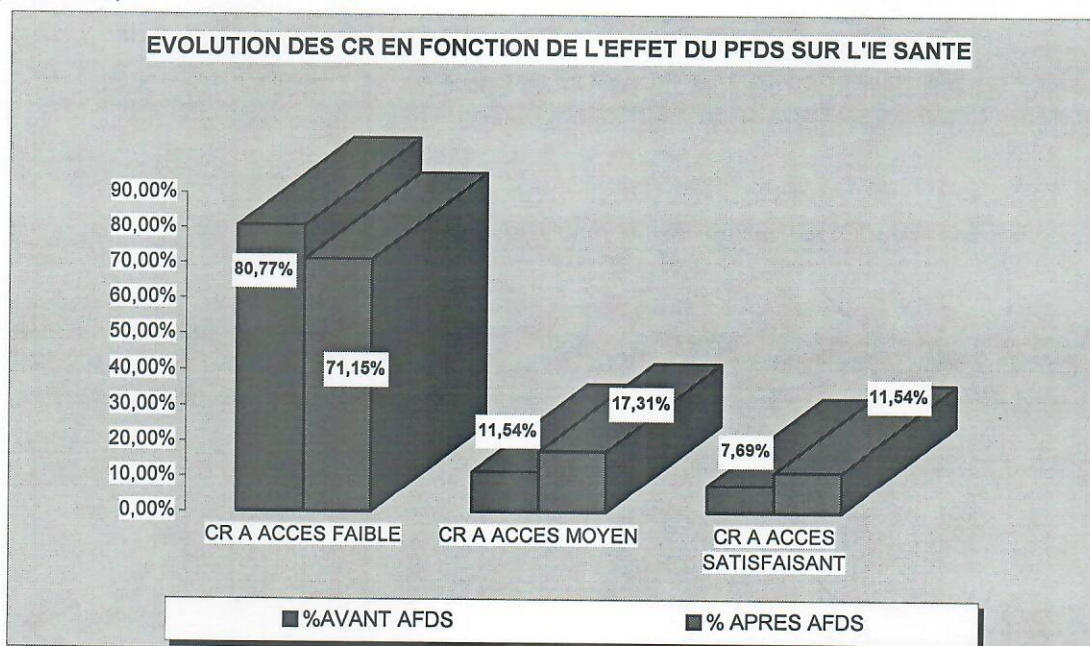
Cette situation est d'ailleurs très explicitée au niveau du tableau 80 et bien illustrée par le Tableau /figure 81 . On observe une progression positive et nette dans les trois classes à la suite de l'intervention du projet.

Tableau / Figure 78 : Répartition des 52 CR par niveau de satisfaction de l'accès aux services de santé (avant et après FDS)

NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE AVANT AFDS	%AVANT AFDS	NOMBRE APRES AFDS	% APRES AFDS
CR A ACCES FAIBLE	42	80,77%	37	71,15%
CR A ACCES MOYEN	6	11,54%	9	17,31%
CR A ACCES SATISFAISANT	4	7,69%	6	11,54%
TOTAL	52	100,00%	52	100,00%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS et de l'étude de ciblage (extrait)

Tableau / Figure 79 : Répartition dunombre des CR par niveau de satisfaction de l'IE Santé (situation avant et après PFDS)



Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS et de l'étude de ciblage (extrait)

Les conclusions retenues à l'analyse du tableau 81 sont encore plus plausibles si on classe les communautés rurales sur un pas de 5% d'amélioration de la proportion de la population ayant accès aux services de santé par CR. Le tableau 81 met en évidence que pratiquement 70% des CR ont bénéficié d'au moins 5% d'amélioration.

Tableau / Figure 80: Classement des CR en fonction de l'évolution de l'accès aux services de santé par pas de 5%

CLASSES	NOMBRE	TAUX
ENTRE 0 ET 5%	13	30,23%
ENTRE 5 ET 10%	13	30,23%
ENTRE 10 ET 20%	11	25,58%
ENTRE 20 ET 30%	2	4,65%
ENTRE 30 ET 40%		
ENTRE 40 ET 50%	3	6,98%
PLUS DE 50%	1	2,33%
TOTAL	43	100,00%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

4.1.7 Amélioration de l'accès à un point de commerce

Le type de projets portant sur le lieu de commerce est le plus varié. On note 33 types de points de commerce différents (cf. ANNEXE 6), les principaux types figurent dans le tableau 83 ci-dessous, le reste étant regroupés dans la rubrique autres. Par ailleurs, parmi les domaines portant sur les services sociaux de base, c'est dans du commerce qu'on note à la fois des projets SP et MP.

Tableau / Figure 81: Répartition des MP / SP de commerce par type

TYPES	NOMBRE DE PROJETS	NBRE D'OUVRAGES	H	F	T	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION
Marchés	18	18	42 640	23 735	66 375	299 420 444	284 331 808	15 088 636
Banque de céréale	4	4	228	260	488	19 140 135	17 633 591	1 506 544
Boutique communautaire	25	25	1 556	2 526	4 082	95 207 488	85 686 737	9 520 751
Boutique villageoise	23	23	145	510	655	78 287 296	70 285 565	8 001 731
Centrale d'achat pour femmes	5	5	5	319	324	22 640 104	20 376 094	2 264 010
Autres	47	47	1 290	2 325	3 615	171 879 345	154 052 098	17 827 247
TOTAL	122	122	45 864	29 675	75 539	686 574 812	632 365 893	54 208 919

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Les réalisations dans le cadre des points de commerce s'élèvent à 122 projets, pour une subvention globale de 632.365.893FCFA. Des quatre secteurs portant sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, le commerce constitue celui dans lequel, le PFDS a consacré le taux de subvention le plus faible.

Cela est essentiellement dû au fait que la plus grande partie des projets soutenus porte sur des réalisations de type SP dont le coût moyen de réalisation est de loin en deçà de celui des MP. En effet, seul les 18 marchés concernent les MP contre 103 Sous-Projets.

Tableau / Figure 82 : Répartition par région des projets d'accès à un lieu de commerce

REGIONS	NOMBRE DE PROJETS	NBRE D'OUVRAGES	H	F	T	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION
DAKAR	5	5	25 002	3 503	28 505	77 635 425	73 753 655	3 881 770
DIOURBEL	6	6	533	649	1 182	27 879 155	25 799 961	2 079 194
FATICK	13	13	2 308	3 190	5 498	120 107 657	112 468 907	7 638 750
KAOLACK	23	23	865	1 301	2 166	75 139 640	67 553 427	7 586 213
KOLDA	16	16	2 160	2 824	4 984	69 750 929	64 810 120	4 940 809
LOUGA	50	50	1 014	2 948	3 962	242 117 156	218 683 930	23 433 226
MATAM	2	2	14	5	19	8 998 825	8 098 825	900 000
ZIGUINCHOR	7	7	13 968	15 255	29 223	64 946 025	61 197 068	3 748 957
TOTAL	122	122	45 864	29 675	75 539	686 574 812	632 365 893	54 208 919

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Le tableau 84 montre beaucoup de disparités dans la répartition par région des projets. En effet, c'est dans la région de Louga que la grande partie des projets est réalisée (50 projets). Les 72 autres projets sont répartis, de façon inégale entre les 7 autres régions. On observe également un paradoxe entre les subventions allouées et le nombre de projets, notamment si on compare Kaolack (23 projets pour une subvention de 67.553.427FCFA) et Fatick (13 projets pour 112.468.907). Cela s'explique par le fait que Fatick bénéficie de quatre des 18 marchés, qui ont coûté entre 16 et 20 millions chacun, alors que les réalisations sur Kaolack ne comptent qu'un seul marché. Ainsi, donc les éléments de coût et la nature des projets déterminent le niveau de subvention par région.

4.1.8 Analyse de l'impact sur l'évolution du niveau d'accès

Seules 32 communautés rurales ont été couvertes par les réalisations de points de commerce. Par rapport à la situation de référence établie par l'étude de ciblage, ce résultat semble très positif. En effet, en 2000, l'étude de ciblage avait déterminé 23 communautés rurales à accès faible à un lieu de commerce et 19 à accès moyen. Ce qui fait un total de 41 communautés rurales qui n'avaient pas satisfait leur accès à un lieu de commerce. Un raisonnement mathématique conduit à en déduire que près de 80% des communautés rurales antérieurement à accès non satisfaisant ont bénéficié d'investissements dans le domaine du commerce. Cependant, à l'examen du tableau 38, on s'aperçoit que, par rapport à la situation de référence, le nombre de communautés rurales à accès satisfaisant n'a pas augmenté. Alors que celui des communautés rurales à accès faible ne s'est réduit que d'une unité.

Tableau / Figure 83 : Répartition des 52 CR selon le niveau d'accès à un lieu de commerce (avant et après FDS)

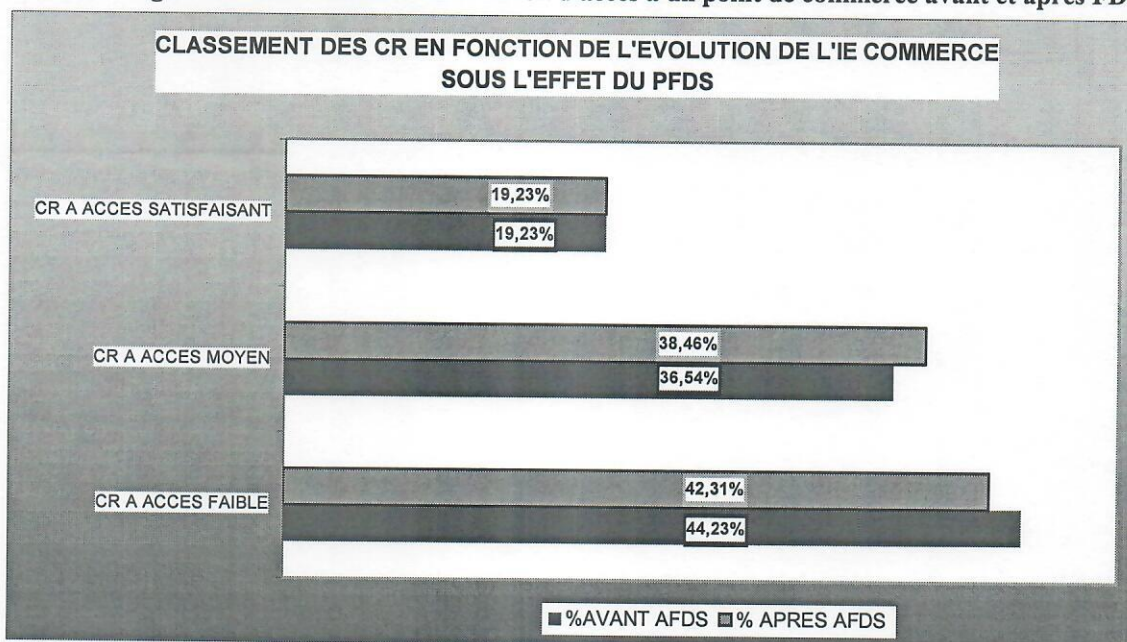
NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE AVANT AFDS	%AVANT AFDS	NOMBRE APRES AFDS	% APRES AFDS
CR A ACCES FAIBLE	23	44,23%	22	42,31%
CR A ACCES MOYEN	19	36,54%	20	38,46%
CR A ACCES SATISFAISANT	10	19,23%	10	19,23%
TOTAL	52	100,00%	52	100,00%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS et de l'étude de ciblage (extrait)

Cette situation est assez explicite des insuffisances dans le ciblage des communautés rurales ayant bénéficié des réalisations de point de commerce. En effet, un examen de la répartition des réalisations par communauté rurale (ANNEXE 6) montre que les communautés rurales de Yenne et Sangalkam, dans la région de Dakar, Nioro Alassane Tall, dans Kaolack et Keur Saloum DIANE dans la région de Fatick ont

bénéficié de réalisations importantes dans le domaine du commerce, alors qu'elles avaient atteint un niveau d'accès satisfaisant.

Tableau / Figure 84 : illustration de la situation d'accès à un point de commerce avant et après FDS



Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS et de l'étude de ciblage (extrait)

Par ailleurs, mise à part, les communautés rurales de Santhiaba, région de Ziguinchor (35,53% d'évolution), Darou Marnane, région de Louga (16,08% d'évolution) et Maka yop, région de Kaolack (9,78%), les communautés rurales à accès satisfaisant sont les seules à avoir enregistré les meilleures taux d'évolution de la proportion de population ayant accès à un lieu de commerce. En effet, le tableau 87 montre que si on classe les communautés rurales ayant bénéficié des réalisations de lieu de commerce, sur un pas de 5% d'évolution de la proportion de population ayant accès à un lieu de commerce, près 4/5 (78,13%) d'entre elles se situent au premier pas, c'est à dire entre 0 et 5%.

Tableau / Figure 85 : classement des collectivités en fonction de l'évolution de l'accès à un point de commerce sur un pas de 5%

CLASSES	NOMBRE	TAUX
ENTRE 0 ET 5%	25	78,13%
ENTRE 5 ET 10%	3	9,38%
ENTRE 10 ET 20%	2	6,25%
ENTRE 20 ET 30%		
ENTRE 30 ET 40%	1	3,13%
ENTRE 40 ET 50%		
PLUS DE 50%	1	3,13%
TOTAL	32	100,02%

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Ces déséquilibres font que les réalisations de lieu de commerce n'ont pas suffisamment impacté, malgré une population relativement importante de 75.539 bénéficiaires.

4.1.9 Impact global du PFDS sur l'accès aux services sociaux de base

4.1.10 Illustration quantitative

Les réalisations du PFDS par domaine, sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, sont de deux natures. D'une part, on note des infrastructures de premier plan, il s'agit respectivement de la création de : (i) salles de classe, dans le domaine de l'éducation ; (ii) de cases et postes de santé ainsi que de maternités dans le domaine de la santé ; (iii) de puits, forages et adductions d'eau accompagnée de borne-fontaines dans le domaine de l'accès à l'eau potable ; (iv) et de halls de marché, différentes formes de boutiques et magasins dans le domaine du commerce. D'autre part, le PFDS a réalisé des infrastructures dites de second plan mais améliorant sensiblement la qualité des différents services. Dans l'analyse à la fois global et sectoriel de l'impact, en terme d'amélioration de l'accès, seul le premier type d'infrastructure est pris en compte, car celui-ci crée le service, alors que le second, même s'il en améliore la qualité, agit sur un service déjà existant.

Le tableau 88 ci-après met en évidence, le nombre de projets et le financement du FDS consacré aux secteurs portant sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. On s'aperçoit que 45,48% du nombre de projets équivalents à 56,69% de la subvention totale du FDS ont été consacrés à la réalisation d'infrastructures communautaires dans les domaines de l'accès à : (i) l'eau (12,37% du nombre total de projets, équivalent à 13,39% de subvention) ; (ii) l'éducation (8,36%, équivalent à 14,78% de subvention) ; (iii) la santé (14,16%, soit 22,03% de subvention) ; et (iv) un lieu de commerce (10,41%, équivalent à 6,42% de subvention).

Tableau / Figure 86 : Réalisation de l'afds sur les axes sur DSRP

DOMAINES	NOMBRE DE PROJET	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION	COUT MOYEN/PROJET	TAUX NOMBRE	TAUX SUBVENTION
ACCES EAU	145	1 401 169 670	1 318 188 611	82 981 059	9 663 239	12,37%	13,39%
ACCES EDUCATION	98	1 534 329 861	1 455 167 852	79 162 009	15 656 427	8,36%	14,78%
ACCES SANTE	166	2 288 024 229	2 168 980 038	119 044 191	13 783 278	14,16%	22,03%
LIEU DE COMMERCE	122	686 574 812	632 365 893	54 208 919	5 627 662	10,41%	6,42%
TOTAL AXE DSRP	531	5 910 098 572	5 574 702 394	335 396 178	11 130 129	45,48%	56,69%
TOTAL REALISATION AFDS	1 172	10 503 768 489	9 844 330 665	659 437 824	8 962 260		

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Le fond a donc consacré la plus grande partie de ses ressources à quatre des cinq secteurs stratégiques de l'accès aux services sociaux de base. Parmi ces quatre secteurs, celui de la santé enregistre le plus grand nombre de réalisations et un volume de subvention largement plus important que celui alloué à chacun des autres. Il faut également noter que les projets sur l'éducation, malgré un plus faible nombre de réalisations (8,36%), enregistrent le second taux de subvention le plus élevé (14,78%), après celui de la santé. Les éléments sur les coûts moyens d'un projet par domaine, permettent de mieux appréhender le niveau des subventions par secteur.

Les projets dans le domaine de l'éducation coûtent en moyenne 15 656 427FCFA. Il comporte ainsi le coût moyen le plus élevé, suivi de celui de la santé (case de santé, poste de santé ou maternité) avec 13 783 278FCFA. Tandis que le lieu de commerce est la réalisation qui enregistre le coût moyen par projet le plus faible 5 628 662FCFA, derrière celui d'une infrastructure d'accès à l'eau (9 663 239FCFA). Cependant, ces chiffres cachent des particularités dans la réalisation de chaque type d'infrastructure. En effet, mis à part le lieu de commerce, les infrastructures dans les autres domaines apparaissent excessivement chers comparativement aux pratiques courantes, dans le cadre des projets, en général.

Ceci s'explique, d'une part, par le fait que les projets dans le domaine de l'éducation et de la santé sont souvent composés de plusieurs infrastructures (exemple : plusieurs salles de classe pour l'école, adduction d'eau et bornes fontaine, etc.). D'autre part, leur réalisation est, dans la quasi totalité des cas, accompagnée d'actions connexes comptabilisées dans le coût. Il s'agit notamment des équipements dans le cadre des salles de classe et des infrastructures de santé, et des abreuvoirs et autres aménagements dans le cadre des puits. Alors que, du fait de leur caractère hétérogène, les réalisations dans le domaine du commerce comportent un différentiel de coût très élevé d'une infrastructure à l'autre. Un hall de marché est largement plus coûteux qu'une boutique.

Globalement les réalisations du PFDS ont eu des effets significatifs sur l'évolution de l'Indice Synthétique de Pauvreté (ISP) des communautés rurales. Le tableau 41 présente une situation comparée de la répartition du nombre des collectivités bénéficiaires par niveau d'accès en fonction de l'évolution de l'ISP, sous l'effet du PFDS.

On constate une réduction du nombre de communautés rurales à accès faible (passant de 43 à 39), alors que celui des CR situées aux niveaux accès moyen et satisfaisant a augmenté, passant respectivement de 5 à 7 et de 4 à 6. Ces éléments sont très explicites sur l'importance de l'apport du PFDS sur la réduction du niveau de pauvreté des populations des communautés rurales bénéficiaires. Cependant, le tableau 41 est muet sur des évolutions sectorielles conséquentes enregistrées par des collectivités locales. En effet, la lecture du tableau de présentation de l'impact du PFDS sur la réduction du niveau de pauvreté des communautés rurales (voire ANNEXE 2), permet d'observer que bon nombre d'entre elles ont sensiblement amélioré leur Indice Élémentaire (IE) dans certains domaines sans pour autant induire une augmentation de leur ISP.

C'est le cas par exemple des communautés rurales de : Bassoul dont l'ISP est resté statique à 300, car l'augmentation de la portion de la population ayant accès aux services de santé de 42,60%, n'a pas eu d'effet réel sur le niveau de pauvreté, du fait qu'elle se situait déjà à 82,80% ; Santhiaba Manjacque, qui demeure dans la classe des communautés rurales pauvres, avec un ISP bloqué à 150, malgré une amélioration de plus de 35,53% du taux de population ayant accès à un lieu de commerce. Il s'agit dans ces cas d'une surcharge d'infrastructures dans un secteur déjà bien pourvu, à l'échelle communautaire. Par contre, dans d'autres cas, on observe des communautés rurales ayant bénéficié de réalisations dans plusieurs domaines, sans effet significatif sur les différent IE correspondant.

Dans ces deux cas, quand bien même les réalisations seraient significatives, elles ont eu un effet réducteur sur l'impact du PFDS, en terme d'amélioration de l'ISP. Cette situation traduit un choix des projets insuffisamment fondé sur les déséquilibres dans la répartition des infrastructures entre les différents domaines, au sein d'une même collectivité locale. Alors que de ce point de vue, l'étude de ciblage réalisée en 2000 par la DPS, constitue un cadre de référence pour mieux orienter les réalisations vers les secteurs déficitaires. Il est évident qu'on peut attribuer, les manquements constatés aux effets collatéraux de l'approche par la demande, qui veut que les populations choisissent elles-mêmes leurs actions. Cependant, les approches participatives comportent une dimension partage entre communautés bénéficiaires et intervenants externes, dans un souci de donner à leur choix un fondement technique et une pertinence à différents niveaux, sans pour autant tronquer les principes de la participation.

En outre, l'examen de l'ANNEXE 2 (tableau de présentation de l'impact du PFDS sur la réduction du niveau de pauvreté des communautés rurales), permet de s'apercevoir que 4 des 6 communautés rurales ayant déclassé de niveau sous l'effet du PFDS sont toutes localisées dans la région de Ziguinchor. En effet dans cette région, quatre collectivités locales ont amélioré leur ISP de 100 points. Il s'agit, d'une part, de Nyassia (qui est passé de 150 à 250), Tenghory (de 200 à 300), ces deux collectivités passent ainsi de la classe accès faible à celle accès moyen ; d'autre part, de Oukoutt (de 250 à 350) et de Adéane (de 300 à 400), qui passent d'une situation d'accès moyen à celle d'un accès satisfaisant.

A première vue, cette particularité de la région de Ziguinchor peut paraître caractéristique d'un choix pertinent des populations et de leur appui/conseil, mais également, elle semble traduire, par ailleurs, une option résolue de concentrer les ressources dans les domaines les moyens pourvus. Mais à l'analyse, on s'aperçoit que cette option n'est pas appliquée avec suffisamment de mesure. De sorte que les communautés rurales de Oukoutt et de Adéane quand bien même elles auraient atteint un ISP équivalant à un niveau satisfaisant d'accès aux services sociaux de base, restent déficitaires sur un service, alors qu'une meilleure répartition des ressources concentrées sur un service aurait permis de satisfaire en même temps l'autre. En effet, à Adéane, la proportion de population ayant accès à l'eau a été améliorée de 58,15% alors qu'elle se situait déjà à 49, 2% à égalité avec celle ayant accès à la santé. Une répartition égale des ressources mobilisées dans ce cas là, entre la santé et l'eau aurait permis d'enregistrer pour chacun de ces deux domaines un IE de 100 et d'atteindre ainsi, un niveau satisfaisant d'accès pour les deux services, avec un ISP de 500 au lieu de 400. Dans le cas d'Oukoutt, on note que la grande partie des réalisations a été effectuée dans l'éducation, alors que la proportion de la population ayant accès à l'école était déjà de 100%. Pendant ce temps, le service du commerce qui n'est accessible que pour 28,80% de la population n'a été amélioré que de 4,32%.

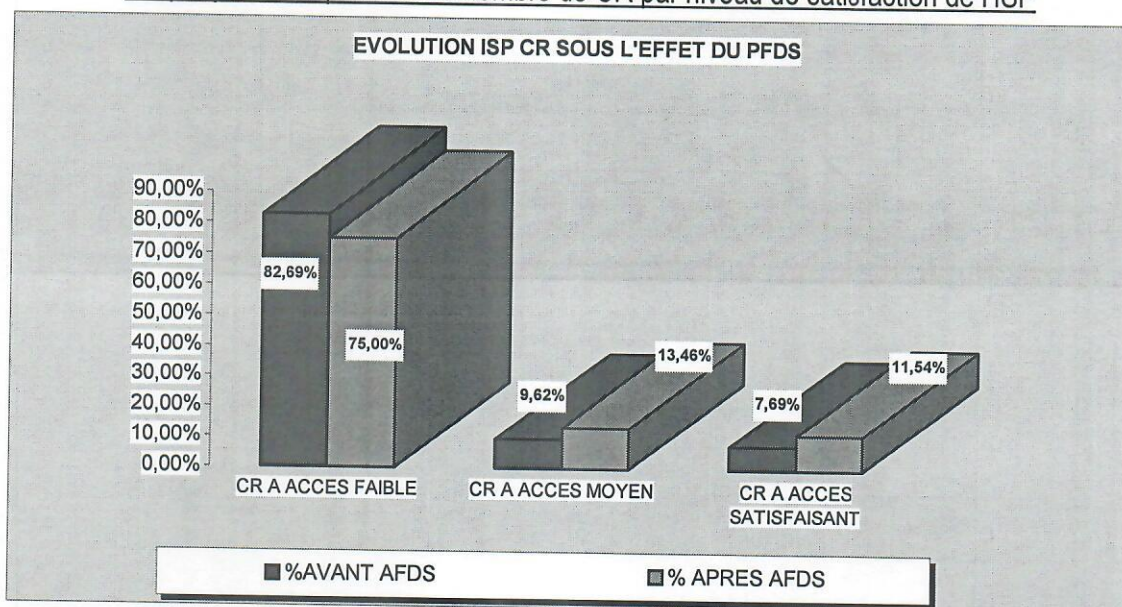
Enfin, il convient de relever les cas des communautés rurales de la région de Dakar. Sangalkam a bénéficié respectivement d'une amélioration de 72,83% de la proportion de la population ayant accès aux services de santé, alors qu'elle se situait à 86,30% et de 55,21% celle ayant accès aux services de commerce alors qu'elle se situait à 97,00%. Tandis que Yenne enregistre une augmentation de 13,13% de la partie de sa population ayant accès à la santé, alors qu'elle était déjà de 93,50% et de 11,89% celle ayant accès aux services de commerce avec antécédemment un taux de 96,30%.

Au regard de ce qui précède, il convient de constater qu'il y a eu surcharge d'infrastructures dans quelques communautés rurales, d'une part et dans certains secteurs, d'autre part. Cette situation traduit soit un déficit de référence aux orientations retenues par l'étude de ciblage, soit un choix des populations insuffisamment fondé sur les besoins réels ou orientés par des éléments externes, non explicités ici, tels que la présence d'un autre intervenant (ONG, Projet, etc.).

Dans tous les cas, il apparaît que les critères retenus par l'étude de ciblage n'ont pas été systématisés comme cadre référentiel devant guider le dispositif de mise en œuvre du PFDS ayant accompagné les populations dans leurs choix. Au résultat, le bilan déjà positif du Fond reste fortement amoindri par cette irrationalité dans la répartition des ressources entre les communautés rurales et entre les différents secteurs. Alors qu'avec les mêmes moyens, l'impact des réalisations aurait pu se situer, du point de vue de la satisfaction de l'accès des populations aux services sociaux de base, à un niveau sensiblement plus élevé.

Malgré ces insuffisances dans la répartition des réalisations par collectivité locale et par secteur, on retiendra de l'analyse des résultats des actions du PFDS, un impact significatif sur l'amélioration du niveau d'accès des communautés aux services sociaux. En effet, le PFDS a permis à près d'un demi million (443.751) de personnes d'améliorer leur accès aux services de l'eau potable, de l'éducation, de la santé et d'un lieu de commerce, 212.703 parmi ces personnes ont totalement satisfait leur accès à l'ensemble de ces services (ce qui représente 24,39% de la population totale des 52 communautés rurales couvertes). Cet impact sur l'évolution des communautés rurales est très nette (voir tableau précédent et l'illustration par le graphique ci-dessous).

Graphique 7 : Répartition du nombre de CR par niveau de satisfaction de l'ISP

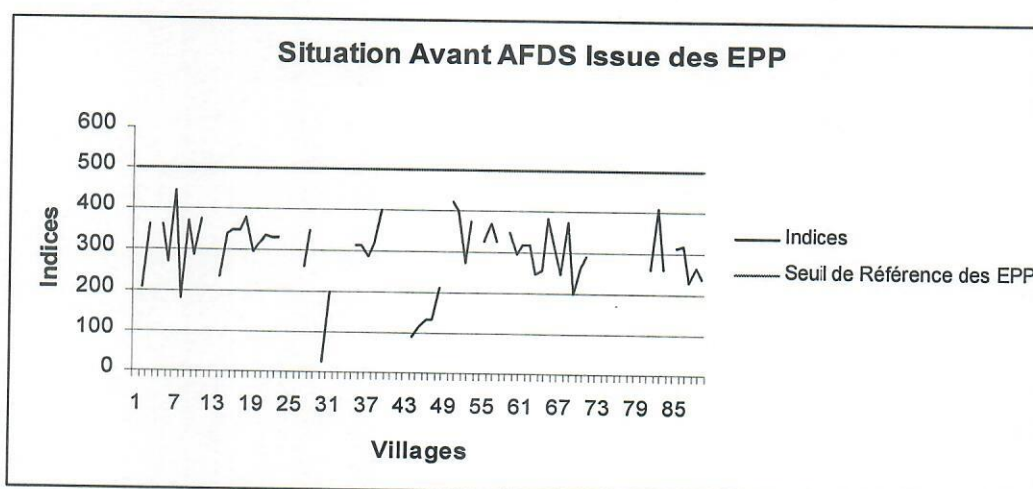


Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS et de l'étude de ciblage (extrait)

4.1.11 Illustration par l'analyse de l'indice de pauvreté

L'évaluation de la situation de référence a concerné un nombre total de 807 villages et 9 secteurs d'analyse que sont l'éducation, la santé, l'assainissement, l'environnement, l'économie, les marchés, les SFD, la population (démographie) et la communication. A ces secteurs, l'étude de référence a attribué un poids maximum de 1.000 basé sur l'ensemble des indicateurs retenus alors. Le seuil de pauvreté relatif à ce poids est donc fixé à 500 soit 0.5 du poids maximum attribué (Voir « Mission sur le calcul d'un indice synthétique de pauvreté et l'appui à la mise en place d'une base de données, S. Ndiaye, A. Barry, M. Mbaye ; janvier 2004 »).

Selon les indicateurs et les secteurs retenus, tous les villages étudiés se sont avérés en dessous du seuil de pauvreté (500) comme l'atteste le graphique¹¹ ci-dessous qui montre une dispersion importante de ces villages par rapport au trend que matérialise la ligne du seuil. Cette dispersion s'explique par le fait que les villages étaient pauvres mais à des degrés divers. Le graphique confirme, également, le choix de l'AFDS de prendre ces villages comme cible de son action de lutte contre la pauvreté.



¹¹ Le graphique est issu du tableau référence « Situation des villages par rapport au seuil 1 et 2 » à l'annexe 2

Pour la présente étude d'impact, l'analyse ne concerne que les 100 villages échantillonnés et choisis parmi les villages cibles de l'action de l'AFDS.

Compte tenu (i) de la nature des MP et SP mis en œuvre par l'AFDS durant la période concernée par l'évaluation d'impact et de la durée relativement courte de la fonctionnalité des réalisations (maximum 10 mois) ; (ii) de la taille de l'échantillon vis-à-vis du nombre total de villages ciblés par l'AFDS ; (iii) des indicateurs renseignés par l'étude d'évaluation d'impact et ceux qui ne l'ont pas été pour des raisons de disponibilité et autres ; nous avons retenu quatre (4) secteurs prioritaires d'analyse compte tenu de leur caractère stratégique et sensible avec chacun un certain nombre d'indicateurs reflétant au maximum l'action de l'AFDS vis-à-vis desdits secteurs.

Les secteurs retenus sont l'éducation, la santé, l'eau/assainissement et le secteur des SFD. Pour chaque secteur, il a été attribué un poids maximum en fonction des indicateurs retenus comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau / Figure 87 : indicateurs pondérés / poids attribués

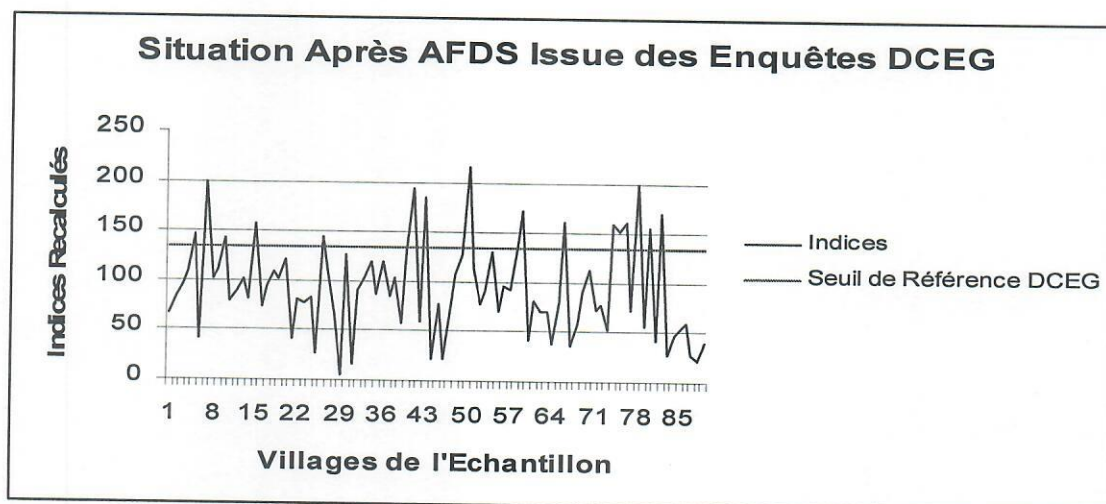
Secteurs retenus	Nombre d'Indicateurs Retenus	Poids maximum Attribués
Santé	13	77,5
Education	7	46
Eau/assainissement	6	110
Syst. Fin. Déc. (SFD)	2	35
Ensemble	28	268,5

Les secteurs non retenus sont les marchés, la population (démographie), l'économie et la communication. Il faut rappeler que lesdits secteurs non retenus ne sont jamais apparus comme prioritaires à l'issue des EPP et EPB et que l'action de l'AFDS est peu visible à leur égard. En effet, il s'agit plus de mesure de changement de comportement et de transformation sociale qui seraient réalisées sur une période de dix (10) mois.

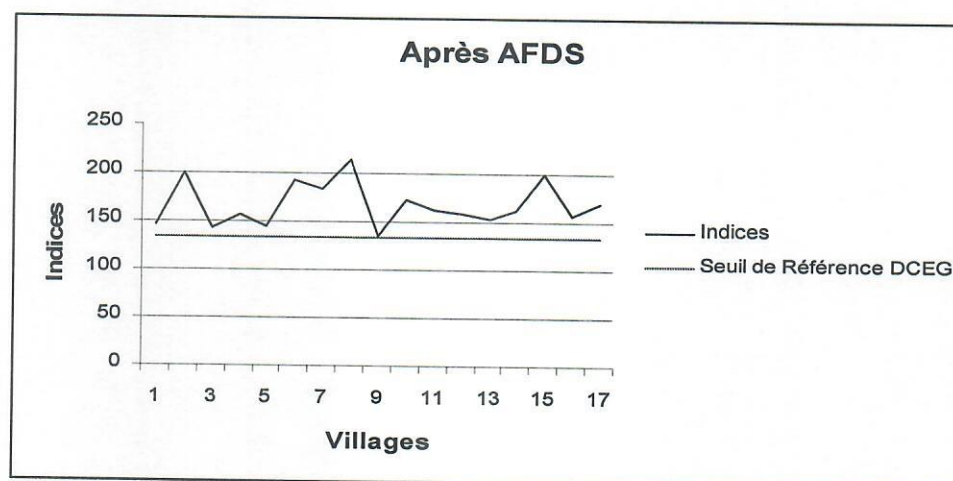
L'attribution des poids est faite selon la même logique et la même démarche adoptée lors de l'étude de la situation de référence « Mission sur le calcul d'un indice synthétique de pauvreté et l'appui à la mise en place d'une base de données, S. Ndiaye, A. Barry, M. Mbaye ; janvier 2004 ». Les mêmes poids sectoriels ont été attribués pour tous les indicateurs retenus pour constituer le nouveau poids maximum des secteurs retenus.

Le poids maximum total étant fixé à **268.5**, le nouveau seuil de pauvreté est alors de **134** soit 0.5 du poids maximum. Sur cette base, les indices de pauvreté pour les 100 villages échantillons choisis pour l'étude «Evaluation d'impact de l'AFDS» ont été recalculés et se présentent comme l'indique le tableau de l'**annexe**

L'analyse de la nouvelle situation issue des considérations ci-dessus explicitées, montre que l'intervention de l'AFDS a permis à un certain nombre de villages de passer au dessus du trend que matérialise le nouveau seuil de pauvreté de 134 comme l'atteste le graphique ci-dessous.



Le graphique ci-dessus indique qu'environ 17% des villages de l'échantillon sont sortis de la situation de pauvreté absolue grâce l'intervention et à l'appui de l'AFDS. Ces villages se retrouvent nettement au dessus du trend que matérialise le seuil de pauvreté de 134 comme l'atteste le graphique ci-dessous.



En conclusion on peut dire que l'intervention de l'AFDS a globalement eu des effets positifs dans la lutte contre la pauvreté en général et que ces effets ont contribué à tirer le trend des indices de pauvreté pour le rapprocher du seuil de pauvreté global.

4.1.12 Impact du PFDS sur l'environnement

Environnement et gestion des ressources naturelles : 24 projets pour 13.474.493FCFA, il s'agit essentiellement de latrines.

Le besoin d'intégrer, de manière harmonieuse, dans leur environnement, les activités mises en œuvre dans le cadre des différents micros projets procède du souci du PFDS de contribuer à un développement plus durable au Sénégal. Car, de manière directe ou indirecte, ces activités œuvrent à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles dont les évolutions sont étroitement corrélées au degré de pauvreté.

En effet l'acte de développement sensé réduire le niveau de pauvreté, par une amélioration de l'accès aux services sociaux de base et des ressources, induit très souvent à moyen ou long terme des effets destructeurs de l'environnement. Cette relation causale entre la pauvreté et l'environnement est faiblement perçue par les populations des communautés pauvres.

Alors que la considération insuffisante des contraintes environnementales conduit le plus souvent à une mauvaise appréciation des conditions critiques pouvant entraîner l'échec du MP. En effet autant il y'a un impact des micro projets sur l'environnement, autant l'environnement peu négativement impacté sur les micro projets.

C'est ainsi que pour les MP l'accent a été particulièrement mis sur les six catégories à impacts très relevés sur l'environnement que sont les ouvrages :

- hydrauliques (puits, forage, adduction d'eau, etc.),
- Assainissement (latrines, édicules publics, etc.),
- Constructions scolaires, constructions sanitaires,
- Construction de magasins de stockage de produits céréaliers et halles de marchés etc

Conscients de telles conséquences, le PFDS a entrepris sur la base des recommandations des études d'évaluation¹² les mesures suivantes:

- Une Campagne de sensibilisation, de communication et de formation sur l'environnement au profit des communautés bénéficiaires ;
- L'Intégration de la variable environnementale dans les EPB
- La prise en charge de l'environnement dans la formulation des DMP
- La prise en compte des aspects environnementaux par les Comités Techniques d'Evaluation Régionaux au cours des sessions d'évaluation des DMP
- Le financement de projets d'environnement et de Gestion des Ressources Naturelles

4.2 L'accès des groupes cibles aux opportunités économiques et financières

4.2.1 Consolidation et Développement des systèmes de Financement Décentralisé

Pour l'ensemble des sous projets, le niveau de participation des populations est variable selon le mode de conduite et la cohésion sociale au sein des communautés concernées. Dans le cas de l'embouche, elle a été plus significative lorsque l'embouche a été conduite de manière individuelle.

L'impact de l'appui de l'AFDS aux SFD a été apprécié avec les indicateurs comme le niveau d'adhésion, la production moyenne mensuelle de crédits c'est à dire le nombre moyen et le montant moyen des crédits décaissés par mois, l'encours d'épargne. L'évolution de ces indicateurs pourrait traduire de façon pertinente le niveau d'accessibilité des communautés et groupes vulnérables aux services de micro finance. Pour les adhésions et l'encours d'épargne, l'évolution à analyser porte sur la période allant de la date d'ouverture, au niveau du SFD, des premiers comptes d'OCB partenaires de l'AFDS (date de référence) à la date de réalisation de l'étude. Pour le nombre et le montant des crédits décaissés,

¹² Des évaluations ex ante et au cours de l'exécutif

4.2.1.1 Impact sur les produits et services offerts

L'intervention de l'AFDS a eu un impact sur les produits offerts à la clientèle. L'impact porte sur les crédits et s'est traduit par un enrichissement de la gamme et sur les conditions d'accès.

- **Au niveau de DJOMEC.** Cet impact s'est traduit par l'introduction d'un nouveau type de crédit et ceci pour le financement exclusif d'AGR. Ce type de crédit dénommé « crédit AFDS » a été conçu spécialement pour satisfaire les besoins de financement des personnes les plus vulnérables - hommes et femmes n'ayant pas la possibilité, le plus souvent, de remplir les conditions d'accès aux crédits habituellement proposés par ce SFD. Disposant de ressources suffisantes et gratuites de l'AFDS à travers les comptes ouverts par les OCB, ce SFD a défini des caractéristiques rendant le produit « crédit AFDS » très attractif.

Le « crédit AFDS » est octroyé sans critère d'ancienneté, sans délai d'attente, sans apport, au taux d'intérêt de 1% par mois linéaire, sur une durée de 10 (dix) mois, un mode de remboursement adapté et un plafond de crédit fixé à 50 000 FCFA. Entre le 05/04/2004 et le 30/06/2005, le SFD a octroyé 2 588 crédits à des femmes et 505 crédits à des jeunes.

- **Au niveau de MECAPP.** L'apport est passé de 33% (avant AFDS) à 20% actuellement, l'ancienneté est passée de 4 mois à 2 mois, le plafond de crédit est passé de 1 000 000 à 10 000 000 FCFA.

Pour les membres ressortissants de villages ciblés par l'AFDS, l'accès à des crédits de petits montants (inférieurs à 50 000 FCFA) peut se faire dès l'adhésion sans délai d'attente. De plus, des entrepreneurs exécutant des marchés (la réalisation de Micro-Projets) de l'AFDS peuvent bénéficier de crédits pouvant aller jusqu'à 10 000 000 FCFA. Le remboursement de ces crédits se fait par prélèvement sur les paiements effectués par l'AFDS et virés dans les comptes domiciliés dans le SFD.

- **Au niveau de MEC FADEC « Ndiambour ».** L'impact a porté sur le relèvement du plafond pour tous les types de crédit et l'allongement de la durée du crédit d'investissement. Pour le « crédit élevage » et le « crédit commerce » le plafond est passé respectivement de 350 000 (avant AFDS) à 500 000 FCFA actuellement et de 500 000 à 1 000 000 FCFA. Pour le « crédit d'investissement », le plafond est passé de 1 000 000 (avant AFDS) à 2 500 000 FCFA et la durée de 12 mois à 24 mois.

Durant l'exercice en cours, 10 entrepreneurs ont déjà bénéficié de 72 022 960 FCFA et 7 maîtres-d'œuvre en charge de la réalisation de Micro-Projets financés par l'AFDS ont bénéficié de 4 080 000 FCFA. Le total de ces crédits octroyés à des entrepreneurs représente 14% de la production totale de crédits pour les dix premiers mois du présent exercice.

- **Au niveau de MEC Kébémér.** Le plafond du « crédit individuel » est passé de 300 000 (avant AFDS) à 1 200 000 FCFA actuellement et la durée maximum de ce crédit est passée de 12 mois à 18 mois. Pour le « crédit groupement », le plafond est passé de 1 000 000 à 1 200 000 FCFA.

4.2.1.2 Impact sur les performances des SFD sur l'épargne et le crédit

Les principales performances portent sur le nombre de membres, l'épargne et le crédit.

4.2.1.2.1 Evolution du nombre de bénéficiaires

Le nombre de membres. Le tableau ci-dessous indique une progression du nombre de membres en moyenne de 25%.

Tableau / Figure 88 : Evolution du nombre de membres des SFD avec le FDS

Nom du SFD	Nombre de membres à atteindre dans le cadre du plan d'affaires	Nombre de membres actuels	Taux de croissance
MECAPP	1 887	2 607	38%
FADEC DJAMBOUR	1 111	2 223	100%
MEC KEBEMER	962	703	-27%
MEC TAKKU LIGUEY SANGALKAM	1 377	1 461	6%
MEC AYIP KA	484	773	60%
RECEC/RUFISQUE	252	1 222	385%
MECARUL	4 569	4 292	-6%
MEC BOUSTANE DIAW	1 385	1 321	-5%
MEC KOLDA	1 627	1 691	4%
MEC FOUNDIOUNGNE	418	969	132%
ASACASE	678	1 125	66%
TOTAUX	14 750	18 387	25%

De manière globale, nous avons une évolution positive de la croissance des membres des SFD avec le partenariat avec l'AFDS. Mais, les taux de croissance les plus faibles qui ont tardivement capté les ressources des OCB financés par l'AFDS (moins d'un an) : il s'agit de MECARUL, MEC Takku Ligguey de Sangalkam, MEC kébémer et GEC And Jef RECEC/Rufisque. Cependant, malgré ces faibles taux de réalisations, tous les quatre (4) ont bénéficié sans équivoque du partenariat avec l'AFDS qui a contribué pour beaucoup à l'accroissement très significatif de leurs membres.

Par contre, au niveau de DJOMEC, le nombre d'adhérents actuel est de **18 879** alors qu'au moment de la signature de l'accord en décembre 2003, il était de **1 887** membres soit une augmentation de **900 %**.

Quelques témoignages

A DJOMEC,

« le renforcement institutionnel permis par l'AFDS a amélioré l'image, a accru notre notoriété et a renforcé la confiance des populations sur l'institution et des autres partenaires institutionnels ».

A MECAPP,

« notre notoriété s'est fortement améliorée par le fait d'être partenaire de l'AFDS et dans toutes ses zones d'intervention nous avons enregistré plus d'adhésions qu'avant ».

A MEC DEGGO Keur Ayip KA,

« les formations réalisées par l'AFDS au profit des OCB a éveillé les populations. Dans les zones où ces formations sont réalisées, la sensibilisation que nous effectuons est facilitée et a plus de retombées positives ».

A MEC FADEC,

« avec l'AFDS, la crédibilité de notre mutuelle a augmenté, l'image de la mutuelle s'est améliorée avec les aménagements permis par la subvention reçue, ce qui s'est traduit par une augmentation des adhésions ».

4.2.1.2.2 Evolution de l'épargne

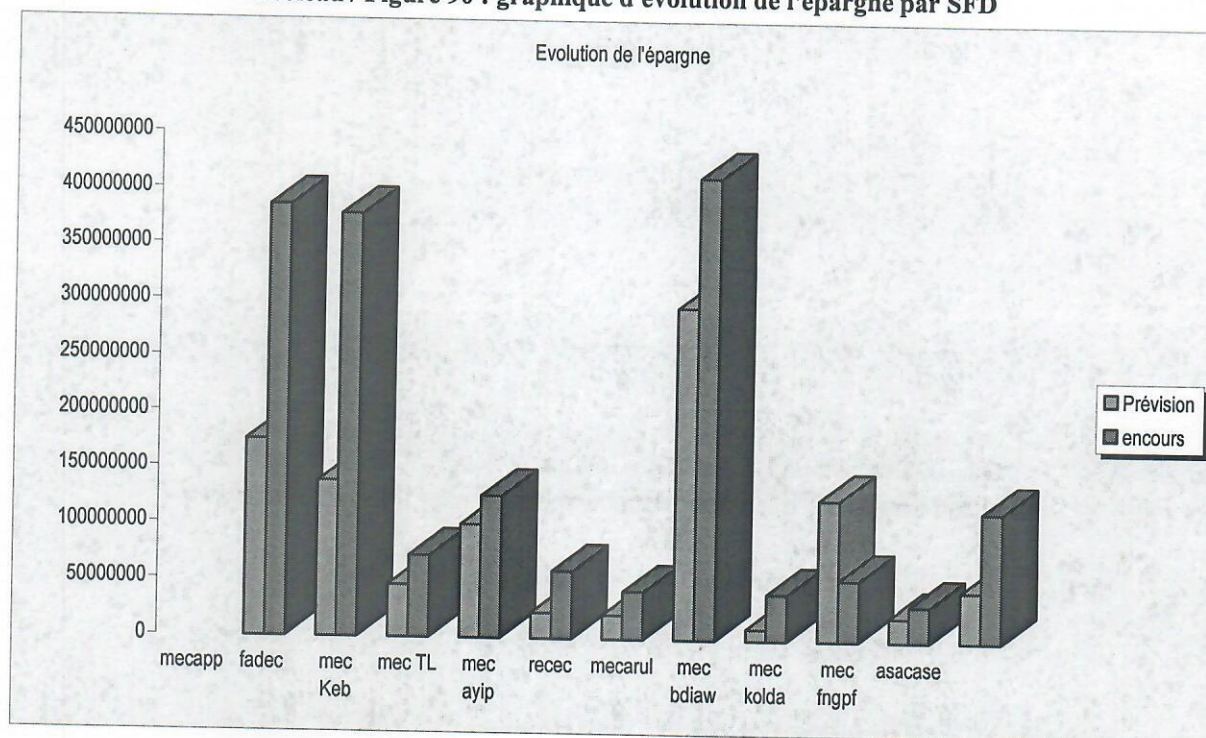
L'impact de l'intervention de l'AFDS sera apprécié à partir de l'évolution de l'épargne globale de chaque SFD et le pourcentage de l'épargne des OCB dans cette épargne globale. De façon beaucoup plus précise, l'impact de l'intervention de l'AFDS peut être quantifié au niveau de chaque SFD à travers le pourcentage de l'épargne des OCB dans l'épargne globale comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau / Figure 89 Evolution de l'épargne des OCB dans l'épargne globale

Nom du SFD	Prévision d'épargne dans le cadre du plan d'affaires	Encours d'épargne actuels	Taux de croissance
Mecapp	174 956 219	385 539 652	120%
Fadec djambour	137 898 358	377 581 683	174%
Mec kebemer	46 368 593	72 322 245	56%
Mec takku liguey sangalkam	100 355 455	125 830 000	25%
Mec ayip ka	22 555 120	59 460 025	164%
Recec/rufisque	21 115 914	42 250 161	100%
Mecarul	296 217 267	412 746 292	39%
Mec boustane diaw	10 237 085	41 045 895	301%
Mec kolda	125 149 528	54 086 984	-57%
Mec foundiougne	21 115 914	31 584 084	50%
Asacase	44 835 458	115 323 804	157%
TOTAUX	1 000 804 911	1 717 770 825	72%

Le pourcentage de l'épargne des OCB dans l'épargne globale au niveau des SFD est en moyenne 72% par rapport aux prévisions. L'importance de cette épargne des OCB s'explique par le délai de séjour des subventions virées par l'AFDS dans les comptes pouvant aller jusqu'à 6 (six) mois, mais aussi par la reconstitution par les OCB des subventions reçues dans le cadre du financement d'AGR. Seule la mutuelle des femmes de Kolda a réalisé un taux de croissance négatif avec un encours d'épargne de 54 086 984 FCFA vu la surestimation de ses capacités de collecte d'épargne à l'égard des OCB.

Tableau / Figure 90 : graphique d'évolution de l'épargne par SFD



Au niveau de DJOMEK, en fin 2003 le volume de crédit était de **162 904 108 FCFA**, actuellement il a atteint **1 691 089 011 FCFA**. Avec une augmentation de 938 %, la mutuelle a pu faire face aux sollicitations des membres et étendre son expansion dans le département de Linguère.

4.2.1.2.3 Evolution du crédit

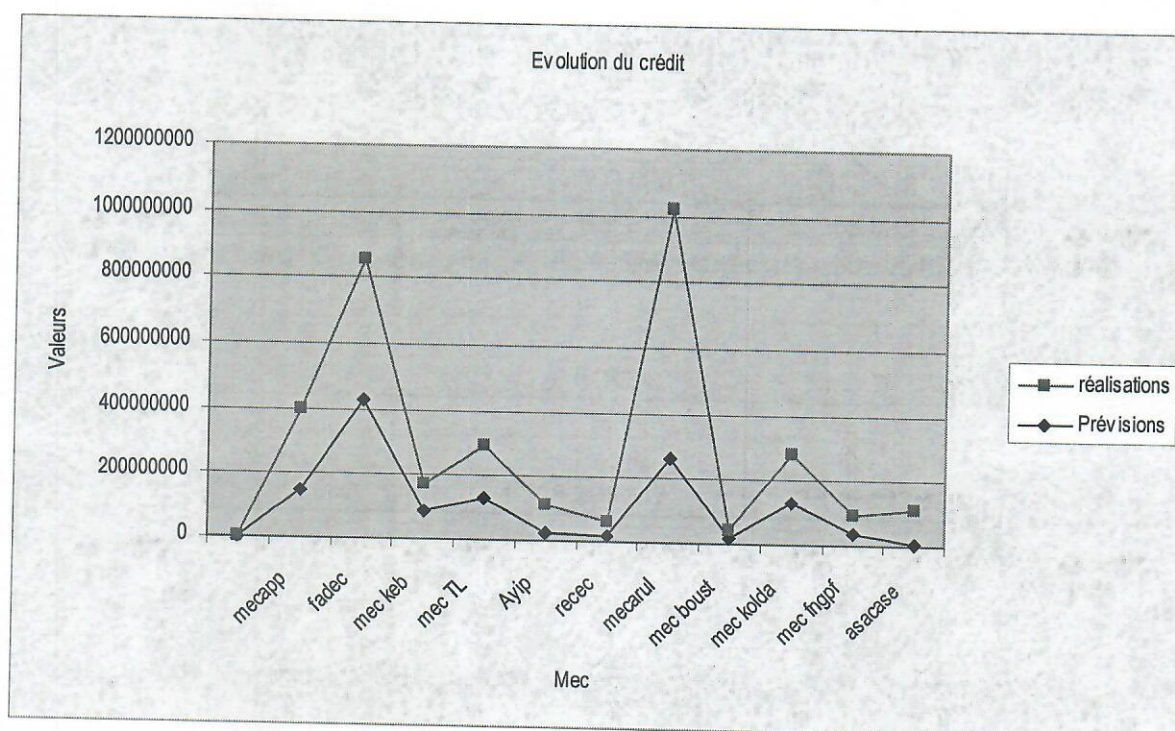
L'activité crédit de tous les SFD a connu un dynamisme réel depuis l'intervention de l'AFDS. Comme on l'a constaté avec les adhésions et l'épargne, ce dynamisme est plus noté dans les SFD dont le partenariat avec l'AFDS est plus ancien. Cette situation s'expliquerait entre autres par une meilleure adaptation des crédits aux besoins et capacités des emprunteurs comme déjà expliqué plus haut.

En terme de nombre de crédits et donc de bénéficiaires, la moyenne mensuelle connaît une évolution très significative depuis l'intervention de l'AFDS.

Tableau / Figure 91 : Evolution de la production de crédit par an

Nom du SFD	Volume de crédits prévus dans le cadre du plan d'affaires	Volume de prêts accordés	Taux de croissance
Mecapp	147 161 099	249 558 297	70%
Fadec djambour	426 392 000	433 325 769	2%
Mec kebemer	83 742 213	90 082 210	8%
Mec takku liguey sangalkam	131 500 000	162 818 161	24%
Mec ayip ka	22 100 613	85 925 500	289%
Recec/rufisque	18 947 260	39 705 670	110%
Mecarul	263 075 000	759 565 974	189%
Mec boustane diaw	21 200 000	22 640 000	7%
Mec kolda	128 818 342	150 200 748	17%
Mec foundiougne	36 262 543	52 526 955	45%
Asacase	9 152 147	99 774 185	990%
TOTAUX	1 288 351 217	2 146 123 469	67%

Le volume de crédit a réellement augmenté avec un taux qui varie de **7% à 990%**. Cette tendance positive traduit le dynamisme des SFD à faciliter l'accès au crédit aux communautés pauvres. En plus, la mise en place de nouveaux produits, l'ouverture des comptes par les OCB et la création des guichets de proximité ont permis de mieux rapprocher les communautés des SFD.



Cette tendance est déjà confirmée par DJOMEC qui a vu sa production de crédit augmenté de **556%** permettant aux femmes d'avoir accès à ses services et de consolider son portefeuille et mettant en place de nouveaux produits.

4.2.1.2.4 Impact sur l'accessibilité et la portée

L'accessibilité aux produits et services des SFD s'est bien améliorée depuis l'intervention de l'AFDS comme l'atteste l'évolution très positive du nombre d'adhérents, de l'épargne et du crédit. Au plan géographique, l'intervention de l'AFDS a permis la construction de guichets décentralisés rapprochant ainsi les points de services des populations cibles. De 10 (dix) points de service avant AFDS, ce nombre est passé à **24 dont 17 ont été financés par l'AFDS**. Les mutuelles : MEC FADEC, MECARUL, MECAPP et GEC And Jef ont ouvert chacun 2 (deux) nouveaux guichets dans des localités différentes ; DJOMEK en a ouvert 5 nouveaux dans 4 (quatre) localités différentes ; la MEC Kébémér a ouvert un guichet dans un village en plus de son siège..

Avec ces guichets décentralisés, la distance n'est plus un obstacle. Le cas le plus illustratif est celui de la MECAPP qui, en ouvrant un guichet à Sakal, évite à ses membres résidant dans la zone un déplacement de 120 km. En ouvrant un autre guichet à Gandé, les membres habitant cette zone n'ont plus besoin de faire 54 km de route. Ces guichets ont permis aux membres de pouvoir mieux utiliser les produits et services des SFD ; en outre, ils ne vont plus supporter des coûts de transport.

4.2.2 Impact sur la création de richesse

L'impact du PFDS sur l'axe « Création de richesses » est mesuré sur la base des indicateurs suivants :

- (i) la cohérence entre ses interventions portant sur les activités génératrices de revenus et les orientations retenues par le DSRP ;
- (ii) la proportion de ses ressources financières affectées aux actions de création de richesses, au regard du bilan dressé par le rapport d'avancement 2004 du DSRP ;
- (iii) le montant de la subvention par individu ;
- (iv) le taux du nombre de bénéficiaires par rapport à la population globale des CR concernées ;

Les orientations du DSRP pour la création de richesses dans le monde rural sont axées autour du développement agricole et rural. L'agriculture est ainsi considérée comme le pilier principal de l'axe création de richesses. Les critères ci-dessus permettent d'apprécier les apports de Kaffrine et par conséquent de mesurer leur incidence qualitative sur l'axe 1 de la situation de référence.

Tableau / Figure 92 : répartition des réalisations par domaine économique

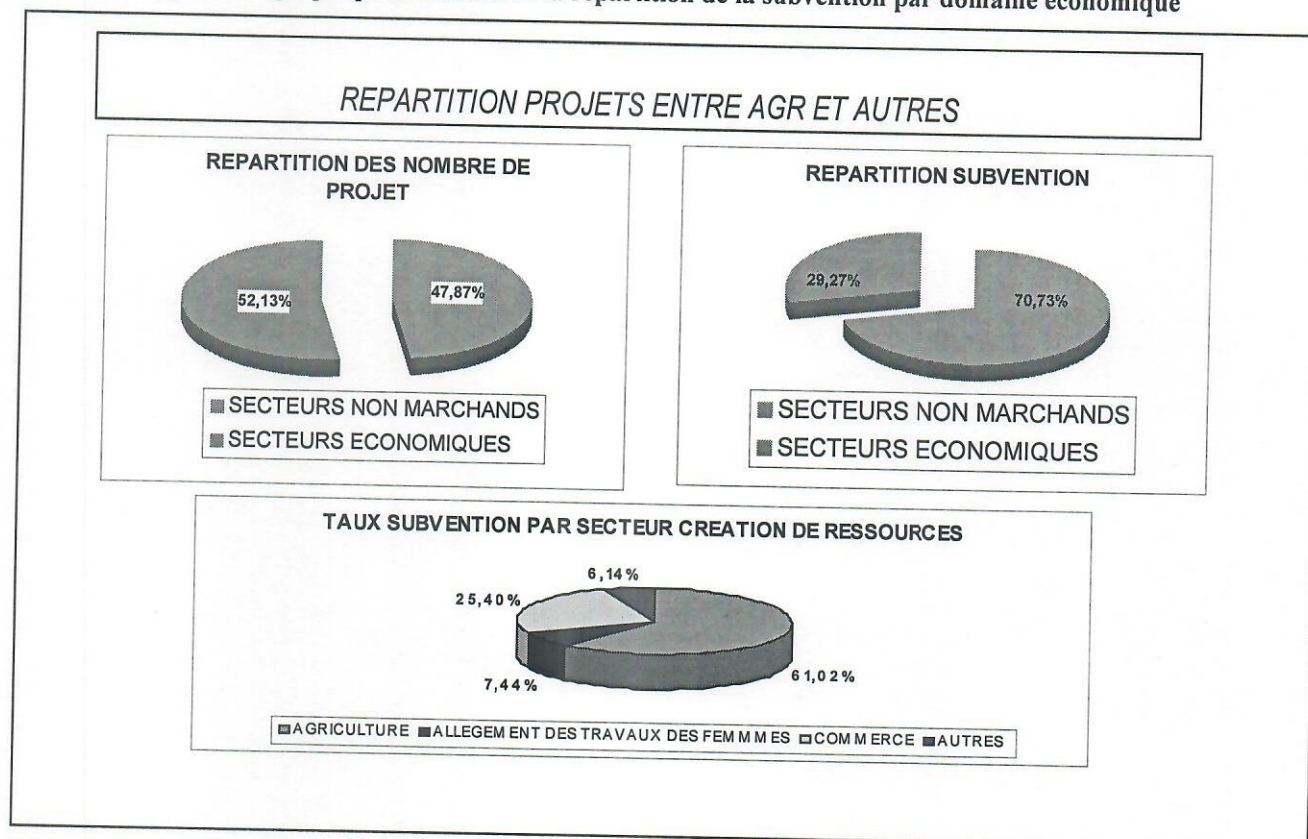
DOMAINES	NOMBRE DE PROJET	NBRE D'OUVRAGES	H	F	T	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION
AGRICULTURE	365	365	12 390	18 136	30 526	1 921 579 897	1 758 411 321	163 168 576
ALLEGEMENT DES TRAVAUX DES FEMMES	64	64	187	2 386	2 573	239 307 913	214 419 259	24 888 654
ARTISANAT	6	6	56	77	133	21 085 998	18 929 843	2 156 155
COMMUNICATION	5	5	8 792	10 269	19 061	59 038 230	55 765 782	3 272 448
CONSERVATION DE FRUITS ET LEGUMES	1	1	1 157	1 289	2 446	13 500 596	12 825 566	675 030
DIVERS	2	2	31	39	70	8 185 930	7 367 337	818 593
MICROINDUSTRIE	1	1	-	40	40	2 922 300	2 630 070	292 230
PECHE	5	5	10 490	2 562	13 052	37 362 835	34 684 480	2 678 355
COMMERCE	154	154	46 225	31 256	77 481	796 895 975	731 801 390	65 094 585
SERVICES	5	5	35	79	114	18 748 769	16 873 892	1 874 877
TOURISME	1	1	2 740	2 096	4 836	20 779 767	19 729 767	1 050 000
TRANSPORT	2	2	21	105	126	8 963 982	8 067 584	896 398
TOTAL	611	611	82 124	68 334	150 458	3 148 372 192	2 881 506 291	266 865 901

Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Le Tableau 94 indique 365 projets sur 611 sont consacrés à l'agriculture pour une subvention de 1.758.411.321FCFA, soit 59,74% du nombre total de projets et 61,02% de la subvention.

Une analyse comparée de la répartition des ressources mobilisées, d'une part par l'Etat et, d'autre part, par le PFDS, dans le cadre de la mise en œuvre des actions de réduction de la pauvreté permet de déterminer la cohérence des démarches et de l'orientation des financements. Le graphique 95 ci-après présente la répartition de la subvention du PFDS dans le cadre de la réalisation des projets présentés par les communautés.

Tableau / Figure 93 : graphique illustratif de la répartition de la subvention par domaine économique



La part consacrée à l'agriculture représente plus des 3/5 (61,02%) de la subvention globale du PFDS allouée à la création des richesses. Le rapport d'avancement du DSRP au titre de l'année 2004, évalue la part des ressources internes de l'Etat consacrées à la création des richesses, dans le cadre des actions de réduction de la pauvreté, à un taux de 35,26%. Si on se fonde sur cette répartition des ressources de l'Etat quand bien les contextes diffèreraient à bien des égards, on note que le PFDS a inscrit son action dans la même ligne d'orientation que les réalisations macro-économiques de l'Etat, en allouant aux secteurs de création de richesses près d'un tiers (29,27%) de sa subvention consacrée à la réalisation des projets.

L'impact du PFDS dans la création de richesses peut être ainsi résumé :

- (i) ses interventions en matière de création de richesses sont en parfaite cohérence avec les orientations du DSRP : les réalisations sont axées sur le développement agricole et rural avec l'agriculture comme pilier principal ;
- (ii) la proportion, en valeur relative, de son financement consacrée à la création de richesses est située dans le même sillage que celle des ressources internes de l'Etat allouées au même chapitre dans le cadre de la SRP au titre de l'année 2004 ;
- (iii) la subvention par individu représente 19.152FCFA, et
- (iv) le rapport population bénéficiaires et population totale des CR est de 17,25%

Par rapport à la situation de référence, il convient de noter que le PFDS a consenti un apport financier conséquent au secteur économique rural avec un accent sur l'agriculture. Il s'y ajoute que le PFDS a impulsé une dynamique de relations entre communautés et institutions financières de proximité. Car l'ensemble des actions ici conduites, l'ont été dans le cadre d'un partenariat entre communautés et structures financières décentralisées (Mutuelles, GEC, et.), présageant ainsi des possibilités de refinancement.

4.2.3 Amélioration du capital social des communautés de base

La préoccupation de l'AFDS, eu égard la capacitation des populations locales, répond au souci de développer des synergies fécondes dans l'atteinte des objectifs de garantir la pérennité. Cette démarche est d'autant plus pertinente qu'elle aide à la durabilité des résultats en termes d'acquis et de bénéfices sociaux une fois l'intervention de l'AFDS bouclée. Les mesures de renforcement des capacités sont axées principalement sur des formations modulaires en passation de marché, organisation communautaire, marketing, gestion financière, comptabilité, gestion environnementale, technique de transformation et technique radiophonique.

4.2.3.1 Capacitation des populations et des organisations communautaires de base

Les Micro-Projets sont gérés de façon adéquate par les membres des CG, des CTMO, CAF, et OCB qui ont également bénéficié de formation comme l'illustre le tableau suivant

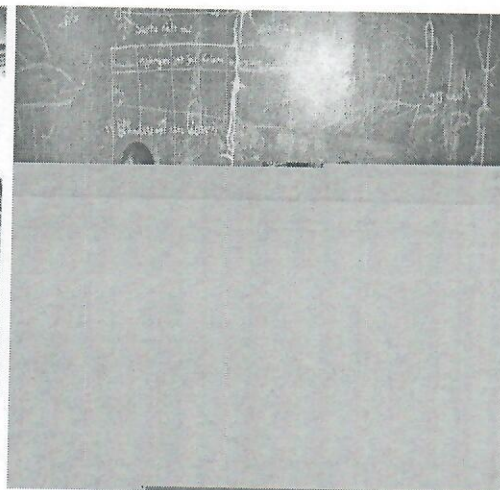
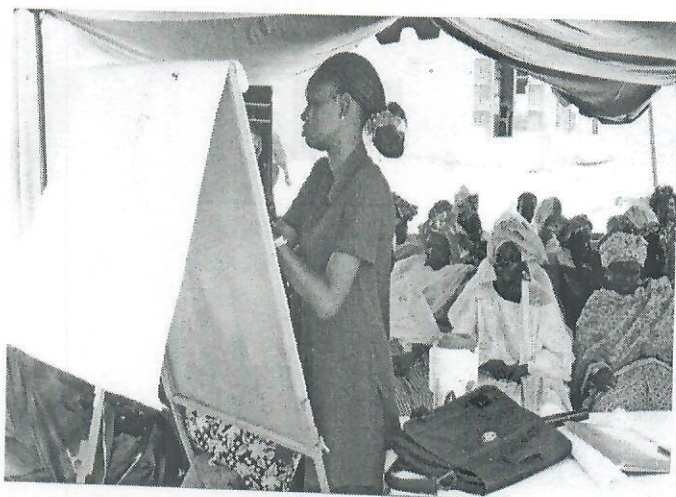
Tableau / Figure 94 : bénéficiaires de la formation par domaine

Désignation	Domaine de formation			Total
	Gestion	Management, négociation	Autres	
Oui	251	101	110	462
Non	10	1	2	13
Total	261	102	112	475

Source : Enquête DCED

Mais il est important de noter qu'un acquis est capitalisé en matière d'organisation et de gestion. Par exemple dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement, les populations locales enquêtées affirment avoir acquis des notions de base pratiques en matière d'entretien et de gestion des infrastructures créées (principalement des puits à margelles) ; des connaissances et techniques en matière, d'hygiène et de salubrité. Les formations sont dispensées à travers une synergie établie avec des services déconcentrés de l'Etat, notamment le Service d'Hygiène et le personnel qualifié des postes de santé. Cette collaboration inexistante ou mitigée par le passé, est devenue une réalité, ce qui a permis le développement de pratiques de prévention. Par exemple dans le cas du SIDA, les campagnes de sensibilisation ont enfin incité les femmes et les jeunes à mieux se prendre en charge et de réduire les résistances vis-à-vis de la prévention.

Les formations portant sur l'hygiène et la salubrité ont contribué à une réduction considérable des maladies liées à l'eau et à l'insalubrité (paludisme, diarrhées, vomissements, choléra, etc.). Les enquêtes effectuées auprès des structures de santé confirment par ailleurs cet état de fait.



■ Séances de formation

Les femmes enceintes qui ont été bien formées et sensibilisées sont dorénavant régulièrement suivies dès les premiers mois de grossesse jusqu'à l'accouchement avec une meilleure prise en charge des femmes et des enfants de 0 à 36 mois. Il y a une plus grande promptitude à fréquenter les cases de santé, due sans doute à la proximité de ces dernières de leur lieu d'habitation, mais surtout à la sensibilisation et aux formations reçues.

On note également que le projet a promu l'unité, la concertation et la cohésion sociale au sein des villages concernés et l'apprentissage d'une plus grande liberté d'expression. Toutes les couches de la population quel que soit leur position sociale, leur genre, leur âge et leur ethnie, sont impliquées dans la gestion des affaires sociales tant au niveau communautaire que familiale. Les handicapés, les orphelins et les personnes âgées sont représentés dans certains comités de gestion et sont formés au même titre que les autres membres.

4.2.3.2 Les activités Renforcement des capacités en sensibilisation- IEC/SIDA

Le thème VIH SIDA a été également transversal et a fait l'objet d'une sensibilisation dont les populations se sont appropriées, en fonction des couches sociales touchées, avec différents niveaux de succès.

Dans la stratégie de l'AFDS, l'IEC – SIDA a été intégrée dans les activités de chaque micro projet ou du sous projet financé, au lieu d'être comme une activité isolée. Chaque OCB bénéficiaire d'un MP ou SP s'est engagé dans la réalisation de cette activité.

Les sessions de formation et d'information ont été menées avec l'appui des responsables régionaux du Service de l'Éducation pour la Santé (EPS) du district et de l'Infirmier Chef de Poste (ICP) et des relais de santé identifiés dans chaque zone (5 relais santé dans chaque village). Les groupes vulnérables et les leaders d'opinion ont été fortement impliqués.

Sur les 1032 villages qui constituent les bénéficiaires de la phase test du projet, le nombre d'animateurs du thème IST-SIDA au sein des communautés est estimé à 5160 personnes dont 406 CASF et le reste des bénéficiaires est constitué de membres des CTMO, des CGSP, des CGMP et autres personnes ressources locales. Ces données s'établissent comme il suit :

Tableau / Figure 95 : repérage des animateurs IST / SIDA

Région	Nbre de villages	Nbre animateurs	Total bénéficiaires directs
Kaolack	184	5	920
Fatick	232	5	1160
Kolda	229	5	1145
Louga	321	5	1605
Dakar	66	5	330
Total	1032		5160

La démultiplication a été assurée par les relais et membres des CASF formés suivant un planning élaboré et suivi avec les animateurs des opérateurs. Les séances de sensibilisation dépassent les villages ciblés par l'AFDS et intègrent les localités polarisées.

Diverses actions de démonstration et de distribution de supports de communication ont pu être réalisées grâce à la disponibilité et l'utilisation de divers canaux de diffusion des messages de prévention et d'accompagnement de la prise en charge des personnes vivant avec le SIDA.

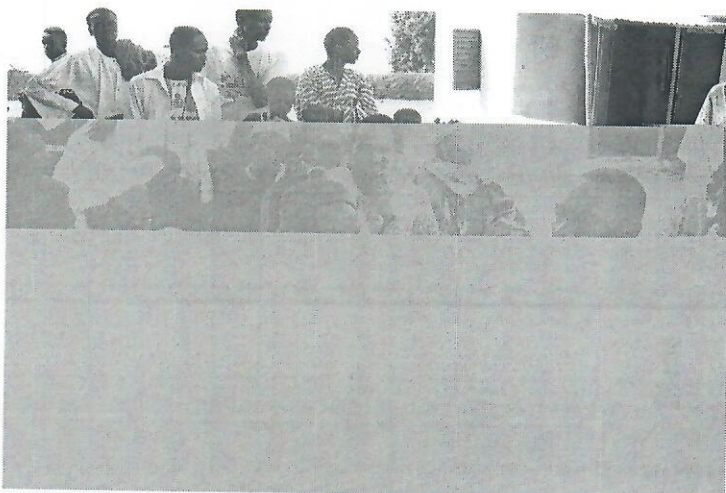
L'ensemble des villages et organes de gestion des sous projets et micro projets disposent de personnes ressources formées en techniques d'animation en session IEC SIDA (CASF et relais). Au niveau de certaines zones d'intervention, il a été noté l'existence d'animateurs de l'IST-SIDA antérieurs à l'intervention de l'AFDS.

Aujourd'hui, au moins le tiers des bénéficiaires directs des formations en sensibilisation à la lutte contre les Infections Sexuellement Transmises dont le SIDA (plus de 1500 relais en santé communautaires) sont opérationnels dans les communautés concernées.

Cette prédisposition permettra la mise en place de réseaux d'animateurs expérimentés en IEC-SIDA. Ces formations ont également bénéficié aux populations d'autres localités polarisées des séances d'animation et de sensibilisation et de formation

4.2.3.3 Consolidation et émergence des structures communautaires de base

Le Projet du Fond de Développement Social a eu cette particularité, très novatrice du reste, d'articuler et de reposer son intervention sur la diversité du mouvement associatif communautaire, sans le contraindre à des mutations profondes. Mais plutôt, en lui apportant des facteurs de renforcement fonctionnel et opérationnel, visant à rendre ses activités plus efficaces, plus visibles et mieux partagées.



Cadre de concertation CR Gainthe Pathé
MP



Concertation d'un comité de gestion d'un

Ces éléments de renforcement ont consisté, pour l'essentiel, à la création d'organes opérationnels et thématiques ayant à charge la mise en œuvre des projets, mais au-delà, le renforcement de la dynamique organisationnelle des OCB. Les thèmes retenus sont : La Gestion, L'Animation et la Sensibilisation et La Maîtrise d'Œuvre Technique.

Conformément à ces trois thèmes, le projet a suscité, au sein de chaque communauté bénéficiaire, le choix d'une OCB porteuse du projet et la création de trois comités :

- Le comité de gestion, dénommé Comité de Gestion du Micro-Projet ou du Sous-Projet (CGMP ou CGSP) ;
- Le Comité Technique de Mise en œuvre (CTMO) et
- Le Comité d'Animation, de Sensibilisation et de Formation (CASF).

Les trois instances créées au sein des OCB constituent les facteurs à la fois de responsabilisation des populations bénéficiaires à toutes les étapes de mise en œuvre et de gestion du projet, et d'appropriation des réalisations par les communautés. Par ailleurs, elles doivent garantir les conditions d'une exploitation participative et rentable des investissements, d'une redistribution équitable des bénéfices à l'ensemble des membres de la communauté et les conditions d'une pérennisation des réalisations.

4.2.3.4 Le Comité de Gestion des Micro Projets et le Comité de Gestion des Sous Projet

Comme son nom l'indique, il est prévu pour assurer la fonction d'organe de gestion du projet.

Au niveau de l'ensemble des communautés bénéficiaires, le comité de gestion a été mis en place. Ses membres ont été choisis par la communauté qui en a défini, avec l'appui des structures du projet (ARFDS et OADC ou OAMF), les règles de fonctionnement.

Le Comité de gestion, dans l'ensemble des projets, a fonctionné d'une manière relativement correcte. Il est très connu des membres de la communauté qui savent décrire avec précision son rôle et ses fonctions et déterminer sa composition.

La seule inquiétude relevée dans le fonctionnement de certains Micro-Projets pour lesquels, la durée de vie du CGMP était normalement circonscrite à la période de mise en œuvre du projet, est le non respect de cette disposition. Au fait, le CGMP continue à exister, alors que la responsabilité de la gestion est affectée à des structures officielles. C'est le cas dans les projets portant sur les infrastructures d'école, de santé et hydrauliques. En effet, pour ce type d'infrastructure, l'Etat prévoit, dans le cadre de la décentralisation, la mise en place de comités ou d'associations chargés d'en assurer la gestion de l'exploitation. Il s'agit des

APE (Association des Parents d'Elèves) dans le cas des écoles, des Comités de santé (dans le cadre des infrastructures de santé) et des ASUFOR (Association des Usagers des Forage) ou Comité de gestion de forage, dans le cadre des forages.

On observe donc une cohabitation entre deux structures ayant à charge la même fonction. Chacune reconnaît l'existence de l'autre, mais se réclame de la légitimité de la gestion de l'infrastructure. Dans certains cas, le CGMP est considéré comme un relais de la structure officielle au sein de la communauté de base.

Dans tous les cas, il y a là un risque réel de conflit de compétences qui peut à terme hypothéquer un exploitation judicieuse des infrastructures.

4.2.3.4.1 Comité Technique de Mise en Œuvre (le CTMO)

Il était prévu pour assurer une fonction de bras technique de la communauté. A cet effet, il devait bénéficier de formations adaptées, pour opérer le choix des prestataires, le suivi et le contrôle de la qualité de l'exécution des prestations. Au terme de la mise en œuvre du projet, le CTMO devait se transformer en comité d'entretien et de réparation des infrastructures et des équipements.

Il ressort de l'évaluation que dans la totalité des cas étudiés, le CTMO a été effectivement mis en place et bien structuré. Il a joué un rôle plus ou moins effectif de bras technique de la communauté, notamment dans la sélection des prestataires de service, de suivi et de contrôle de l'exécution des prestations. Dans toutes ses tâches, le travail du CTMO est connu et bien apprécié par la communauté.

Cependant, dans la plus part des cas, les communautés n'ont pas opéré la transformation des CTMO en instance de suivi et d'entretien des infrastructures.

Par ailleurs, en ce qui concerne les formations prévues et l'effectivité de la responsabilité du CTMO dans le processus de recrutement des prestataires, des insuffisances ont été notées. Même si celles-ci n'ont pas d'incidence notoire sur le bilan général qui reste satisfaisant, il est important de les signaler. En effet, des cas de non administration des formations prévues, notamment en passation des marchés, ont été observés dans la région de Kolda. Les membres des OCB concernées ont ainsi participé à la sélection des prestataires sans être outillés. D'autre part, dans les régions de Dakar et de Kolda, des communautés ont déploré une trop grande influence externe dans le choix des prestataires. Elles considèrent que leur point de vue n'a pas été déterminant.

La délicatesse de la question d'attribution des marchés est telle que les plaintes des populations sont à analyser sous deux angles qui nous paraissent importants. Tout d'abord, les formations techniques ne nous paraissent pas constituer une garantie suffisante pour que les communautés à la base puissent assurer, avec beaucoup de transparence et d'impartialité, l'adjudication de marchés sans verser dans un certain favoritisme local non fondé sur des critères de qualité des offres des différents concurrents. Ensuite, les structures chargées d'apporter un appui/conseil aux communautés, exercent quelques fois leur fonction avec beaucoup de maladresse. Dans ces cas, effectivement, leur attitude apparaît comme une substitution de la fonction d'appui/conseil à celle de responsabilité que seules les communautés doivent exercer, dans le respect stricte des procédures et principes du projet. Aucune explication ne peut se faire valoir dans ces cas-là, même pas la crainte de voir les procédures d'adjudication tronquées par les communautés. En effet, la fonction d'appui/conseil doit, de prime abord, maîtriser l'éventualité des problèmes de cette nature et procéder, par anticipation, à la mise en place de dispositions et de mécanismes, permettant à la fois une effectivité des fonctions et responsabilités des communautés et un respect des règles d'impartialité et de transparence des procédures d'adjudication de marchés.

4.2.3.4.2 Comité d'Animation de Sensibilisation et de Formation (Le CASF)

Le troisième organe de mise en œuvre du Micro-Projets ou sous-projet, le CASF est prévu pour assurer une fonction essentielle de communication. Son travail doit permettre aux communautés de participer effectivement au processus d'identification, de mise en œuvre et de gestion du projet.

L'évaluation a permis d'observer que dans toutes les communautés, le comité a été effectivement mis en place, son fonctionnement est réel et son rôle bien apprécié des bénéficiaires. De ce point de vue, le niveau de maîtrise que les communautés ont en général du déroulement du projet et leur mobilisation dans les différentes étapes, constituent des indicateurs forts de l'importance du rôle joué par le CASF.

4.2.3.5 Caractérisation des OCB porteuses

On retrouve une diversité de formes d'organisation dans la liste des OCB porteuses des projets soutenus par le PFDS. Par ailleurs, on observe qu'il n'y a pas eu d'efforts de typologie ou de classification des OCB, de la part du PFDS. Sans doute que cela n'a pas constitué une préoccupation majeure des équipes chargées de sa mise en œuvre, compte tenu d'une absence d'un principe de discrimination à ce niveau. Chaque organisation a été transcrite dans la liste des bénéficiaires sans déterminer sa forme juridique ou statutaire quand celle-ci n'est pas précisée dans son appellation. Les GIE (Groupement d'Intérêt Economique), GPF (Groupement de Promotion Féminine), les Unions et Fédération, certains types d'Association et Groupements ne sont pas concernés, car, le nom souvent local est précédé des sigles ou appellations désignant leurs formes juridique et statutaire : GPF And Liggey, GIE Bamtaaré, etc..

Aussi est-il intéressant voire fondamentale de classer les types d'organisation, sans pour autant effectuer une typologie exhaustive, pour mieux visualiser les résultats du projet, en terme de ciblage et de promotion des catégories endogènes. C'est dans cette logique que l'évaluation s'est essayée à classer les OCB bénéficiaires par type.

La méthodologie de classification repose sur les éléments suivants :

- (i) Les OCB dont le nom est précédé d'une appellation GIE, GPF, ASC, etc., sont classés dans la catégorie indiquée. Ex : GIE Book Jeuf est classé dans GIE, Groupement Bamtaaré, dans la catégorie Groupement, Association Set-Setal dans celle des associations, etc... A chaque fois que pour un GIE, un Groupement ou une Association, il est précisé une catégorie sociale, celle-ci est maintenue dans la typologie. Exemple : Groupement des femmes de Ngohé est classé dans une catégorie Groupement de femmes.
- (ii) Les OCB dont la forme juridique et/ou statutaire n'est pas spécifiée, mais dont le nombre de bénéficiaires est spécifiquement composé ou à dominance d'une catégorie sociale donnée (femmes, jeunes, hommes, Handicapés, etc...) sont classés dans un type Association ou Groupement précisant la catégorie sociale concernée. Exemple : Association de femmes, Association de jeunes, etc... ;
- (iii) Les OCB dont le nom indique la vocation villageoise ou de quartier sont classés dans AVD (Association Villageoise de Développement) ou CDQ (Comité de Développement de Quartier).

Cette démarche a permis de déterminer les catégories des OCB ayant bénéficié des actions du programme (voir annexe). Elle a une limite en ce qui concerne la prise en compte effective du genre. Cependant, celle-ci est fortement atténuée par le fait qu'à chaque fois, la détermination du type a été réalisée en ayant en repérage et la composition genre du nombre de bénéficiaires et le type d'activité financé. Ces deux éléments constituent, en effet, des indicateurs forts de la catégorie sociale qui compose l'OCB.

Au résultat de cette classification, on dénombre **48 types d'organisations différents** ayant bénéficié de l'action du PFDS.

Le type GIE, avec 486 OCB porteuses se situe largement en tête, suivi du type GPF avec 270 OCB. Ces deux types sont suivi de loin par : (i) le type Association avec 82 OCB ; (ii) le type AVD avec 72 OCB ; (iii) le type Groupement avec 55 ; et, (iv) le type ASC avec 51 OCB. Loin derrière ces six (6) types, on retrouve un lot de types comptant chacun une dizaine d'OCB et un deuxième lot de types avec un nombre d'OCB situé entre 1 et 5.

A la suite de cette classification nous avons déterminé trois catégories de types d'OCB :

- (i) Une catégorie de fédération de GIE, regroupant l'ensemble des GIE dont le genre et le statut social des membres ne sont pas spécifiés.
- (ii) Une catégorie Groupe Spécifique, regroupant tous les types d'OCB composées de membres appartenant à un des groupes spécifiques retenus dans le cadre du PFDS (femmes, jeunes, et handicapés, etc.), et
- (iii) Une catégorie Autre, regroupant l'ensemble des autres types d'OCB (CDQ, AVD, Association, Groupement, Dahira, etc.) dont le genre et le statut social des membres ne sont pas déterminés

4.2.3.5.1 Pertinence du ciblage des OCB porteuses

L'analyse de l'approche du projet dans le ciblage et le choix des OCB porteuses permet de mettre en exergue les éléments suivants :

- **Le respect du principe de l'équité dans la distribution des ressources aux populations pauvres**

La quasi totalité des formes d'organisation rencontrées au sein des communautés à la base a bénéficié du projet (cf. ANNEXE 7). Quelque soit la communauté et le type d'organisations existantes, le PFDS a répondu à la demande des populations, tout en ne leur exigeant pas des formats d'organisation, de vocation particulière ou de statut social. Il n'a pas eu une attitude discriminatoire qui caractérise bon nombre des structures d'appui au développement. Cette approche du projet dans la distribution des ressources est très caractéristique d'un respect du principe de l'équité d'accès aux ressources par les différentes communautés quelque soit leur forme d'organisation et de fonctionnement.

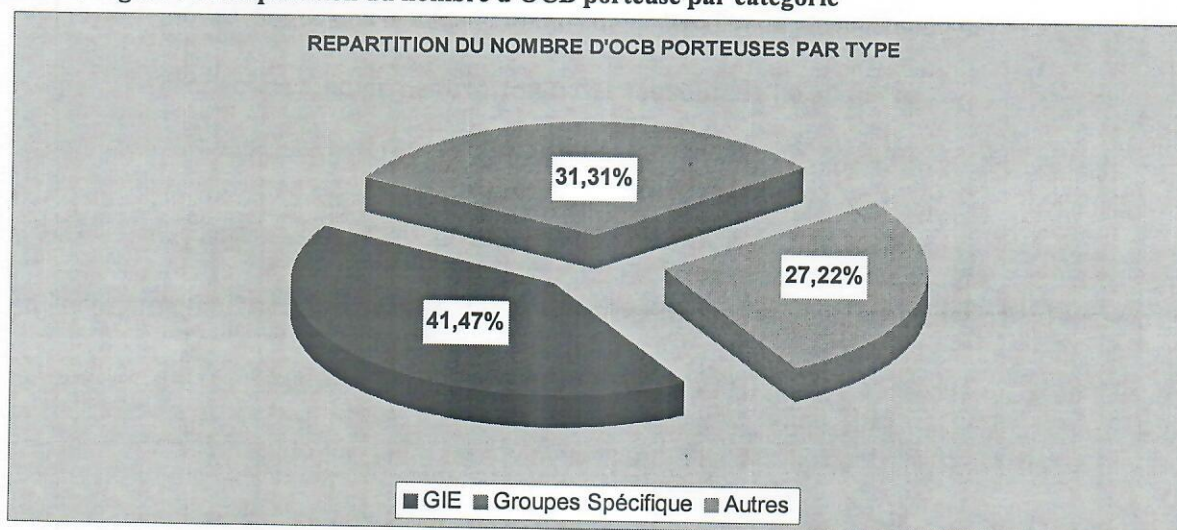
- **Le respect de l'indice de répartition des ressources lié au genre**

Près de 300 OCB femmes (GPF, GIE de femmes) ont porté des projets de développement de leur communauté. On retrouve également 51 ASC (qui sont des associations de jeunes, traditionnellement orientées vers des activités de divertissement) une dizaine d'OCB de Handicapés.

Si on considère que la prise en compte des groupes spécifiques est une constante dans l'ensemble des projets soutenus par le PFDS, à travers leur intégration systématique dans les instances fonctionnelles et décisionnelles des dynamiques communautaires, le fait que les 2/5 (31,31%) des OCB porteuses des projets soient des structures initiées par des groupes spécifiques, constitue un indicateur fort de l'apport significatif du PFDS dans la lutte contre les différentes formes de discrimination et d'exclusion.

Le graphique suivant permet de visualiser de façon on ne peut plus nette la répartition des types d'OCB répartis entre les trois catégories déterminées : la Catégorie GEI, la catégorie Groupe Spécifique et la catégorie Autres.

Tableau / Figure 96 : Répartition du nombre d'OCB porteuse par catégorie



Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

4.2.3.5.2 Amélioration des compétences opérationnelles des communautés de base

Le projet a facilité l'émergence de nouvelles compétences dans la gestion des Sous-Projets et Micro-Projets, visible par l'utilisation et la tenue par tous les comités, d'outils de gestion tels que les cahiers de compte rendu, les cahiers de recettes et de dépenses, les fiches techniques, les journaux de caisse et de banque, etc. La rigueur et la transparence en sont ainsi renforcées et les compétences se sont installées dans la communauté.

Les programmes de formation dispensés par l'AFDS ont suscité le développement d'une initiative exemplaire qui va contribuer à la durabilité. L'exemple que nous allons citer ici est celui de l'Association des Relais Communautaires d'Appui au Développement (ARECADE).

C'est une association qui est initiée dans la région de Kaolack, composé d'un noyau central et de démembrements logés dans les Communautés Rurales qui dispense de la formation axée sur six modules : Organisation Communautaire, Passation de marché, Planification participative, Gestion financière, Suivi-évaluation participatif. Les relais membres de l'ARECADE constituent un effectif de plus de 200 membres dans la région de Kaolack. L'ARECADE appuie les communautés à tenir des ateliers thématiques débouchant sur la création de plusieurs réseaux qui regroupent des OCB dont les membres évoluent dans les mêmes secteurs d'activités :

- le Réseau des Comités de Santé (RECOS)
- le Réseau Education
- le Réseau des Comités de Gestion de l'Eau (RECOGE)
- la FEDERCOM (Fédération des Sous-Projets de Commerce)
- la FEDERMO (Fédération des Moulins)
- la FEDERGEM (Fédération des Emboucheurs)

Toutefois, le niveau d'implication des femmes est faible (04) dans l'association.

L'ARECADE fait l'objet de beaucoup de sollicitations de la part de certains organismes de développement. L'AFDS a ainsi amorcé une dynamique de capacitation des ressources humaines locale ce qui augure sans nul doute d'une pérennisation. La situation des régions de Fatick et de Kaolack a eu un effet d'entraînement dans les autres régions qui se sont inscrites dans la même dynamique.

Tableau / Figure 97 : Récapitulatif de la situation des relais pour les régions de Fatick et Kaolack

Régions	Nombre de relais	Fonctionnels	Femmes	Autres utilisations
Kaolack	200	20	04	World Vision ; PADMIR
Fatick	300	24	06	Aide & Action (en a sollicité 02 pour des formations en dynamique organisationnelle et en gestion

Source : enquête DCEG novembre 2005

Des questions de fond demeurent sur les relations entre cette association de nouveaux prestataires et la communauté. Ces jeunes très sollicités en dehors de leur terroir vont-ils continuer à accepter certaines rémunérations trop modiques que pourraient leur octroyer leurs villages ? Est-ce que la communauté a les moyens de payer les prestations de ARECADE ou du secteur privé local sans un appui extérieur ?

L'impact de l'AFDS sur le renforcement des capacités ne s'arrête pas seulement au niveau des bénéficiaires finaux. Le secteur privé local – notamment les entrepreneurs - a su profiter des travaux qui lui

a ont été confiés pour comprendre les procédures de passation de marchés et celui du contrôle des travaux par les communautés à la base.

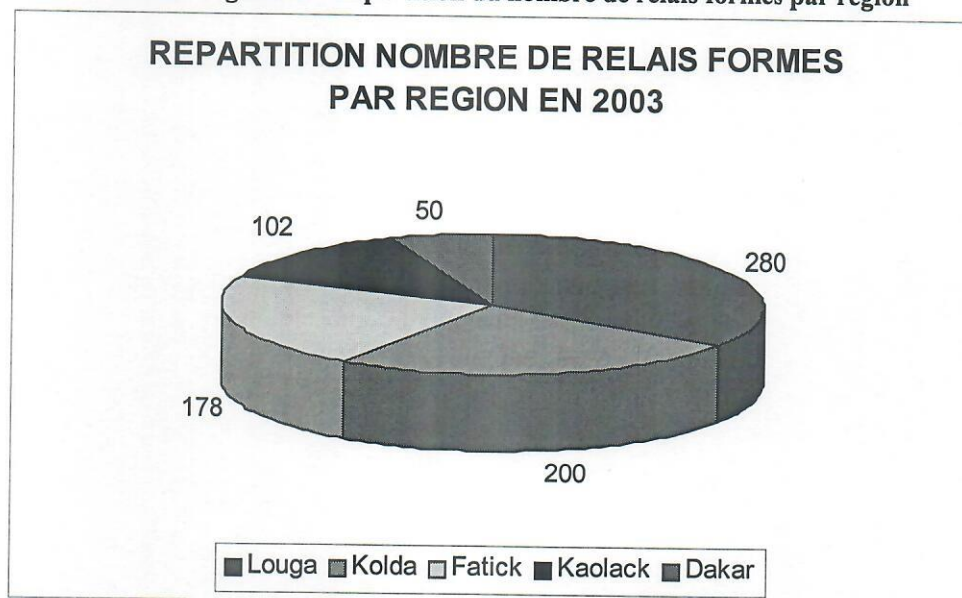
Ces témoignages d'un entrepreneur de Linguère illustrent ce constat :

« Aujourd'hui, grâce à l'approche de l'AFDS, je suis devenu plus compétitif ; j'ai gagné des marchés à Saint-Louis et j'essaye de rechercher des opportunités sur le marché de la Casamance. Actuellement je suis en train d'essayer de mettre en place un secrétariat avec du matériel informatique pour mieux gérer nos activités ».

4.2.3.5.3 Première génération

En 2003, les formations ont concerné que des relais communautaires (200 personnes sur l'ensemble de la zone d'intervention), le projet ayant consacré une bonne partie de ses activités à la conception de différents outils et supports didactiques ainsi que des manuels.

Tableau / Figure 98 : Répartition du nombre de relais formés par région



La stratégie a consisté à former dans un premier temps des relais qui par la suite sont chargés de la démultiplication au niveau des communautés. Ce qui a permis en plus des responsables des instances de décision (Bureaux OCB) et des organes de mise en œuvre et de gestion des projets (CGMP/SP, CTMO, CASF) le renforcement des connaissances des autres membres de la communauté.

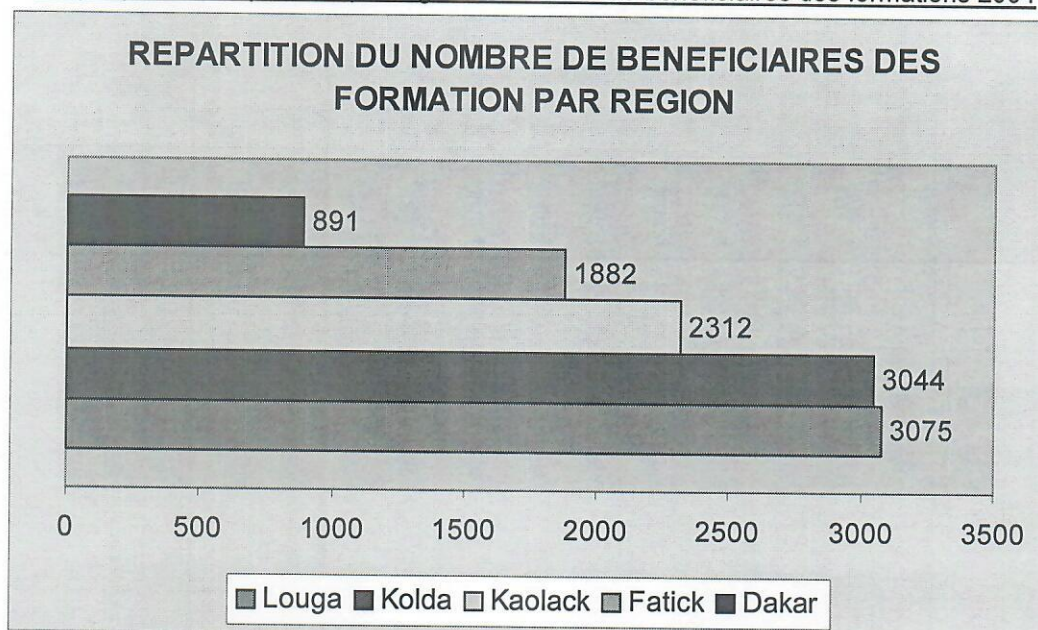
La généralisation de cette formation conduite par les opérateurs de première génération a permis la réalisation en 2004 de **350 ateliers** de formation ayant concerné **11 000** responsables d'OCB. Les sessions de démultiplication assurées au moyen des relais ont touché **330 000 acteurs** communautaires dans les villages et quartiers cibles du projet. Les femmes et les groupes vulnérables représentent 40% des participants à ces ateliers soit un effectif de **132 000** personnes formées.

4.2.3.5.4 Deuxième génération d'opérateurs

Cette fois-ci les relais communautaires ont conduit les formations sous la supervision de formateurs juniors. Elles ont porté sur 350 ateliers et concerné 11104 personnes (responsables au sein des communautés).

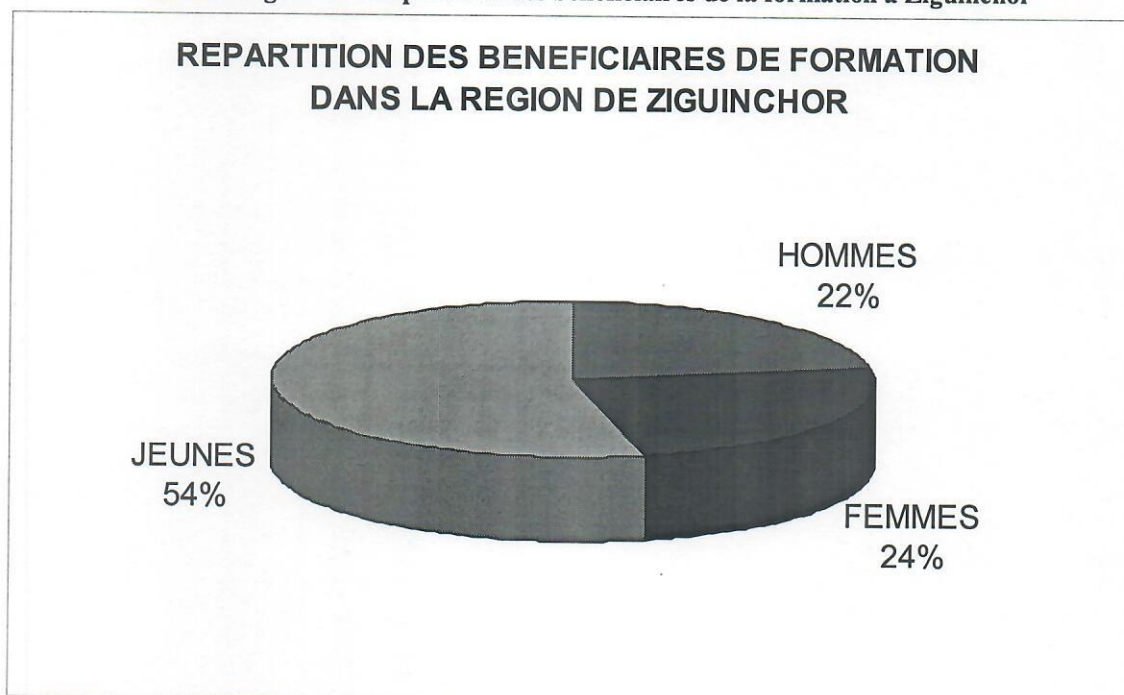
Plus de 50% des sessions de formations ont porté sur l'Organisation et Dynamique Communautaire, en Passation de Marchés et en gestion financière.

Graphique 12 : Répartition par région du nombre de bénéficiaires des formations 2004



En 2005, les formations conduites par les relais communautaires sous la supervision des formateurs juniors ont essentiellement porté sur la consolidation des Formations en Gestion à la Base (FGB). Elles ont été organisées en 171 ateliers et permis la formation de 4227 personnes dans les 5 ARFDS : 2114 sont des femmes (50% de l'effectif), 1268 jeunes (30% de l'effectif) et 127 de handicapés (soit 3%).

Tableau / Figure 99 : Répartition des bénéficiaires de la formation à Ziguinchor



Alors qu'à Ziguinchor où le projet ne s'est installé qu'en 2004, les FGB ont été poursuivi avec l'organisation de 23 ateliers et la formation de 758 responsables des communautés réparties entre femmes (24%), hommes (22%) et jeunes (54%).

4.2.3.6 La satisfaction des bénéficiaires du FDS

La satisfaction est mesurée à partir de divers critères dont certains sont résumés ci dessous¹³ :

- Notoriété de l'AFDS et des autres acteurs

Selon le rapport de l'enquête, la connaissance de l'AFDS a été reconnue par la majorité des chefs de ménage enquêtés (74,9%) et a confirmé la pertinence de la stratégie d'information mise en place par l'AFDS. Par ailleurs, les Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP) et les Evaluations Participatives des Besoins, que les populations connaissent bien, pour y avoir participé, ont permis de renforcer le niveau de connaissance des missions et de l'approche de l'AFDS. Les enquêtés ont bien compris les objectifs des EPP et des EPB. Ils ont bien apprécié l'approche utilisée qui met les populations au centre des interventions.

Par ailleurs, les bénéficiaires du FDS ont estimé que la crédibilité de l'AFDS est très élevée, car dès le départ, elle clarifié ses principes, son approche, son volume de financement, toutes les informations concernant le projet sont partagées avec l'ensemble des villageois ou des habitants des quartiers concernés, qui prennent en toute connaissance de cause, les décisions relatives à leur MP ou leur SP.

- Perception du ciblage des bénéficiaires des MP et SP

Le ciblage des localités a été approuvé par la majorité des enquêtés qui ont estimé que leurs villages ou leurs quartiers sont effectivement pauvres, et devaient être ciblés par l'AFDS. Les critères d'identification de la pauvreté retenus par l'AFDS, leur ont semblé pertinents : **91,1 %** des personnes ressources enquêtées affirment que les groupes ciblés par l'AFDS sont conformes à ceux identifiés lors de l'évaluation participative des besoins. 82,6 % des chefs de ménages enquêtés et 82,4% des personnes ressources ont considéré que les projets de leurs villages/quartiers respectifs concernent la population de la localité dans son ensemble.

Le tableau suivant donne la proportion de chefs de ménages et personnes ressources considérant une catégorie d'acteurs donnée comme cible du projet de leur localité.

- Satisfaction sur le déroulement des étapes du processus

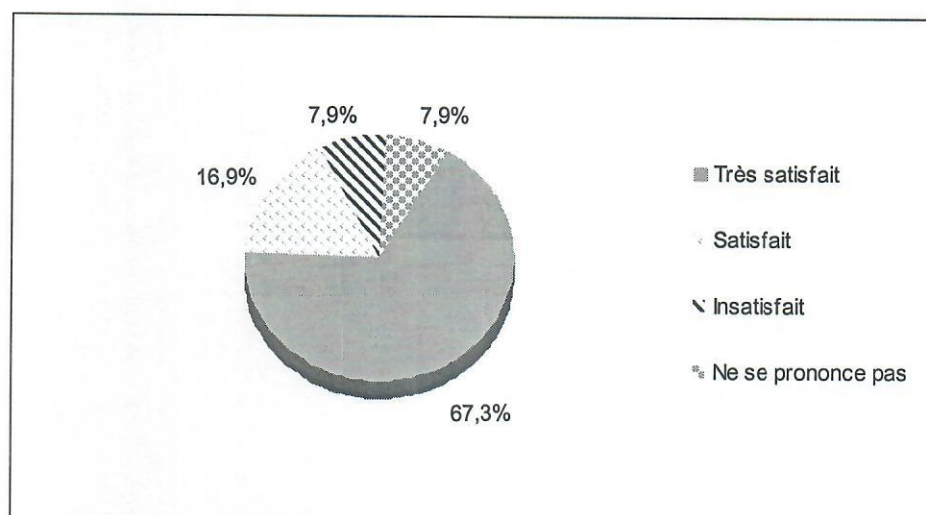
D'une manière générale, les enquêtés, toutes catégories confondues (chefs de ménage, femmes, jeunes...), ont estimé qu'ils étaient satisfaits du déroulement des différentes étapes d'identification, d'approbation, d'exécution et de suivi des projets.

A chaque étape, les informations concernant l'intervention du projet ont été diffusées sur la place du village ou dans le quartier. Les CASF ont introduit de nouvelles formes de communication impliquant toutes les catégories sociales.

L'opinion des chefs de ménage enquêtés sur le déroulement général du projet est illustrée dans le graphique suivant.

¹³ Source : Rapport en quête de satisfaction auprès des bénéficiaires

Tableau / Figure 100 : Répartition des CM selon leur opinion sur le déroulement di projet

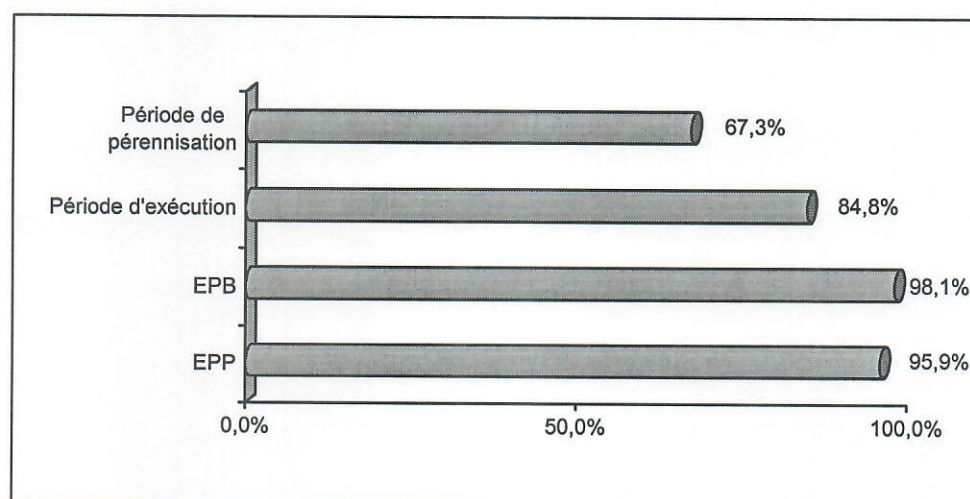


Source : Rapport de synthèse de l'enquête

■ Implication et engagement des bénéficiaires

Les enquêtés ont été quasi-unanimes pour confirmer leur implication dans le processus de conception et de mise en œuvre du MP/SP de leur localité. Le premier motif de l'implication des populations a été la volonté de combattre leur pauvreté. C'est un acquis considérable pour l'AFDS dans la mesure où l'implication des populations dans les projets constitue le principe nodal de sa stratégie. Le graphique suivant montre le niveau d'implication des cibles enquêtées dans les différentes étapes du processus.

Tableau / Figure 101 : Répartition de CM impliqués dans les différentes étapes du processus du Projet



Source : Rapport de synthèse de l'enquête

■ Transparence des procédures et intégrité des acteurs

Dans les différentes localités, l'enquête a montré que le déroulement des étapes s'est fait de manière **transparente**. La transparence a été de mise dans le choix des projets à financer en priorité, dans la sélection des membres des comités et des relais, dans la circulation des informations et dans la mise en œuvre des procédures d'acquisition des biens et services.

Selon les enquêtés, divers moyens ont été utilisés pour que l'information parvienne à toutes les catégories de la population (affiches, porte à porte, haut parleur des mosquées, portes voix, annonces lors des cérémonies familiales). Les appels d'offre ont été diffusés à la radio locale, publiés par l'AFDS et affichés au siège des communautés rurales et des villages.

La règle de la prise de décision par consensus et la participation de toutes les catégories sociales, notamment les plus pauvres et les groupes vulnérables a permis un élargissement de l'espace d'expression de ces derniers. Par ailleurs, selon la grande majorité des enquêtés, les décisions concernant leur projet ont été prises au niveau de leurs villages ou quartiers sans aucune influence extérieure sinon à leur demande. Le tableau suivant informe sur les d'appréciation du niveau de transparence et d'intégrité des acteurs.

Tableau / Figure 102 : QUestionnaire de satisfaction des CM

Questions	CM	PR
1 – Avez-vous été informé des procédures de mise en place du projet ?	81,5	95,3
2 – Avez-vous été informé des critères de choix des OCB ?	76,0	90,5
3 – Avez-vous été informé de la priorisation des projets ?	75,8	95,2
4 – Avez-vous été informé de la sélection des relais ?	63,7	80,3
5 – Avez-vous été informé des procédures de sélection de maîtres d'oeuvre ?	---	80,4
6 – Avez-vous été informé des procédures de sélection des entrepreneurs ?	52,4	90,4
7 – Avez-vous été informé des procédures de sélection des fournisseurs ?	53,2	76,0
8 – Avez-vous été informé des critères de sélection des membres des 3 comités ?	33,0	87,7
9 – Avez-vous été informé de la façon dont les appels d'offres se font ?	57,1	90,2
10 – Les appels d'offres ont-ils été diffusés ou/et publiés ?	51,5	83,0
11 – Connaissez-vous quelqu'un qui a assisté à la séance d'ouverture des plis ?	52,6	76,6
12 – Connaissez-vous quelqu'un qui a assisté à la signature du contrat?	48,7	75,0
13 – Connaissez-vous quelqu'un qui a assisté à la réception des travaux?	43,7	69,4
14 – Y a-t-il eu favoritisme dans l'octroi des marchés ?	9,1	19,1
15 – Trouvez-vous la passation des marchés transparente ?	52,2	69,1*
16 – Etes-vous satisfaits de la sélection des relais ?	60,5	86,0
17 – Les animateurs ont-ils respecté les procédures dans leurs interventions ?	77,9	85,2
18 – Y a-t-il un intervenant externe au village dans la prise de décision ?	11,9	11,3

Source : - Enquêtes auprès des personnes ressources
- Enquête auprès des ménages (Tableaux Série G)

▪ Impact et les retombées des projets (MP et SP).

Au delà des avantages tirés des MP et des SP en termes de plus grande accessibilité des services sociaux de base et d'amélioration des revenus, les bénéficiaires ont souligné les bénéfices engrangés grâce à l'intervention de l'AFDS. Ainsi, leurs capacités d'auto prise en charge se sont renforcées. Même si les projets, pour la plupart n'étaient pas encore achevés, les enquêtés ont estimé qu'ils seront bénéfiques à l'ensemble de leur communauté et auront un effet positif à la fois sur leur manière de s'organiser et de se concerter, sur leurs liens de solidarité, sur la circulation de l'information et sur leur capacité de s'ouvrir aux partenaires extérieurs.

L'initiation aux techniques de participation a apporté des changements notables dans les comportements des populations. Grâce à la formation, à la dynamique organisationnelle les différentes catégories de la population ont pu s'exprimer et défendre leurs opinions. Les enquêtés ont noté une plus grande tolérance pour la diversité des point de vue lors des discussions. Les compétences acquises ont rassuré beaucoup de bénéficiaires sur leurs capacités à garantir la pérennisation de leur projet et même d'en assurer le développement ou d'élaborer des requêtes et de gérer d'autres projets par eux-mêmes.

Une expertise locale s'est créée en matière de gestion de projet, de suivi des chantiers, de maîtrise des normes techniques en vigueur.

Par ailleurs, selon les participants aux focus groups, l'intervention de l'AFDS les a conduit à accorder une attention plus soutenue à la condition des groupes vulnérables au sein de la communauté. Il en est résulté une plus grande solidarité entre villageois.

La bonne conduite de la gestion et des réalisations, grâce à un suivi participatif et un contrôle citoyen efficace, a eu un impact, selon les enquêtés, sur la bonne qualité des réalisations. En conséquence, les villages bénéficiaires se sont montrés décidés à mettre à contribution cette expertise pour la conduite des projets qui leur seraient destinés dans l'avenir.

4.2.3.7 Impact du FS sur les groupes spécifiques

L'impact sur l'amélioration des conditions de vie des groupes spécifiques est mesuré et analysé à deux niveaux :

- (i) La place accordée aux groupes spécifiques dans les dispositifs d'organisation au sein des communautés. Une catégorisation des OCB porteuses est effectuée pour évaluer celles d'entre elles qui concernent des personnes appartenant aux groupes spécifiques (organisations de Femmes, de Jeunes, de Handicapés et d'Aînés)
- (ii) La proportion des réalisations physiques et financières du PFDS réservée aux projets portant sur l'amélioration des conditions de vie des personnes appartenant aux groupes spécifiques

Les indicateurs de mesure de l'impact de l'intervention du PFDS dans le cadre de l'amélioration conditions de vie des groupes spécifiques sont accés autour de :

- L'existence d'un système d'organisation et de structuration au sein des communautés, ayant favorisé leur responsabilisation effective dans la mise en œuvre des projets les concernant.
- Ce critère est déterminé à partir d'une typologie sommaire des OCB porteuses qui a permis de déterminer celles d'entre elles qui intéressent les groupes spécifiques

La base de données sur les réalisations du PFDS a permis d'identifier des projets consacrés à l'amélioration des conditions de vie des groupes spécifiques. Le tableau 105 présente une synthèse des projets soutenus dans ce cadre.

Tableau / Figure 103: Nombre et coûts des réalisations pour les groupes spécifiques

TYPES	NOMBRE DE PROJET	NBRE D'OUVRAGES	T	Coût Total	SUBVENTION	CONTRIBUTION
HANDICAPES	13	13	5 806	134 030 114	125 461 741	8 568 373
JEUNES	34	34	90 890	221 416 700	204 227 894	17 188 806
FEMMES	202	202	17 240	814 171 156	736 824 108	77 347 048
TOTAL	249	249	113 936	1 169 617 970	1 066 513 743	103 104 227

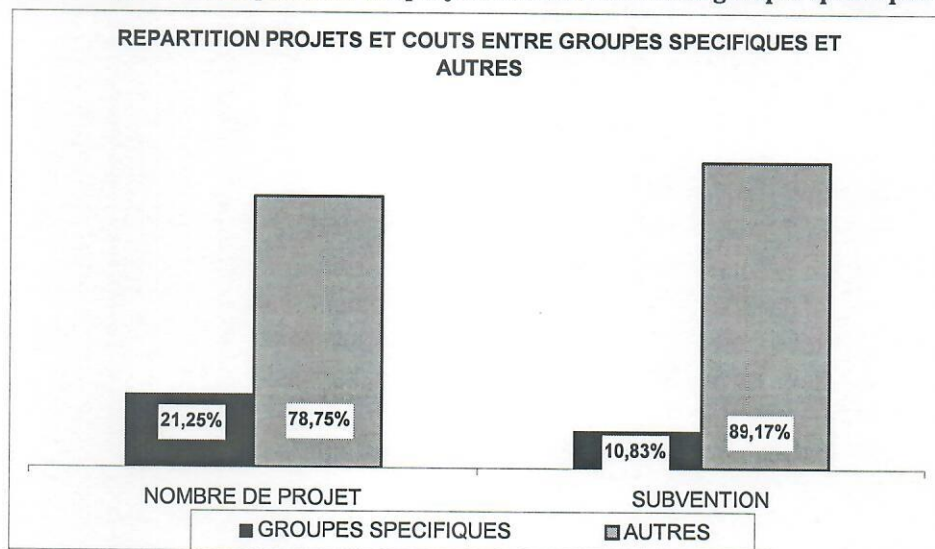
Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Globalement, 249 projets ont été subventionnés par le Fond pour favoriser un mieux-être des couches défavorisées. Ces projets ont coûté 1.169.617.970FCFA, pour un montant total de subvention de 1.066.513.743FCFA. Ce qui représente en valeur relative : 21,25% du nombre total des projets et 10,83% de la subvention. Ces projets ont concerné des domaines diverses : (i) la formation professionnelle, notamment pour les handicapés ; (ii) l'allégement des travaux, pour les femmes ; (iii) les activités d'épanouissement, pour les jeunes et (iv) les activités génératrices de revenus pour l'ensemble des trois couches sociales, avec cependant, une mention spéciale aux femmes et aux jeunes. En effet, ces deux derniers groupes ont bénéficié de l'essentiel des réalisations, dans la mise en place des moulins à mil (femmes), de maraîchage (surtout femmes mais également des jeunes) et d'embouche (femmes et jeunes).

A l'analyse des résultats du PFDS, on note que trois des quatre composantes des groupes spécifiques retenus par le DSRP (Femmes, Jeunes, Handicapés et Aînés) ont été concernées par les actions du PFDS, de manière très significative :

- (i) 21,25% du nombre de projets leurs sont consacrés
- (ii) 10,83% de la subvention ont été alloués

Tableau / Figure 104: Répartition des projets et leurs coûts selon groupes spécifiques



Source : Déterminé à partir de la base de données de l'AFDS

Par ailleurs, les femmes, les jeunes et dans une moindre mesure les handicapés font partie intégrante des bénéficiaires de l'ensemble des autres projets.

Il faut également souligner que ces couches sociales sont présentes au sein des instances de mise en œuvre et de gestion des projets (CGMP/SP, CTMO et CASF).

Compte tenu de ce qui précède, les actions du PFDS auront fortement impacté sur l'amélioration des conditions de vie des groupes spécifiques à travers :

- une réduction significative de leur exclusion ou marginalisation, notamment des instances de décision et de gestion ;
- un renforcement effectif de leurs capacités, et
- une dotation de mécanismes et outils pour la création de ressources substantielles.

4.2.3.8 Impacts sur les structures étatiques.

Le FDS a eu un impact réel sur les structures de l'Etat chargées des études, du suivi et de la coordination des programmes et stratégies de réduction de la pauvreté en général et en particulier sur les cellules des Ministères du Développement Social et de l'Economie et des finances.

4.2.3.8.1 Pour la Cellule de Suivi Opérationnel du Ministère du Développement Social

La mise à disposition et le réaménagement de locaux à usage de bureaux très fonctionnels ont permis à la cellule de mieux assurer son leadership dans sa mission de coordination des différents programmes de lutte contre la pauvreté. Les réunions avec les différents acteurs et responsables des PLCP ainsi qu'avec les bailleurs de fonds se tiennent régulièrement dans les locaux de la cellule qui dispose de deux salles de réunions équipées. La communication et les échanges d'informations se font systématiquement grâce au réseau téléphonique et à la ligne Adsl. Il faut préciser qu'avant l'affectation par l'Etat des nouveaux locaux, réaménagés et équipés grâce à l'appui de la convention, la cellule était domiciliée en dehors du centre ville dans un immeuble difficilement accessible avec des bureaux exigus ne répondant pas aux normes (éclairage, téléphonie, sécurité...). Le personnel s'entassait à 3 ou 4 par bureaux et parfois avec un seul ordinateur. D'autre part, les anciens locaux ne disposaient pas de salles de réunion (d'où l'impossibilité de tenir des réunions à grand nombre) ni de système réseaux pour l'accès à la téléphonie et internet.

Par ailleurs, la mise à disposition d'un véhicule tout terrain a permis de renforcer le parc automobile. Aujourd'hui, la cellule dispose de deux véhicules ce qui a beaucoup contribué à faciliter sa mobilité pour les missions de terrain,

C'est principalement grâce à l'appui de la convention en sus de celui du Parep que la cellule a but fonctionné de manière globalement satisfaisante. En dehors de la prise en charge des salaires du personnel de l'Etat, les ressources de la convention ont permis de supporter l'essentiel des activités de la cellule.

La conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de suivi/évaluation des différents pour le compte de la cellule a occupé une place importante dans les activités de la cellule. Les différents outils informationnels et décisionnels (système informatisé de suivi, cartographie, base de données...) adoptés par les différents acteurs du ministère constituent la charpente de pilotage de la cellule. Les capacités des agents dans ce domaine ont évolué positivement grâce à l'appui de l'expert statisticien de la cellule mais aussi des différents séminaires de formations sur des outils usuels en suivi/évaluation dont MS/projet, SPSS, WINDEV, SAS... Certaines formations ont été démultipliées au niveau des régions pour permettre aux agents de mieux performer dans leur tâche quotidien.

D'autre part, l'implication de la cellule dans la mise en place du système d'information sur la pauvreté a permis de développer une expertise certaine dans ce domaine ;

Grâce aux différentes réalisations principalement l'organisation des ateliers de partage et la cartographie, la cellule est mieux connue par les autres partenaires institutionnels qui ont toujours manifesté leur disponibilité à collaborer avec la cellule. C'est ainsi que la cellule MDS travaille en étroite collaboration avec la cellule de ministère de la santé dans le cadre des échanges d'informations dans le domaine des réalisations sanitaires pour assurer la pérennisation de l'infrastructure. La même démarche a été adoptée pour les infrastructures scolaires en relation avec le ministère de l'éducation. Mieux, suite à l'atelier de partage sur la composante renforcement des capacités des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, le ministère de l'agriculture a manifesté un grand intérêt à la stratégie de développement des compétences mise en œuvre par l'AFDS pour la reproduire dans ces différents programmes.

Aussi, le ministère de l'élevage a établi un partenariat avec notre tutelle pour assurer la formation et le suivi de toutes les activités ayant trait au secteur de l'élevage plus particulièrement l'embouche.

L'impact des relations cellule et institutions internationales peut être perçu par l'implication de plus en plus croissante de la cellule dans les activités menées par certaines d'entre elles dont : BIT, FAO, ...

4.2.3.8.2 Pour la Direction de la Prévision et de la Statistique

De façon générale, l'appui apporté par l'AFDS dans le cadre de la convention a permis de mener à bien les enquêtes, de faciliter leur organisation, notamment en ce qui concerne les conditions de travail des agents, mais aussi la réduction de la durée de la collecte des données.

La mise à disposition des moyens a permis une amélioration notable du parc automobile avec l'achat de onze (11) véhicules en 2001 et deux (02) autres en 2005. A cela s'ajoute la réhabilitation des véhicules de la DPS affectés aux enquêteurs durant la période de collecte.

Par ailleurs, au moment où la DPS réalisait d'autres activités telles que l'exploitation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, et certaines opérations courantes qui mobilisent de gros moyens, la dotation en ordinateurs a permis de suppléer au déficit et d'améliorer sensiblement l'environnement informatique de la structure.

Une amélioration des ressources humaines est aussi à souligner avec le renforcement des effectifs d'une part et celui des capacités d'autre part. En effet, les ressources mises à disposition ont aidé au recrutement d'un personnel d'appui avec des contrats de longue durée (plus d'un an) pour palier à l'insuffisance du personnel nécessaire à la réalisation des enquêtes. La convention a aussi contribué au renforcement des capacités par la formation de trois cadres de la DPS qui ont suivi des séminaires internationaux de haut niveau sur "le traitement des données d'enquêtes" et sur "l'analyse et la gestion des politiques sociales" tenus respectivement à Abidjan en Côte d'Ivoire et à Yaoundé au Cameroun.

Le manque de ressources financières propres a toujours été le principal obstacle à la mise en place d'un système permanent d'enquêtes à la DPS. Les bases de données utilisées jusqu'ici provenaient d'enquêtes ponctuelles réalisées avec l'aide de bailleurs. Même si les bases d'une telle initiative ont été jetées au début des années 90 avec l'Enquête Sur les priorités (ESP) et l'ESAM I, l'Etat n'a pu assurer la pérennisation de ce projet financé par la Banque Mondiale et l'ACDI. C'est dire que sans l'appui financier de la convention et le contexte favorable de l'éligibilité du Sénégal à l'initiative PPTE, la DPS n'aurait pas eu les moyens propres pour effectuer ce travail. Ce nouveau départ devra être soutenu et accompagné.

Les données recueillies dans le cadre de la convention ont nettement amélioré notre connaissance des conditions de vie et la pauvreté par une meilleure qualité des informations (pertinence, actualité). Celles-ci ont permis d'actualiser le profil et les indicateurs de pauvreté établis respectivement pour 1991/92 et 1994/95 d'une part et d'autre part de produire des informations intégrées permettant une mesure objective et subjective de la pauvreté. Cette amélioration significative de la production a renforcé les capacités d'analyse de la DPS et ses partenaires. La forte demande provenant des organisations, internationales, instituts et centre de recherches nationaux et internationaux ainsi que de la société civile et du grand public en témoignent. En effet, la réalisation de trois enquêtes complémentaires sur un même échantillon de départ (ESAM II, QUID, Enquête de Perception de la Pauvreté) a permis de satisfaire la demande actuelle, notamment l'alimentation, la révision et l'actualisation des informations du DSRP. L'Enquête de Suivi de la Pauvreté qui permet une actualisation de l'ESAM II considérée comme une enquête de référence permettra de mesurer les changements opérés dans la période 2001/2002 et 2005/2006

4.2.3.9 Impact sur la gouvernance locale

4.2.3.9.1 Renforcement des capacités des élus

Les formations des élus ont démarré par Ziguinchor et devraient se poursuivre entre décembre 2005 et mars 2006 dans les autres régions. Elles ont porté sur les thèmes suivants : (i) Dynamique Organisationnelle des Collectivités Locales ; (ii) Planification du Développement Local et Suivi des Projets ; (iii) Passation des marchés ; (iv) Mobilisation et Gestion des Ressources ; (v) Forum Communautaire.

Les formations des élus organisées à Ziguinchor ont porté sur 12 ateliers et concerné 397 élus. Les résultats des autres régions ne sont pas encore capitalisés.

Les documents de planification des collectivités locales (PLD, PIC) n'ont pas constitué des outils de référence pour la mise en œuvre des actions du PFDS. Les projets soutenus par celui-ci sont identifiés à travers des processus qui ne s'en réfèrent pas à l'existence ou non d'un outil de planification au sein de la collectivité locale à laquelle appartient la communauté ciblée. Cependant, toutes les demandes exprimées par les communautés sont d'abord visées par les PCR (Président de Conseil Rural) ou par les Maires, pour attester de leur conformité avec les priorités ou orientations de la collectivité. Par ailleurs, les PCR et Maires sont membres du Comité Technique d'Evaluation (CTE) du PFDS. Il s'agit d'une instance située au niveau régional, composée des différents chefs de services techniques, et autres acteurs de développement. Il est présidé par le Gouverneur et a pour rôle de valider les demandes des communautés avant leur acceptation par le PFDS.

Il est également observé par endroit des contributions financières des collectivités locales au financement des projets par la prise en charge partielle ou totale des contreparties des bénéficiaires. C'est le cas de la communauté rurale de Sangalkam (qui a versé plus de $\frac{3}{4}$) de la contribution des villages de Mbeuth et de Gorom III, des communes de Kolda et de Vélingara, qui ont pris en charge totalement les contributions des populations pour toutes les actions réalisées sur leur contrée.

En outre, il faut signaler que le démarrage du PFDS a été marqué par une longue campagne de sensibilisation et de mobilisation sociale dont l'objectif était d'informer le plus largement possible les communautés. Durant cette campagne les premières rencontres se sont tenues au niveau des chefs lieu de communauté rurale, les élus ont joué un rôle de premier plan dans l'organisation de ces journées, notamment dans l'information des villages.

4.2.3.9.2 Impact sur le renforcement des processus locaux de planification

Dans l'intervention du PFDS, il y a eu une articulation avec les élus locaux. Les actions qui ont été réalisées ont contribué à renforcer le capital d'infrastructures des collectivités locales touchées. L'ensemble des domaines mis en évidence dans le bilan des réalisations est des domaines qui sont en conformité avec ceux généralement contenu dans les PLD et PIC. Par ailleurs, les différents aspects mis en évidence sur l'implication des élus locaux dans le processus de mise en œuvre du projet, attestent de leur prise en compte réelle.

Par contre, les éléments ci-dessus évoqués ne constituent pas pour autant des conditions suffisantes pour créer un lien fort entre les plans locaux de développement, notamment les Plans d'Actions Prioritaires (PAP) et les Plans d'Investissements Locaux (PIL), d'une part, et les actions identifiées et réalisées dans le cadre du PFDS, d'autre part. En effet, un regard croisé sur les PLD et PIC, d'un côté, et sur les réalisations du PFDS, de l'autre, met en évidence des contradictions entre les actions retenues dans les deux cas pour les mêmes villages. Alors que, de part et d'autre, ces actions sont imputées à l'expression des communautés elles-mêmes, à partir de processus participatifs.

Il convient donc d'observer - que les visas des élus locaux, leur participation au CTE et même le versement, de leur part, de la contrepartie due par les communautés - ne peuvent pas être considérés comme une articulation des réalisations du PFDS aux actions contenues dans les documents de planification des collectivités locales.

En effet, le plan local de développement est censé être un cadre de référence - dans le quel des orientations sont définies et déclinées en Plans d'Actions Prioritaires, réparties dans l'espace communautaire ou communal et dans le temps - celles-ci se veulent construites de façon concertée et en référence à un diagnostic partagé par l'ensemble des communautés qui composent la collectivité, dans toutes leurs diversités. Le plan local de développement est dès lors un outil que chaque membre de la communauté a contribué à réaliser et dans lequel, il se reconnaît, en s'appropriant le contenu qu'il défend et auquel, il renvoie tout partenaire quelque soient les objectifs de celui-ci et quelque soit son identité.

Cette caractéristique principale de l'outil de planification local n'a pas été respectée dans le cadre de l'intervention du PFDS. Il apparaît ainsi que les PLD et PIC n'ont pas constitué des outils appropriés par les acteurs locaux au premier chef desquels les élus.

La mission du PFDS n'étant pas circonscrite à un appui aux processus de planification locale, le fait de ne prendre en compte leur contenu dès lors que les acteurs locaux (communautés et élus) ne les expriment pas, ne peut surprendre aucunement.

Cependant, cette situation observée dans le cadre de l'intervention du PFDS, et au-delà de l'enseignement qu'on peut en tirer dans ce contexte précis, constitue une véritable preuve, s'il en était encore besoin, que les processus de planification locale sont caractérisés par des insuffisances notoires. De plus, dans cette situation les responsabilités sont largement partagées par l'ensemble des acteurs du développement.

En effet, elle pose, par ailleurs et dans toute son entièreté, la problématique des limites de marge de manœuvre des conseils, mais également de l'ensemble des acteurs locaux sur leur maîtrise du contrôle des processus de développement. Qui contrôle les processus d'impulsion, de conception et de mise en œuvre des actions de développement ? Où se situe le vrai pouvoir de décision ? Auprès des acteurs locaux ? Ou entre les mains de ceux qui leur offrent des opportunités financières et techniques, pour mettre en œuvre un tant soit peu d'actions de développement dont tout le monde leur reconnaît la responsabilité première mais pour la mise en œuvre desquelles, ils ne possèdent que très peu de moyens et de possibilités ?

En d'autres termes, est-il possible pour les acteurs locaux (élus et communautés), dans leur contexte d'insuffisance de ressources et de conditions de vie difficile, de rejeter des offres d'appui sous le simple prétexte que celles-ci ne recourent pas leurs préoccupations de développement ?

Il s'agit là des vraies questions du débat sur la décentralisation et du développement local, mais qui ne sont pas posées en termes clairs et précis.

En effet, les plans locaux de développement apparaissent, dans la majeure partie des cas, comme des produits de processus conduits par des intervenants extérieurs pour justifier et légitimer leurs propres actions et atteindre leurs propres objectifs. Ils ne sont pas donc considérés comme un outil de la collectivité locale, conçu de manière participatif et itératif - qui trace une vision globale et fixe les orientations de développement de toute la communauté rurale ou de la commune - et s'impose comme cadre d'entrée de tous les acteurs externes, y compris l'Etat. Cette assertion est d'ailleurs confirmée par un regard croisé des PLD et PIC et des secteurs d'intervention des partenaires stratégiques ayant soutenu leur réalisation. On remarque tout simplement que les contenus sont souvent trop bien articulés, pour s'expliquer par une simple coïncidence.

La stratégie qui sous-tend la place accordée aux élus locaux, à travers la validation des projets des communautés soumis au financement du PFDS, à différentes échelles, après avoir ignoré l'existence des outils locaux de planification, n'est pas bien comprise et est considérée, par bon nombre d'acteurs, comme étant un processus qui contribue à exacerber l'affaiblissement des processus d'élaboration de plans locaux, à bien des égards.

La démarche du PFDS reste une stratégie de développement local parce que fondée sur un soutien à des acteurs locaux - à mettre en œuvre un processus d'identification et de mise en œuvre de projets de développement. La légitimité de cette démarche et sa pertinence se fondent sur le niveau de sa conception (l'Etat et ses partenaires). Mais également sur l'opacité des processus de décentralisation qui finalement n'offrent pas suffisamment de possibilités aux communautés à la base d'accéder aux ressources qui passent par les instances élues. En effet, la tare de la décentralisation de ce point de vue est qu'elle ne prévoit aucun mécanisme qui permette une implication des communautés dans la gestion des ressources financières captées par les collectivités locales, notamment en ce qui concerne le financement de projets les impliquant directement. Le PFDS constitue ainsi un processus réparateur ou à effet réducteur sur cette situation, parce que porteur d'une forme de redistribution horizontale des ressources accessibles aux communautés à la base.

Par contre, s'il y a paradoxe, il se pose à un niveau institutionnel très élevé. Au fait, il s'agit là d'un programme de l'Etat - soutenu par la Banque Mondiale, l'un de ses partenaires stratégiques dans le processus de mise en œuvre du développement local – dont les objectifs tracés d'avance sont centrés sur la réalisation micro projets et sous projet relevant, entre autres, des domaines de compétences transférées. Que cet instrument dans son intervention se caractérise par une approche très controversée du point de vue de la place attribuée aux processus locaux, peut prêter à équivoque.

Alors que le souci de permettre aux communautés d'accéder aux ressources n'est pas antinomique à un appui à la décentralisation et au processus de planification locale. Il s'agit de deux démarches qui se complètent, si les questions liées à la participation sont réglées. Et de ce point de vue, l'Etat dispose de tous les moyens.

Compte tenu la vocation donc du PFDS, il est impertinent de vouloir mesurer son impact dans la mise en œuvre de PLD et PIC qui ne sont pas établis comme des outils de référence pour sa mise en œuvre.

D'autre part, il ne semble pas cohérent de procéder à une analyse comparée des processus d'élaboration des PLD et PIC, d'un côté, et les Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP) et des Evaluations Participatives des Besoins (EPB) de l'autre. Au fait, les deux procédés n'ont pas la même vocation. Dans le premier cas, il est mis en œuvre des processus de planification, alors que dans le second cas, il s'agit d'une démarche de diagnostic de la pauvreté, d'identification et de « priorisation » de besoins immédiats, circonscrite à un village.

En somme, si le PFDS a contribué - au renforcement, d'une part, des capacités et compétences individuelles des OCB et des Conseillers (voir plus haut) et d'autre part, du capital d'infrastructures, son action n'a pas contribué à bonifier les processus de planification locale, parce que tout simplement n'ayant pas d'objectif inscrit dans ce cadre.

4.2.4 Synthèse de l'impact sur les axes du DSRP

- **Accès à l'eau :**
 - 3 communautés rurales sont passées d'un accès faible à un accès moyen (Maka Yop, Colobane et Cab Gaye) ;
 - 1 communauté rurale est passée d'un accès moyen à un accès satisfaisant (Darou Marnane) ;
 - 1 communauté rurale est passée d'un accès faible à un accès satisfaisant (Adéane)
- **Accès au service de santé :**
 - 5 communautés rurales sont passées d'un accès faible à un accès moyen (Colobane, Syere, Kounkané, Thieppe et Sakal) ;
 - 1 communauté rurale est passée d'un accès moyen à un accès satisfaisant (Tenghory) et
 - 1 communauté rurale est passée d'un accès faible à un accès satisfaisant (Oukoutt)
- **Accès à l'Education :**
 - 6 communautés rurales sont passées d'un accès faible à un accès moyen (Djibidione, Lougré Thiolly, Keur Samba GUEYE, Gassane, Thieppe et Sakal)
 - 4 communautés rurales sont passées d'un accès moyen à un accès satisfaisant (Léona, Nyassia, Gande et Keur Momar SARR)
- **Accès à un lieu de commerce :**
 - 2 communautés rurales sont passées d'un accès faible à un accès moyen (Gassane et Maka Yopp)

En conséquence, 28 communautés rurales sur 52 (soit environ 54%) ont changé le statut de certains de leurs indices élémentaires d'accès aux différents services sociaux de base du fait de l'intervention du PFDS.

4.2.4.1 Satisfaction de l'Indice Synthétique de Pauvreté :

- 4 communautés rurales passent d'un niveau de satisfaction faible à un niveau moyen (Nyassia, Tenghory, Kounkané et Darou Marnane)
- 2 communautés rurales passent du niveau moyen au niveau satisfaisant (Adéane et Oukoutt)

Ainsi, six (6) communautés rurales sur les 52 ont totalement changé de statut de pauvreté.

Globalement, le PFDS a permis à près d'un demi million (443.751) de personnes d'améliorer leur accès aux services de l'eau potable, de l'éducation, de la santé et d'un lieu de commerce, 212.703 parmi ces personnes ont totalement satisfait leur accès à l'ensemble de ces services (ce qui représente 24,39% de la population totale des 52 communautés rurales couvertes). Cet impact sur l'évolution des communautés rurales est très nette.

4.2.4.2 Les interventions en matière de création de richesses sont en parfaite cohérence avec les orientations du DSRP :

- (i) Les réalisations sont axées sur le développement agricole et rural avec l'agriculture comme pilier principal ;
- (ii) La proportion, en valeur relative, de son financement consacrée à la création de richesses est située dans le même sillage que celle des ressources internes de l'Etat allouées au même chapitre dans le cadre de la SRP au titre de l'année 2004 ;
- (iii) La subvention par individu représente 19.152FCFA, et
- (iv) Le rapport population bénéficiaires et population totale des CR est de 17,25%

4.2.4.3 Le capital social des communautés à la base est amélioré :

- (i) L'organisation et la structuration des communautés sont renforcées de façon significative, à travers les organes de mise en œuvre et de gestions des projets ;
- (ii) Les responsables des OCB ont reçu des formations diverses ayant augmenté leurs compétences pour la prise en charge de la gestion de leurs problèmes de développement ;
- (iii) Ces formations ont permis d'assurer les bases au sein des comités pour la pérennisation des réalisations, cependant cette pérennisation n'est pas sécurisée ;
- (iv) Les élus locaux ont été impliqués, ils se sont prononcé sur toutes les demandes formulées par les communautés et ont contribué à la prise en charge de la contrepartie des bénéficiaires, cependant, l'ignorance des outils de planification existant dénote d'un manque de renforcement des processus de planification mis en œuvre au niveau des collectivités locales.

4.2.4.4 Un impact conséquent sur l'amélioration des conditions de vie des groupes spécifiques est observé à travers :

- (i) une réduction significative de leur exclusion ou marginalisation, notamment des instances de décision et de gestion ; ils sont représentés au niveau des organes de mise en œuvre et de gestion des projets et leur organisations ont porté au sein des communautés 31,31% de l'ensemble des réalisations du PFDS
- (ii) un renforcement effectif de leur capacités, et
- (iii) une dotation de mécanismes et outils pour la création de ressources substantielles.

4.2.5 Les autres impacts

En plus des impacts ci-dessus analysés, le PFDS a, dans une moindre mesure effectuée des réalisations dans d'autres secteurs :

- (i) Jeunesse, Sports et Loisirs : 9 projets pour la plupart des lieux d'épanouissement et de loisirs (Foyers de jeunes), pour 36.319.259FCFA
- (ii) Urbanisme et Habitat 8 projets pour 15.931.874FCFA
- (iii) Culture : 3 projets, pour 17.366.464
- (iv) Tourisme : 1 projet pour 20.779.747

Comparativement aux autres secteurs, les réalisations dans ces différents domaines ne sont pas significatives, il convient tout de même de les souligner.

5 LES FACTEURS DE PERENNITE

Les facteurs de garantie de la pérennité et la durabilité des impacts d'un projet sont articulés autour de mécanismes mis en place pour permettre aux bénéficiaires de reproduire les processus conduits. Ces mécanismes se situent à deux niveaux : (i) le capital économique investi, notamment en terme d'infrastructures et d'unités de production performantes et (ii) le capital humain, en terme notamment de capacités et de compétences à la fois organisationnelles et techniques des bénéficiaires, favorisant une exploitation efficiente, une redistribution des bénéfices et un réinvestissement.

Ces différents aspects ont ainsi été évalués sur la base de deux facteurs principaux :

- (i) La pérennité des bénéfices, axée autour de : la Pérennité des opérations, les facteurs de durabilité des infrastructures et Sous-Projets, la durabilité de l'impact et la durabilité des effets ;
- (ii) La Rentabilité des investissements, axée sur : la conformité du niveau de production aux prévisions et le niveau de réalisation des résultats financiers prévisionnels

5.1 Pérennité des bénéfices

Globalement, les facteurs de pérennisation des projets sont très satisfaisants dans près de $\frac{3}{4}$ (67,35%) des projets, satisfaisants pour 28,57% et peu satisfaisants pour 4,08% (voire Tableau suivant).

Tableau / Figure 105 Répartition du nombre de projets par niveau de satisfaction des critères de pérennité d'impact

NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE DE PROJETS	% DE PROJETS
PEU SATISFAISANT	2	4,08%
SATISFAISANT	14	28,57%
TRES SATISFAISANT	33	67,35%
TOTAL	49	100,00%

Source : Etude d'Impact sur les PLD

Le tableau 107 met en évidence le comportement de l'ensemble des projets par rapport aux différents critères de mesure de la pérennité des impacts du PFDS.

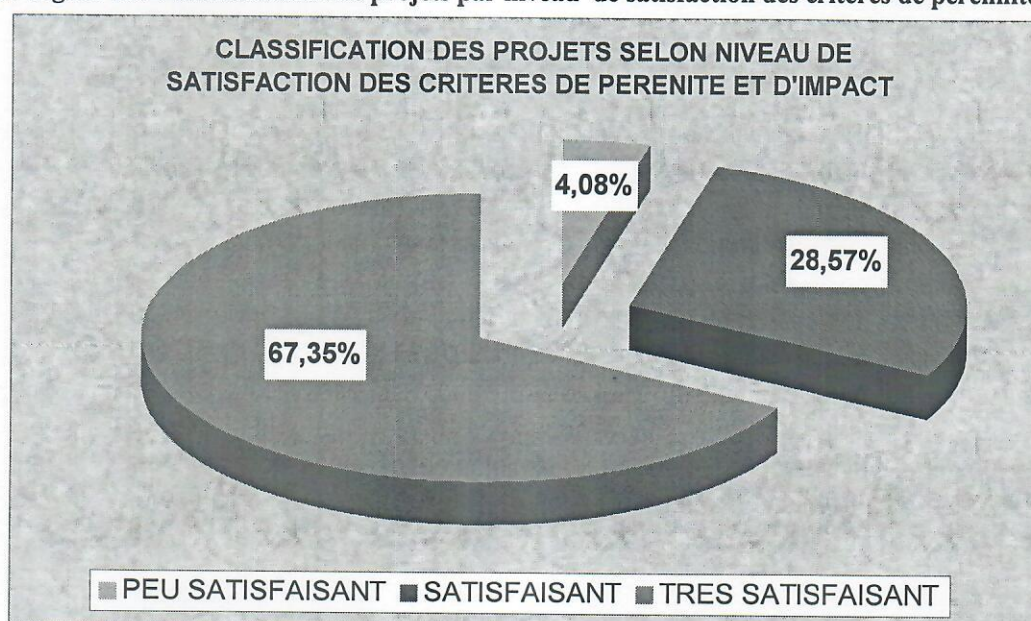
De l'analyse des résultats, il ressort que le PFDS a assuré les conditions de pérennisation des réalisations auprès des communautés. Cependant, le tableau ne met pas en évidence le comportement distingué des éléments de pérennisation pour chacune des deux phases des projets pris en compte par l'évaluation : phase de mise en œuvre et phase d'exploitation des différentes réalisations.

En effet, les résultats contenus dans le tableau sont fortement tributaires de l'excellent comportement des organes de mise en œuvre et de gestion des projets durant la phase de réalisation. On observe de ce point de vue, un respect strict des règles et procédures de fonctionnement, un engouement réel des populations, traduits par une participation effective.

Par ailleurs, on constate que cette dynamique a été progressive. En effet, les populations prudentes au départ, se sont mobilisées progressivement au fur et à mesure qu'elles sentaient leurs responsabilités effectives dans la mise en œuvre du projet.

En ce qui concerne la phase d'exploitation, les résultats sont mitigés dans la quasi totalité des communautés mais plus précisément au sein des communautés pour lesquelles le processus de mise en œuvre des projets n'est pas achevé. On perçoit une démobilisation timide mais progressive des populations. Le niveau d'appropriation des réalisations par les communautés n'est pas complètement sécurisé. Trois explications majeures sont relevées : (i) dans la quasi totalité des projets de la région de Dakar et une partie considérable de ceux de la région de Kolda, les décaissements des dernières tranches ne sont pas réalisés au moment de l'évaluation, occasionnant ainsi un scepticisme au sein des communautés ; (ii) dans la quasi totalité des communautés les organes de mise en œuvre des projets n'ont pas opéré de rupture dans leurs premières fonctions pour évoluer vers de véritables structures de gestion et d'exploitation des projets, des insuffisances notoires sont observées, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre d'un système d'entretien et de réparation des infrastructures, mais aussi de suivi des résultats (pas de compte de résultats des exercices pour les SP) ; et, (iii) dans une moindre mesure plusieurs communautés, notamment dans la région de Kolda, se plaignent de la qualité des réalisations et quelque fois du choix du lieu d'implantation du projet.

Tableau / Figure 106 : classification des projets par niveau de satisfaction des critères de pérennité d'impact

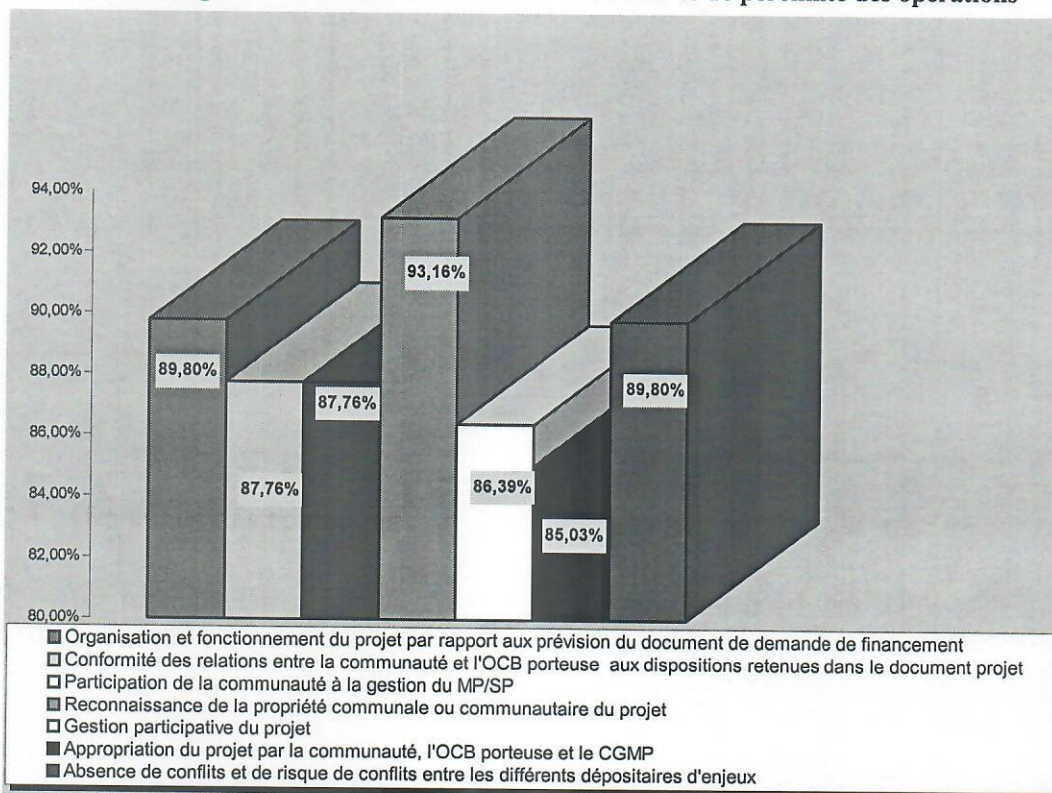


Source : Etude d'impact sur les PLD

5.1.1 Pérennité des opérations

Sept éléments de mesure du niveau de satisfaction de la pérennité des opérations sont mis en évidence par le graphique suivant.

Tableau / Figure 107 : niveau de satisfaction des critères de pérennité des opérations



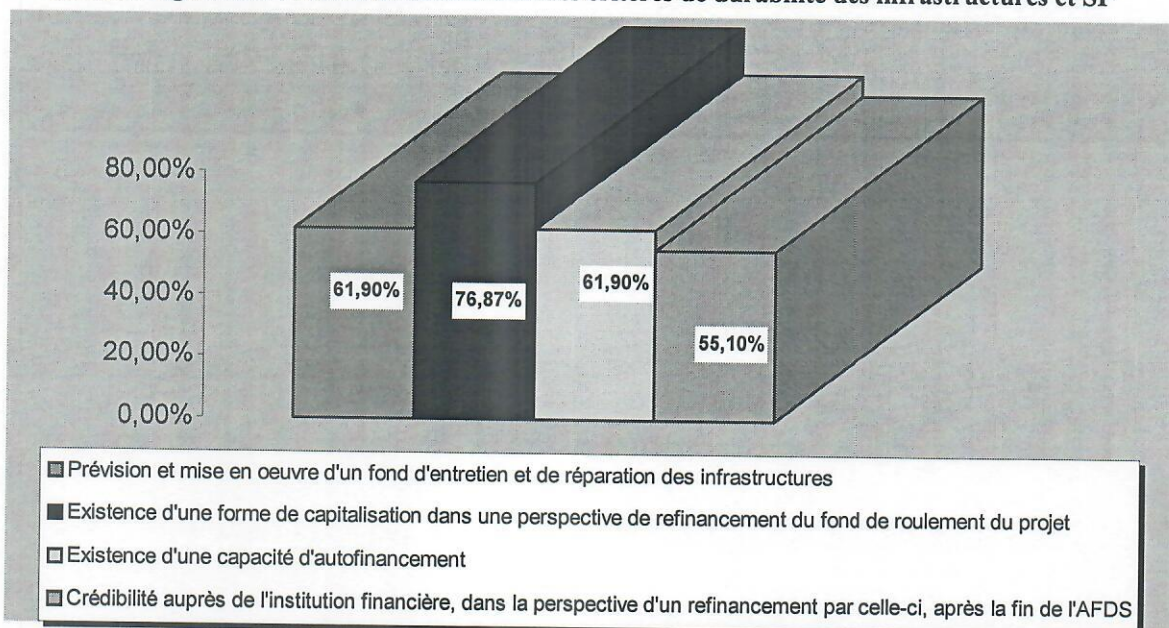
Source : données d'enquêtes

Au regard du graphique 15, le comportement des communautés est excellent pour l'ensemble des critères. En effet, le processus de mise en œuvre des projets a suffisamment responsabilisé les populations. La satisfaction de plus de 80% pour chaque critère pris individuellement met en évidence, le rôle joué par le PFDS dans le renforcement du système d'organisation, du partage de responsabilités et de la cohésion sociale au sein des communautés.

5.1.2 Les facteurs de Durabilité des MP et SP

Quatre critères ont été mesurés pour vérifier, au sein des communautés, la mise en œuvre de dispositions essentielles garantissant la durabilité des infrastructures et des Sous-Projets. Le graphique 9 met en évidence le niveau de satisfaction de chacun de ces critères.

Tableau / Figure 108 : niveau de satisfaction des critères de durabilité des infrastructures et SP



Source : Etude d'Impact sur les PLD Juin 2006

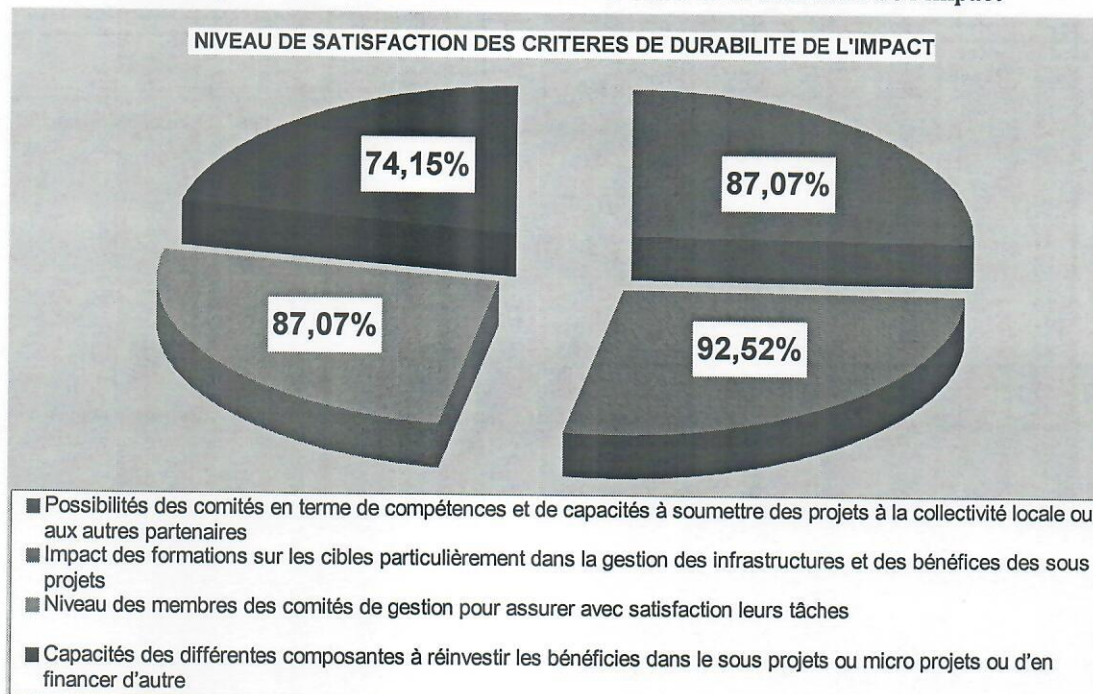
A l'analyse du comportement des quatre critères illustrés par le graphique 16, on observe globalement une satisfaction moyenne. En effet, même si la durabilité des infrastructures et Sous-Projets est relativement satisfaisante, elle n'est pas sécurisée au regard des taux enregistrés. On note que la crédibilité des projets auprès de l'institution financière satisfait à seulement 55,10%, n'offre pas suffisamment de garanti pour un éventuel refinancement par celle-ci. Dans la pratique, on a observé que, d'une part, le fait d'avoir logé les fonds destinés au financement des projets est le principal déterminant des relations entre l'institution financière et la communauté. D'autre part, ces relations sont caractérisées par des rapports antérieurs existants entre OCB porteuse et institution financière. Alors que l'activité financière du projet auprès de l'institution est encore timide. Les versements des recettes générées par le projet ne sont pas fréquents. Les communautés n'ont pas encore développé le réflexe de sécurisation des fonds. Il est évident que pour une institution financière la confiance à un client ou sociétaire est fonction de son activité financière (fréquence notamment des versements) qui détermine son niveau de solvabilité. La prévision et la mise en place d'un fond d'entretien et de réparation ainsi que l'existence d'une capacité d'autofinancement ne sont pas garanties pour les 2/5 des projets. En effet, dans la quasi totalité des cas, les communautés ont prévu une répartition des recettes dans laquelle, le fond d'entretien est contenu. Cependant, on observe que dans la pratique, il n'existe pas de séparation des comptes. Dans certains cas, l'entretien et la réparation des infrastructures est reposé sur un système de cotisation qui ne donne pas suffisamment de fiabilité, notamment en terme d'efficacité, mais également et surtout de continuité. Quant à la capacité d'autofinancement, on observe des insuffisances liées à la faiblesse du niveau de recettes actuelles des MP et SP.

Dans la plupart des cas de SP, la mise en œuvre tardive des financements par le PFDS a eu des effets négatifs sur le niveau de recettes. Les périodes de mise en marché des productions (maraîchage, embouche) ne correspondant pas à la planification initiale du projet, les ventes ont été dérisoires.

5.1.3 Durabilité de l'impact

Les conditions de la durabilité de l'impact mesurées également sur la base de quatre critères essentiels sont très satisfaisantes.

Tableau / Figure 109 : Niveau de satisfaction des critères de durabilité de l'impact



Source : données d'enquêtes

L'effet du PFDS dans le renforcement des compétences et capacités des communautés est effectif. Les formations classiques, mais également et surtout, la participation et la responsabilisation des populations à toutes les étapes du processus de mise en œuvre des projets, ont permis l'acquisition par les communautés de compétences réelles et de capacités importantes. Dans la quasi totalité des projets, les communautés bénéficiaires sont suffisamment outillées pour : (i) reproduire le cycle normal d'un projet, de l'identification à la réalisation ; (ii) nouer et entretenir des partenariats avec différents intervenants du développement.

5.1.4 Durabilité des effets

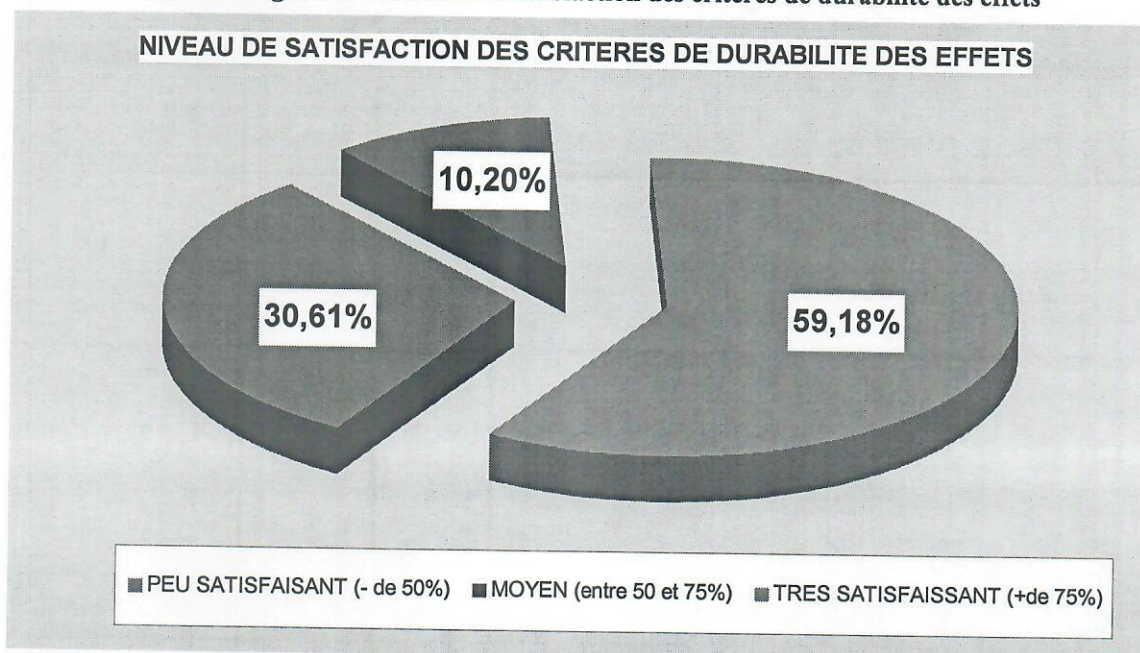
Tableau / Figure 110 Répartition du nombre de projets par niveau de satisfaction du critère de durabilité des effets

NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE	TAUX
PEU SATISFAISANT (- de 50%)	15	30,61%
SATISFAISANT (entre 50 et 75%)	5	10,20%
TRES SATISFAISSANT (+de 75%)	29	59,18%
TOTAL	49	100,00%

Source : données d'enquêtes

La durabilité des effets a été étudiée en mesurant le comportement des communautés par rapport à la capacité de redistribution des bénéfices du projet aux membres.

Tableau / Figure 111 : Niveau de satisfaction des critères de durabilité des effets



Source : données d'enquêtes

Les 3/5 (59,18%) des projets étudiés satisfont la redistribution des bénéfices à l'ensemble de la communauté. Cependant, 30,61% des projets ne remplissent pas ce critère. En effet, la redistribution des bénéfices est insuffisamment satisfaite par les SP dont la mise en œuvre a connu des limites réelles en matière de production et de recettes, du fait du non respect du calendrier initial de planification des opérations. Dans ces cas, les communautés ne sont pas arrivées à mettre en place un système d'exploitation adéquat des ressources mises à leur disposition par le PFDS.

Dans de nombreux cas les fonds de roulement n'ont pu être reconstitués. Ce qui présage d'une précarité des activités conduites.

5.2 Questions de rentabilité

Le premier niveau de vérification de la rentabilité a consisté à mesurer le niveau de production atteint par le projet et le comparer aux prévisions. La vérification de ce critère obéit à des procédés différents selon le type de projet. En effet pour les projets à vocation sociocommunautaire, il s'est agi de voir le niveau de satisfaction des besoins conformément aux prévisions. Exemple : pour l'école il s'est agi de vérifier le fonctionnement et l'inscription effective des enfants ; pour une case de santé, il s'est agi de vérifier également le fonctionnement et l'effectivité de la fréquentation de la structure par les populations, etc. Alors que pour les projets AGR, les réalisations en terme de production ont été comparées aux prévisions.

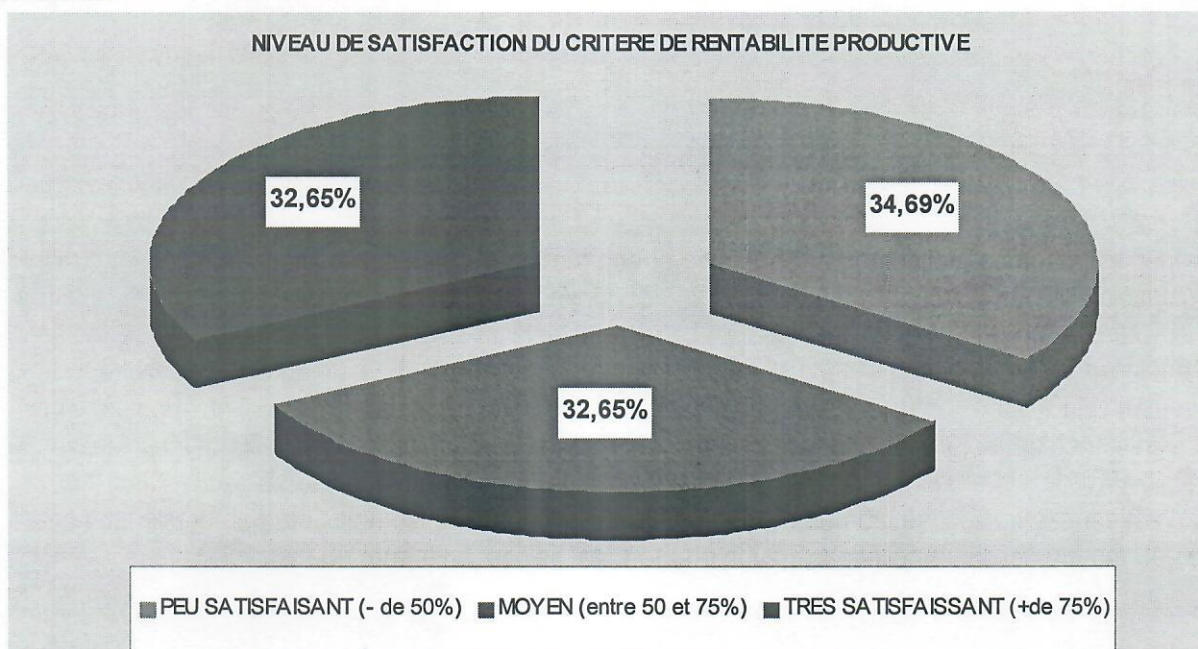
Tableau / Figure 112 : Répartition du nombre de projets en fonction du niveau de satisfaction du critère de rentabilité / production

NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE	TAUX
PEU SATISFAISANT (- de 50%)	17	34,69%
SATISFAISANT (entre 50 et 75%)	16	32,65%
TRES SATISFAISSANT (+de 75%)	16	32,65%
TOTAL	49	100,00%

Source : données d'enquêtes

Les résultats contenus dans le tableau 3 montrent que le niveau de la production, comparativement aux prévisions, est : (i) très satisfaisant pour 16 projets sur 49 représentant 32,65% ; (ii) satisfaisant pour également 16 projets sur 49 ; et (iii) peu satisfaisante pour 17 projets sur 49, soit 34,69%. A l'analyse, on retient que le niveau de production pour l'ensemble des projets est pour le moment loin de satisfaire les résultats attendus de leur exploitation. En effet, de nombreux sous projets, comme évoquer plus haut n'ont pas réalisé leurs prévisions du fait du non respect de leurs planning d'activité, entraînant ainsi, une utilisation inefficace des ressources mises à leurs disposition. En ce qui concerne les Micro-Projets, la faiblesse du niveau de production est liée à une non mise en service de nombreuses infrastructures (case de santé, Centre polyvalent de formation, écoles, etc.) et une sous exploitation de celles qui ont démarré leurs activités.

Tableau / Figure 113 : Graphique illustratif du niveau de satisfaction du critère de rentabilité de la production



Source : données d'enquêtes

Le critère de rentabilité financière a été appliqué spécifiquement aux Sous-Projets. La vérification de ce critère a consisté à une comparaison entre les résultats financiers (compte de résultats) enregistrés durant les exercices et le compte d'exploitation prévisionnel.

Tableau / Figure 114 : Répartition du nombre de projets par niveau de satisfaction du critère de rentabilité financière

NIVEAU DE SATISFACTION	NOMBRE	TAUX
PEU SATISFAISANT (- de 50%)	4	44,44%
MOYEN (entre 50 et 75%)	3	33,33%
TRES SATISFAISSANT (+de 75%)	2	22,22%
TOTAL	9	100,00%

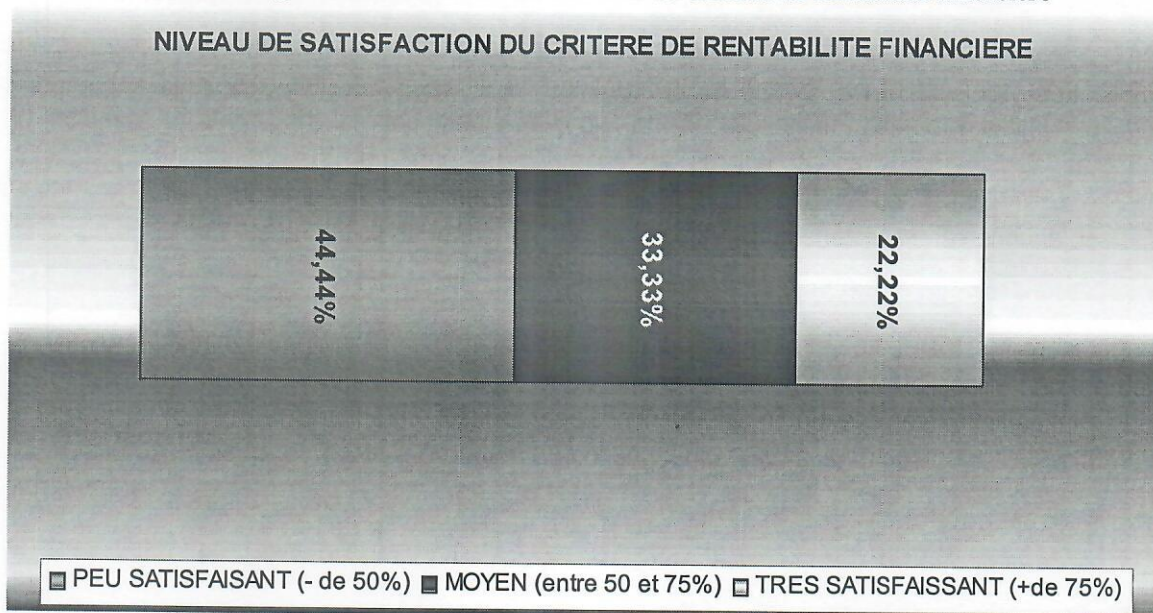
Source : données d'enquêtes

Sur neuf cas étudiés, seulement 2 ont comporté des résultats très satisfaisants. Quatre projets soit 44,44% sont peu satisfaisant. En effet, le facteur lié à la mise en place tardive des fonds a eu à ce niveau une réelle incidence. D'autre part, les documents de projet ont dans plusieurs cas sous estimé les coûts de production. Egalement, il est noté que, les organes de gestion et les communautés ne sont pas suffisamment outillés, notamment du point de vue technique pour conduire convenablement les activités prévues. En effet, on note un déficit de formation sur les aspects techniques liés à la conduite des activités et une réelle déficience d'un dispositif d'appui/conseil.

Par exemple, à la suite d'une épidémie dans un projet embouche de la région de kolda, l'agent vétérinaire a refusé d'apporter son assistance technique à la communauté, sous le prétexte que le nombre de têtes d'animaux concernés (une trentaine) ne justifiait pas son intervention ; qui elle ne pouvait se faire que pour une population supérieure ou égale à 50 têtes. La conséquence est sans commune mesure, la moitié du bétail est morte.

Ce manque d'assistance technique est très remarquable dans les projets de maraîchage où les populations se débrouillent avec des pratiques de techniques culturelles ne respectant pas le paquet technologique.

Tableau / Figure 115 : Niveau de satisfaction du critères de rentabilité financière



Source : données d'enquêtes

6 LES LEÇONS TIREES DE L'EXPERIENCE

6.1 Dans le domaine de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base

Tout au long du processus d'appui et de conseil des communautés de base par le PFDS à travers l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS), des acquis et des contraintes ont été notés. Avec la présence permanente des OADC auprès de ces communautés, des antennes régionales du PFDS, des collectivités locales, des Services Déconcentrés de l'Administration, des SFD, du secteur privé et notamment du CTE présidé par les Gouverneurs de régions, des enseignements importants et intéressants ont été enregistrés. A cet effet, les leçons suivantes ont été apprises :

6.1.1 Une capacité de pilotage renforcée:

- **Par rapport à la maîtrise du processus** d'accompagnement des communautés et à la **masse d'informations** collectées par les OADC : le **délai de mise en œuvre** de la mission d'OADC a été réduit de **24 à 18 mois** grâce au couplage des EPP et des EPB. Un rapport d'EPP et d'EPB est disponible pour chaque village / quartier ciblé. Ces rapports constituent des documents de planification pertinents à court et moyen terme
- **Par rapport à la réalisation des EPB** : L'économie de temps en terme d'exécution des EPB par les relais communautaires formés et l'appropriation rapide de la démarche et des outils constituent des éléments clés ayant facilité la dynamique communautaire autour des étapes d'évaluation des besoins, de formulation des DMP et de mobilisation des apports. Dans le cadre d'une bonne capitalisation du processus, l'expérience des EPB telle que présentement réalisée doit être documentée sur le terrain et partagée avec les collectivités locales et servir d'outil participatif pour la réactualisation des Plans Locaux de Développement (PLD).
- **Par rapport à la maîtrise des coûts et des outils** : Les coûts de l'assistance technique (coûts opérateur par village) ont été **réduits de moitié** passant de **2 831 573 F CFA** lors de la 1^{ère} vague d'OADC à **1.456.629 F CFA** par village pour la 2^{ème} vague d'OADC. Les outils de mise en œuvre de la composante 1 ont été testés à une échelle significative, partagés et validés avec l'ensemble des acteurs. Ceci a permis de bâtir un système robuste de mise en œuvre des microprojets. Le coût moyen d'un micro projet financé par le PFDS est de **12.155.437 F CFA**
- **Par rapport à la capacité à gérer les changements intervenus au cours de l'exécution** : La révision des termes de référence des OADC, la stratégie de couplage EPP/EPB, la réduction de la concentration des tâches d'animation et de dynamique communautaires au niveau des opérateurs et l'intégration du processus de préparation des micro projets dans les étapes de renforcement de capacités se sont révélés positifs. Tous ces changements ont été partagés et adoptés par les autres acteurs comme des améliorations.

6.1.2 Une articulation effective avec les secteurs sur :

- L'harmonisation avec les Lettres de Politiques des secteurs, notamment ceux de l'Education et la Santé sur le respect des cartes scolaire et sanitaire ainsi que des outils techniques normés (plans types, référentiels d'indicateurs, etc.) a été un acquis important dans la démarche ;
- La participation des structures sectorielles déconcentrées dans le processus d'approbation des projets communautaires a été un élément de capitalisation ;

- Le respect du paquet technique minimal intégré de services dans le domaine de l'éducation,, contribue à renforcer la vision du ministère de l'éducation dans la réalisation des microprojets d'écoles

6.1.3 Une stratégie de pérennisation mise en place à travers :

- Le processus de transfert de compétences mis en place de façon précoce (avant l'achèvement du micro projet) ;
- Un dispositif de relais communautaires maîtrisant les outils de planification participative, de gestion financière, de passation de marchés, de Suivi Evaluation Participatif (SEP), etc.
- L'existence de Guides Pratiques d'exécution, d'entretien et de maintenance des Micro-Projets d'infrastructures de base.

6.2 Dans le domaine de la micro finance et des activités génératrices de revenus.

Les cinq années de mise en œuvre du projet fonds de développement social dans nous a permis de tirer un certain nombre d'enseignement à capitaliser pour la réussite de tout projet de lutte contre la pauvreté. Pour chacune des composantes du projet ces leçons sont les suivantes :

- **L'appui aux SFD dans la préparation des plans d'affaires est une condition nécessaire pour l'atteinte des objectifs.** En effet, la plupart de ces institutions présentaient au départ un catalogue de besoins et le fait de les former avec l'appui d'un spécialiste dans l'élaboration de plans d'affaires a constitué non seulement un premier niveau d'appui que fortement apprécié mais permet a aussi permis aux dirigeants de ces structures, d'établir de plans de développement cohérents susceptibles d'être appuyés par d'autres partenaires. Ce processus est absolument indispensable à la survie de toutes les organisations, puisqu'il leur permet de s'adapter à un environnement en perpétuelle évolution et conduit les IMF sur le chemin de la pérennité. C'est pourquoi, l'appui à l'élaboration de plans d'affaires par le biais de la formation a constitué un acte majeur dans le processus d'appui aux SFD. En dehors du programme PFDS, les institutions disposent d'un document d'aide à la décision et surtout de recherche de partenariat.
- **La mise en place des fédérations a joué un rôle catalyseur des initiatives communautaires.** En plus de l'effet de synergie entre OCB exploitant des sous projets de même nature permet de développer une synergie entre les différentes OCB, elle a permis de capitaliser sur les bonnes pratiques, mieux gérer certains risques (maladies..) et facilite la mise en place de l'approche filière.
- **L'implication des SFD dans le processus d'information, de mobilisation des apports et de reconstitution de la subvention s'est révélée efficace pour pérenniser les activités des communautés.** Le partenariat avec les SFD a permis de relancer les activités de suivi sur le terrain avec la fin du contrat de l'opérateur. Leur présence sur le terrain rappelle aux OCB qu'elles continuent à développer leur activité et surtout leur partenariat avec la SFD favorise l'accès à de nouvelles ressources financières. Les lignes de crédit obtenues par des institutions comme Djomec ont permis de financer les membres des OCB, ce qui un excellent moyen de renforcer ces OCB et de pérenniser leurs activités. Au niveau de la Communauté Rurale de Keur Samba Gueye, la mutuelle de Keur Ayib KA est très impliquée dans la récupération de la subvention de la fédération des éleveurs. En plus, les producteurs ont eu l'avantage de contractualiser avec un opérateur privé qui compte acheter toute la production de maïs et la SFD est chargée de récupérer les versements et de créditer les comptes des OCB.

- **Le financement des sous projets des OCB a incontestablement** renforcé le secteur de la micro finance. Pour la seule Composante 2, plus de **1,5 milliards** de financement pour les sous projets ont été virés dans les SFD. Ces transferts de fonds ont contribué à renforcer ces institutions, à développer la confiance entre les SFD et les communautés de base et raffermir les liens entre les banques et les SFD. Mieux ces virements ont permis de faire face à des crédits très court terme.
- **Le partenariat avec d'autres structures** renforce les actions du projet sur le terrain. En effet, la signature de la convention entre l'ANCAR et l'AFDS en décembre 2004 a été un excellent moyen d'assurer le suivi auprès des communautés. Ce partenariat a été surtout opérationnalisé dans la région de Louga où l'ANCAR est chargée d'assurer le suivi technique des sous projets à travers un accord de partenariat signé entre les deux antennes régionales et les OCB. Cet appui contribue au suivi et à la durabilité des projets. Le suivi technique est assuré par l'ANCAR et veille aussi sur la gestion des financières en collaboration avec la mutuelle DJOMEC. Au niveau de la région de Dakar, l'ANCAR a appuyé les OCB dans la formulation de quinze (15) sous projets et il est envisagé de reconduire le même schéma de partenariat qu'à Louga pour la mise en œuvre et le suivi des sous projets.

6.3 Dans le domaine du renforcement de capacité

▪ **Le renforcement des moyens d'action des communautés :**

Lorsque les communautés sont dotées de moyen qui leurs permettent d'engager elles-mêmes les prestataires aptes à leur fournir les services et besoins identifiés par les dites communautés elles réussissent mieux les activités communautaires mises en œuvre.

Autrement dit le renforcement des moyens d'action des communautés participe à la réussite des activités entreprises et une prise de conscience des responsabilités des communautés dans la lutte contre la pauvreté et l'amorce d'un développement local participatif.

▪ **La responsabilisation dans la gestion des affaires de la vie communautaire renforce le contrôle citoyen :**

L'obligation de rendre compte a été un fait qui est même devenu spontané. Cela se réalise au cours des réunions de compte rendu d'activités, de production de rapport financier. Il existe tout un processus de contrôle (cas du CTMO au chantier).

Une gestion contrôlée de l'utilisation des fonds, la connaissance de la destination des fonds (paiement entrepreneur, fournisseurs...) les populations ont un droit de regard sur comment les fonds sont gérés. Les comités de gestion sont élus et mis en place par les membres des communautés bénéficiaires.

Il existe un contrôle des actions des CGMP, CGSP une bonne circulation et un partage des informations. Il faut dire que les conditions d'un contrôle citoyen de l'action publique existent.

▪ **Le développement du potentiel individuel des groupes marginalisés :**

La pratique des techniques de mise en confiance a permis de faciliter le droit à l'expression et la participation à la prise de décision dans la réalisation des infrastructures communautaires. Lors d'une mission de supervision de la Banque Mondiale une femme témoigne : « Avant, je n'osais pas parler devant les hommes et je ne prenais jamais la parole en public. Mais, aujourd'hui devant une mission de la Banque et devant toutes ces personnalités importantes j'ose parler et je suis à l'aise. Non seulement j'ose parler mais je connais aussi mes droits et devoirs et je les défends. La preuve je suis présidente de notre comité de gestion. Tout cela grâce à la formation. »

▪ **Le développement des compétences au niveau local**

Le processus d'apprentissage par la pratique a favorisé l'acquisition des compétences dans divers domaines pour prendre en charge le développement local à savoir. L'identification des besoins communautaires, l'organisation et la planification des activités, la passation des marchés communautaires (le choix et le recrutement d'entrepreneurs pour la réalisation d'infrastructures communautaires de base), la gestion financière, le règlement des conflits, dans l'exercice des rôles et responsabilités, la communication pour une mobilisation autour des activités communautaires.

Par ailleurs, Les communautés ont acquis de meilleurs comportements (mise en confiance, prise de décision émergence d'un leadership travaillé au service de sa communauté, capacité de mobilisation, engagement et promptitude à s'investir pour le développement de son terroir).

Tout cela grâce au processus d'apprentissage et d'acquisition de compétences mis en place par la stratégie accélérée de développement des compétences (SADEC).

▪ **Le renforcement du tissu social et la résolution des conflits :**

Au-delà de la formation, les séminaires ont permis aux populations de se rencontrer, de se réconcilier et d'améliorer les relations inter villageoises. Beaucoup de conflits sont réglés parce qu'elles ont compris qu'elles avaient les mêmes problèmes et préoccupations par rapport au développement de leur terroir ce qui a contribué à renforcer la solidarité entre ressortissants de villages voisins. Un villageois témoigne « Avant il y avait beaucoup de concurrence entre les villages, des clans et des tendances et beaucoup de méfiance entre le ressortissants des villages d'une même zone, ce qui renforçait le climat de suspicion ».

▪ **Le renforcement de la bonne gouvernance à la base :**

Dans beaucoup des villages l'approche de l'AFDS est entrain de faire tâche d'huile. En effet, un relais communautaire témoigne :

« Dans un village voisin où les communautés ont suivi l'expérience des autres villages avec l'AFDS les notables après avoir longuement écouté l'entrepreneur qui est venu pour la construction de l'école demandent à celui-ci si il le fait comme l'AFDS avec une implication et une responsabilisation totale des villageois. Sinon il n'est pas nécessaire de démarrer ces travaux dans le village. Finalement devant l'insistance des communautés, l'entrepreneur leur a demandé qu'on le laisse aller s'informer. »

- **La pérennisation de la stratégie de renforcement des capacités par le biais des relais** constitue un défi majeur, face aux sollicitations fortes dont ils sont l'objet, de la part des acteurs présents sur le terrain. A cet égard, la mise en réseau des relais autour d'activités qui les motivent constitue une voie intéressante à approfondir. L'association ARCADE de Kaolack créée à l'initiative des relais, illustre bien cette dynamique endogène qu'il convient d'accompagner qui est entrain de faire tâche d'huile dans les autres régions
- **Le renforcement du degré d'appropriation des infrastructure et l'articulation avec les PLD et PIC :**

La stratégie de renforcement des capacités a accéléré le processus d'appropriation des micro projets et sous projets par les populations et les élus. La maîtrise des processus de passation des marchés communautaires et de gestion financière a eu une influence positive sur l'environnement de la gouvernance locale

Un maire témoigne « L'approche de l'AFDS doit faire école dans les collectivités locales et les communes, car j'ai le plaisir de vous informer qu'en rapport avec les OCB de quartiers toutes les infrastructures prévues dans mon Plan d'Investissement Communal (PDI) sont financées et sont en cours de réalisation. Ce que je ne pouvais jamais imaginer avant le démarrage de ce projet. La rapidité de la réalisation des infrastructures s'explique par la responsabilisation des organisations communautaires de base dans les procédures de passation des marchés et le suivi des chantiers »

- **Les populations prennent conscience que la formation est un investissement au même titre que les infrastructures.** Un membre du CASF du village Yassy (Communauté rurale de Nguenth Pathé dans la région de Kaolack) confie : « L'importance de la formation est tellement bien perçue par notre communauté. C'est pour cette raison que nous avons pris l'engagement aussitôt après notre retour, de transformer une salle abandonnée en salle de formation pour y favoriser la formation des membres de notre communauté ».
- **L'amélioration des relations entre les OCB, élus et les Services techniques Déconcentrés:** L'organisation des forums de communication et de sessions de formation en suivi/évaluation participatif et en développement local regroupant les élus et les services déconcentrés de l'administration au niveau des collectivités locales a favorisé une meilleure collaboration et un meilleur dialogue entre les différents acteurs.

6.4 Dans le domaine du suivi évaluation

Malgré l'arrêt des activités dans le cadre du PFDS, des jalons importants ont été posés par le Projet Fonds de Développement Social en matière de Suivi-évaluation de la Pauvreté, notamment par :

6.4.1 Au niveau du suivi global de la lutte contre la pauvreté

- ✦ La mise en place d'un système d'information de suivi de la réduction de la pauvreté en phase d'opérationnalisation :
 - Le comité de mise en œuvre du SILP composé d'experts de la DPS, des 2 cellules de suivi du MEF et MFDSSN et l'AFDS a permis le développement d'un noyau d'experts et de formaliser des protocoles d'information entre ces différentes entités ;
 - Un système flexible accommodant des besoins des différentes entités qui son à différent niveau d'informatisation ;
 - Le système qui peut être développé et maintenu sans coûts additionnels en terme de licence, grâce à l'utilisation de logiciel libre ;
 - Le système est accessible en tout point, et accommodable pour n'importe quel projet, en intégrant des outils d'analyse, des outils collaboratifs, outils de reporting, une messagerie
 - Le système comprend un paramétrage au niveau des Collectivités locales en tant qu'acteurs du CDD et au niveau des secteurs, impliqués dans les programmes de lutte contre la pauvreté (santé, hydraulique, éducation, etc.)

La capitalisation sur les acquis du système dans le prochain programme de développement serait une recommandation majeure, car permettant la poursuite d'un suivi de la pauvreté à une niveau global.

Au niveau des structures chargées du suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté, la mise en place des premiers jalons d'un système permanent d'enquêtes et de coordination /suivi des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, par la mise à disposition de moyens financiers, humains et matériels, importants

Par ailleurs, il est important de noter que le format adopté pour la gestion financière des conventions, confiée à l'AFDS selon ses propres procédures, a été considéré comme une bonne expérience qui mérite d'être dupliquée.

6.4.2 Au plan de la gestion du projet

Le système de suivi-évaluation mis en œuvre, combinant les activités de suivi/supervision des équipes du projet et celles de la Banque Mondiale, la pratique des évaluations (évaluations techniques sectorielles, évaluation d'impact, enquête de satisfaction) partant d'une situation de référence définie préalablement, s'avère très pertinent. Ce système a permis de faire une appréciation systématique et objective de la pertinence, de la performance et du succès du projet en cours d'exécution ou à son achèvement, et d'opérer aux différents ajustements nécessaires à l'atteint des objectifs du projet

Cependant, il est important de noter que le dispositif de suivi-évaluation, notamment les ressources humaines, n'a pas toujours permis de couvrir les besoins nécessaires pour un dispositif opérationnel, rendant ainsi laborieux le travail de suivi-évaluation.

Il en est de même pour le système d'information qui requiert une disponibilité quasi permanente de l'agent affectée à cette tâche. L'UISE (un seul cadre) et des ARFS (un coordinateur, un spécialiste en passation de marchés et un comptable) n'ont pas assurément la capacité de faire face à une telle obligation dans les conditions et normes requises, en raison de leur taux d'occupation. Il est donc important de renforcer lesdites structures en ressources humaines qui seraient chargés spécifiquement de la gestion des systèmes d'information de suivi-évaluation (système central et sous-systèmes décentralisés).

6.5 Synthèse des points forts et faibles

6.5.1 Principaux points forts

- capacité d'information de tous les acteurs concernés par le programme :
 - Population (toutes catégories) avec les journées de lancement et de mobilisation
 - élus locaux
 - autorités locales et étatiques
 - agents de l'administration
 - presse (toute composante avec un traitement très professionnel de l'information)
- stratégie de renforcement de capacités avec son volet Formation en Gestion de Base (FGB) :
 - la création de relais communautaires est une originalité
 - Acquisition de compétences techniques locales (supervision de travaux et passation de marchés)
- Réalisation d'infrastructures communautaires de base notamment l'appréciation faite de la bonne qualité des bâtiments construits et des équipements acquis non seulement pour une couche de la population mais pour le village tout entier et parfois pour toute une contrée.
- Développement considérable dans plus de la moitié des IMF constituant notre échantillon : l'AFDS a contribué à augmenter de manière exponentielle le nombre de membres et le niveau d'activité.
- Capacité de l'AFDS à exécuter un programme : elle est réelle et les divers impacts positifs de celui-ci au niveau des communautés et des zones d'intervention en témoignent largement.
- Amélioration sensible de la situation socio-économique des zones ciblées par la construction d'infrastructures et équipements de qualité, fonctionnels et durables, qui s'intègrent facilement dans l'architecture locale, et ceci dans les divers domaines de l'hydraulique, de l'assainissement, de la santé, de l'éducation. Elle a également contribué à générer des emplois et des revenus pour les populations pauvres dans les zones d'intervention.
- Une capacitation effective des femmes dans le processus de décision, dans la mise en œuvre des activités socio-économiques et dans la gestion à travers des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation.

6.5.2 Principales faiblesses

Environ deux tiers du portefeuille des Micro-Projets et Sous-Projets ne sont pas achevés ou réalisés. Quelques lenteurs de mise en œuvre constatées dans certains cas, ainsi que la faible complémentarité entre Micro-Projets et Sous-Projets n'ont pas permis de maximiser l'impact des interventions.

- réalisation d'infrastructures : le choix de certaines interventions en matière de construction d'infrastructures peut poser parfois des problèmes. Par exemple la mise en place de salles de classes dans des villages trop rapprochés peut réduire le taux de fréquentation car l'effectif déjà réduit d'enfants à scolariser est alors réparti entre deux villages. Même si cette approche vise à résoudre le problème de la distance pour les enfants, l'efficacité reste relative. (Exemple Dabo qui a retiré ses élèves du village voisin).

- développement des IMF : ce développement s'est effectué sans la mise en place d'un accompagnement approprié pour les aider à mieux gérer leur croissance et amoindrir les risques potentiels. En effet, le développement fulgurant du niveau d'activité a entraîné un volume de travail nécessitant des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires que la majorité des SFD ne peuvent pas encore prendre en charge.
- volonté de promouvoir une économie locale à travers des MP à caractère économique, mais les perspectives de viabilité financière rendent quelque peu hypothétique leur pérennisation.

7 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Assurément, le Projet Fond de Développement Social s'est résolument engagé dans la lutte contre la pauvreté. Son intervention, articulée à la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté (SRP), retenue par le DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) a permis de toucher directement les communautés dans toute leur diversité et d'améliorer sensiblement leurs conditions de vie. Cette amélioration par delà les communautés a eu un effet significatif sur le niveau de dotation des collectivités locales en infrastructures socioéconomiques.

Au regard de la présente étude d'impact, les trois axes stratégiques du DSRP ont été parfaitement pris en compte, comparativement à la répartition des ressources internes mobilisées par l'Etat pour la réduction de la pauvreté mise en évidence par le Rapport d'avancement du DSRP_2004.

La répartition de la subvention, par domaine et par région, se recoupe avec la situation de l'ensemble des projets et programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté, dressée et positivement appréciée dans ce même rapport du DSRP.

La proportion de la subvention allouée à la création des richesses a représenté près de 30% de la subvention totale. Les projets dans le domaine de l'agriculture ont concerné 58,10% du nombre total de projets dans le secteur économique et 58,78% de la subvention.

Ce résultat est très positif, si l'on s'en réfère au fait que l'agriculture représente le principal pilier de l'axe « Création de richesses » du DSRP, d'une part et que le Rapport d'avancement du DSRP_2004 indique un taux légèrement supérieur de 35,26% attribué à ce même axe et une allocation budgétaire de 22.725.000.000FCFA sur un montant global de 39.699.000.000FCFA, soit 57,24% pour l'agriculture (Chap. III.2.1 Exécution budgétaire des projets sur ressources internes, Tableau 8).

Un apport conséquent est réalisé en ce qui concerne la création de conditions favorables au développement des activités génératrices de revenus et de la promotion de l'emploi rural. De nombreuses infrastructures de soutien à l'agriculture et à la santé animale sont réalisées et un partenariat est impulsé entre les communautés et les institutions financières de proximité.

Au niveau du « Renforcement de capacités et de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base », le PFDS a eu un impact réel : (i) l'impulsion d'une structuration au sein des OCB favorisant une réduction des cas d'exclusion et de discrimination par un meilleur partage des rôles et responsabilités entre les communautés, mais surtout la création de véritables instances opérationnelles (CGMP/SP, CTMO et CASF) dont les membres ont été formés dans différents domaines améliorant sensiblement les capacités des communautés à opérer des choix, entretenir des relations de partenariat et gérer, suivre et évaluer la mise en œuvre de leurs projets ; (ii) l'élévation du niveau d'accès à l'Education, à l'Eau potable, à la Santé et à un Point de commerce pour environ un demi million (443.751) de personnes dont 212.703, représentant 24,39% de la population totale des 52 communautés rurales couvertes, ont totalement satisfait leur accès à l'ensemble de ces services.

La prise en compte des groupes spécifiques a été une constante. Les couches vulnérables ont été systématiquement intégrées dans les instances de décisions et de gestion. Leurs organisations ont été porteuses de projets communautaires dans 31,31% des cas et 21,25% des projets équivalent à 10,83% de la subvention totale du Fond ont été consacrés à des réalisations spécifiques à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Enfin l'ensemble de ces différentes réalisations a contribué à relever le capital d'infrastructures des collectivités locales dont les élus ont également bénéficié de formations entrant dans le cadre de mieux les outiller pour faire face aux exigences de leurs fonctions.

La présente évaluation a également observé que les résultats acquis auraient pu atteindre un niveau d'impact plus relevé si une meilleure planification avait été observée dans la répartition des ressources par collectivité locale et par domaine au sein d'une même collectivité. De ce point de vue, la principale insuffisance du projet observée à travers un manque d'articulation de son intervention au processus de planification locale a eu des effets dépressifs. En effet, la concentration du processus d'identification à l'échelle village ou quartier n'a pas favorisé un meilleur regard sur la répartition spatiale et sectorielle des infrastructures. De fait, il y a eu surcharge d'infrastructures dans certains secteurs et dans certaines communautés rurales.

Il est également relevé que les résultats sur le renforcement des capacités des organes de gestion sont fortement tributaires du comportement de celles-ci durant la phase de mise en œuvre des projets, qui est caractérisée par la présence d'un dispositif (ARFDS, OADC, OAMF et différents consultants) de conseil et d'accompagnement. Et que la phase d'exploitation des infrastructures n'est pas complètement optimisée du fait d'insuffisances dans les aspects techniques liés à la conduite d'activités telles que l'horticulture et l'élevage et à la tenue des comptes, mais également du fait de la dépression de l'appui/conseil avec le retrait des OADC, OAMF. Par ailleurs, il est noté que les organes communautaires de mise en œuvre et de gestion des projets (CGMP/SP, CTMO) n'ont pas opéré de rupture d'avec leurs fonctions premières de mise en œuvre pour évoluer vers des structures d'exploitation et de valorisation des infrastructures.

Enfin, les relations avec les institutions financières ne sont pas suffisantes dans la phase d'exploitation. L'ensemble de ces observations montre que les résultats acquis ne sont pas complètement sécurisés.

Au regard de l'ensemble des résultats mis en évidence par la présente évaluation d'impact et des objectifs recherchés dans le cadre du DSRP, d'une part, et des pratiques de planification locale qui accompagnent le processus de décentralisation et de développement local, d'autre part, deux recommandations sont formulées :

L'accompagnement de la dynamique créée au sein des communautés

La sécurisation de résultats acquis dans le cadre du renforcement de dynamiques organisationnelles nécessite un processus relativement long. Les cinq années d'intervention du PFDS dont une large part a été consacrée à la mise en place des dispositifs et de leur formation en vue de la mise en œuvre des projets ne sont donc pas suffisantes dans ce cadre. La tendance observée au cours de la présente évaluation d'impact le met en évidence de façon on ne peut plus nette.

L'action ainsi amorcée doit se poursuivre pour éviter une déperdition trop rapide des acquis. Il conviendrait de mettre en place des mesures d'accompagnement. Celles-ci devront s'articuler autour des points suivants :

- (i) La création de mécanismes de mise à contribution effective des services déconcentrés de l'administration à compétences transférées, à travers l'érection, à l'échelle régionale, d'un cadre formel d'accompagnement des actions de réduction de la pauvreté. Ce cadre aura une lettre de mission définissant de façon très claire les objectifs recherchés, les résultats attendus et des dispositions de suivi évaluation. Pour se faire, il pourrait être articulé aux Agences Régionales de Développement, en mettant à profit les dispositions réglementaires qui organisent ces services, notamment en ce qui concerne la place et le rôle des élus locaux. Il devra être doté de ressources et de moyens logistiques ajustés à l'ampleur du travail à effectuer.

- (ii) La mise en œuvre d'un programme pluriannuel de formation et de recyclage des dynamiques créées au niveau des communautés. Celui-ci devra s'articuler à une évaluation des besoins de formations en rapport avec les compétences nécessaires à la gestion et la planification techniques et financières des activités autour des réalisations. Sa mise en œuvre pourrait être confiée à un opérateur dont le recrutement par l'Etat sera assuré dans le cadre de dispositions intégrant une participation des communautés et des élus locaux. Il peut être circonscrit à une durée de cinq ans renouvelable en fonction du niveau de résultats atteints et de l'émergence de nouveaux besoins.

Dans les deux cas, les compétences intrinsèques des services à compétences transférées peuvent s'avérer insuffisantes tant du point de vue de leurs effectifs que du point de vue des spécialités. Il sera donc nécessaire de valoriser et poursuivre les dispositions appliquées dans le cadre de l'exécution du PFDS et portant sur le faire-faire, en recourant aux services de consultants et cabinets.

Par ailleurs une attention particulière mérite d'être portée sur quelques points précis. Ainsi, il est impératif de :

- (i) Renforcer la collaboration avec les services techniques de l'Etat en particulier dans le suivi et le contrôle technique des travaux ;
- (ii) Renforcer les capacités des OCB dans le choix des entreprises et des maîtres d'œuvre compétents ;
- (iii) Inclure dans le processus, en plus du maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique pour la validation des plans de béton armé et de réception des ouvrages en béton armé pour donner aux ouvrages une meilleure assurance quant à sa solidité, voire sa durabilité ;
- (iv) Systématiser la génération des recettes au niveau des ouvrages réalisés pour assurer la prise en charge des frais d'entretien et de maintenance des infrastructures en lieu et place des cotisations volontaires ;
- (v) Alléger et diligenter les procédures de décaissement de fonds au profit des OCB pour éviter certains blocages dans l'avancement des travaux liés au paiement tardif des décomptes des entrepreneurs ;
- (vi) Appliquer le système de prix unitaire dans l'estimation du coût des Micro-Projets en lieu et place du forfait qui pose certains problèmes d'incompréhension entre les communautés et l'entreprise lors des paiements des décomptes ;
- (vii) Renforcer la collaboration avec l'expertise locale dans la mise en œuvre des infrastructures et équipements en les intégrant dans les équipes de réalisations pour un meilleur transfert des technologies ;
- (viii) Prévoir dans les futurs programmes AFDS le renforcement des capacités par des programmes additionnels d'alphabétisation fonctionnelle en direction de ces chefs des ménages en mettant un accent particulier sur les femmes et les jeunes filles ;
- (ix) Assurer le suivi afin de consolider les acquis et au besoin procéder à des sessions de recyclage pour le renforcement des capacités des responsables d'associations de parents d'élèves dans les domaines précités ;
- (x) Aider à entreprendre, au profit de l'école, des activités génératrices de ressources additionnelles aux associations de parents d'élèves du fait qu'elles regroupent principalement des populations souvent pauvres ;
- (xi) Renforcer la collaboration avec le Conseil Rural à toutes les étapes de la mise en œuvre sans remettre en cause sa caractéristique unique de seul projet qui canalise des fonds jusqu'au niveau des villages et qui a opté pour responsabiliser les communautés de base, à ce niveau pour la gestion des fonds, y compris la passation des marchés ;
- (xii) Mieux tenir compte de la question de la rentabilité financière des MP à caractère socio-économique dans la décision d'implantation.

- 8 LES ANNEXES
- 8.1 Tableaux
- 8.2 Graphiques
- 8.3 Documents produits